



---

# Etudes et dialogues sur l'agriculture périurbaine dijonnaise

## DOCUMENT 2 RAPPORT COMPLET

BONNAUD Thierry, SOULARD Christophe, LEMERY Bruno

Institut National de la Recherche Agronomique  
Département Sciences pour l'Action et le Développement (SAD)  
Laboratoire de recherche sur les innovations socio-techniques et  
organisationnelles en agriculture (LISTO)

Novembre 2005





# Etudes et dialogues sur l'agriculture périurbaine dijonnaise

DOCUMENT 2

RAPPORT COMPLET

BONNAUD Thierry, SOULARD Christophe, LEMERY Bruno (INRA LISTO)

Cette étude a été financée par la communauté d'agglomération du Grand Dijon.

Référence INRA n° B05707

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Grand Dijon  
40 avenue du Drapeau  
BP 17510  
21075 DIJON cedex

Maître d'œuvre : Institut National de la Recherche Agronomique  
Laboratoire LISTO - ENESAD  
BP 87999 - 21079 Dijon cedex

Comité de pilotage : Communauté d'agglomération du Grand Dijon, Conseil Général de la Côte d'Or, Conseil Régional de Bourgogne, DDAF, DDE, DIREN, Élus locaux du dijonnais, ENESAD, INRA, Syndicat Mixte du SCOT du dijonnais.

Durée du contrat : octobre 2004 – octobre 2005



### **Remerciements**

*Les auteurs remercient la communauté d'agglomération du Grand Dijon qui a financé cette étude. Ils remercient tout particulièrement Sébastien Appert, Jean-Claude Douhait et Jean-Patrick Masson qui ont supervisé les travaux. Ils remercient également la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or, en particulier Thierry Besançon, Jérôme Chabot, Dominique Chambrette et François Lamy, sans l'appui desquels cette étude n'aurait pu être menée à bien. Ils remercient également les nombreuses personnes, plus d'une centaine, qui ont participé aux groupes de travail qui se sont réunis tout au long de l'année 2005. Ils remercient aussi les enseignants de l'Enesad qui ont encadré les travaux d'étudiants. Enfin, que toutes les personnes du Comité de Pilotage soient également remerciées.*



# SOMMAIRE

---

<b>PARTIE 1 - VOLET «ETUDES»</b>	<b>9</b>
<b>Introduction</b>	<b>11</b>
<b>1 - L'AGRICULTURE PERIURBAINE DIJONNAISE EN QUELQUES CHIFFRES</b>	<b>13</b>
L'agriculture périurbaine dijonnaise, entre logiques agricoles et urbaines	13
Dijon, entre côte viticole et bassin céréalière bourguignon	20
Deux formes d'activité agricole : activité principale ou de complément.	22
Dynamiques d'évolution des exploitations professionnelles	23
L'agriculture en contact étroit avec la population urbaine	26
<b>2 – LOGIQUES ECONOMIQUES ET STRATEGIES FONCIERES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES</b>	<b>29</b>
Caractéristiques structurelles des exploitations agricoles périurbaines de Dijon.	29
Des enquêtes pour comprendre les logiques économiques des agriculteurs	35
<b>3 – PRODUITS ET SERVICES AGRICOLES LOCAUX</b>	<b>43</b>
3.1 - Etude des points de vente des produits agricoles locaux	43
3.2 - Acheter des produits fermiers sur le marché : profils de producteurs et de consommateurs de l'agglomération dijonnaise	46
3.2 - Etude préalable a la création d'une ferme en ville	48
<b>4 – ENQUETE EN GRAND NOMBRE SUR LES RELATIONS AGRICULTEURS ET HABITANTS DU PERIURBAIN</b>	<b>51</b>
1 - Quels regards sur le cadre de vie du périurbain dijonnais ?	54
2 - Regards croisés sur la place de l'agriculture au sein de communes périurbaines	55
3 – Les situations de dialogue entre les agriculteurs et les « autres habitants »	58
<b>5 - REGARDS SUR LE PAYSAGE PERIURBAIN DIJONNAIS</b>	<b>69</b>
<b>6 - SYSTEMES D'ACTEURS DANS DES OPERATIONS LOCALES D'AMENAGEMENT PERIURBAIN (Etudes en région Ile-de-France)</b>	<b>79</b>
<b>7 - BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX SUR L'AGRICULTURE PERIURBAINE DIJONNAISE.</b>	<b>93</b>





## **PARTIE 2 - VOLET « DIALOGUES »** **99**

<b>Présentation générale du « volet dialogue »</b>	<b>101</b>
<b>• Phase A LA CONSULTATION TERRITORIALE</b>	<b>105</b>
<b>1 - Méthode</b>	<b>105</b>
<b>2 - La réunion « Agriculteurs »</b>	<b>107</b>
<b>3 - La réunion « associations locales »</b>	<b>113</b>
<b>4 - La réunion « conseillers des agriculteurs »</b>	<b>119</b>
<b>5 - La réunion « élus locaux »</b>	<b>125</b>
<b>6 - La réunion « responsables de structures de développement / aménagement »</b>	<b>133</b>
<b>7 - Les enseignements pour la seconde étape</b>	<b>139</b>
<b>• Phase B LES TRAVAUX DES GROUPES DE PROSPECTIVE</b>	<b>145</b>
<b>Méthode</b>	<b>145</b>
<b>Groupe 1 : Les aménagements de l'espace « agri-urbain »</b>	<b>151</b>
Les conditions de circulation des engins agricoles	152
L'implantation des sièges d'exploitation agricole	154
Les parcelles en bordure de lotissement	155
Un point transversal : la prise en compte de l'agriculture dans les PLU	156
La réunion de retour sur compte-rendu	157
<b>Groupe 2 : Les relations sociales entre le "monde agricole" et le "monde urbain"</b>	<b>159</b>
<b>Groupe 3 : La demande en produits et services agricoles locaux</b>	<b>165</b>
La demande en produits	166
La demande en services	169
<b>Groupe 4 : La coordination de la diversité des enjeux agricoles</b>	<b>173</b>
<b>Les résultats des groupes de discussions</b>	<b>181</b>
Le produit des groupes : du questionnement initial aux pistes d'actions possibles	181
Des pistes d'actions possibles	189
<b>• Phase C QUELLES STRATEGIES D'INTERVENTION POUR L'AGRICULTURE PERIURBAINE DIJONNAISE</b>	<b>193</b>
<b>Méthode</b>	<b>193</b>
<b>Résumé des consultations</b>	<b>195</b>
<b>Synthèse et propositions pour la suite de l'étude</b>	<b>199</b>
1- Des initiatives qui devront étre portées conjointement par la communauté d'agglomération et la Chambre d'agriculture.	199
2 - Se donner les moyens de solliciter et de mobiliser d'autres acteurs.	199
3 - Configurer un partenariat sur la durée.	199
4 - Engager dès maintenant une ou deux actions exemplaires.	200
5 - Se préparer à travailler sur le long terme en concevant des dispositifs d'interventions nouveaux.	200
6- Des dispositifs d'intervention spécifiques	200



## Liste des principaux sigles utilisés

---

ADASEA	Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME	Agence gouvernementale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AOC	Appellation d'origine contrôlée
CA	Chambre d'agriculture
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CESR	Conseil économique et social régional
COP	Céréale, oléagineux, protéagineux
CRAB	Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne
CTE	Contrat territorial d'exploitation
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE	Direction départementale de l'équipement
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
ENESAD	Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
ENGREF	Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS	Espace naturel sensible
EPLEFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
FDSEA	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FVD	Faire valoir direct
IAA	Industries agroalimentaires
INAO	Institut national des appellations d'origine
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LOADT	Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire
MAE	Mesure agri-environnementale
OPA	Organisation professionnelle agricole
OTEX	Orientation technico-économique de l'exploitation
PAC	Politique agricole commune
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PLU	Plan local d'urbanisme
PMPOA	Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole
POS	Plan d'occupation des sols
RGA	Recensement général de l'agriculture
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	Surface agricole utile
SCOP	Surface en céréale, oléagineux et protéagineux
SCOT	Schémas de Cohérence Territoriale
SEDARB	Service d'écodéveloppement agricole et rural de Bourgogne
SIG	Système d'information géographique
UDE	Unité de dimension économique
ZAP	Zone agricole protégée
ZNIEFF	Zone nationale d'intérêt écologique, faunistique et floristique



## Présentation générale des documents de compte rendu de l'étude

Le compte rendu de l'étude sur l'agriculture périurbaine dijonnaise réalisée à la demande de la communauté d'agglomération du Grand Dijon en 2004/2005 par le laboratoire INRA Listo de Dijon est composé de deux documents :

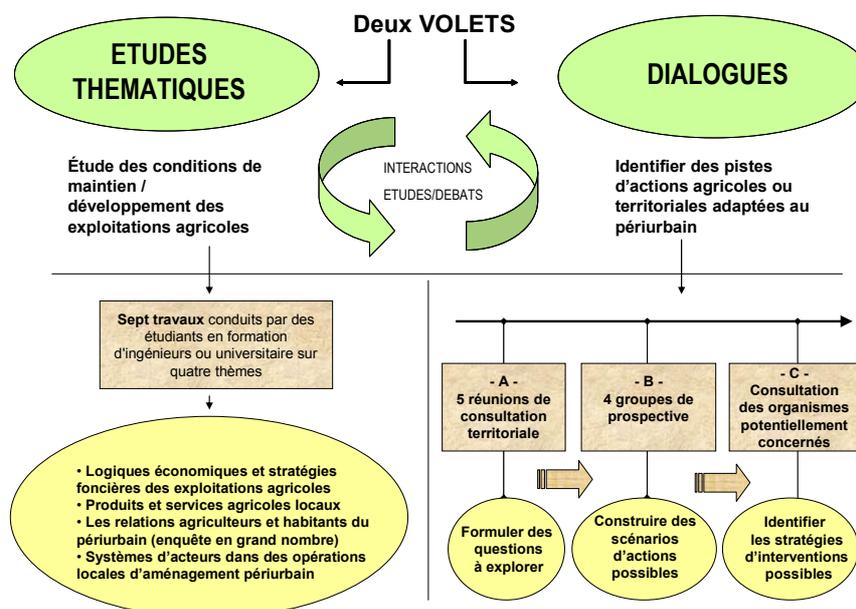
**Un document 1** de synthèse de l'ensemble des résultats de l'étude

**Un document 2** qui présente les résultats détaillés des deux volets de l'étude,

- le volet « **études thématiques** » qui avait pour objectif de produire et/ou mettre en forme les connaissances susceptibles d'éclairer des réflexions locales à visées opérationnelles en engageant des travaux dans trois directions : l'économie des exploitations agricoles périurbaines, l'adaptation de l'agriculture au bassin de consommation urbain et enfin la compréhension des acteurs.
- le **volet « dialogues »** qui a consisté à mettre en place et animer un dispositif de consultation d'acteurs locaux concernés par le devenir de l'agriculture périurbaine. Ce dispositif visant à produire un diagnostic partagé des problèmes qui se posent pour l'agriculture périurbaine dijonnaise et à identifier des scénarios d'actions pour les résoudre

**Ce document 2** de présentation des résultats de l'étude est composé de deux parties distinctes reprenant pour la première les résultats du volet « études thématiques » et pour la seconde les résultats du volet « dialogues »

Les présentations de l'architecture d'ensemble du programme (cf. schéma ci-dessous) et du territoire d'étude sont faites en début du document 1 de synthèse et ne sont pas reprises dans ce second document.



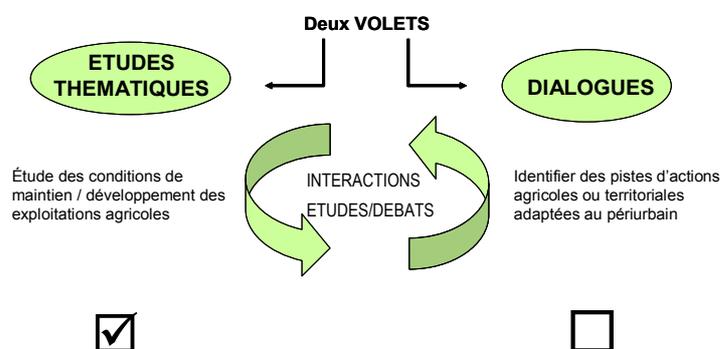


Etudes et dialogues  
sur l'agriculture périurbaine dijonnaise  
Document 2 – Rapport complet

---

**PARTIE 1**

**VOLET «ETUDES»**





## ***Introduction***

---

Cette première partie rend compte des travaux qui ont été engagés au titre du volet « études thématiques » du programme. Ces travaux ont tous été conduits par des étudiants en formation d'ingénieurs ou universitaire. Ils ont été encadrés par des enseignants et des chercheurs de l'Enesad et de l'INRA.

Au nombre de sept, ces travaux se sont déroulés dans des perspectives pédagogiques différentes qui méritent quelques explications :

- Deux travaux (1 et 5) sont des **mémoires** de fin d'étude. Réalisés chacun par un étudiant sur une période de quatre à six mois, ils représentent un travail d'analyse important.
- Quatre travaux ont été conduits dans le cadre de **modules de formation**. Réalisés sur des pas de temps relativement courts par des petits groupes d'élèves (trois « IDP » et un « TGE »)<sup>1</sup>, ils apportent surtout un premier éclairage sur une question donnée. Leur intérêt principal est de rassembler et classer des informations sur quelques sujets ciblés.
- Une **enquête en grand nombre** a été réalisée dans le cadre d'une "étude régionale" de l'ENESAD. Réalisé par environ 70 étudiants qui y ont consacré deux semaines, ce travail a permis de réaliser un "sondage d'opinions" auprès de plus de 700 personnes.

Tous ces travaux ont fait l'objet d'un rapport écrit. Nous ne présentons ici que des synthèses de ces rapports. Ces synthèses sont d'importance inégale, en lien direct avec l'importance de l'investissement demandé aux étudiants. Dans son ensemble, ce document reflète la contribution de ce type de dispositif d'étude à la formation de futurs cadres de l'action publique et du développement agricole.

Cette partie comprend sept sections. Les deux premières sont consacrées à une présentation des caractéristiques de l'agriculture périurbaine dijonnaise, avec un zoom sur l'analyse des logiques économiques d'un échantillon d'exploitations agricoles périurbaines. La troisième présente les résultats de trois travaux consacrés aux produits et services agricoles locaux. Les trois suivantes apportent des éclairages sur les acteurs et les politiques locales en milieu périurbain. Enfin, la dernière section présente le résultat de notre exploration bibliographique concernant les travaux sur l'agriculture périurbaine dijonnaise.

---

<sup>1</sup> IDP : Initiation à la démarche de projet ; module de formation des élèves ingénieurs de l'Enesad.

TGE : Travail de groupe d'élèves ; module de formation des étudiants de l'Engref (Ecole nationale du génie rural et des eaux et forêts)



## ***1 - L'AGRICULTURE PERIURBAINE DIJONNAISE EN QUELQUES CHIFFRES***

---

Nous proposons dans cette section une présentation très rapide de l'agriculture périurbaine dijonnaise sachant qu'il existe des travaux d'étudiants récents sur ce sujet. Parmi ceux-ci, soulignons tous particulièrement ceux de Vincent Rivault (2001) et d'Isabelle Maurice (2002) qui fournissent chacun des descriptions précises de l'état et des dynamiques de l'agriculture périurbaine dijonnaise à l'échelle du Scot et de l'aire urbain.

### **L'agriculture périurbaine dijonnaise, entre logiques agricoles et urbaines**

Pour analyser les caractéristiques périurbaines des exploitations agricoles, nous avons fait une requête auprès des services de la statistique agricole de Côte d'Or sur le recensement général de l'agriculture réalisé en 2000. Cette requête a dû être construite sur la base de regroupements de communes définis *a priori*<sup>2</sup>. Dans la logique de l'étude, notre parti pris a été de retenir un découpage qui prenne en considération les ensembles spatiaux qu'utilisent les responsables locaux de l'agriculture et du développement urbain, tout en prenant également en compte les informations issues d'autres études.

**D'un point de vue urbain**, l'agriculture périurbaine dijonnaise englobe les exploitations agricoles situées à proximité de la ville, c'est-à-dire en bordure et en couronne d'agglomération. L'INSEE a établi une nomenclature qui distingue des communes du pôle urbain, proche de la notion d'agglomération, des communes périurbaines qui, même si elles sont peu peuplées, ont une forte proportion d'actifs travaillant dans le pôle urbain. A Dijon, on peut alors identifier et retenir trois découpages qui croisent données INSEE et périmètres d'intervention :

- les communes du Grand Dijon (qui correspondent à peu près au pôle urbain de l'INSEE) : on y trouvera les exploitations agricoles situées en agglomération ;
- les communes du périmètre du Scot (qui englobent celles du Grand Dijon + des communes périurbaines). C'est à cette échelle que des orientations d'aménagement en matière de préservation des espaces agricoles vont être fixées dans les années à venir ;
- les communes de l'aire urbaine dijonnaise qui regroupent la totalité des communes périurbaines, dans et au-delà du Scot. Par commodité, on a considéré que cette aire donne l'extension maximale de notre terrain d'étude.

**D'un point de vue agricole**, des études antérieures (cf. recueil bibliographie) font ressortir une typologie de zonages agricoles du double point de vue des systèmes de production et de la structure spatiale du milieu et de l'urbanisation. Une partie de ces découpages se retrouvent dans les propos des

---

<sup>2</sup> Ceci afin d'éviter que des données soient manquantes du fait du secret statistique qui s'applique sur nombre de communes où les exploitations agricoles sont peu nombreuses.



responsables agricoles présents au comité de pilotage de l'étude. Ces informations nous alors conduit à dégager trois ensembles spatiaux à distinguer en terme d'agriculture périurbaine :

- les communes de l'Est dijonnais, situées à la frange de la Plaine de Dijon. Ces communes se caractérisent, du point de vue agricole par : une prédominance d'exploitations de grandes cultures, une place importante des cultures irriguées de plein champ, betteraves et légumes, une densité forte d'exploitations agricoles et d'entreprises agro-alimentaires. Dans son rapport à l'urbain, la situation de ces communes est marquée par deux phénomènes préoccupants : c'est dans cette direction que le front urbain avance le plus vite ; c'est aussi là que se trouvent la majeure partie des ressources en eau de l'agglomération. Ces caractéristiques expliquent que ce segment du périurbain dijonnais cristallise les attentions des responsables agricoles du département.
- Les communes du vignoble, au sud de Dijon : peu nombreuses dans la sphère de l'aire urbaine dijonnaise, ces communes connaissent des problèmes spécifiques liées aux particularités de la viticulture AOC. Le développement urbain y est également très présent, ce qui provoque des tensions assez vives sur plusieurs sujets : foncier, pollution, etc.
- Les communes de l'Ouest dijonnais (Plateau) : elles sont moins nombreuses qu'à l'Est car le relief et la forêt ralentissent la progression urbaine. Ces communes présentes une agriculture céréalière qui, si elle est moins fortement touchée par l'urbanisation que la Plaine, est également plus hétérogène : vergers et petites fruits en ceinture nord-ouest, espaces agroforestiers à forte activité de loisirs dans les vallées de l'Ouche et du Suzon, bordures des plateaux céréaliers de l'arrière-côte et du châillonnais.

En croisant ces deux familles de critères urbains et agricoles, nous avons établi une cartographie en huit secteurs (carte 1). Le zonage qui en résulte n'est pas nécessairement le seul pertinent pour comprendre les interactions entre agriculture et périurbanisation, à la fois trop grossier (maille communale) et trop arbitrairement délimité (agrégats de communes). Mais il est pratique pour l'analyste car il permet d'effectuer des comptages relativement simples (comme par exemple le nombre d'exploitations) et d'apporter ainsi des informations de base incomplètes dans les travaux existants. Cette cartographie a aussi le mérite de reposer sur des catégories d'espaces couramment utilisées par les acteurs locaux (Grand Dijon/Scot/aire urbaine, Est/Ouest, Vignoble/Plaine/Plateau).

Pour représenter les données statistiques sur cette carte, nous avons établi un schéma simplifié (figure 1). Par exemple, la figure 2 représente le nombre d'exploitations agricoles recensées en 2000 dans les différents secteurs de la carte.

carte 1 – Agrégats de communes utilisés pour la requête de données du RGA

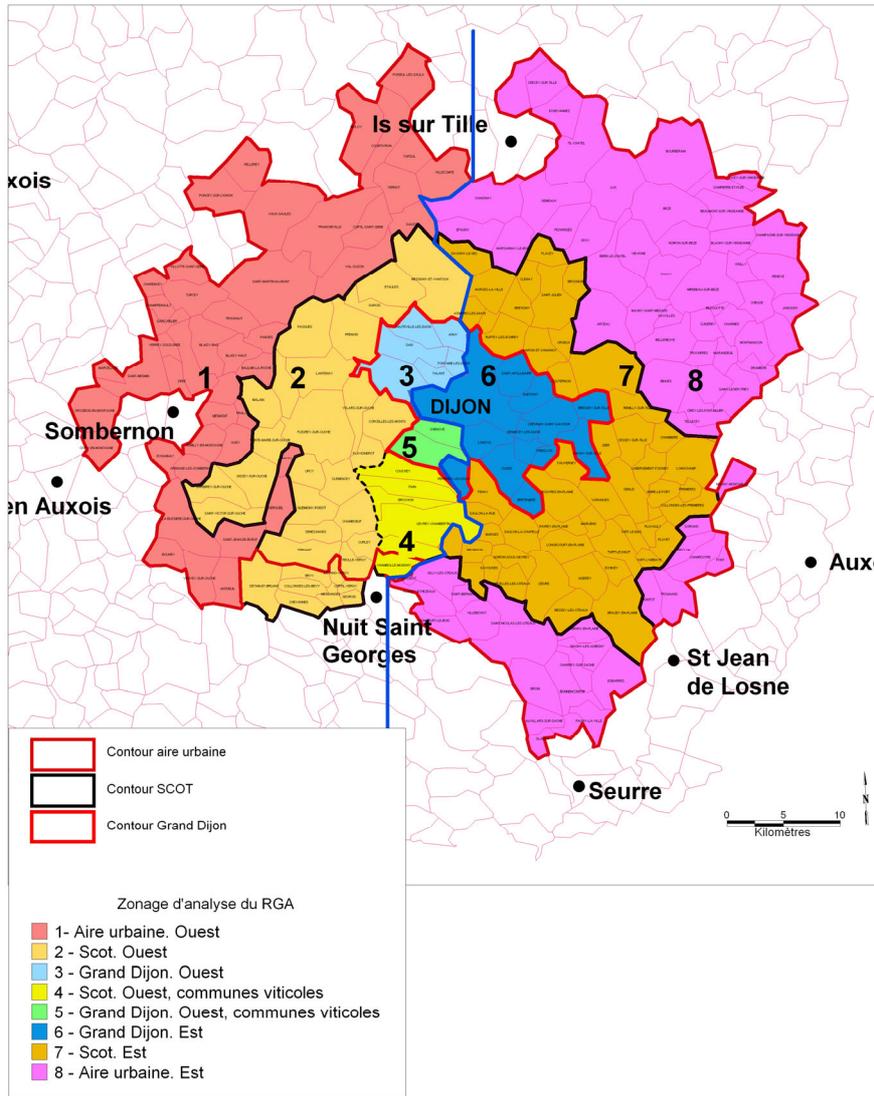
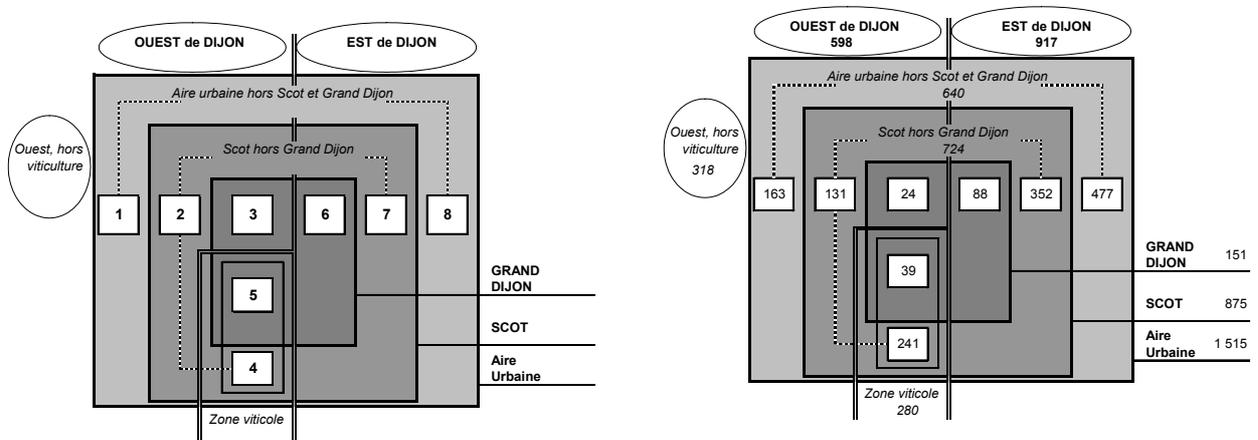


figure 1 - Représentation schématique de 8 zones de requête de données RGA

figure 2 - Nombre d'exploitations agricoles en 2000 (professionnelles et non professionnelles) – Source RGA



Remarque : En 2000, la Côte d'or comptait 6 193 exploitations. L'aire urbaine dijonnaise englobe donc 25% des exploitations du département.

Listes des communes pour chacun des huit secteurs retenus pour l'analyse statistique du RGA (carte 1)

<b>☒ 1 – Aire urbaine, Ouest</b>	<b>☒ 2 – SCOT, Ouest</b>	<i>Fixin</i>	<i>Labergement-Foigney</i>	<i>Cirey-lès-Pontailleur</i>
<i>Agey</i>	<i>Ancey</i>	<i>Gevrey-Chambertin</i>	<i>Longchamp</i>	<i>Crécey-sur-Tille</i>
<i>Antheuil</i>	<i>Barbirey-sur-Ouche</i>	<i>Morey-Saint-Denis</i>	<i>Longeault</i>	<i>Cuiserey</i>
<i>Arcey</i>	<i>Bévy</i>	<b>☒ 5 – Grand Dijon Ouest, communes viticoles</b>	<i>Longecourt-en-Plaine</i>	<i>Dampierre-et-Flée</i>
<i>Baulme-la-Roche</i>	<i>Chamboeuf</i>	<i>Chenôve</i>	<i>Marliens</i>	<i>Drambon</i>
<i>Blaisy-Bas</i>	<i>Chevannes</i>	<i>Marsannay-la-Côte</i>	<i>Noiron-sous-Gevrey</i>	<i>Échevannes</i>
<i>Blaisy-Haut</i>	<i>Clémencey</i>	<b>☒ 6 – Grand Dijon, Est</b>	<i>Norges-la-Ville</i>	<i>Épagny</i>
<i>Bouhey</i>	<i>Collonges-lès-Bévy</i>	<i>Bressey-sur-Tille</i>	<i>Orgeux</i>	<i>Esbarres</i>
<i>Bussy-la-Pesle</i>	<i>Corcelles-les-Monts</i>	<i>Bretenièrre</i>	<i>Pluvault</i>	<i>Étevaux</i>
<i>Champrenault</i>	<i>Curley</i>	<i>Chevigny-Saint-Sauveur</i>	<i>Pluvet</i>	<i>Flagey-Echézeaux</i>
<i>Charencey</i>	<i>Curtil-Vergy</i>	<i>Crimolois</i>	<i>Premières</i>	<i>Gemeaux</i>
<i>Civry-en-Montagne</i>	<i>Darois</i>	<i>Dijon</i>	<i>Remilly-sur-Tille</i>	<i>Gilly-lès-Cîteaux</i>
<i>Courtivron</i>	<i>Détain-et-Bruant</i>	<i>Longvic</i>	<i>Rouvres-en-Plaine</i>	<i>Glanon</i>
<i>Curtil-Saint-Seine</i>	<i>Étaules</i>	<i>Magny-sur-Tille</i>	<i>Ruffey-lès-Echirey</i>	<i>Jancigny</i>
<i>Drée</i>	<i>Flavignerot</i>	<i>Neuilly-lès-Dijon</i>	<i>Saint-Julien</i>	<i>Lechâtelet</i>
<i>Échannay</i>	<i>Fleurey-sur-Ouche</i>	<i>Ouges</i>	<i>Saint-Philibert</i>	<i>Licey-sur-Vingeanne</i>
<i>Francheville</i>	<i>Gissey-sur-Ouche</i>	<i>Perrigny-lès-Dijon</i>	<i>Saulon-la-Chapelle</i>	<i>Lux</i>
<i>Gergueil</i>	<i>Lantenay</i>	<i>Quetigny</i>	<i>Saulon-la-Rue</i>	<i>Magny-lès-Aubigny</i>
<i>Grenand-lès-Somberton</i>	<i>L'Étang-Vergy</i>	<i>Saint-Apollinaire</i>	<i>Savigny-le-Sec</i>	<i>Magny-Montarlot</i>
<i>Grosbois-en-Montagne</i>	<i>Mâlain</i>	<i>Sennecey-lès-Dijon</i>	<i>Savouges</i>	<i>Magny-Saint-Médard</i>
<i>La Bussière-sur-Ouche</i>	<i>Messanges</i>	<b>☒ 7 – SCOT, Est</b>	<i>Tart-l'Abbaye</i>	<i>Marandeuil</i>
<i>Marcellois</i>	<i>Messigny-et-Vantoux</i>	<i>Aiserey</i>	<i>Tart-le-Bas</i>	<i>Marsannay-le-Bois</i>
<i>Mesmont</i>	<i>Pasques</i>	<i>Arc-sur-Tille</i>	<i>Tart-le-Haut</i>	<i>Mirebeau-sur-Bèze</i>
<i>Moloy</i>	<i>Prenois</i>	<i>Asnières-lès-Dijon</i>	<i>Thorey-en-Plaine</i>	<i>Montmançon</i>
<i>Panges</i>	<i>Quemigny-Poisot</i>	<i>Barges</i>	<i>Varanges</i>	<i>Montot</i>
<i>Pellerey</i>	<i>Reulle-Vergy</i>	<i>Beire-le-Fort</i>	<i>Varois-et-Chaignot</i>	<i>Noiron-sur-Bèze</i>
<i>Poiseul-lès-Saulx</i>	<i>Sainte-Marie-sur-Ouche</i>	<i>Bellefond</i>	<b>☒ 8 – Aire urbaine, Est</b>	<i>Oisilly</i>
<i>Poncey-sur-l'IGNON</i>	<i>Saint-Victor-sur-Ouche</i>	<i>Bessey-lès-Cîteaux</i>	<i>Arceau</i>	<i>Pagny-la-Ville</i>
<i>Prâlon</i>	<i>Saint-Victor-sur-Ouche</i>	<i>Brazey-en-Plaine</i>	<i>Aubigny-en-Plaine</i>	<i>Pichanges</i>
<i>Remilly-en-Montagne</i>	<i>Segrois</i>	<i>Bretigny</i>	<i>Auwillars-sur-Saône</i>	<i>Pont</i>
<i>Saint-Héliér</i>	<i>Semezanges</i>	<i>Brognon</i>	<i>Beaumont-sur-Vingeanne</i>	<i>Renève</i>
<i>Saint-Jean-de-Boeuf</i>	<i>Ternant</i>	<i>Broindon</i>	<i>Beire-le-Châtel</i>	<i>Saint-Bernard</i>
<i>Saint-Martin-du-Mont</i>	<i>Urcy</i>	<i>Cessey-sur-Tille</i>	<i>Belleneuve</i>	<i>Saint-Léger-Triey</i>
<i>Saint-Mesmin</i>	<i>Velars-sur-Ouche</i>	<i>Chambeire</i>	<i>Bèze</i>	<i>Saint-Nicolas-lès-Cîteaux</i>
<i>Saussy</i>	<b>☒ 3 – Grand Dijon, Ouest</b>	<i>Clénay</i>	<i>Bézouotte</i>	<i>Saint-Sauveur</i>
<i>Savigny-sous-Mâlain</i>	<i>Ahuy</i>	<i>Collonges-lès-Premières</i>	<i>Binges</i>	<i>Savolles</i>
<i>Tarsul</i>	<i>Daix</i>	<i>Corcelles-lès-Cîteaux</i>	<i>Blagny-sur-Vingeanne</i>	<i>Soirans</i>
<i>Trouhaut</i>	<i>Fontaine-lès-Dijon</i>	<i>Couternon</i>	<i>Boncourt-le-Bois</i>	<i>Spoynay</i>
<i>Turcey</i>	<i>Hauteville-lès-Dijon</i>	<i>Échigey</i>	<i>Bonnencontre</i>	<i>Tanay</i>
<i>Val-Suzon</i>	<i>Plombières-lès-Dijon</i>	<i>Épernay-sous-Gevrey</i>	<i>Bourberain</i>	<i>Tellecey</i>
<i>Vaux-Saules</i>	<i>Dijon</i>	<i>Fauverney</i>	<i>Broin</i>	<i>Til-Châtel</i>
<i>Vernot</i>	<i>Talant</i>	<i>Fénay</i>	<i>Chaignay</i>	<i>Tréclun</i>
<i>Verrey-sous-Drée</i>	<b>☒ 4 – SCOT Ouest, communes viticoles</b>	<i>Flacey</i>	<i>Champagne-sur-Vingeanne</i>	<i>Trochèrres</i>
<i>Veuvev-sur-Ouche</i>	<i>Brochon</i>	<i>Genlis</i>	<i>Champdôtre</i>	<i>Trouhans</i>
<i>Villecomte</i>	<i>Chambolle-Musigny</i>	<i>Izeure</i>	<i>Charmes</i>	<i>Viévine</i>
<i>Villotte-Saint-Seine</i>	<i>Couchey</i>	<i>Izier</i>	<i>Charrey-sur-Saône</i>	<i>Villebichot</i>
			<i>Cheuge</i>	<i>Villey-sur-Tille</i>
				<i>Vougeot</i>



## L'espace périurbain dijonnais : l'urbain, la forêt et l'agricole

Un premier élément de description de l'agriculture périurbaine dijonnaise concerne l'importance des espaces agricoles.

Une carte des grands types d'occupation du sol (carte 2) montre un contraste entre l'est et l'ouest de l'agglomération. L'ouest, à dominante forestière et agricole comprend peu d'espaces urbanisés. L'est au contraire (et plus particulièrement le quart sud-est), est un espace à dominante agricole fortement marqué par la périurbanisation qui s'étend en suivant les principaux axes de circulation. Cette physionomie de la région dijonnaise se retrouve dans les statistiques du RGA 2000 à partir desquelles nous avons pu évaluer la part de la SAU communale dans la surface totale de la commune<sup>3</sup>. On observe alors que les pourcentages des surfaces communales consacrées à l'agriculture (figure 3 & figure 4) sont très inégaux de part et d'autre de Dijon, en fonction de la place occupée tant par l'urbanisation que par les espaces forestiers.

La communauté d'agglomération dijonnaise est logiquement l'espace le moins doté en espace agricole. L'agriculture est cependant loin d'y être marginale car **les espaces agricoles couvrent 37% de la superficie des communes du Grand Dijon**. Ce sont les communes viticoles du Grand Dijon, à dominante urbaines et forestières, qui sont les moins dotées en espace agricole (18 %) pour l'essentiel constitué de terres viticoles classées en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

De part et d'autre de l'agglomération, le pourcentage de surface agricole est moins élevé dans la partie Ouest du Scot (Arrière-Côte et Val Suzon) où c'est la forêt qui domine. Encore plus à l'ouest, l'aire urbaine de Dijon s'étend jusqu'en région d'élevage de l'Auxois, dans des communes à nouveau très agricoles. De l'autre côté, l'est dijonnais (Plaine) qui connaît un fort développement de la périurbanisation comprend les surfaces agricoles les plus importantes de l'aire urbaine. En moyenne, près des deux tiers des surfaces communales sont agricoles.

---

<sup>3</sup> Le RGA 2000 permet le calcul de la SAU communale par addition des surfaces utilisées dans cette commune par chaque exploitation y ayant des parcelles. Cette SAU communale diffère de la SAU des exploitations de la commune qui, elle, additionne la SAU totale des exploitations ayant leur siège dans la commune. Par exemple, il est possible qu'une commune périurbaine n'est plus d'exploitation agricole (SAU des exploitations = 0) alors qu'il lui reste des surfaces agricoles utilisés par des agriculteurs des communes voisines (SAU communale = x ha).

carte 2 - Occupation du sol sur l'aire urbaine dijonnaise – source : Corine land cover

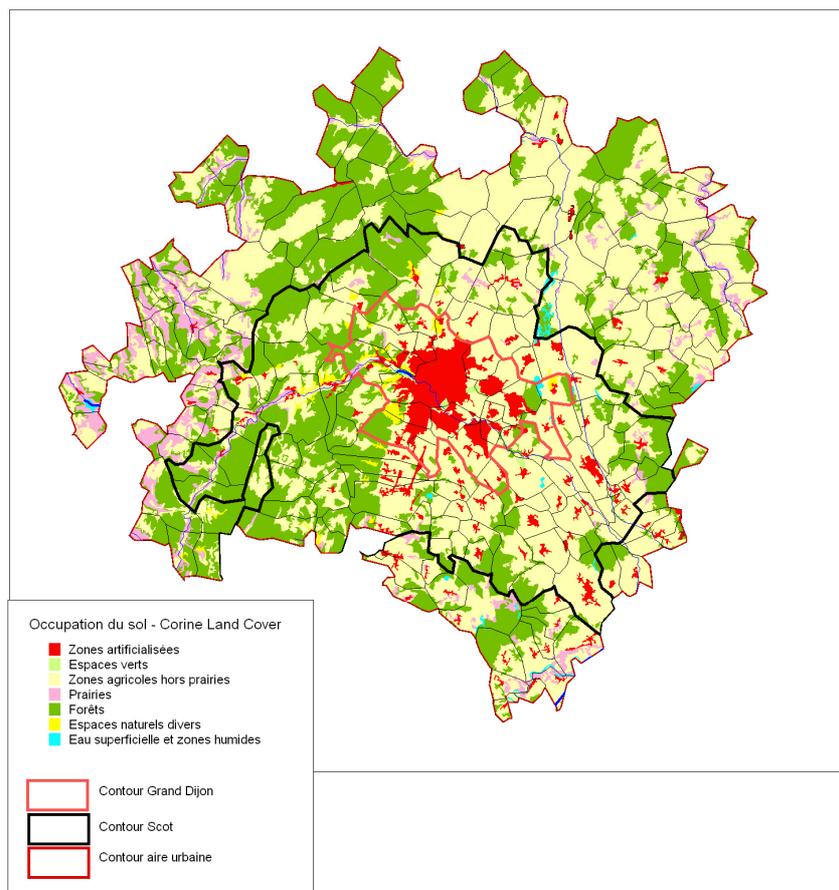


figure 3 - Surface agricole en 2000  
(exprimée en « centaines d'ha », agrégation des superficies agricoles communales)

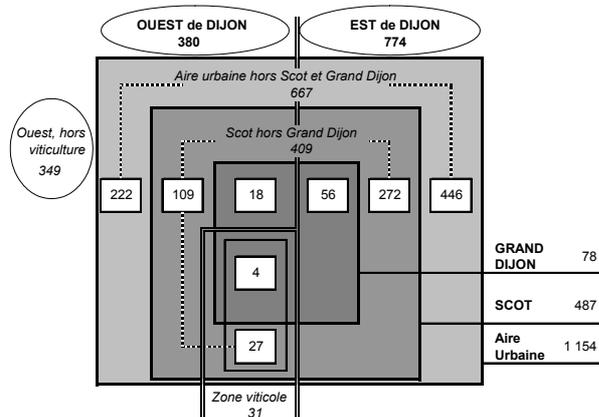
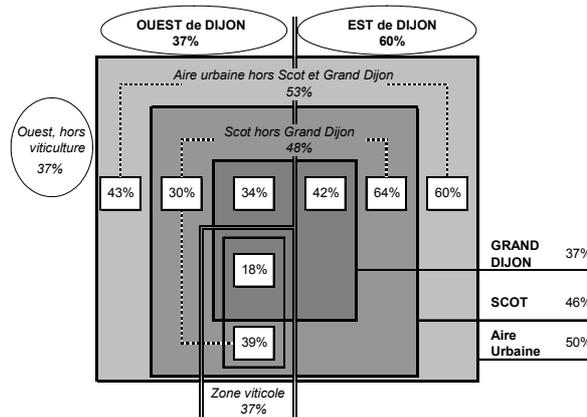


figure 4 - Pourcentage de la surface totale des communes classée en surface agricole en 2000



## Dijon, entre côte viticole et bassin céréalier bourguignon

L'usage des espace agricoles peu se résumer simplement par une très nette domination des « grandes cultures ». La carte des Otex<sup>4</sup> communales (

<sup>4</sup> L'Otex (orientation technico économique des exploitations agricoles) est un indicateur synthétique couramment utilisé dans les statistiques agricoles. L'Otex d'une exploitation agricole indique la combinaison des productions en fonction de leur poids économique dans le système de production. L'Otex communale utilisée ici décrit les combinaisons productives qui prédominent dans la commune. Par exemple, une Otex communale "Polyculture-

carte 3) montre bien que la grande majorité des communes de l'aire urbaine dijonnaise sont insérées dans la grand zone céréalière du nord-est du département. Quelques communes du sud font exception en étant rattachées à la côte viticole bourguignonne. Cela implique qu'une majorité d'exploitations agricoles est fortement spécialisée dans l'une des ces deux productions. Ce n'est que sur l'est de l'aire urbaine (début du bassin allaitant) et sur le Grand Dijon que l'on rencontre le plus d'exploitations professionnelles moins spécialisées en grandes cultures ou viticulture ( figure 5)

carte 3 – Carte des OTEX communales (Source : SRSA)

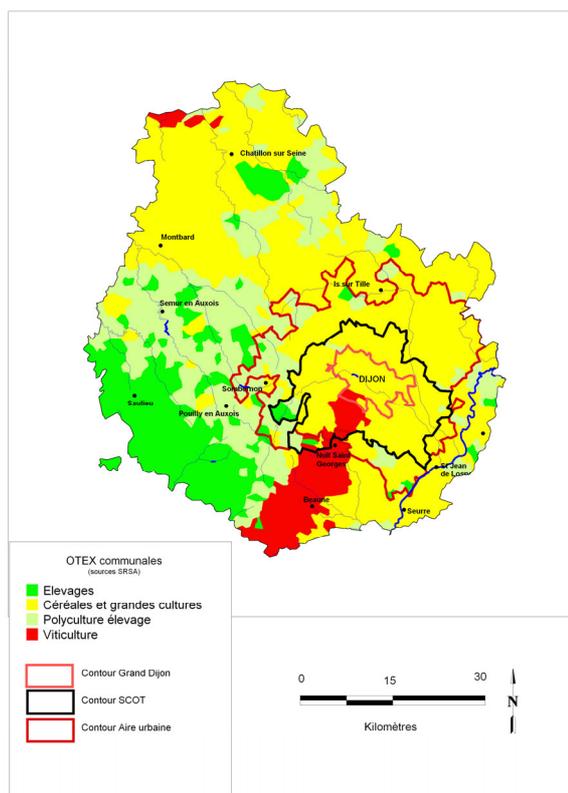
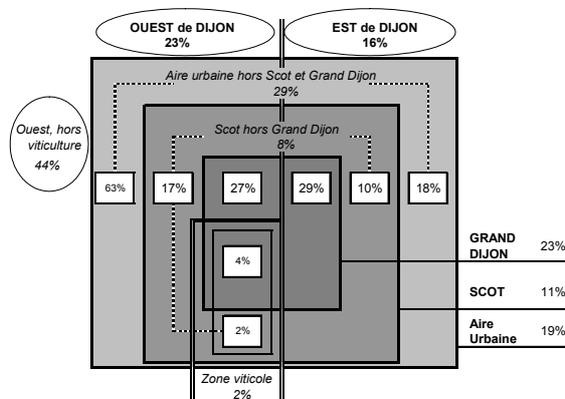


figure 5 - Part des exploitations classées dans une autre Otex que « grandes cultures » ou « viticulture » (2000)

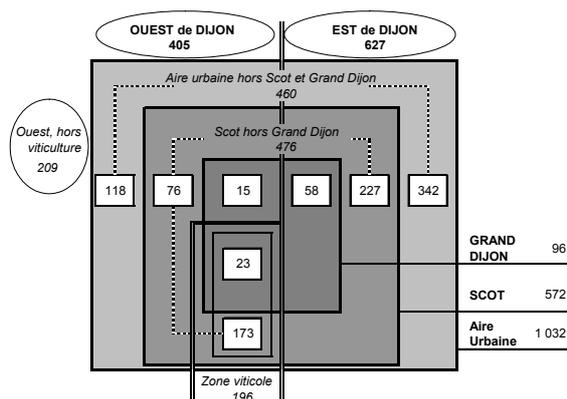


"Elevage" nous indique que productions animales et végétales sont prédominante dans la commune. Une Otex communale "Grandes cultures" indique une spécialisation des exploitations en production végétale. Si il y a de l'élevage, son poids économique est mineur.

## Deux formes d'activité agricole : activité principale ou de complément.

Une caractéristique des statistiques agricoles est de différencier les exploitations professionnelles des exploitations non professionnelles<sup>5</sup>. Les exploitations professionnelles qui assurent une activité principale au chef d'exploitation sont les plus nombreuses et, surtout, occupent la majorité des surfaces agricoles de l'aire urbaine (figure 6 & figure 7). Les exploitations non professionnelles utilisent une toute petite part de l'espace agricole (3 % de l'aire urbaine). Cependant, elles y représentent une proportion importante du nombre d'exploitations (32 %), cette proportion augmente au fur et à mesure que l'on s'approche de Dijon (figure 8).

figure 6 - Nombre d'exploitations professionnelles en 2000



<sup>5</sup> Sont considérées comme exploitations non professionnelles, des exploitations qui ont une faible dimension économique (moins de 12 ha « équivalent blé ») ou utilisent moins de  $\frac{3}{4}$  de temps de l'équivalent de travail d'une personne sur l'année.

figure 7 - Pourcentage des surfaces de l'ensemble des exploitations utilisées par les exploitations non professionnelles en 2000

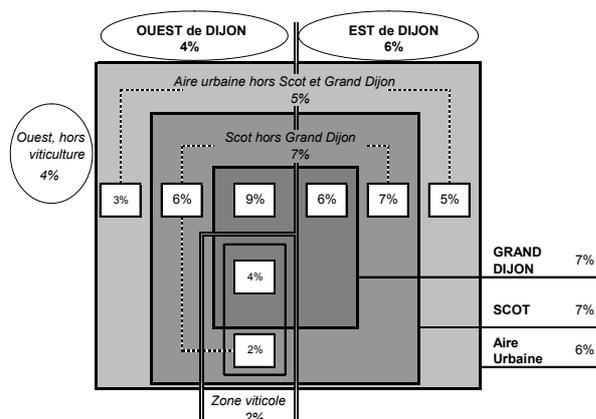
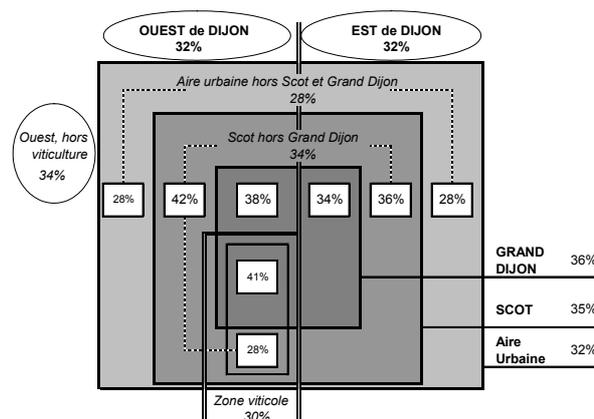


figure 8 - Part des exploitations non professionnelles sur l'ensemble des exploitations en 2000



## Dynamiques d'évolution des exploitations professionnelles

Comment évoluent les exploitations professionnelles dans le contexte périurbain dijonnais ?

La tendance générale semble peu différente de celle observée à l'échelon départemental et régional avec deux caractéristiques majeures : une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles, un agrandissement de la SAU et une spécialisation croissante des exploitations restantes.. Ces dynamiques doivent cependant composer en milieu périurbain avec la réduction des surfaces agricoles au profit de l'urbanisation. Les figures ci-contre (figure 9 & figure 10.) montrent bien l'importance de la diminution du nombre d'exploitations professionnelles. Par exemple, l'aire urbaine perd 30% d'exploitations sur la période 1988/2000. Dans le même temps, et toujours à l'échelle de l'aire urbaine, la superficie moyenne des exploitations passe de 75 à 106 ha.

Cependant, la figure 11 et la figure 12 montrent que le transfert de foncier entre les exploitations ayant cessé leur activité et les exploitations restantes n'a pas été total. Par exemple, la SAU totale des exploitations professionnelles présentes sur l'aire urbaine en 2000 est inférieure de 1600 ha à celle que cultivaient les exploitations professionnelles présentes en 1988 (soit une diminution de 1,4 %). Cette perte de surface agricole résulte probablement pour partie de l'extension urbaine (mais aussi des transferts possibles entre agriculture et forêt). En effet, on observe que c'est sur l'Est dijonnais où l'extension urbaine est la plus forte que la SAU totale des exploitations professionnelles diminue le plus : -1 600 ha soit -2% de la SAU. En outre, cette diminution s'accroît quand on se rapproche du centre de l'agglomération. A l'opposé, on observe un solde nul dans l'Ouest dijonnais. Soulignons également que la zone viticole résiste mieux pour ce qui concerne le nombre d'exploitations (-17% contre -30% sur l'ensemble de l'aire urbaine) alors que le rythme de diminution de ses surfaces est peu différent des autres zones.

figure 9 - Variation du nombre d'exploitations professionnelles de 1988 à 2000 en valeur par rapport à 1988

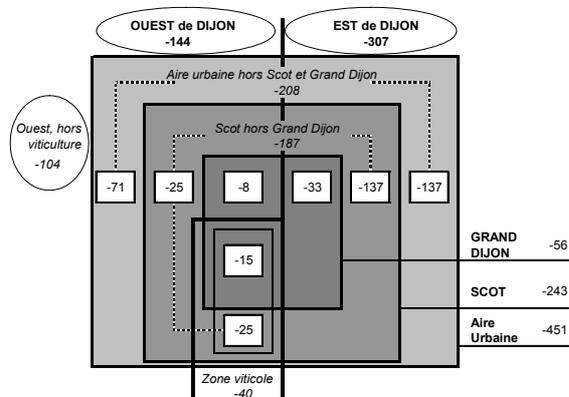


figure 10 - Variation du nombre d'exploitations professionnelles de 1988 à 2000 en pourcentage du nombre d'exploitations prof. en 1988

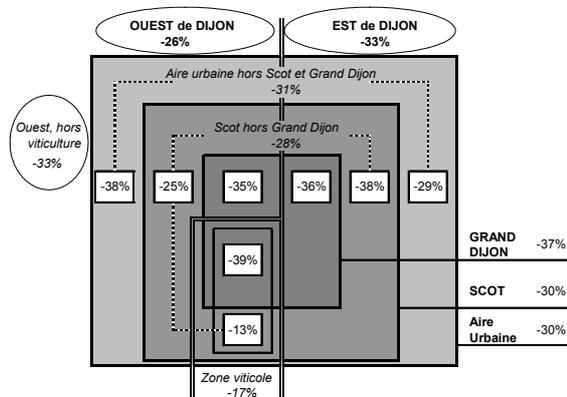


figure 11 - Variation entre 1988 et 2000 de la superficie agricole détenue par les exploitants professionnels de chaque secteur (ha)

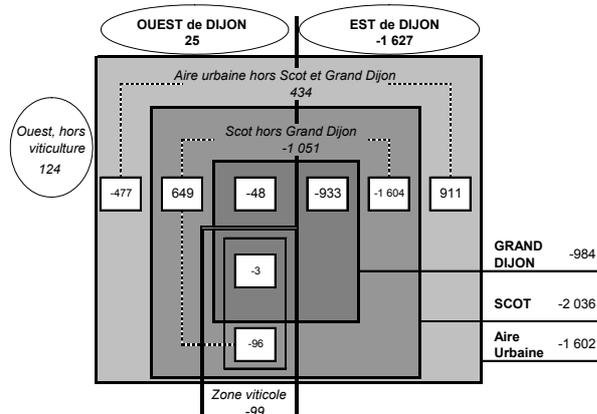
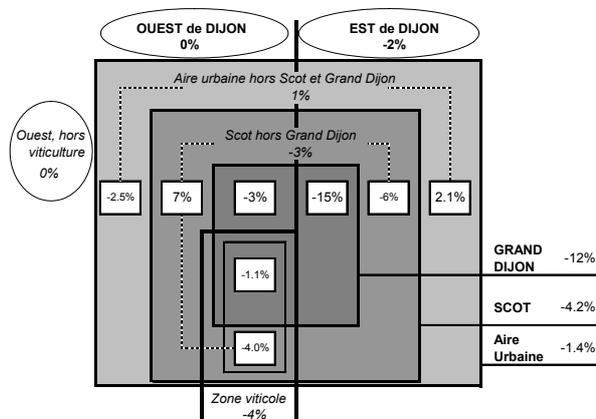


figure 12 - Variation entre 1988 et 2000 de la superficie agricole détenue par les exploitants professionnelles de chaque secteur en pourcentage par rapport à 1988



Il faut cependant éviter d'attribuer à l'extension urbaine la diminution de la surface agricole totale détenue par les exploitations professionnelles. Ceci en particulier parce que, sur la période considéré, on observe également une augmentation significative des surfaces détenues par les exploitations non professionnelles qui gagnent 1 100 ha à l'échelle de l'aire urbaine. Ce score réduit la perte globale de SAU de l'ensemble des exploitations qui, toujours à l'échelle de l'aire urbaine, n'est que de 480 ha (figure 13).

Mais il existe également un « effet RGA » qui doit conduire à interpréter avec prudence les variations d'effectif des exploitations à l'intérieur de chaque zone. En effet, les surfaces détenues par les exploitations sont affectées par commune, en fonction de la localisation du siège de l'exploitation et donc indépendamment de la localisation communale des surfaces. Ainsi, une diminution de surface sur une zone restreinte peut résulter de la reprise de surfaces par des exploitations dont le siège d'exploitation est situé ailleurs. Des diminutions de SAU des exploitations peuvent donc ne pas correspondre une disparition physique des surfaces agricoles au profit d'autres utilisations du sol.

En l'état, les données statistiques dont nous avons disposé ne nous permettent pas de quantifier précisément l'impact sur les surfaces agricoles de la consommation foncière « pour urbanisation ». Plus généralement et en se questionnant sur le maintien des exploitations professionnelles, on observe que la diminution du nombre d'exploitations est constitutif de la réponse à deux demandes foncières inégales : celle pour « l'urbanisation » et celle pour l'agrandissement des exploitations restantes. En prenant par exemple appui sur le zonage SCOT et en observant la période 1988/2000, (tableau 1), on peut ainsi estimer que les surfaces libérées par les exploitations professionnelles ayant cessé leur activité ont été consommées approximativement :

- pour 8 %, par la demande foncière « pour urbanisation » (ou pour d'autres usages non agricoles)
- pour 86 % par la demande foncière pour l'agrandissement des exploitations professionnelles restantes.

D'un point de vue agricole et en terme de nombre d'exploitations professionnelles, une simulation à échéance 2020 fondée sur les rythmes antérieurs de consommation foncière (en valeur) pour l'agrandissement et l'urbanisation conduirait, à échéance 2020, au maintien de seulement 360 exploitations professionnelles sur le Scot (tableau 2). Il est à souligner qu'une telle simulation, certes très abrupte, montre un ralentissement du rythme de disparition des exploitations car, du faite même de l'agrandissement, il faut moins de cessations (d'exploitations plus grandes) pour répondre aux mêmes besoins fonciers (pour « urbanisation » et pour l'agrandissement).

figure 13 - Variation entre 1988 et 2000 de la superficie agricole (ha) détenue par l'ensemble des exploitations (professionnelles et non professionnelles de chaque secteur

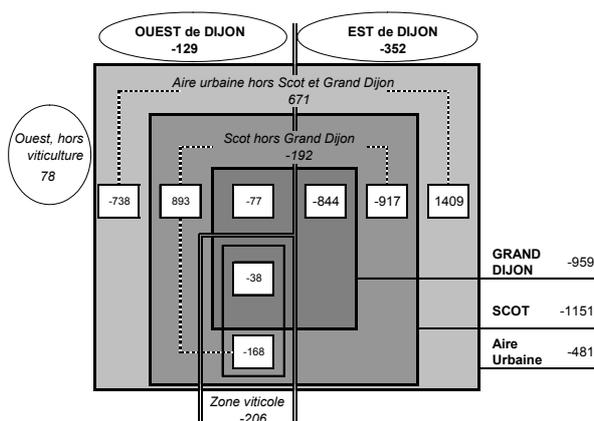


tableau 1 - Réduction du nombre d'exploitations professionnelles et réorganisation du foncier agricole sur le SCOT sur la période 19\_8 -2000

Nombre d'exploitations professionnelles disparues sur la période 88-2000	243
Surfaces agricoles "libérées" par les exploitations professionnels ayant cessées leur activité (243 exploitations X 59.3 ha de surface moyenne)	14 410 ha
Surface « partie » aux exploitations non professionnelles (augmentation des surfaces détenues par les exploitations non professionnelles)	880 ha (6%)
Surface « partie » à l'agrandissement des exploitations professionnelles (572 exploitations en 2000 qui, en moyenne, ont augmenté leur superficie de 21.6 ha par rapport à 1988)	12 370 ha (86%)
Surface « partie à l'urbanisation » (variation des surfaces agricoles détenues par l'ensemble des exploitations prof. et non prof.)	1 150 ha (8%)
<b>TOTAL</b>	<b>14 400 ha</b>

tableau 2 - Perspective d'évolution du nombre d'exploitations sur le SCOT à échéance 2020 (hypothèse de poursuite des tendances observées sur la période 1988-2000)

	1988	Variation annuelle en valeur	2000	Variation annuelle en valeur	Situation 2020
SAU totale des exploitations prof. (ha)	48 300	-170	46 264	-170	42 702
SAU moyenne par exploitation (ha)	59	+1.8	81	+1.8	119
Nombre d'exploitations prof.	815	-20	572	-10	360

## L'agriculture en contact étroit avec la population urbaine

L'aire urbaine dijonnaise est marquée, comme beaucoup d'autre agglomérations de ce type, par un fort mouvement de périurbanisation qui accroît les zones de contact entre l'agriculture et une population travaillant majoritairement en ville. La figure 14 traduit bien ce phénomène avec des croissances démographiques plus élevées sur les communes de la couronne du Grand Dijon. Cette dynamique conjuguée à la diminution du nombre d'exploitations agricoles explique la part minimale que représente la population agricole dans la population totale. Par exemple, le nombre de chefs d'exploitation et

coexploitants recensés en 2000 ne représentaient que 0.3% de la population recensée en 1999 sur le Scot (et 0.6% sur l'aire urbaine) (figure 15). Par contre, la densité de population par ha de surface agricole diminue beaucoup plus vite au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre urbain (

figure 16). Malgré le mouvement de périurbanisation (particulièrement fort sur l'est dijonnais), les densités observées au sein du Grand Dijon sont nettement plus fortes qu'à l'extérieur de l'agglomération. Cela signifie pour les agriculteurs présents sur le Grand Dijon, un contexte social d'exercice de l'activité agricole très différent de leurs collègues distants de seulement quelques kilomètres

figure 14 - Evolution de la population de 1990 à 1999 (source RP 1999, INSEE)

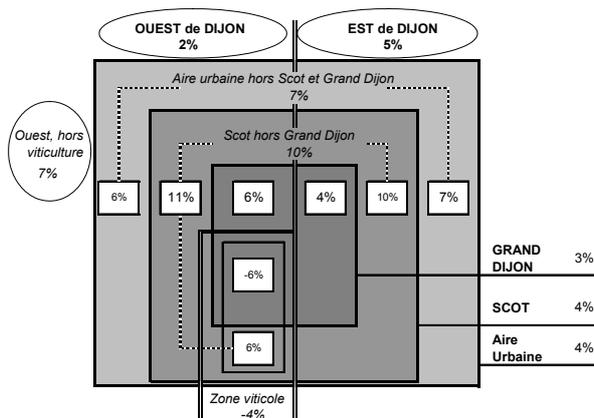
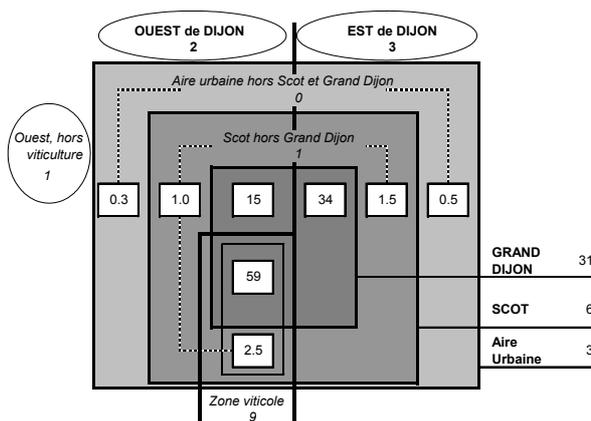
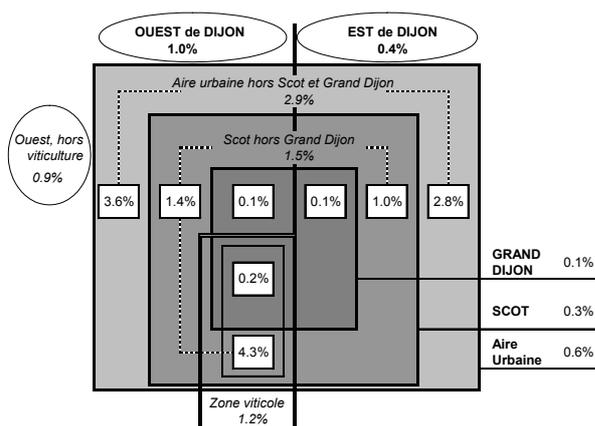


figure 15 - Nombre de chefs d'exploitations et coexploitants en pourcentage de la population total (RGA 2000, ensemble des exploitations et RP99)

figure 16 - Nombre d'habitants par ha de SAU des communes (RGA 2000, ensemble des exploitations et RP99)





## ***2 – LOGIQUES ECONOMIQUES ET STRATEGIES FONCIERES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES***

---

**Mémoire de fin d'étude – Ingénieur de l'Enesad – Stéphane Deminguet**  
**Encadrement : Danièle Capt, Professeur d'économie.**

L'objet de ce mémoire est l'analyse des caractéristiques économiques des exploitations agricoles périurbaines de Dijon. Il répond directement au souci exprimé par les commanditaires de l'étude, qui est d'apprécier les conséquences de la proximité urbaine sur l'économie agricole. Les atouts et contraintes liés à la proximité urbaine sont-ils à l'origine de logiques économiques spécifiques ? Comment s'articulent logiques économiques et stratégies foncières des exploitations ?

Pour répondre à ces questions, l'étudiant a mené deux types d'analyses. Il a tout d'abord analysé les données du recensement général de l'agriculture en vue de repérer les caractéristiques et les évolutions structurelles des exploitations agricoles, en cherchant à repérer les différences observables en fonction de la proximité de la ville. Dans un second temps, il a réalisé une enquête économique auprès d'un échantillon de 17 exploitations agricoles situées dans le Grand Dijon. Cette enquête a permis d'apprécier différents types de comportements économiques d'agriculteurs en milieu périurbain.

### **Caractéristiques structurelles des exploitations agricoles périurbaines de Dijon.**

Cette partie présente la synthèse de l'analyse des données du RGA réalisée dans le mémoire. Cette analyse livre des informations détaillées sur deux cellules économiques de base : l'exploitation agricole et le ménage agricole. L'aire d'étude reprend les mêmes découpages que dans la section précédente. La comparaison des données observées s'appuie principalement sur les "zonages urbains" du Grand Dijon, du Scot et de l'aire urbaine.

#### **Evolution du nombre d'exploitations à proximité de Dijon : des dynamiques différenciées.**

Entre 1988 et 2000, la variation du nombre d'exploitations agricoles professionnelles (figure 17) n'apparaît pas réellement influencée par la proximité urbaine même si on observe une diminution sensiblement plus importante dans le Grand Dijon. Cette différence est par contre plus marquée pour les exploitations non professionnelles (figure 18) dont le taux de diminution a été nettement plus fort dans le Grand Dijon (environ -50%) que sur l'ensemble de l'aire urbaine (-23%).

A l'échelle du Scot, les exploitations non professionnelles diminuent cependant moins en effectif que les exploitations professionnelles (- 23% contre -30% pour les professionnelles) et augmentent leur surface de 37% (alors que les exploitations professionnelles en perdent 4.2%). A cette échelle d'observation, il semble donc se dessiner une tendance à la « déprofessionnalisation de l'agriculture périurbaine ».

Nous observons aussi une inversion des rapports d'évolution en faveur des exploitations viticoles qui diminuent moins vite que les autres exploitations agricoles toutes catégories confondues. Elles représentent désormais environ 20% des exploitations professionnelles de l'aire urbaine.

En conclusion, si les exploitations viticoles et les exploitations non professionnelles occupent une place minoritaire dans l'agriculture périurbaine dijonnaise, leur importance relative s'accroît. Vu l'importance du salariat en viticulture, le poids relatif de ces exploitations sera d'autant plus marqué si on raisonne en terme d'emplois agricoles.

figure 17 - Variation du nombre d'exploitations professionnelles de 1988 à 2000

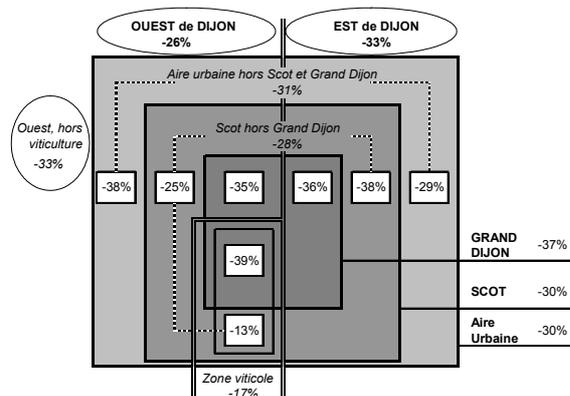
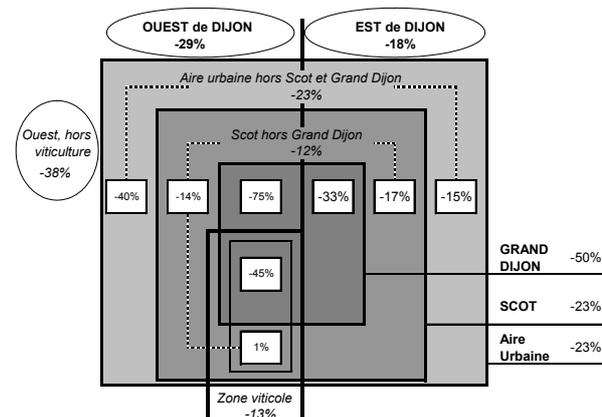


figure 18 - Variation du nombre d'exploitations non professionnelles 1988-2000



Les superficies moyennes des exploitations professionnelles – hors zone viticole - apparaissent nettement marquées par la proximité urbaine puisqu'elles déclinent au fur et à mesure qu'on s'approche de la ville (figure 19). La figure 20 montre que cette variation de la taille moyenne des exploitations résulte pour une large part du fort pourcentage des exploitations de « petites tailles » au sein du Grand Dijon.

La taille des exploitations non professionnelles (figure 21) semble également subir un « effet ville » avec un gradient de superficie moyenne allant de 10 ha dans le Grand Dijon à 17 ha dans le périmètre éloigné de l'aire urbaine.

On notera aussi que c'est sur ce critère de surface des exploitations que la distinction est/ouest est la plus évidente avec +30 ha par exploitation sur l'ouest « hors viticulture » par rapport à l'est. Les exploitations de grandes cultures sont plus grandes sur l'Arrière-Côte que dans la Plaine de Dijon.

figure 19 - Surface moyenne des exploitations professionnelles en 2000

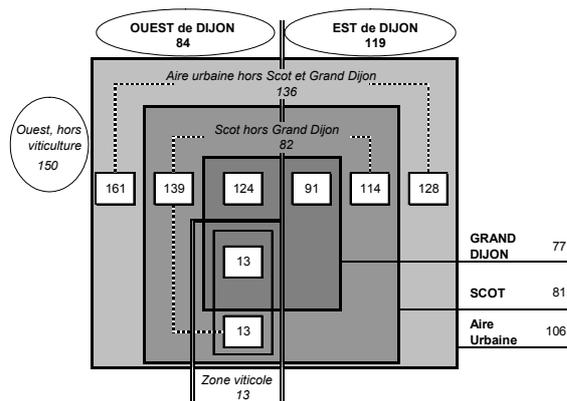


figure 20 - Pourcentage des exploitations professionnelles disposant d'une surface agricole de moins de 50 ha en 2000

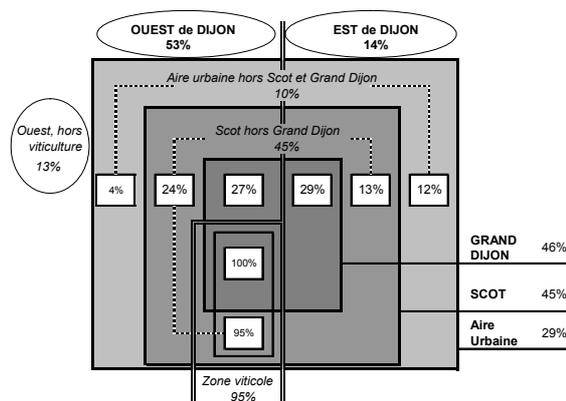
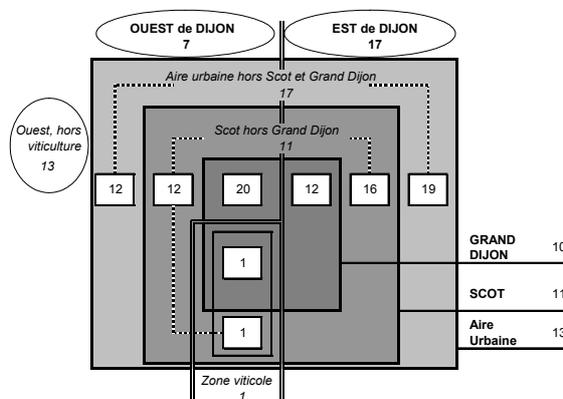


figure 21 - Surface moyenne des exploitations non professionnelles en 2000



### Les effets de la proximité urbaine sur l'intensification du foncier agricole.

Les analystes constatent généralement une intensification du foncier agricole à proximité des villes. Celle-ci semble résulter d'une réaction des exploitants au coût d'accès élevé du foncier qui les pousse à saisir des opportunités de commercialisation en circuit court génératrices d'une forte plus-value agricole. Qu'en est-il dans l'agglomération Dijonnaise ?

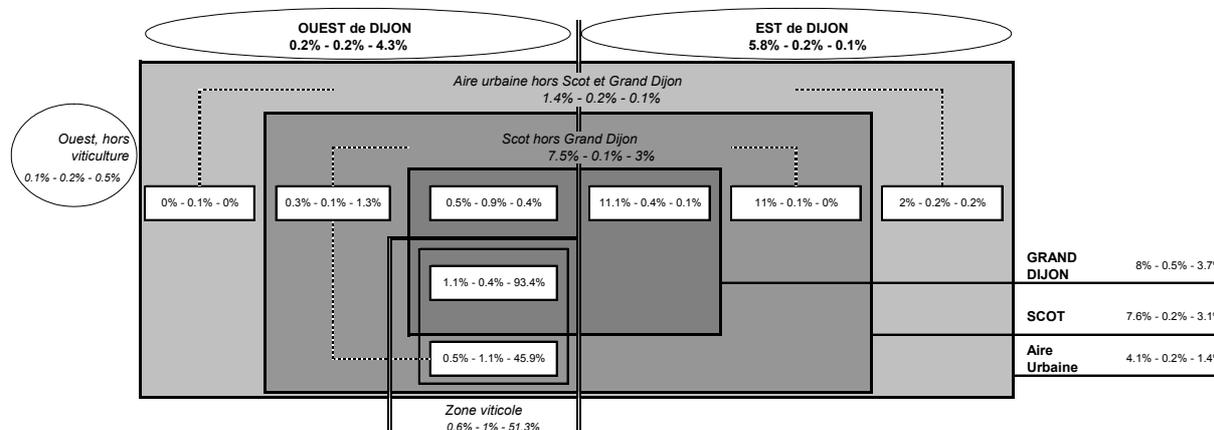
Les données du RGA sur l'utilisation agricole du foncier confirme, qu'effectivement, le pourcentage des surfaces consacrées à des cultures à priori plus rémunératrices que les cultures subventionnées par la PAC (colza, blé, orge) s'accroît en s'approchant de Dijon (figure 22). Logiquement, les marges brutes standards<sup>6</sup> par hectare varient dans le même sens (figure 23). Ces deux observations montrent que, malgré la prédominance en surface des "cultures PAC", l'agglomération dijonnaise ne fait pas exception à la règle d'intensification du foncier agricole localisé en proximité urbaine.

L'importance relative des surfaces en cultures plus rémunératrices est observée dans des exploitations qui regroupent deux caractéristiques : elles sont proches de l'agglomération et ont une dimension

<sup>6</sup> La marge brute standard est une valeur moyenne de rentabilité affectée à l'hectare en fonction de son utilisation. Cette valeur est utilisée pour le calcul de la dimension économique des exploitations exprimée en UDE (Unité de dimension économique) elle-même utilisée par exemple pour la classification des exploitations en professionnelles et non professionnelles.

économique inférieure à la moyenne (figure 24). Cette dernière observation montre donc, qu'en moyenne, la faible dotation en surface n'est pas totalement compensée par des choix de cultures plus rémunératrices.

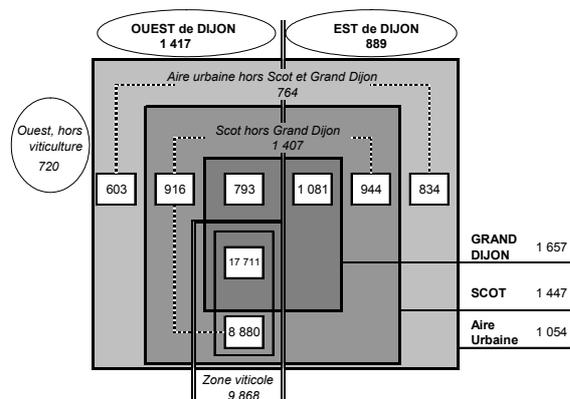
figure 22 - Pourcentages des surfaces agricoles des exploitations cultivées en : « grandes cultures spéciales » (i) – cultures spéciales (ii) – vignes . Année 2000, ensemble des exploitations



i : betterave, pomme de terre, légumes de plein champs

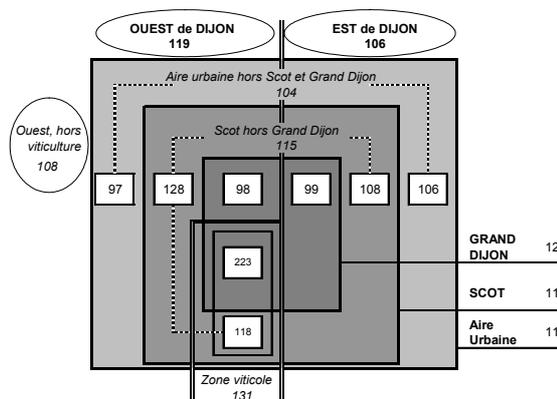
ii : fleurs, arbre fruitiers, petits fruits, pépinières

figure 23 - Marge brute standard moyenne par ha des exploitations professionnelles en 2000 (exprimée en UDE\*)



\* Unité de dimension économique

figure 24 - Marge brute standard moyenne par exploitation des exploitations professionnelles en 2000 (exprimée en UDE\*)



## Le mode de faire valoir du foncier

Comme nous l'avons évoqué, les espaces agricoles périurbains se caractérisent par un accès au foncier plus difficile qu'ailleurs. Cette situation va de pair avec un autre phénomène qu'il convient d'analyser : la précarisation des modes de faire valoir des terres agricoles. Malheureusement, le RGA permet difficilement de l'apprécier. Le constat que nous pouvons faire est que les exploitations professionnelles proches de la ville ont en moyenne une surface plus faible (cf. partie 1) et une proportion de foncier en propriété (ou faire valoir direct : FVD) moins importante que les exploitations plus éloignées (figure 24). En terme d'évolution entre 1988 et 2000 (figure 25), le constat est moins net : sur l'ensemble de l'aire urbaine, les exploitations ont un pourcentage de surface en FVD qui diminue et les exploitations les plus proches du centre ont globalement moins bien réussi à maintenir ce taux que celles qui sont plus éloignées. Ce résultat est cependant difficile à interpréter. Il faut peut

être y voir, pour les exploitations au plus près de la ville, la conséquence de la vente de foncier en propriété pour l'extension urbaine, mais aussi et très certainement la conséquence de stratégies d'agrandissement qui reposent principalement sur la location compte tenu de la rareté et du coût du foncier en propriété. Dit autrement, les exploitations voisines de la ville s'agrandissent moins que les autres et lorsqu'elles le peuvent, elles s'agrandissent le plus souvent en location car l'achat de terres est quasi impossible.

figure 25 - Pourcentage des surfaces en FVD

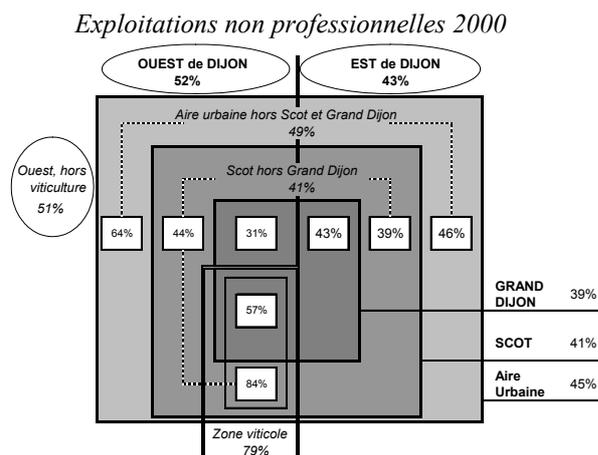
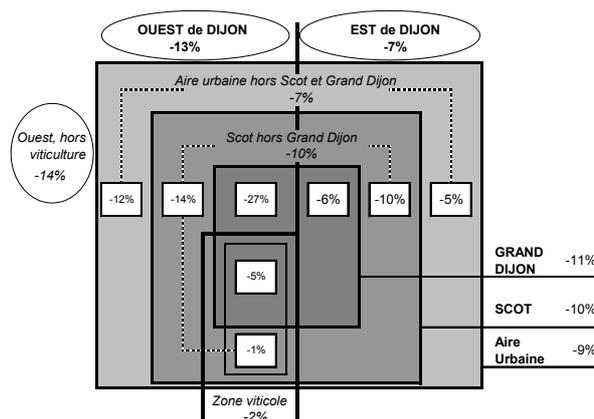


figure 26 - Ecart entre le pourcentage de surface détenu en FVD en 1988 et 2000 par les exploitations professionnelles



### De l'exploitation à l'économie de la famille : une approche par les activités du ménage

Une des spécificités potentielles de l'agriculture périurbaine est - du fait de la proximité du bassin d'emploi et de consommation urbain - la possibilité pour les ménages agricoles de compléter plus aisément qu'ailleurs le revenu agricole par des activités annexes. La figure 27 montre que les exploitants au plus près de la ville sont, en proportion, plus nombreux à avoir une seconde activité extérieure à l'exploitation (pluriactivité). Par contre, pour ce qui concerne les conjoints non coexploitants, on observe, de façon contre intuitive, que ce sont les plus éloignés de Dijon qui travaillent le plus hors de l'exploitation (figure 28).

Une autre source de complément de revenu des ménages est l'activité de vente directe. En excluant la viticulture pour laquelle la vente directe est une pratique généralisée, on observe sur la figure 29 que cette activité commerciale est d'autant plus pratiquée par les agriculteurs que l'on se rapproche du centre ville<sup>7</sup>. On remarquera par ailleurs (figure 30) que les agriculteurs non professionnelles pratiquent plutôt moins la vente directe que les agriculteurs professionnelles<sup>8</sup>.

Les travaux à façon peuvent également constituer un complément de revenu des ménages (figure 31). Le part des agriculteurs réalisant ce type d'activité semble peu dépendre de la distance à la ville. En fait, ce qui est le plus remarquable ici est la proportion importante d'agriculteurs indiquant avoir ce

<sup>7</sup> Cette information ne dit rien sur les volumes de vente et ne distingue donc pas la vente directe marginale de celle constituant le débouché essentiel d'une exploitation. Par ailleurs, précisons bien ici qu'il s'agit de pourcentage sur l'effectif total de chaque zone ; en terme d'effectifs, les agriculteurs pratiquant la vente directe sont majoritairement situés à l'extérieur du Grand Dijon

<sup>8</sup> Ce résultat apparaît surprenant. Il résulte peut-être d'une certaine résistance à la déclaration aux enquêteurs d'une activité commerciale informelle.

type d'activité (12% sur l'aire urbaine), ainsi que l'écart important entre l'ouest (16%) et l'est (23%) de Dijon. Il faut peut-être y voir le résultat de demandes plus nombreuses des résidents du périurbain dont on sait qu'ils sont plus nombreux sur l'est dijonnais

Enfin, et pour compléter notre panorama des éléments contribuant à l'économie des ménages, soulignons, pour ce qui concerne spécifiquement les agriculteurs non professionnels, qu'environ 50% d'entre eux sont des retraités et qu'ils se répartissent sur le territoire indépendamment de la distance au centre urbain (figure 32).

En conclusion, l'analyse des statistiques agricoles fait effectivement ressortir des différences structurelles et d'évolution que l'on peut parfois relier à la distance à la ville de Dijon. Il convient cependant de reconnaître que les variations observées sont souvent de faible ampleur aux échelles d'observations que nous avons utilisées. Cela traduit le fait que, si l'agriculture périurbaine dijonnaise se confronte réellement à un certain nombre de contraintes spécifiques au milieu périurbain, elle présente dans son ensemble des caractéristiques peu différentes de celles rencontrées sur le reste du département. Les différences les plus notables concernent les exploitations situées sur les communes du Grand Dijon.

figure 27 - Pourcentage des chefs d'exploitations professionnels ne travaillant pas à temps complet sur l'exploitation

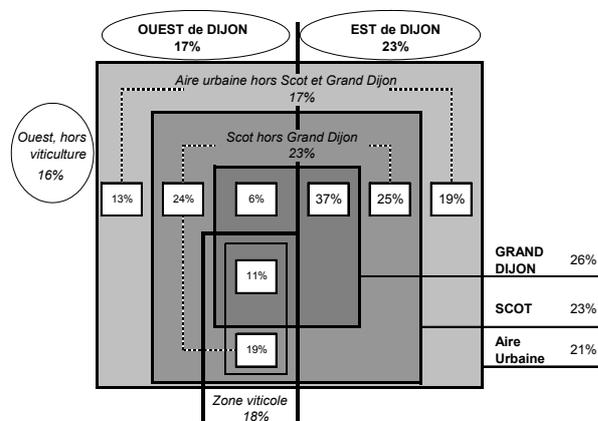


figure 28 - Pourcentage de conjoints d'exploitants professionnels travaillant à l'extérieur (sur total des conjoints d'exploitants non coexploitants, 2000)

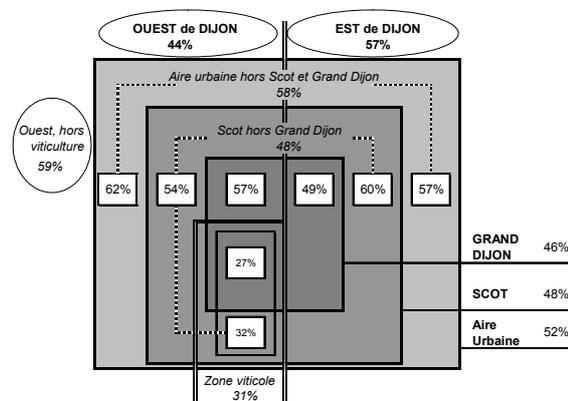


figure 29 - % des exploitations professionnelles qui déclarent faire de la vente directe en 2000

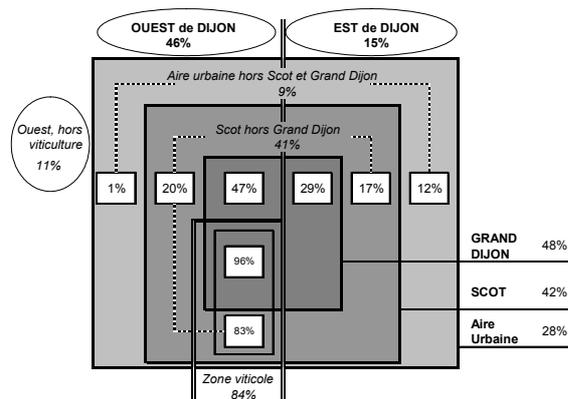


figure 30 - % des exploitations non professionnelles qui déclarent faire de la vente directe en 2000

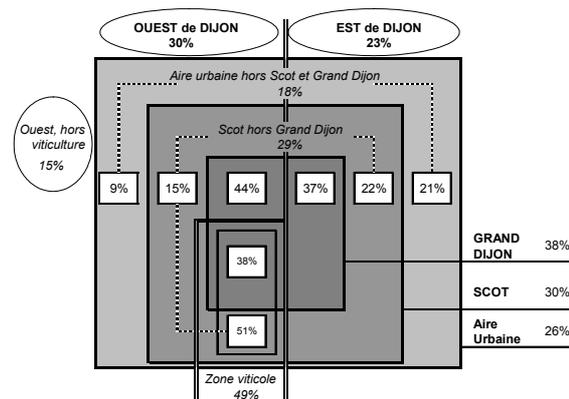


figure 31 - Pourcentage des exploitations professionnelles qui déclarent faire des travaux à façon en 2000

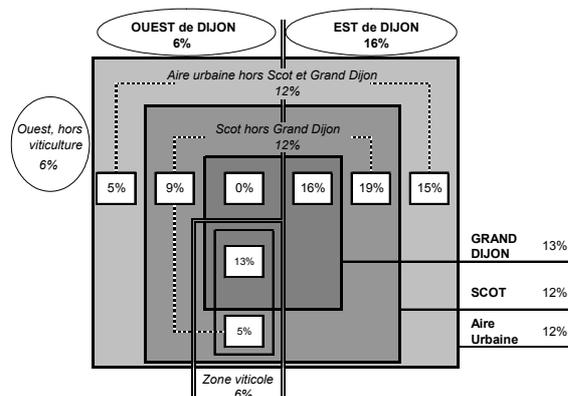
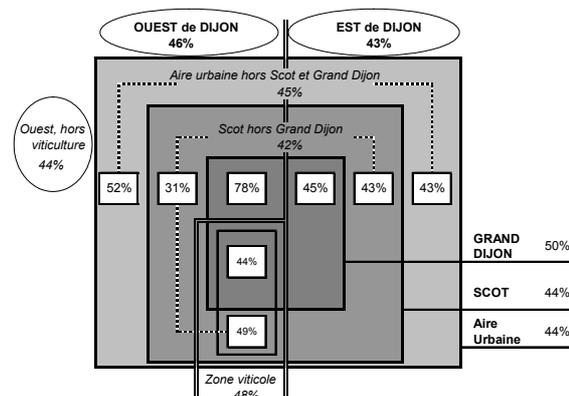


figure 32 - Pourcentage des chefs d'exploitations et co-exploitants non professionnels retraités en 2000



## Des enquêtes pour comprendre les logiques économiques des agriculteurs

L'objectif des enquêtes est de comprendre les raisonnements économiques propres à des exploitants situés dans un contexte périurbain. Le parti pris de l'étude est de s'intéresser uniquement à des exploitations agricoles situées au plus près de la ville, dans les communes du Grand Dijon. La sélection des exploitations a été faite par repérage de terrain sur 7 communes réparties le long d'un transect passant par Dijon et allant de Bretenières à Daix. Ces enquêtes ont porté sur 17 exploitations pour 31 exploitations inventoriées dans ces mêmes communes lors du RGA 2000. A partir de chaque entretien, l'étudiant a réalisé une monographie qui décrit la trajectoire, le fonctionnement actuel et les résultats économiques de l'exploitation, ainsi que les évolutions futures envisagées par l'exploitant.

L'idée issue de l'analyse du RGA selon laquelle l'agrandissement en surface est plus difficile sur la première couronne urbaine à cause d'une forte concurrence foncière, se confirme à la lecture des monographies. Peu d'exploitations enquêtées se sont agrandies de façon significative sur la période récente. Aux mieux, elles obtiennent de nouvelles surfaces pour compenser d'éventuelles disparitions

de surfaces actuellement en utilisation précaire. Ainsi, la diversité des exploitations rencontrées a pu être décrite en fonction des objectifs économiques de production et des stratégies foncières des exploitants. En suivant ce raisonnement, quatre profils d'exploitations se dessinent :

- **Profil A** - Quatre exploitations qui visent des objectifs économiques et adoptent des stratégies foncières comparables au modèle de développement qui prédomine dans le département de la Côte d'Or dans le domaine des grandes cultures : une priorité à l'agrandissement des surfaces et une spécialisation en céréales et oléo-protéagineux (cultures PAC) avec, selon les potentiels agronomiques, une part de surfaces en cultures à plus forte marge (betteraves, légumes plein champ ...) ;
- **Profil B** – Cinq exploitations qui s'apparentent aux précédentes mais qui, face aux obstacles à l'agrandissement en surface, sont à la recherche de compléments de revenus, soit par le développement d'activités ou productions les plus proches possibles des pratiques habituelles dans l'exploitation (travaux à façon, petites productions en vente directe), soit par la recherche d'un travail salarié à l'extérieur à l'exploitation.
- **Profil C** : Trois très petites exploitations gérées par des agriculteurs à la retraite. Leur petite taille est partiellement compensée par des cultures à forte valeur ajoutée commercialisées auprès d'une clientèle de proximité (ventes à la ferme, marchés urbains).
- **Profil D** : Cinq exploitations résolument orientées vers le bassin de consommation urbain et qui consacrent l'essentiel de leur force de travail à des surfaces en cultures ou services à fortes valeurs ajoutées (installées sur les parties de l'exploitation les plus sûres et équipées : propriété, irrigation ...). Dans certains cas, la trajectoire de ces exploitations débouche sur une bifurcation – pas forcément anticipée au départ – d'un projet agricole diversifié vers le développement d'activités commerciales ou de services (ex : paysagiste, fleuriste).

La présentation synthétique des caractéristiques de chaque exploitation (tableau 5 *infra*) montre que ces logiques tiennent à des causalités multiples.

Ainsi, sur les exploitations du **profil A**, on observe aisément un effet dû à l'âge élevé du chef d'exploitation couplé à l'absence de perspectives sûres de reprise de l'exploitation. Ces exploitants ont réussi à atteindre une surface suffisante aujourd'hui pour obtenir des résultats économiques satisfaisants à partir de systèmes de cultures peu diversifiés qu'ils maîtrisent facilement. N'imaginant pas d'évolution de leur exploitation à moyen terme, ils espèrent que la conjoncture économique à venir leur permettra de tenir jusqu'à la retraite. Ce choix est conforté par la logique économique des ménages qui, dans les quatre cas, bénéficie du salaire apporté par le travail extérieur des conjoints et qui est donc à même de préserver le revenu du ménage en cas de conjoncture agricole plus difficile.

A l'inverse, les exploitations du **profil B** sont conduites par des agriculteurs plus jeunes qui s'inquiètent de la capacité de leur exploitation à garantir demain le revenu du ménage, dans un contexte où l'agrandissement leur est très difficile. De plus, cette incertitude agricole s'accroît quand la situation économique du ménage est moins sécurisée, ce qui est le cas dans trois des cinq exploitations de ce groupe. Ces agriculteurs acceptent donc de s'agrandir, même si cela n'est souvent possible

qu'avec du foncier à statut précaire, mais sont également à la recherche d'autres sources de revenu complémentaires. Ils conduisent cette recherche en visant, autant que faire se peut, à rester dans leur « cœur de métier » (proportion élevée de cultures à forte marge, travail à façon, marchés de niche) et en explorant peu les opportunités offertes par la proximité du bassin d'emploi et de consommation dijonnais.

Nous remarquons que c'est au sein de ces deux groupes que les proportions de surface agricole en foncier instables (location ou mise à disposition précaire) sont les plus importantes, ce qui constitue *a priori* un point de fragilité pour ces exploitations. Cependant, cette situation peut aussi être un atout dans la mesure où certaines mises à disposition foncières sont proposées à des coûts très bas par des propriétaires souhaitant pouvoir reprendre à tous moments de leur bien. La production céréalière apparaît ici comme une activité bien adaptée à la mise en valeur agricole de parcelles en foncier précaire, pour peu que cela ne conduise pas à trop fragiliser l'exploitation<sup>9</sup>.

Les agriculteurs retraités - exploitations non professionnelles du **profil C** - sont moins soucieux de la rentabilité économique de leur exploitation<sup>10</sup>. Ils se situent très clairement dans une logique patrimoniale sur des surfaces très restreintes et en propriété familiale. Eloignés à tous points de vue de l'agriculture professionnelle, ils sont cependant inscrits dans des réseaux commerciaux de proximité orientés vers une demande urbaine de produits de qualité, avec notamment une forte présence sur les marchés de Dijon. Ces petites exploitations constituent ainsi, tant par leurs impacts paysagers (vergers, maraîchage) que commerciaux, une forme d'agriculture de proximité connue et appréciée par une partie de la population urbaine. La moyenne d'âge de ces agriculteurs fait craindre la disparition de leurs exploitations à moyen terme. Cependant, à la lumière des données du RGA et tel que l'expliquent eux-mêmes les agriculteurs enquêtés, il semble bien exister des perspectives de renouvellement de ces exploitations dans un cadre familial par des jeunes retraités ou par des pluriactifs semble bien exister.

Les exploitations du **profil D** se développent sur des surfaces restreintes qui bénéficient d'une forte stabilité foncière. Les cultures pratiquées dégagent une forte valeur ajoutée (plantes ornementales, pépinières) destinées au bassin de consommation dijonnais. La démarche commerciale est une composante à part entière de l'activité de l'exploitation. En conséquence, les besoins en main d'œuvre sont importants et assurés en priorité par les ressources familiales. Peu sensible à la question de l'agrandissement en surface agricole, l'attention des ces agriculteurs est davantage tournée vers l'adéquation entre activités de production et débouchés commerciaux ainsi que sur leur positionnement commercial. Certains d'entre eux (D1) sont des exploitations périurbaines présente de longue date sur les marchés urbains (tradition familiale). Certaines d'entre-elles semblent aujourd'hui en difficulté face aux développements de nouvelles concurrences (ex : grande surface de jardinerie). D'autres exploitations de ce groupe (D2) étaient initialement sur une trajectoire comparable à celles du profil B.

---

<sup>9</sup> Un des exploitants rencontrés explique ainsi clairement que le foncier précaire pose peu de problèmes à moyen terme s'il est détenu par de multiples propriétaires ; une telle configuration permet en effet de minimiser le risque de voir de nombreuses surfaces disparaître rapidement.

<sup>10</sup> L'étudiant a également tenté de reconstituer les revenus des ménages. Les résultats obtenus sont trop incertains pour être présentés au cas par cas. En tendance, ils confirment les stratégies économiques identifiées (ex. : stabilité pour le profil A, besoin d'activités annexes pour le B, etc.). Le résultat de ce travail est plus ambigu pour les exploitations non professionnelles où l'activité agricole doit constituer, certes pour un faible montant, un complément de retraite même si la majorité des enquêtés affirment que la rentabilité de leur activité est très faible à nulle (ce qui apparaît très probable si on raisonne en terme de rentabilité du travail).

Disposants des surfaces importantes mais malgré tout insuffisantes pour se spécialiser uniquement en céréaliculture, elles ont alors identifié et développé des productions sur un positionnement commercial original en direction du bassin de consommation urbain (ex : cueillette à la ferme), tout en conservant parallèlement l'exploitation de surfaces restées en grandes cultures.

Cette description des logiques économiques d'exploitations de la première couronne périurbaine n'est certes pas exhaustive. Par exemple, seules des exploitations « non professionnelles » tenues par des retraités ont été enquêtées alors que les données RGA montrent que, sur le Grand Dijon, 40% de ces exploitants ont une activité extérieure. La méthode de sélection des exploitations n'a pas non plus permis d'observer des exploitants travaillant à l'extérieur et conduisant leur exploitation par travail à façon<sup>11</sup>.

Le principal intérêt de cette description est de montrer que la pérennité des exploitations professionnelles est conditionnée par la capacité des exploitants à « faire avec » des solutions d'agrandissement précaire et/ou à imaginer des solutions alternatives à l'agrandissement.

Il aurait été intéressant d'extrapoler ces observations grâce aux données du RGA, mais cela aurait exigé de nouvelles requêtes statistiques que nous n'avons pas eu le temps de réaliser. Avec ce que nous avons comme données (tableau 3), nous pouvons toutefois observer que, sur le Grand Dijon :

- les exploitations proches *a priori* du profil A (plus de 100 ha, spécialisation en grandes cultures<sup>12</sup>) représenteraient environ 50% de l'ensemble des exploitations professionnelles
- les exploitations proches du profil D (moins de 20 ha, probablement spécialisées vers les marchés urbains) représenteraient environ 25% des exploitations professionnelles ;
- les exploitations intermédiaires qui, à l'image du profil B, ont certainement développé des stratégies de complément de revenu agricole, représenteraient les 25 % restants.

Au final, on peut faire l'hypothèse que les exploitations agricoles qui combinent les cultures classiques de la PAC avec d'autres activités ou productions plus locales, sont en nombre aussi important que les exploitations spécialisées (tableau 4).

Pour conclure cette analyse, nous pouvons dresser un tableau synthétique des questions relatives au maintien ou au renouvellement des différents types d'exploitations que nous avons identifiés, soit :

---

<sup>11</sup> Cette orientation est source d'inquiétude pour la profession agricole au sens où elle accroît la précarité du foncier. Elle pourrait attirer un nombre croissant d'exploitants compte tenu de la récente réforme de la PAC et l'apparition des droits à paiement uniques (DPU) déconnectés de la production. Le RGA indique cependant que les exploitants professionnels pour qui ce type de conduite est a priori le plus intéressant (exploitants ayant une profession principale extérieure ou retraités) étaient en nombre très faible en 2000 (27 exploitants et coexploitants, soit 4% de l'effectif total) et que leur nombre a diminué sur la période 1988/2000 (-6%).

<sup>12</sup> Ce rapprochement est à manier avec précaution car il ne prend pas en compte le nombre d'actifs par exploitation.

<b>A</b>	Préparer la transmission de l'exploitation hors cadre familial
<b>B</b>	Rechercher des activités annexes adaptées aux aspirations des exploitants concernés Evaluer les impacts d'agrandissements en surface avec du foncier précaire
<b>C</b>	Assurer la transmission du patrimoine productif, si possible au sein de la famille
<b>D1</b>	Faire évoluer le positionnement commercial de l'exploitation agricole pour mieux s'adapter aux reconfigurations de la distribution.
<b>D2</b>	Identifier et mettre en œuvre des productions sur un positionnement commercial original

Parmi les nombreuses questions que peut soulever ce tableau, il est à souligner qu'une des réponses importantes pour l'avenir est de savoir si les exploitations du groupe B sauront trouver et maintenir de nouvelles combinaisons d'activités satisfaisantes sur le plan économique. Cela a peu été le cas par le passé car, selon le RGA, les exploitations les plus proches de ce profil (surface comprise entre 20 et 100 ha) sont celles qui ont le plus diminué en effectif sur la période 1988 - 2000 (tableau 4).

tableau 3 - Nombre d'exploitations agricoles par classe de surface (RGA 2000)

Exploitations :	Grand Dijon hors communes viticoles (zones 3 & 6)			Scot, hors Grands Dijon et communes viticoles (zones 2 & 7)		
	Effectifs	% sur total	% sur expl. prof.	Effectifs	% sur total	% su expl. prof.
Non professionnelles	39	35%		170	34%	
Professionnelles				27		
< 20 ha	19	17%	26%	27	5%	9%
>= 20 ha et < 50 ha	2	2%	3%	21	4%	7%
>= 50 à 100	15	13%	21%	91	18%	30%
>= 100 ha	37	33%	51%	164	33%	54%
Total	112	100%		500	100%	
Total « professionnelles »	73		100%	303		100%

tableau 4 - Variation du nombre d'exploitations par classe de surface sur la période 1988-2000 sur les communes du Grand Dijon, hors communes viticoles

Classe de surface	Variation en pourcentage au sein de chaque classe
< 20 ha	-39%
>= 20 ha et < 50 ha	-90%
>= 50 à 100	-55%
>= 100 ha	23%
Total	-36%

tableau 5 - Principales caractéristiques des exploitations enquêtées

N°	(1) Statut juridique	Main d'œuvre	SAU	Cultures				Complément de description des activités, évolution récentes et perspectives	Age	Composition et activités du ménage	Stabilité foncière (5)		
				(2) COP	(3) Industrielle	(4) Culture à forte VA ajoutée	(5) bonne				moyenne	incertaine	
<b>A</b>	8	GAEC	2	218	95%	5%		Augmentation progressive des surfaces dans le cadre familiale. Petite activité de vent de paille sur centres équestres locaux. Elevage ovin de 40 brebis. Pas de stratégie d'évolution des activités	40 à 50	deux couples avec deux conjoints ayant un travail extérieur	77%	23%	
	5	EI	1	130	94%	6%		Spécialisation céréales depuis 20 ans lors d'un agrandissement d'environ 80 ha - Aucune activité n'annexe. Pense pouvoir conserver configuration actuelle jusqu'à la retraite. Pas de perspectives de reprise familiale	50 à 60	Un conjoint salarié extérieur	45%	73%	12%
	7	EI	1	150	100%			Stable après agrandissement il y a 20 ans. Pense pouvoir conserver la configuration actuelle jusqu'à la retraite. Pas de perspectives de reprise familiale	50 à 60	Un conjoint salarié extérieur	40%	60%	
	16	GAEC	4.7 (dont 1 salarié)	570	48%	3%		49% de la surface hors aire urbaine et consacrée à l'élevage bovin. En recherche de projets pour assurer l'installation des enfants. (travail extérieur, atelier engraissement ...)	40 à 50	deux couples dont un conjoint avec travail extérieur. Petite activité de déneigement	40%	44%	16%
<b>B</b>	6	SCEA	3.5 (dont 1.5 salariés)	265	87%	13%		Evolution récente : fort investissement dans le conditionnement et la valorisation de la production d'oignon (vente courtier) - 40 ha en travail à façon du semis à la récolte. - Activité moisson extérieure. Perspective : recherche de nouvelles parcelles en prévision de perte foncière pour urbanisation. Réflexion sur vente en circuit court de la production d'oignon	35 à 45	Un couple travaillant à temps plein sur l'exploitation	58%	42%	
	2	GAEC	3	240	81%	15%		Activité de négoce paille et foin (export Suisse). Perspective : saisir les opportunités d'agrandissement	35 à 45	Un couple travaillant sur l'exploitation dont l'un avec 1/2 temps travail extérieur + un célibataire.	33%	58%	9%
	12	EI	1	59	59%	27%	14%	Evolution récente : foncier stable, augmentation des surfaces en culture à forte valeur ajoutée (cassis). Perspectives : des projets à préciser de diversification de productions à forte valeur ajoutée et d'agritourisme.	35 à 45	Chef d'exploitation avec activité extérieure pour environ 20 j/an. conjoint salarié extérieur	100%		
13	EARL	1	105	80%	20%		Doublement de la surface en début de carrière. Perspective : si dégradation de la conjoncture économique, augmentation du travail salarié.	35 à 45	chef d'exploitation avec activité extérieure d'environ 2 mois/an. Conjoint sans profession	57%	43%		

<b>15</b>	<i>EI</i>	1.5 (1 salarié pour 0.5 équivalent temps plein)	195	92%	8%			Evolution récente : diminution de la main d'oeuvre (suite départ retraite parent) et embauche de main d'oeuvre salariée, développement du travail à façon. Perspective : développement travail à façon	35 à 45	Un conjoint salarié extérieur	41%	18%
<b>3</b>	<i>EI</i>		0.5		100%			Retraite agricole depuis 10 ans (auparavant, exploitation de 70 ha). Cinqante ruches. Commercialisation des divers produits en vente directe de proximité et parfois à des liquoristes. Aspire à transmettre ses vergers à ses enfants qui seront prochainement en retraite.	> 60	couple de retraité agricole	100%	
<b>9</b>	<i>EI</i>		1.5					Activité ancienne sur une surface stable. L'exploitation était auparavant conduite en pluriactivité. Commercialisation par vente directe sur le marché. Souhaite fortement transmettre ses fruitiers à ses enfants		couple de retraité non agricole	100%	
<b>11</b>	<i>EI</i>		1.2					Reprise de surface familiale de fruitiers lors de la retraite. Commercialisation des divers produits par des circuits de proximité : vente directe, revendeur marché locaux, liquoristes et épicerie fines. Aspire à transmettre à ses enfants.	> 60	couple de retraité non agricole	100%	
<b>1</b>	<i>EARL</i>	4.8 (2.8 salariés)	108	56%	28%	16%		Aucune évolution foncière, création activité de vente à la ferme et parallèlement augmentation de la main d'oeuvre. Perspective : succession familiale	50 à 60	Couple travaillant sur l'exploitation dont un conjoint retraité	23%	77%
<b>10</b>	<i>EI</i>	5 (3 salariés)	71	99%		0.8%		L'essentiel de la main d'oeuvre disponible est orientée vers la production horticole et l'activité commerciale. Création récente d'un magasin de vente direct horticole + vente de produits de jardinage. Perspective de reprise familiale uniquement sur l'activité commerciale.	50 à 60	un couple travaillant à temps complets	100%	
<b>14</b>	<i>EI</i>	1 (1 salarié à 0.5 ETP)	0.4			100%		Pépiniériste, plante à massif et légumes frais. Magasin de vente directe avec pour partie une activité de revente (produits pour le jardinage). Pas d'évolution du foncier. Résultat économique médiocre... mais envisage soit d'investir à nouveau dans locaux de vente et/ou de délocaliser les pépinières hors périurbain.	> 60	Célibataire pluriactif (emploi salarié extérieur à temps plein)	73%	27%
<b>4</b>	<i>EI</i>	2 (1 salarié)	0.8			100%		Production maraîchère et plante à massif. Aucune évolution foncière récente. Produits maraîchers commercialisés en direct sur le marché. Plantes à massif commercialisées en vente directe sur exploitation et contrat collectivité. Perspective : Pas de succession et résultat économique médiocre. Envisage éventuellement l'arrêt de l'activité de production.	50 à 60	veuf	100%	
<b>17</b>	<i>SARL</i>	7	1.5			100%		Trois activités : production horticole, vente de fleurs (3 poins de vente directe et vente semi-grossiste) et plus récemment, une activité "entretien espace vert". Perspective : conserver et développer encore l'activité de production	35 à 45	Un conjoint salarié extérieur à 1/2 temps	100%	

(1) *EI* : exploitation individuelle

(2) Cultures COP : Céréales, oléagineux, protéagineux

(5) Stabilité/précarité du foncier appréciée par l'exploitant sans référence systématique au mode de faire valoir

(3) Cultures industrielles...à forte marge : betterave, oignon, pomme de terre

(4) Cultures à forte VA... valeur ajoutée : maraîchage, petit fruits, fruits, pépinière



### ***3 – PRODUITS ET SERVICES AGRICOLES LOCAUX***

---

Cette partie regroupe trois travaux d'étudiants qui abordent sous différents angles le thème des produits et services agricoles locaux. Les deux premiers s'intéressent à la caractérisation des produits locaux, le premier (3.1) du point de vue des producteurs qui font de la vente directe et le second (3.2) du point de vue des consommateurs de produits fermiers. Enfin, le dernier (3.3) s'intéresse à un type de service agricole particulier : les fermes pédagogiques en milieu urbain.

Ces trois travaux ont été réalisés dans un même cadre pédagogique ; celui de l'initiation à la démarche de projet (IDP). Il s'agit d'un module de formation d'élèves ingénieurs de l'Enesad en 2<sup>ème</sup> année. Durant ce module, les élèves doivent, par groupe de 4 à 6 étudiants, traiter "*une question portant sur des problèmes de développement agricole au sens large et relever de questionnements traités par des ingénieurs œuvrant dans le secteur agricole*". Concrètement, chacun des trois groupes d'étudiants a disposé pour réaliser le travail demandé d'un volume horaire de 132 heures réparties entre les mois de novembre 2004 à février 2005.

#### **3.1 - Etude des points de vente des produits agricoles locaux**

*Etudiants : Bernard Naïc, Jérôme Clave, Anne Forgeat, Séverine Herphelin, Joannie Leroyer ;  
Encadrement : Danièle Capt*

La demande initiale faite aux étudiants comportait deux aspects : d'une part le repérage des points de vente de produits agricoles locaux dans l'aire urbaine de Dijon et d'autre part l'élaboration d'une typologie des points de vente en s'appuyant sur des enquêtes auprès d'agriculteurs.

Les étudiants ont défini leur champ d'investigation de la façon suivante. Identification d'agriculteurs situés sur le territoire du Scot dijonnais qui commercialisent leur propre production par des circuits commerciaux courts : vente directe ou vente à un intermédiaire qui commercialise directement aux consommateurs.

En mobilisant diverses sources d'informations (internet, visite de marchés et de commerces,...), les étudiants ont identifié 43 exploitations agricoles (dont quelques unes hors Scot, mais à moins de 40 km de Dijon) qui font de la vente en circuit court. Le constat général est celui d'une très grande diversité des produits commercialisés (fruits, produits laitiers, escargot, miel...) et d'une absence, au sein du périmètre actuel du Scot, d'agriculteurs commercialisant des produits laitiers, pain et charcuterie fermière<sup>13</sup>.

Sur la base de ce premier inventaire, ils ont identifié quatre types de commercialisation :

- les marchés
- la vente à la ferme

---

<sup>13</sup> Il existe bien sur Dijon une offre en circuit court pour ces trois produits, mais elle provient d'exploitations situées à l'extérieur du Scot.

- les points de vente collectifs
- la vente à un distributeur local ou à des restaurateurs.

Ensuite, ils ont enquêté individuellement 18 producteurs représentant au mieux la diversité de ces offres sur l'aire dijonnaise en s'intéressant aux caractéristiques structurelles des exploitations, aux activités de production et de transformation/conditionnement, aux modes de commercialisation et enfin aux perspectives de développement de l'exploitation.

L'analyse de ces enquêtes s'est faite dans trois directions :

### **1 : La place de l'activité vente en circuit court sur les exploitations :**

Les étudiants ont caractérisé deux cas de figure d'exploitations :

- Celles pour lesquelles la vente en circuit court est le seul mode de commercialisation (11 des 43 exploitations enquêtées). La vente en circuit court représente une part importante du temps de travail. Les productions et les produits commercialisés sont diversifiés (ex. 40 variétés de légumes en maraîchage, gamme œufs + viande + fromage, etc.). La production est totalement organisée pour assurer une offre diversifiée et régulière tout au long de l'année.

- Celles pour lesquelles la vente en circuit court constitue un mode de commercialisation secondaire (7 exploitations enquêtées). Cette commercialisation en circuit court est fréquemment dédiée à une seule production. Elle est temporaire en fonction de la saisonnalité de la production (ex. pomme de terre). Il s'agit le plus souvent d'un mode de commercialisation complémentaire d'une production conduite avant tout dans la perspective de vente à des grossistes.

### **2 : La caractérisation des différents modes de commercialisation en circuit courts :**

Les étudiants ont ensuite synthétisé, pour chacun des modes de commercialisation, les pratiques dominantes rencontrées et/ou les contraintes évoquées par les enquêtés :

<i>Type de commercialisation</i>	<i>Principales caractéristiques</i>
<i>Vente sur le marché (essentiellement halle de Dijon)</i>	<i>Nécessite de proposer une gamme de produit et d'être présent toute l'année Demande une double compétence de producteur et de commerçant Charge de travail importante Deux difficultés : - obtenir un bon emplacement permanent (peu de facilité accordée aux producteurs). - se différencier des revendeurs (en particulier pour les nouveaux arrivants).</i>
<i>Vente à la ferme</i>	<i>Réalisée sur plus de la moitié des exploitations enquêtées mais est rarement le seul mode de commercialisation en circuit court Des formes diverses : magasin, sans magasin, libre cueillette La distance au centre ville est présentée comme un élément important de réussite</i>
<i>Point de vente collectif</i>	<i>Gestion complexe et investissement lourd Représente un compromis entre la vente à la ferme et la vente au marché</i>
<i>Vente à un intermédiaire</i>	<i>Comme pour la vente à la ferme, plus de la moitié des exploitations enquêtées pratiquent ce mode de commercialisation (restaurateurs, petits supermarchés, commerces de proximité et épicerie fines). Souvent un mode de commercialisation secondaire sauf pour certaines exploitations ayant un produit unique (afin de contourner la difficulté à faire de la vente directe sans une gamme de produits diversifiés). La vente aux restaurateurs est souvent faite à partir d'intermédiaires qui démarchent les agriculteurs. Demande peu d'investissement matériel.</i>

### **3 -Les points de vue des agriculteurs enquêtés sur les perspectives de développement de la vente en circuit court**

Les étudiants n'ont analysé que la vente sur le marché et la vente à la ferme.

**Pour la vente sur le marché**, ils distinguent deux catégories d'agriculteurs : les « anciens » qui sont présents sur le marché depuis de nombreuses années, certain par « tradition familiale » et les jeunes producteurs. Les « anciens » ne sont pas spécialement pessimistes quant au devenir de la vente en circuit court. Cependant, ils s'inquiètent de deux évolutions récentes :

- l'augmentation du nombre de « revendeurs non producteurs » dont certains pratiquent des prix bas et que les consommateurs différencient mal des producteurs
- la diminution de l'accessibilité automobile du centre ville qui leur pose des problèmes matériels d'installation de leur stand et qui risque de décourager les consommateurs.

A l'opposé, les jeunes producteurs enquêtés s'intéressent peu aux perspectives de développement du marché. En effet, pour une majorité d'entre eux, la vente au marché n'est qu'une étape dans le développement de leur exploitation vers l'export ou de la vente en gros.

#### **Pour la vente à la ferme**

Deux critères semblent forger les points de vue des agriculteurs : la distance à la ville et le type de produit. Les producteurs ayant des produits « originaux » (escargots, pâtes de fruits...) sont nettement optimistes et indiquent souvent qu'il y a encore des perspectives de développement pour d'autres agriculteurs indépendamment de la distance à la ville. A l'inverse, les producteurs de produits plus génériques jugent la situation actuelle satisfaisante mais indiquent également qu'elle pourrait rapidement se dégrader si il avait trop de nouveaux arrivants. Dans ce dernier groupe, les agriculteurs les plus éloignés de la ville sont plus pessimistes que la moyenne et ce d'autant que la vente en circuit court n'est pas leur mode de commercialisation exclusive. Ils imaginent aisément cesser la vente à la ferme ou passer par un magasin de vente collectif.

#### **Conclusion**

L'inventaire des agriculteurs réalisant de la vente en circuit court aurait probablement mérité d'y consacrer un temps d'exploration plus long pour avoir une image plus exhaustive de l'importance de ce secteur d'activité sur la zone urbaine dijonnaise.

Les enquêtes individuelles montrent une grande diversité de pratiques. Ainsi, un constat important est que - par delà l'idée que l'agriculture périurbaine dijonnaise est peu orientée vers la commercialisation en circuit court - des agriculteurs de l'aire urbaine ont bel et bien investi pratiquement toutes les niches envisageables de ventes en circuit court. La question qui pourrait se poser ensuite est celle des perspectives de maintien ou de développement de cette forme d'agriculture. Les réponses apportées par les agriculteurs concernés sont mitigées. Elles font à la fois état d'une situation satisfaisante, mais également des risques qu'il y aurait à développer ce type d'activité dans un contexte très concurrentiel. Les analyses conduites par les étudiants dans un temps limité montrent surtout qu'il existe des logiques très différentes au sein du groupe des agriculteurs pratiquant la vente en circuit court (spécialisation en circuit court ou forme annexe de commercialisation ; produit générique ou produits

originaux, jeunes agriculteurs qui considèrent la vente au marché comme une démarche transitoire dans le développement de leur exploitation ou « tradition familiale »...).

Les attentes des agriculteurs et les perspectives de développement de la vente en circuit court sur l'agglomération dijonnaise mériteraient certainement d'être encore étudiées afin de mieux envisager des actions de soutien ou d'aide au développement. En l'état, une des observations faite par les étudiants pourrait directement faire l'objet d'une réflexion opérationnelle. Elle concerne le regret exprimé par une majorité des agriculteurs enquêtés d'avoir été peu soutenus lors du lancement de leur activité de vente en circuit court (pas réellement d'aides financières significatives et manque d'accompagnement de type formation à la commercialisation ou à la réglementation).

### **3.2 - Acheter des produits fermiers sur le marché : profils de producteurs et de consommateurs de l'agglomération dijonnaise**

*Guilaine Adam, Caroline Chevassus-Agnes, Mélanie Despujos, Audrey Hennebert, Edwige Roussel*

*Encadrées par Nathalie Joly*

Il a été demandé aux étudiantes d'apporter un éclairage sur les consommateurs de produits fermiers du Grand Dijon réalisant leurs achats sur les marchés. Plus précisément, il leur était proposé de concevoir, conduire et analyser des enquêtes auprès d'un nombre représentatif de consommateurs de produits fermiers afin de caractériser leurs pratiques d'achat et leurs attentes. Il leur était également demandé, mais de façon moins approfondie, de confronter les caractéristiques des consommateurs aux points de vue des producteurs.

Pour ce faire, les étudiants ont commencé par inventorier les marchés et les stands de produits fermiers existants sur les communes du Grand Dijon. Ils ont retenus les stands tenus par des agriculteurs commercialisant des produits ayant subi une transformation et en excluant donc les agriculteurs vendeurs de fruits et légumes. Ils ont ainsi identifié sept communes avec un marché et cinq seulement avec présence d'au moins un stand de produits fermiers. La majorité des stands est concentré sur le marché des halles de Dijon (13 stands sur 19). Ils ont ensuite conduit leur programme d'enquête (sur la base d'un questionnaire fermé pour les consommateurs et d'un guide d'entretien semi-directif pour les producteurs) auprès de 102 consommateurs (questionnés sur les marchés, au sortir d'un achat sur un stand de produits fermiers) et de 5 producteurs. Le temps limité consacré à la phase de terrain a obligé les étudiants à conduire une large majorité de leurs enquêtes (79% des enquêtes consommateurs) sur le marché des halles de Dijon.

Le travail d'analyse se concentre sur le questionnaire « consommateurs ». Celui-ci comporte 37 questions portant sur : le rythme de fréquentation des marchés, les pratiques générales d'achats alimentaires (sur le marché et ailleurs), les motivations à l'achat de produits sur le marché, les motivations pour l'achat de produits fermiers, le choix des commerçants, les attentes, la vision et les relations à l'agriculture ; des informations sur les répondants (âge, profession...).

Le tri à plat du questionnaire apporte de nombreuses indications sur les pratiques d'achat des consommateurs et leurs points de vue concernant les produits fermiers, données qu'il n'est pas question de présenter ici en détail. Nous proposons plutôt de reprendre le profil-type « du consommateur de produits fermiers dijonnais » dressé par les étudiantes (lequel s'appuie principalement sur le marché des halles de Dijon) :

*« Ce consommateur-type est une personne entre 40 et 70 ans, de catégorie socio-professionnelle « cadre » et « profession intellectuelle supérieure ». Il vit en couple à Dijon, va en moyenne une fois par semaine au marché et ce, depuis toujours. C'est un habitué des halles, fidèle au même marchand, et dont la part d'alimentation provenant du marché s'élève à environ 60%. .*

*Il apprécie les produits fermiers car ils ont, à ses yeux, de bonnes qualités gustatives et sanitaires. Par le biais de ses achats, ce consommateur-type pense soutenir une certaine forme d'agriculture, qui respecte en particulier l'environnement et les traditions. Il regrette que le coût des produits fermiers soit aussi élevé, bien que cela ne soit pas sa préoccupation première. Enfin, il n'envisage pas d'acheter davantage de produits fermiers, car ses besoins sont satisfaits ».*

Ajoutons quelques résultats plus précis. Par exemple, la qualité gustative et sanitaire est clairement affichée comme motivation d'achat de produits fermiers. Ainsi, à la question ouverte sur la définition d'un produit fermier, les étudiants ont identifié trois orientations de réponses : 1) un produit artisanal et traditionnel qui implique savoir faire et qualité gustative 2) un produit naturel avec des règles strictes sur le bien-être animal et la qualité sanitaire 3) un produit issu de la vente directe.

Ces attentes de qualités se confirment aisément lorsque l'on observe les réponses à la question des critères de choix des stands (tab ci-dessous : 65% des consommateurs choisissent leurs produits selon la « qualité des produits après essai »). L'effort commercial du vendeur apparaît également déterminant, puisque 60% des enquêtés indiquent attacher de l'importance à la « qualité de la relation avec le vendeur » et 36% à l'information écrite présentée sur le stand. Qualité des produits et effort commercial apparaissent d'autant plus importants que 80% des enquêtés affirment être fidèles aux mêmes marchands.



L'enquête avait en partie pour vocation d'identifier les perspectives de développement de la vente de produits fermiers sur le Grand Dijon en caractérisant mieux la demande. On constate que globalement, les enquêtés (qui sont déjà acheteurs de produits fermiers) indiquent qu'ils sont satisfaits de l'offre qu'ils rencontrent sur leur marché, et cela en termes de quantité comme de qualité (environ 75% de satisfaits sur ces deux critères). Par contre, ils sont 66% à estimer que le prix des produits fermiers est trop élevé.

Finalement, la réponse aux perspectives de développement de la vente de produits fermiers sur les marchés du Grand Dijon se trouve probablement aux marges des résultats tirés de cette enquête.

En questionnant majoritairement des personnes déjà habituées à l'achat de produits fermiers sur les halles de Dijon, les étudiants ont décrit une population relativement homogène disposant de goûts, mais également de moyens financiers, qui leur permettent de ne pas faire de la question du prix un obstacle insurmontable à l'acte d'achat. Par contre, l'opinion majoritaire de satisfaction sur la qualité et d'insatisfaction sur le prix conduit à supposer qu'une baisse des prix se traduirait aisément par une augmentation de la demande de la part de nouveaux consommateurs.

L'autre point important est issu de l'inventaire préalable réalisé par les étudiants sur différents marchés dijonnais. La quasi-absence de producteurs fermiers en dehors du marché des halles semble bien indiquer un potentiel de développement important, à condition que les prix pratiqués s'adaptent à une clientèle plus diversifiée et moins aisée que celle qui est majoritairement présente sur le marché des halles de Dijon.

### **3.2 - Etude préalable a la création d'une ferme en ville**

*Etudiants : Pauline Angiuli, Muriel Breton, Cédric Gérard, Agnès Thoen, Magali Walrawens*

*Encadrement : André Leseigneur.*

Le point de départ de cette étude est la demande d'un agriculteur de l'aire urbaine dijonnaise d'évaluer les possibilités de création d'une ferme d'accueil du public urbain de Dijon qui serait située en proximité immédiate de la ville ; cette ferme ayant vocation à communiquer sur l'agriculture locale auprès du « grand public » tout en ayant une gamme d'activités de production et d'accueil lui permettant d'assurer son autonomie financière.

Pour conduire cette étude, les étudiants ont procédé en deux étapes : une première de recherche d'expériences d'accueil du public sur des exploitations périurbaines ; une seconde proposant au commanditaire des scénarios de mise en œuvre de son projet et une première exploration des conditions matérielles de réalisation.

Les étudiants ont inventorié et caractérisé un certain nombre d'expériences d'accueil du public existant sur la région Bourgogne et sur la région parisienne. Ensuite, sur un nombre limité d'exploitations ou de structures d'accueil, ils ont conduit un entretien avec son responsable. Cet entretien visait à recueillir les caractéristiques détaillées de fonctionnement de l'exploitation ainsi que les conditions de mise en œuvre des activités et services proposées. Ensuite, les étudiants ont regroupés les différents exemples d'exploitations ou structures observés en deux catégories :

- Des structures de service public à vocation récréative et/ou de découverte de la nature et du monde animal. Ont été classées dans cette catégorie des structures clairement récréatives comme le parc de la Colombière de Dijon ou des structures ayant une vocation pédagogique plus affirmée comme la maison de l'environnement de Chenôve ou encore la ferme d'Ecancourt à Cergy-Pontoise. Ces structures ont pour caractéristiques communes d'obtenir des subventions publiques de fonctionnement qui lèvent totalement ou partiellement la contrainte du coût d'accès pour les publics intéressés.
- Des structures ayant comme contrainte principale de rentabiliser leurs activités d'accueil. Ils inventorient au sein de ce groupe des activités très diverses : les fermes de vente en libre cueillette (ex : GIE chapeau de paille), les magasins de vente collective de produits agricoles, les fermes d'accueil touristique (ferme auberge, gîte, salle de réception, etc.), les fermes d'accueil pédagogique (ex : réseau écoles en herbe) et enfin des structures à thème et spécialisées dans l'accueil multi-services. Ce dernier type de structure regroupe sur un même lieu des activités très variées, gratuites ou payantes : promenade pour les familles, hébergement, restauration, accueil pédagogique et de loisirs des enfants, vente de produits, espace découverte d'animaux de la ferme, stages de formation... (ex. : - Les jardineries de Gally sur la région parisienne : réseau de fermes d'animation et de vente centrées sur le jardinage - La ferme de l'aurochs dans le Jura)...

A partir de ces différentes observations les étudiants ont inventorié les activités pouvant être envisagées selon eux sur une seule structure dijonnaise. Cela les conduit à proposer dans un premier temps la création d'une ferme spécialisée sur l'activité d'accueil à vocation pédagogique et ludique. Mais ce projet se heurterait à deux difficultés principales : la saisonnalité de l'activité et la rentabilité qui devrait être faible. Dans un second temps, pour pallier à la question de rentabilité du premier projet, ils envisagent de coupler l'activité d'accueil avec des activités commerciales de type cueillette à la ferme ou magasins collectifs de vente de produits locaux en se rapprochant ainsi des exemples de fermes d'accueil multiservices évoquées précédemment.

Les étudiants font également un inventaire des conditions matérielles et des contraintes de mise en place des ces deux projets sur l'agglomération dijonnaise (localisation, étapes envisageables...)

En conclusion, ce travail souligne la difficulté à créer une ferme en ville répondant à l'objectif de communication sur l'agriculture locale auprès du « grand public » tout en ayant une gamme d'activités lui permettant d'assurer son autonomie financière. Les expériences identifiées par les étudiants

montrent soit des structures ayant leur propre autonomie financière mais qui s'éloignent souvent - sous contrainte commerciale - d'une fonction informative et pédagogique sur l'agriculture locale (ex. ferme de Gally<sup>14</sup>), soit des structures soutenues par les collectivités locales (ex. ferme d'Ecancourt à Cergy<sup>15</sup>, ferme pédagogique de Chenôve) qui s'orientent vers l'éducation générale à l'environnement et intègrent très peu d'éléments informatifs sur l'agriculture locale.

Ainsi, la « ferme en ville » telle qu'imaginée en début d'étude reste probablement encore à inventer. A mi-chemin entre les deux formes décrites précédemment, elle devrait alors s'appuyer sur un partenariat étroit entre agriculture locale et collectivité territoriale pour atteindre un juste équilibre entre formation générale à l'environnement, information grand public sur l'agriculture locale et activités économiques assurant une certaine autonomie financière. Les fermes des établissements d'enseignement agricole pourraient peut-être servir de terrain d'expérimentation pour ce nouveau type d'activité agricole périurbaine.

---

<sup>14</sup> Cf. site Internet : <http://www.gally.com/>

<sup>15</sup> Cf site Internet : <http://www.villecampagne.org/>

## ***4 – ENQUETE EN GRAND NOMBRE SUR LES RELATIONS AGRICULTEURS ET HABITANTS DU PERIURBAIN***

---

Etude régionale ; encadrement C. Compagnone, N. Joly, B. Lémery, Y. Sencébé, sociologues à l'ENESAD.<sup>16</sup>

Ce travail d'enquête a été réalisé par soixante dix élèves-ingénieurs de l'Enesad en première année de formation, dans le cadre d'un module de formation intitulé « étude régionale ». Ce module vise à concrétiser les enseignements de sociologie rurale en familiarisant les étudiants avec les sources de données et les méthodes d'enquête utilisées dans cette discipline.

L'étude régionale s'est déroulée sur une période de 14 jours (du 19 mai au 10 juin 2005), au cours de laquelle les étudiants ont enquêté deux populations :

- d'une part, des agriculteurs installés dans les trois zones suivantes (carte 4 ci-après) : 1) le canton de Mirebeau 2) le canton de Gevrey Chambertin 3) une zone « Nord-Ouest dijonnais » comprenant le canton de Dijon V, la commune de Fontaines les Dijon et des communes limitrophes.
- d'autre part, un panel d'habitants de communes appartenant aux trois zones étudiées.

Sur un plan pratique, les étudiants se sont répartis en quatre groupes :

- trois groupes prenant en charge les enquêtes « agriculteurs »,
- un groupe se spécialisant dans les enquêtes auprès des habitants (dans la suite du rapport : enquête « autres résidents »<sup>17</sup>).

L'objectif général était d'identifier les points de vue de ces deux populations sur la place de l'agriculture au sein de leur commune (administration de questionnaires fermés). De plus, pour le questionnaire « agriculteurs », il s'agissait de cerner la façon dont les agriculteurs perçoivent le regard posé par les autres habitants de la commune sur leur activité. Cette spécificité du questionnaire « agriculteurs » est riche d'enseignement pour l'analyse des relations « agriculteurs/autres résidents » comme on le verra plus loin.

Les comptes-rendus des groupes d'enquête « agriculteurs » mettent en relief les spécificités de leur zone d'étude (caractéristiques agricoles et démographiques). Nous avons agrégé leurs résultats (222 agriculteurs enquêtés au total) pour mener une analyse transversale, dégagée des particularités cantonales et communales<sup>18</sup>. Les résultats de l'enquête « agriculteurs » ont ensuite été rapprochés de

---

<sup>16</sup> Rédaction du compte rendu : T. Bonnaud et N. Joly

<sup>17</sup> L'intitulé « autres résidents » a été retenu pour bien marquer qu'il s'agit de résidents « autres qu'agriculteurs », ces derniers ayant de fait un double statut (de professionnels exerçant dans la commune et de résidents).

<sup>18</sup> Les enquêtés sont des habitants de l'espace périurbain dijonnais au sens de l'INSEE, c'est-à-dire qu'ils résident dans des communes dont au moins 40 % de la population ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans les communes attirées par celui-ci. Nous avons donc affaire à des communes aux configurations très diverses sous d'autres aspects. Ainsi, certaines sont aux portes de la ville tandis que d'autres, nettement plus éloignées,

l'enquête «autres résidents» (490 résidents enquêtés), afin de cerner les convergences et les divergences apparaissant entre les visions de ces deux populations quant à la place de l'agriculture dans leur commune. Notre présentation tente donc de comparer les réponses des « agriculteurs » à celles des « autres résidents ». Elle compare également les réponses des agriculteurs sur ce qu'ils pensent être la vision des autres résidents de la commune, avec ce que ces derniers ont eux-mêmes déclaré comme étant leur vision de l'agriculture locale. On obtient alors la distribution de trois types de réponses : 1) vision « autres résidents », 2) vision « agriculteurs », 3) vision « agriculteurs sur autres résidents ». Vu le nombre conséquent de questions abordées<sup>19</sup>, nous choisissons d'exposer les résultats qui paraissent les plus significatifs pour chacun des thèmes structurant les deux questionnaires : 1) Perception du cadre de vie, 2) Place et fonctions de l'agriculture dans les communes 3) Situations d'échange et de dialogue entre « agriculteurs » et « autres résidents ».

---

ont un caractère agricole très marqué. Pour cerner cette diversité et les impacts éventuels qu'elle exerce sur les sujets abordés dans le questionnaire, il convient de se pencher sur les traitements statistiques effectués à l'échelle communale, analyse qu'il n'est pas envisageable de conduire dans l'espace de ce rapport.

<sup>19</sup> Le questionnaire « agriculteurs » comporte 91 questions et le questionnaire « autres résidents » 48 questions

carte 4 - Les secteurs d'enquête sur l'aire urbaine dijonnaise

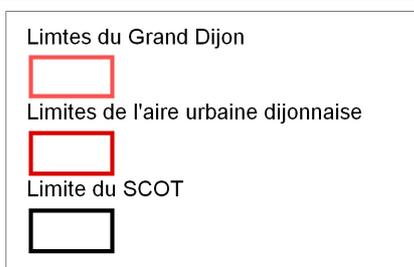
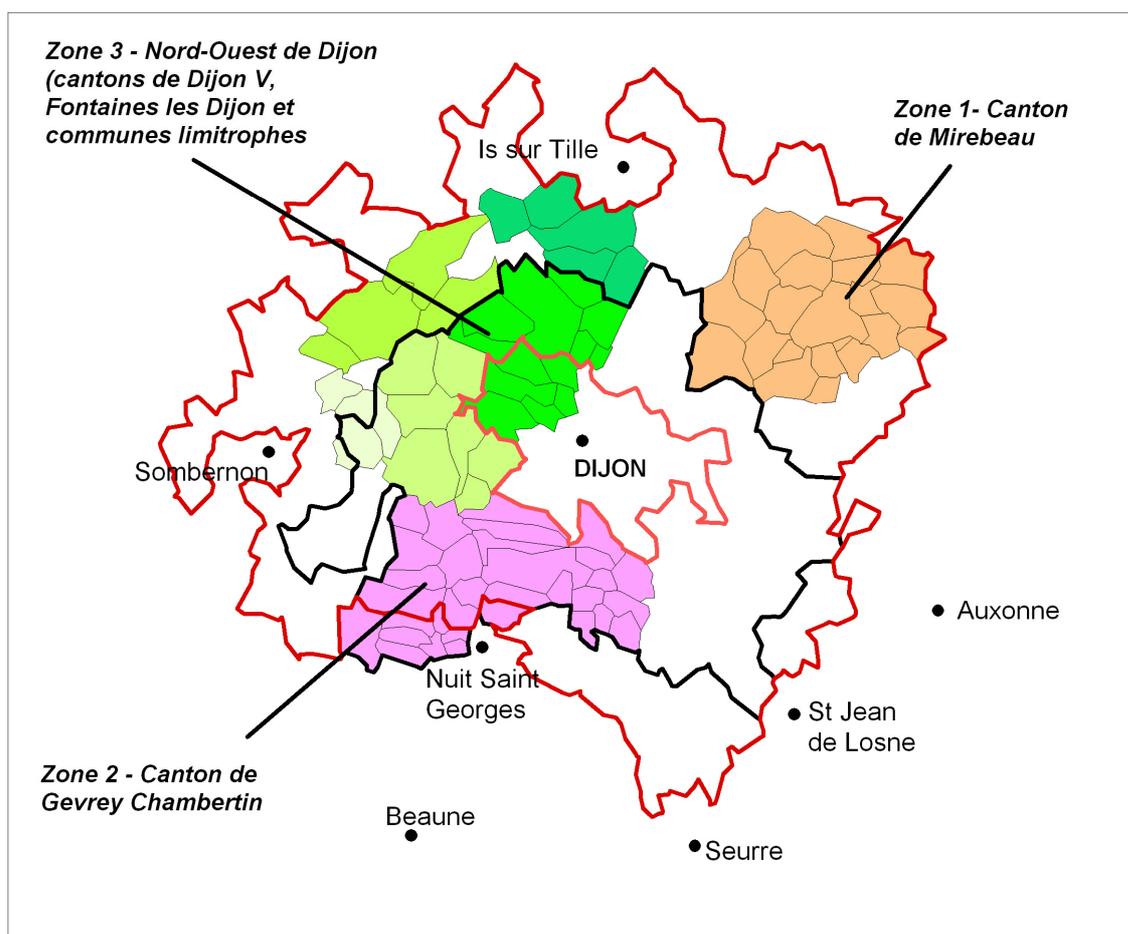


tableau 6. Caractérisation des zones d'enquête en quelques chiffres

	Mirebeau-sur-Beze	Gevrey-Chambertin	Dijon NO*	Total*
Nombre exploitations (prof. et non prof.)	157	356	90	603
Pop. familiale active sur les exploitations.	273	663	140	1 076
Superficie agricole utilisée (ha)	16 923	10 096	9 859	36 878
Population totale en 1990	7 298	13 202	35 151	55 651
Population totale en 1999	7 694	14 625	37 944	60 263
Superficie totale (ha)	24 057	25 121	25 813	74 991
Variation de la population totale (1990-99)	5.40%	10.80%	7.95%	8.30%
% pop agricole sur pop totale	3.5%	4.5%	0.4%	1.8%
% surface agricole sur surface totale	70%	40%	38%	49%

(Sources : Recensement de la population et RGA 2000)

\* non compris les communes limitrophes. Sur cette base, le nombre d'enquêtes réalisé représente, pour les agriculteurs, 20% de la population familiale active sur les exploitations et pour les « autres habitants », 0.8% de l'ensemble de la population

Remarque préalable : sauf indication contraire, pour tous les tableaux ci-après, les pourcentages sont calculés sur le nombre total d'enquêtés. Cela signifie, pour les questions à réponse multiple, que le pourcentage indique la part d'individus ayant mentionné tel ou tel item (et non la proportion de citations de tel item parmi l'ensemble des citations).

## 1 - Quels regards sur le cadre de vie du périurbain dijonnais ?

Lorsqu'on les interroge sur les dimensions importantes de leur cadre de vie, les agriculteurs affichent des points de vue très proches de ceux exprimés par les autres résidents. Ils citent majoritairement le calme et la proximité avec la nature (tableau 7 ci-après et résultats complets en annexe : tableau 22 & tableau 23). La différence la plus importante entre les deux populations concerne la qualité du logement qui est citée par 59% des « autres résidents » et par « seulement » 36% des « agriculteurs ». Encore faut-il souligner que ces derniers bénéficiaient d'un item supplémentaire pour répondre à cette question (item « place importante de l'agriculture dans la commune »...), ce qui perturbe la comparaison *stricto sensu*. Notons que l'item « qualité du logement » arrive en troisième position chez les « autres résidents », ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle résider dans le périurbain permet d'accéder à une qualité de logement financièrement inaccessible en centre ville.

Une autre similitude intéressante dans les réponses « agriculteurs » et « autres résidents » concerne la façon dont les enquêtés définissent leur cadre de vie, sous l'angle de son degré d'urbanisation (tableau 8) : les pourcentages sont strictement identiques pour ce qui concerne le classement « urbain » et « périurbain ». Pour le classement « rural », les agriculteurs ont plus facilement tendance à l'utiliser pour qualifier leur commune, tandis que 3.5% des « autres résidents » préfèrent ne pas se prononcer. Il conviendrait de vérifier si ces résultats sont indépendants des dynamiques démographiques des communes enquêtées.

tableau 7- A quoi attachez-vous de l'importance dans votre cadre de vie ?

Question à réponses multiples hiérarchisées (3 réponses possibles)	Réponse « autres résidents »		Réponse « agriculteurs »	
	nbr cit.	%	nbr cit.	%
Au calme	398	81%	149	67%
A la proximité avec la nature	383	78%	169	76%
A la qualité du logement	289	59%	81	36%
A la convivialité	193	39%	86	39%
A la présence de commerces	66	13%	24	11%
A la présence de services	54	11%	20	9%
Autre	15	3%	14	6%
A la place importante que tient l'agriculture dans la commune*			60	27%
Nombre d'enquêtés.	490		222	
Total non réponses sur les trois propositions possibles	72		63	

Résultats sur le total des trois réponses possibles (Cf. résultats complets en annexe)

\*Proposition faite uniquement aux agriculteurs

tableau 8 - Vous estimez habiter actuellement dans une commune:

Question à réponse unique	Réponse « autres résidents »		Réponse « agriculteurs »	
	Nb. cit.	%	Nb. cit.	%
Rurale	329	67%	161	72.5%
Périurbaine	109	22%	49	22%
Ne se prononce pas	17	3.5%	1	0.5%
Non réponse	15	3%	0	0%
Urbaine	13	3%	7	3%
Autre	7	1.5%	4	1.8%
Nombre d'enquêtés.	490	100%	222	100%

## 2 - Regards croisés sur la place de l'agriculture au sein de communes périurbaines

Dans les questionnaires « agriculteurs » et « autres résidents », plusieurs questions visaient à recueillir une appréciation de la place de l'agriculture au sein de la commune. L'analyse des réponses à ces différentes questions montre qu'il existe globalement une proximité de points de vue entre les deux populations. Cependant, lorsque l'on consulte les agriculteurs sur ce qu'ils pensent être les points de vue des « autres résidents », on remarque qu'ils ont tendance, soit à sous-estimer les avis positifs envers l'agriculture émis par leurs concitoyens, soit à surestimer les critiques que ces derniers sont supposés émettre, ce qui témoigne dans les deux cas d'un certain désajustement de leurs représentations.

Interrogés sur les avantages et les désagréments liés à la présence de l'agriculture dans la commune (graphique 1 et résultats complets en annexe : tableau 24, tableau 25, tableau 26), « agriculteurs » et « autres résidents » affichent globalement une certaine homogénéité de points de vue. Lorsque l'on propose à ces deux populations des items négatifs sur l'agriculture, d'une part, ils les saisissent très rarement, et s'ils le font, c'est de façon relativement identique : ainsi, la « gêne du voisinage » et le « caractère polluant de l'agriculture » sont mentionnés dans des proportions assez similaires par les agriculteurs et les « autres résidents » (neuf points d'écart). D'autres écarts sont plus difficiles à interpréter : par exemple, l'item « l'agriculture anime le tissu social » est presque totalement ignoré par des « autres résidents » tandis qu'il est cité par 17% des agriculteurs<sup>20</sup>.

Si les points de vue convergent généralement, quelques décalages s'observent entre l'appréciation du rôle de l'agriculture par les « autres résidents » et l'idée que les agriculteurs s'en font. Par exemple, les premiers déclarent, dans leur grande majorité, être attachés à la présence et au maintien de l'activité agricole dans leur commune (87%, graphique 1) tandis que seuls 63 % des agriculteurs s'attendent à cet avis. Par ailleurs, les agriculteurs ont tendance à prêter aux « autres résidents » des opinions éloignées des leurs. Ainsi, ils estiment que les habitants des communes portent des jugements négatifs sur la présence de l'agriculture (une cause de pollution et de gêne du voisinage) qui ne sont pas tout à fait confirmés par les déclarations des intéressés. Des erreurs d'appréciation de la part des agriculteurs sont également faites à propos d'items « neutres » ou « positifs » concernant le rôle de l'agriculture<sup>21</sup>.

Pour cette question, l'influence de l'expérience antérieure d'habitat dans une commune « rurale » et celle de la dynamique migratoire de la commune ont été testées par les étudiants, sans que des effets significatifs ressortent.

<sup>21</sup> On remarquera que la comparaison des pourcentages est quelque peu biaisée par la présence d'un item supplémentaire proposé aux agriculteurs (« l'agriculture est une activité étrangère à leur quotidien »). Il est en

Ces constats amènent à s'interroger sur l'origine du malaise exprimé par les agriculteurs exerçant dans les espaces périurbains : est-il dû à des critiques exacerbées du fait de la densité de population et à de tensions d'usage multipliées au quotidien, ou bien tient-il à l'incompréhension des agriculteurs vis-à-vis des autres habitants ? Si les résultats que nous venons de présenter laissent à penser qu'il y a, de la part des agriculteurs, une certaine méprise sur l'opinion de leurs concitoyens, il faut aussi tenir compte de réponses indiquant qu'une telle impression n'est pas dénuée de tout fondement. Les « autres résidents » portent, nous l'avons vu, un regard globalement favorable sur l'agriculture. Mais l'enquête indique également - et c'est probablement ce que ressentent les agriculteurs – qu'une part notable de cette population porte un regard critique sur certaines pratiques agricoles. Ainsi, à la suite d'un questionnement sur les activités récréatives pratiquées sur le territoire communal, il était demandé aux « autres résidents » ce qu'ils pensaient des conséquences des pratiques agricoles sur ces espaces (tableau 10). On observe alors que si une majorité d'enquêtés retient des propositions positives (paysage agréable, etc.), des items plus négatifs sont également saisis. En particulier, 20% des enquêtés indiquent, pour leur première réponse, l'un des trois items négatifs proposés. De quoi nuancer le « faible » pourcentage d'habitants (4%) déclarant ne pas être attachés au maintien de l'activité agricole sur la commune (tableau 9). Il semble donc que l'intérêt porté à l'agriculture peut très bien voisiner avec des critiques ciblées envers certaines pratiques agricoles, ou peut-être envers certains agriculteurs.

Enfin, autre dimension du malaise ressenti par les agriculteurs qu'il faut sans doute prendre en compte, l'affaiblissement du rôle social des agriculteurs dans les communes (comparativement à l'influence qu'ils exerçaient par le passé). Une sorte d'amertume peut se lire en filigrane de certaines réponses au questionnaire « agriculteurs ». Par exemple, ils sont 22% à penser que l'agriculture est une activité étrangère aux préoccupations des habitants de leur commune. De même, ils sont 17% à considérer que l'agriculture anime le tissu social, mais seulement 8% à estimer que cette fonction est reconnue par les « autres résidents ».

*tableau 9 - le maintien de l'activité agricole*

*Question aux « autres résidents » : Etes-vous attaché(e) à l'idée qu'il faut maintenir une activité agricole dans la commune ?*

*Question aux « agriculteurs » : Pensez-vous que les habitants sont attachés à l'idée qu'il faut maintenir une activité agricole dans la commune ?*

<i>Réponse "autres habitants"</i>		<i>Réponse agriculteurs</i>	
<i>Nb. cit.</i>	<i>%</i>	<i>Nb. cit.</i>	<i>%</i>
<i>Oui</i>	<i>87%</i>	<i>63%</i>	<i>Oui</i>
<i>Ne se prononce pas</i>	<i>7%</i>	<i>19%</i>	<i>Ne sais pas</i>
<i>Non</i>	<i>4%</i>	<i>17%</i>	<i>Non</i>
<i>Non réponse</i>	<i>3%</i>	<i>2%</i>	<i>Non réponse</i>

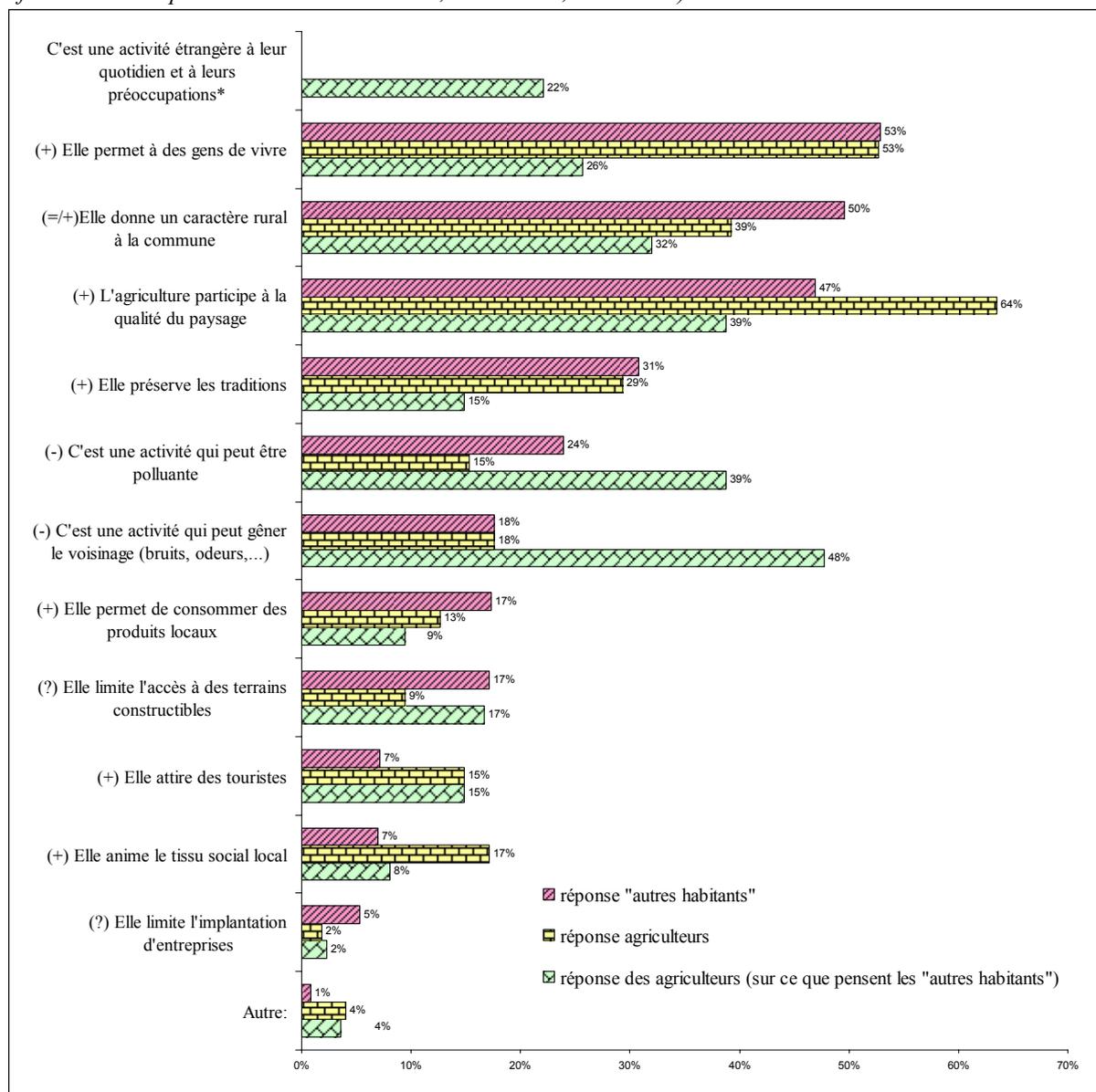
---

effet difficile d'imaginer sur quelles propositions se seraient reportés les choix des agriculteurs s'ils n'avaient pas disposé de cet item.

graphique 1 - Parmi ces propositions, lesquelles conviennent le mieux à votre vision personnelle de l'agriculture locale ?

Question posée aux « autres résidents » et aux agriculteurs : une première fois sur leur vision personnelle et une seconde fois sur ce qu'il pense être la vision des autres résidents.

Question à réponses multiples hiérarchisées (3 réponses possibles) – résultats sur l'ensemble des 3 réponses  
Cf. résultats complets en annexe :tableau 24, tableau 25, tableau 26)



Entre parenthèses : estimation du caractère positif ou négatif de l'item

\* : Proposition faite uniquement aux agriculteurs

tableau 10 - Les usages récréatifs de l'espace communal et les impacts de l'activité agricole : parmi ces propositions, lesquelles vous conviennent le mieux (à propos de l'agriculture) ?

Question aux « autres résidents »

Question à réponses multiples hiérarchisées	réponse 1		réponse 2		réponse 3		total	
	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%
Elle offre des paysages agréables à regarder	181	37%	115	23%	18	4%	314	64%
L'agriculture facilite l'accès aux chemins de promenade	146	30%	70	14%	71	14%	287	59%
Elle permet la présence d'une variété d'animaux	20	4%	100	20%	104	21%	224	46%
Elle offre des paysages peu diversifiés	34	7%	55	11%	26	5%	115	23%
Elle modifie trop les milieux naturels	26	5%	31	6%	47	10%	104	21%
Elle rend difficile l'accès aux chemins de promenade	40	8%	31	6%	17	3%	88	18%
Autre	4	1%	1	0%	24	5%	29	6%
Non réponses	39	8%	87	18%	183	37%	309	
Nombre d'enquêtés.	490	100%	490	100%	490	100%	490	
Nombre de citations	451		403		307		1161	

### 3 – Les situations de dialogue entre les agriculteurs et les « autres habitants »

Les agriculteurs de notre zone d'enquête façonnent 49 % de l'espace des communes. Cette emprise foncière est sans commune mesure avec le poids qu'ils représentent dans la population (environ 1.8% de la population totale, tableau 6). Vu leur faible nombre, quelles relations les agriculteurs entretiennent-ils avec les « autres résidents »?

#### Implication dans la vie de la commune

A l'instar des constats précédents, la « participation à la vie de la commune » (tableau 11) montre que les agriculteurs se distinguent peu des autres habitants, si ce n'est pour ce qui concerne l'organisation matérielle des manifestations locales ; aspects pouvant s'expliquer en partie par les matériels dont ceux-ci disposent. Avec le graphique 1, nous avons relevé qu'un nombre nettement plus important d'agriculteurs (17%) que « d'autres résidents » (7%) soulignait le rôle d'animation locale jouée par l'agriculture. Dans le tableau ci-dessous, on note que 32% des « autres résidents » déclarent ne pas participer à la vie de la commune, cette absence de participation se limitant à 24% pour les agriculteurs.

tableau 11- Participez-vous à la vie de votre commune ?

Questions à réponses multiples	Résidents non agriculteurs		Agriculteurs	
	Nb. cit.	%	Nb. cit.	%
<i>Je vais aux manifestations locales</i>	246	50%	107	48%
<i>Je ne participe pas</i>	155	32%	53	24%
<i>Je donne un coup de main lors de l'organisation des manifestations locales</i>	117	24%	91	41%
<i>J'appartiens à une association,</i>	104	21%	53	24%
<i>Je suis au conseil municipal</i>	42	9%	46	21%
<i>Autre</i>	26	5%	23	10%
<i>Non réponse</i>	16	3%	3	1%
<i>Je suis commerçant*</i>	6	1%		
<i>Je suis maire ou adjoint au maire**</i>			20	9%
<i>Nombre d'enquêtés.</i>	490		222	

\* Question posée uniquement aux "autres résidents"

\*\* Question posée uniquement aux agriculteurs

### La fréquence des relations entre « agriculteurs » et « autres résidents »

Les questionnaires ont abordé le thème des relations sociales des enquêtés, mais sans proposer des questions identiques aux deux populations, ce qui ne nous permet pas de préciser, entre autres, la fréquence des relations entre agriculteurs et « autres résidents ». Toutefois, nous disposons d'informations sur les sociabilités respectives des enquêtés et sur leurs interactions (lieux de rencontres, sujets de discussion etc.).

Une majorité d'agriculteurs indique que leur relation avec des « non-agriculteurs » concerne aussi bien des habitants de la commune que des habitants extérieurs à la commune (tableau 12). La famille est également un lieu important de rencontre avec des personnes extérieures à l'agriculture. Au sein des « relations fréquentes », seuls 28% des agriculteurs évoquent les voisins les plus proches.

En vis-à-vis, 26% des « autres résidents » indiquent ne pas avoir l'occasion de discuter avec des agriculteurs (tableau 13). On en déduit qu'un pourcentage important de la population (74%) a l'occasion, en proportion variable, de discuter avec un agriculteur de la commune. Un regard sur les lieux où ces deux populations se rencontrent (tableau 14) montre la prédominance d'espaces sociaux qui ne sont pas spécifiques à l'activité agricole : la rue, les manifestations, les associations... Toutefois, certains échanges se déroulent bien sur des « lieux agricoles », 25% lors de promenades et environ 10% sur le lieu même de l'exploitation. On remarquera également que l'item « achat sur l'exploitation » ne représente que 11% des occasions de rencontre et reflètent en cela les orientations productives de l'agriculture périurbaine dijonnaise, qui fait peu de place à l'activité de vente directe.

tableau 12- Réponse « agriculteurs » - En ce qui concerne les personnes que vous fréquentez principalement et qui ne sont pas agriculteurs. Ce sont :

Question à réponses multiples hiérarchisées	réponse 1		réponse 2		total	
	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%
des amis résidant sur la commune	76	34%	48	22%	124	56%
des amis résidant hors de la commune	64	29%	46	21%	110	50%
la famille	34	15%	76	34%	110	50%
les voisins les plus proches	40	18%	22	10%	62	28%
Non réponses	8	4%	30	14%	38	17%
Nombre d'enquêtés.	222	100%	222	100%	222	
Nombre de citations	214		192		406	

tableau 13- Réponse « autres résidents » - Dans votre commune, combien de fois avez-vous parlé à un agriculteur au cours de ces douze derniers mois ? (1/2)

Question à réponse unique	nbr. cit..	%
De temps en temps	160	33%
Fréquemment	70	14%
Régulièrement	67	14%
Rarement	66	14%
N'a pas l'occasion de discuter avec agri.	127	26%
Nombre d'enquêtés.	490	100%

tableau 14- Réponse « autres résidents » - A quels endroits? (2/2)

Question à réponse multiple	nbr. cit.	%
Dans la rue	232	47%
Lors de manifestations locales	177	36%
Lors de promenades	124	25%
Lors de visites dans son exploitation	55	11%
Lors d'achats dans son exploitation	52	11%
Chez les commerçants locaux	51	10%
Dans une association	48	10%
A l'école	32	7%
Autre	28	6%
N'a pas l'occasion de discuter avec agri.	130	27%
Nombre d'enquêtés.	490	

## Se rencontrer et parler d'agriculture

En regard des réponses précédentes, les agriculteurs apparaissent relativement bien insérés dans les réseaux de sociabilité villageois. Nous avons vu précédemment (tableau 12) qu'un nombre restreint d'agriculteurs cite leurs voisins comme « relation fréquente ». Mais, à observer plus précisément ce que les agriculteurs disent de leurs relations de voisinage (tableau 15), la tonalité d'ensemble apparaît nettement positive. Les items négatifs sont très minoritaires. Les 3% de « relations conflictuelles » (conflit ouvert) donnent peu de prise à l'analyse, faute d'éléments de comparaison avec ce que sont les relations ordinaires de voisinage entre « autres résidents ». Ce climat relationnel est-il propice aux échanges sur des sujets agricoles ?

La majorité des « agriculteurs » indique que les rencontres avec les « autres résidents » sont l'occasion de parler de leur activité. Ils sont 56% à déclarer discuter de temps en temps d'agriculture avec les habitants de la commune et 19% à le faire régulièrement (tableau 16). De leur côté, 33% des « autres résidents » indiquent parler de temps en temps à un agriculteur, 14% fréquemment et 14% régulièrement. Sur quoi échangent-ils précisément lorsqu'ils abordent des sujets agricoles ? En majorité, des aspects techniques : 35% parlent de « façon de cultiver » et 24% « de matériel » (tableau 17). Le sujet des aides accordées à l'agriculture n'apparaît qu'en 9<sup>ème</sup> position sur les 12 items proposés (saisis par 13% des répondants). Soulignons que les problèmes de pollution et d'environnement - qui peuvent facilement tourner à la polémique - sont mentionnés par 23% des « autres résidents ». Compte tenu du pourcentage d'agriculteurs par commune, on peut en déduire que ces derniers sont assez fréquemment amenés à discuter de ces problèmes.

*tableau 15- Réponse agriculteurs - Comment qualifieriez-vous la relation que vous entretenez avec votre voisinage ?*

<i>Question à réponse multiple</i>	<i>nbr. cit.</i>	<i>%</i>
<i>Relation courtoise (bonjour-bonsoir)</i>	116	52%
<i>Relation cordiale (échanges de services)</i>	116	52%
<i>Relation amicale (invitation à dîner)</i>	74	33%
<i>Autre</i>	10	5%
<i>Relation tendue (querelles ponctuelles)</i>	8	4%
<i>Relation conflictuelle (conflit ouvert)</i>	6	3%
<i>Pas de relation</i>	4	2%
<i>Non réponse</i>	1	1%
<i>Nombre d'enquêtés.</i>	222	

*tableau 16- Réponse agriculteurs - Avez-vous l'occasion de discuter de l'agriculture avec d'autres habitants de la commune ?*

<i>Question à réponse unique</i>	<i>nbr. cit.</i>	<i>%</i>
<i>De temps en temps</i>	124	56%
<i>Rarement</i>	47	21%
<i>Régulièrement</i>	41	19%
<i>Jamais</i>	8	4%
<i>Non réponse</i>	2	1%
<i>Nombre d'enquêtés.</i>	222	100%

tableau 17- Réponse « autres résidents » - Si vous discutez avec un agriculteur de son métier, vous parlez :

Question à réponse multiple	nbr. cit.	%
<i>De sa façon de cultiver</i>	172	35%
<i>De son matériel</i>	119	24%
<i>Des problèmes de pollution et d'environnement</i>	112	23%
<i>Des aspects économiques (gestion, investissement, prix du marché, ...)</i>	111	23%
<i>De la charge de travail</i>	94	19%
<i>Des crises rencontrées dans la production agricole (vache folle, surproduction, ...)</i>	92	19%
<i>De sa façon de travailler avec les bêtes</i>	74	15%
<i>Des réglementations</i>	73	15%
<i>Des aides accordées à l'agriculture</i>	65	13%
<i>De l'aspect administratif du métier</i>	32	7%
<i>Autre</i>	30	6%
<i>Des problèmes fonciers</i>	28	6%
<i>Des questions de succession</i>	20	4%
<i>N'ont jamais l'occasion de discuter avec un agriculteur</i>	161	33%
<i>Nombre d'enquêtés.</i>	490	

### Se rencontrer et échanger des services

Une autre façon de saisir les relations en milieu périurbain entre « agriculteurs » et « autres résidents » est de s'intéresser aux demandes faites par ces derniers (voisins ou simples habitants de la commune) en direction des agriculteurs. On remarquera tout d'abord qu'environ 27% d'agriculteurs indiquent ne recevoir aucune demande particulière de la part des « autres résidents » (tableau 18 et tableau 19). Pour ceux qui en recueillent, deux résultats sont intéressants à souligner :

- d'une part, un nombre relativement important d'agriculteurs déclarent être interpellés à propos des gênes qu'ils peuvent occasionner : soit on leur demande de faire moins de bruit (selon 17 % des « agriculteurs »), soit on se plaint des odeurs (selon 10 %) soit de la pollution (selon 7%). Ces résultats conduisent donc à relativiser le constat précédent sur l'aspect globalement satisfaisant des relations de voisinage.

- d'autre part, la première sollicitation que les agriculteurs reçoivent est une demande de services (réalisation de petits travaux, prêt de matériel, conseils jardinage, etc.) : 46 % des agriculteurs mentionnent cette demande de la part de leur voisinage et 41% de la part des villageois. Dans le questionnaire « autres résidents », on trouve confirmation de ces demandes (tableau 20 et tableau 21). Cette capacité à « rendre des services », probablement spécifique aux agriculteurs en raison de leurs compétences et des matériels dont ils disposent – constitue à notre avis un vecteur important de dialogue entre les agriculteurs et les « autres résidents ».

tableau 18 - Réponses agriculteurs - Vos voisins non-agriculteurs les plus proches vous adressent-ils des demandes particulières ?

<i>Question à réponse multiple</i>	<i>nbr. cit.</i>	<i>%</i>
<i>On vous sollicite pour des petits travaux</i>	103	46%
<i>Vous prêtez du matériel</i>	73	33%
<i>Aucune demande particulière n'est exprimée par le voisinage direct</i>	61	28%
<i>On vous demande quelques produits de la ferme</i>	53	24%
<i>On vous demande de faire moins de bruit</i>	37	17%
<i>Des gens se proposent de vous aider (surveillance d'une bête, coup de main pour des travaux agricoles, ...)</i>	34	15%
<i>On se plaint des odeurs</i>	22	10%
<i>On se plaint de la pollution</i>	15	7%
<i>Autre</i>	11	5%
<i>Nombre d'enquêtés.</i>	222	

tableau 19- Réponses agriculteurs - Et, au-delà de vos voisins, les habitants non-agriculteurs de la commune vous adressent-ils des demandes particulières ?

<i>Question à réponse multiple</i>	<i>nbr. cit..</i>	<i>%</i>
<i>On vous sollicite pour de petits travaux</i>	92	41%
<i>On vous sollicite pour du prêt de matériel</i>	60	27%
<i>On vous achète quelques produits de la ferme</i>	59	27%
<i>Les habitants de la commune n'expriment pas de demandes particulières</i>	58	26%
<i>On vous sollicite pour des conseils techniques (jardinage, soins aux animaux domestiques...)</i>	46	21%
<i>On vous consulte pour pouvoir traverser vos parcelles ou y pique-niquer</i>	19	9%
<i>On vous demande de tenir les chemins de promenade en bon état</i>	19	9%
<i>On vous demande des informations sur la faune ou la flore locale</i>	13	6%
<i>Autre</i>	6	3%
<i>Non réponse</i>	6	3%
<i>Nombre d'enquêtés.</i>	222	

tableau 20- Réponse « autres résidents » (1/2) Au cours des douze derniers mois, avez-vous fait appel à un agriculteur pour un service quelconque ?

<i>Question à réponse unique</i>	<i>nbr. cit..</i>	<i>%</i>
<i>Non réponse</i>	26	5%
<i>Oui</i>	123	25%
<i>Non</i>	341	70%
<i>Nombre d'enquêtés.</i>	490	100%

tableau 21- Réponse « autres résidents » (2/2) - Si oui, le(s)quel(s)?

<i>Question à réponse multiple</i>	<i>nbr. cit.</i>	<i>%*</i>
<i>Prêt de matériel</i>	60	12%
<i>Travaux d'entretien</i>	41	8%
<i>Dépannage</i>	34	7%
<i>Autre</i>	22	4%
<i>Conseils techniques</i>	21	4%
<i>Garde d'enfants</i>	3	1%
<i>non réponses</i>	367	75%
<i>Nombre répondants</i>	490	100%

\* sur nbre d'enquêtés ayant fait appel à un agriculteur pour un service (nombre répondants)

## ANNEXES à l'étude 4 :

### Enquête en grand nombre sur les relations agriculteurs et habitants du périurbain

tableau 22 - A quoi attachez-vous de l'importance dans votre cadre de vie ? - Réponse résidents non agriculteurs

Question à réponses multiples hiérarchisées	réponse 1		réponse 2		réponse 3		total	
	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%
Au calme	146	30%	158	32%	94	19%	398	81%
A la proximité avec la nature	184	38%	110	22%	89	18%	383	78%
A la qualité du logement	114	23%	101	21%	74	15%	289	59%
A la convivialité	26	5%	68	14%	99	20%	193	39%
A la présence de commerces	8	2%	24	5%	34	7%	66	13%
A la présence de services	4	1%	11	2%	39	8%	54	11%
Autre	1	0%	1	0%	13	3%	15	3%
Non réponses	7	1%	17	3%	48	10%	72	
Nombre d'enquêtés.	490	100%	490	100%	490	100%	490	
Nombre de citations	483		473		442		1398	

tableau 23 - A quoi attachez-vous de l'importance dans votre cadre de vie ? - Réponse résidents agriculteurs

Questions à réponses multiples hiérarchisées	réponse 1		réponse 2		réponse 3		total	
	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%
A la proximité avec la nature	97	44%	49	22%	23	10%	169	76%
Au calme	58	26%	50	23%	41	18%	149	67%
A la convivialité	18	8%	37	17%	31	14%	86	39%
A la qualité du logement	16	7%	38	17%	27	12%	81	36%
A la place importante que tient l'agriculture dans la commune	15	7%	14	6%	31	14%	60	27%
A la présence de commerces	5	2%	9	4%	10	5%	24	11%
A la présence de services	3	1%	9	4%	8	4%	20	9%
Autre	9	4%	5	2%	0	0%	14	6%
Non réponses	1	0%	11	5%	51	23%	63	
Nombre d'enquêtés.	222	100%	222	100%	222	100%	222	
Nombre de citations	221		211		171		603	

tableau 24 - Point de vue sur l'agriculture locale. Parmi ces propositions, lesquelles vous conviennent le mieux ? - Réponse résidents non agriculteurs

Questions à réponses multiples hiérarchisées	réponse 1		réponse 2		réponse 3		total	
	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%
Elle permet à des gens de vivre	90	18%	70	14%	99	20%	259	53%
Elle donne un caractère rural à la commune	102	21%	90	18%	51	10%	243	50%
L'agriculture participe à la qualité du paysage	145	30%	47	10%	38	8%	230	47%
Elle préserve les traditions	16	3%	63	13%	72	15%	151	31%
C'est une activité qui peut être polluante	28	6%	53	11%	36	7%	117	24%
C'est une activité qui peut gêner le voisinage (bruits, odeurs,...)	34	7%	28	6%	24	5%	86	18%
Elle permet de consommer des produits locaux	17	3%	41	8%	27	6%	85	17%
Elle limite l'accès à des terrains constructibles	18	4%	32	7%	34	7%	84	17%
Elle attire des touristes	7	1%	13	3%	15	3%	35	7%
Elle anime le tissu social local	5	1%	14	3%	15	3%	34	7%
Elle limite l'implantation d'entreprises	7	1%	7	1%	12	2%	26	5%
Autre	1	0%	0	0%	3	1%	4	1%
Non réponses	20	4%	32	7%	64	13%	116	24%
Nombre d'enquêtés.	490	100%	490	100%	490	100%	490	100%
Nombre de citations	470		458		426		1 354	

tableau 25 - Point de vue sur l'agriculture locale. Parmi ces propositions, lesquelles vous conviennent le mieux ? - Réponse résidents agriculteurs

Questions à réponses multiples hiérarchisées	réponse 1		réponse 2		réponse 3		total	
	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%	nbr cit.	%
L'agriculture participe à la qualité du paysage	82	37%	32	14%	27	12%	141	64%
Elle permet à des gens de vivre de leur travail	43	19%	21	9%	53	24%	117	53%
Elle donne un caractère rural à la commune	26	12%	43	19%	18	8%	87	39%
Elle préserve les traditions	12	5%	32	14%	21	9%	65	29%
C'est une activité qui peut gêner le voisinage (bruits, odeurs,...)	14	6%	19	9%	6	3%	39	18%
Elle anime le tissu social local	6	3%	16	7%	16	7%	38	17%
C'est une activité qui peut être polluante	8	4%	10	5%	16	7%	34	15%
Elle attire des touristes	13	6%	14	6%	6	3%	33	15%
Elle permet de consommer des produits locaux	7	3%	10	5%	11	5%	28	13%
Elle limite l'accès à des terrains constructibles	3	1%	10	5%	8	4%	21	9%
Autre	4	2%	3	1%	2	1%	9	4%
Elle limite l'implantation d'entreprises	2	1%	0	0%	2	1%	4	2%
Non réponses	2	1%	12	5%	36	16%	50	23%
Nombre d'enquêtés.	222	100%	222	100%	222	100%	222	100%
Nombre de citations	220		210		186		616	

tableau 26 - Point de vue sur l'agriculture locale. D'après vous, comment les habitants de la commune perçoivent-ils l'agriculture locale ? - Réponse des résidents agriculteurs

Questions à réponses multiples hiérarchisées	réponse 1		réponse 2		réponse 3		total	
	nbr ci	%.	nbr ci	%	nbr ci	%	nbr ci	%.
<i>C'est une activité qui peut gêner le voisinage (bruits, odeurs,...)</i>	53	24%	43	19%	10	5%	106	48%
<i>L'agriculture participe à la qualité du paysage</i>	47	21%	18	8%	21	9%	86	39%
<i>C'est une activité qui peut être polluante</i>	23	10%	40	18%	23	10%	86	39%
<i>Elle donne un caractère rural à la commune</i>	34	15%	28	13%	9	4%	71	32%
<i>Elle permet à des gens de vivre</i>	11	5%	11	5%	35	16%	57	26%
<i>C'est une activité étrangère à leur quotidien et à leurs préoccupations*</i>	17	8%	11	5%	21	9%	49	22%
<i>Elle limite l'accès à des terrains constructibles</i>	9	4%	11	5%	17	8%	37	17%
<i>Elle attire des touristes</i>	10	5%	15	7%	8	4%	33	15%
<i>Elle préserve les traditions</i>	5	2%	12	5%	16	7%	33	15%
<i>Elle permet de consommer des produits locaux</i>	5	2%	9	4%	7	3%	21	9%
<i>Elle anime le tissu social local</i>	2	1%	10	5%	6	3%	18	8%
<i>Autre</i>	3	1%	2	1%	3	1%	8	4%
<i>Elle limite l'implantation d'entreprises</i>	0	0%	0	0%	5	2%	5	2%
<i>Non réponses</i>	3	1%	12	5%	41	18%	56	25%
<i>Nombre d'enquêtés.</i>	222	100%	222	100%	222	100%	222	100%
<i>Nombre de citations</i>	219		210		181		610	

\* Proposition faite uniquement aux agriculteurs



## ***5 - REGARDS SUR LE PAYSAGE PERIURBAIN DIJONNAIS***

**Mémoire de MASTER PARME "paysages et aménagement" – Université Aix-Marseille - 2005**

**Étudiante : Frédérique Larinier**

**Encadrement et synthèse du mémoire : Christophe Soulard**

### **Objet de l'étude**

Le travail met en évidence des représentations paysagères de l'agriculture périurbaine dijonnaise. A partir de l'enregistrement des discussions dans les réunions de travail de l'étude INRA, l'étudiante a cherché à "mettre en paysage" les paroles des participants sur l'agriculture dijonnaise et sur les questions qu'elle suscite à leurs yeux. Cette analyse a permis de caractériser trois regards sur le paysage. Ils sont issus des réunions suivantes :

une réunion "associations locales" : 10 membres d'associations de consommateurs, de protection de la nature, de défense de la qualité de la vie, de loisirs (randonnée, pêche), ...

deux réunions "agriculteurs" : 12 ont participé à la réunion de consultation dont 8 céréaliers, 3 éleveurs et 1 viticultrice ; 6 ont participé au groupe de travail sur Genlis.

deux réunions "élus locaux" : 4 maires et maire-adjoint ont participé à une réunion de consultation et 4 autres ont participé au groupe de travail sur l'aménagement.

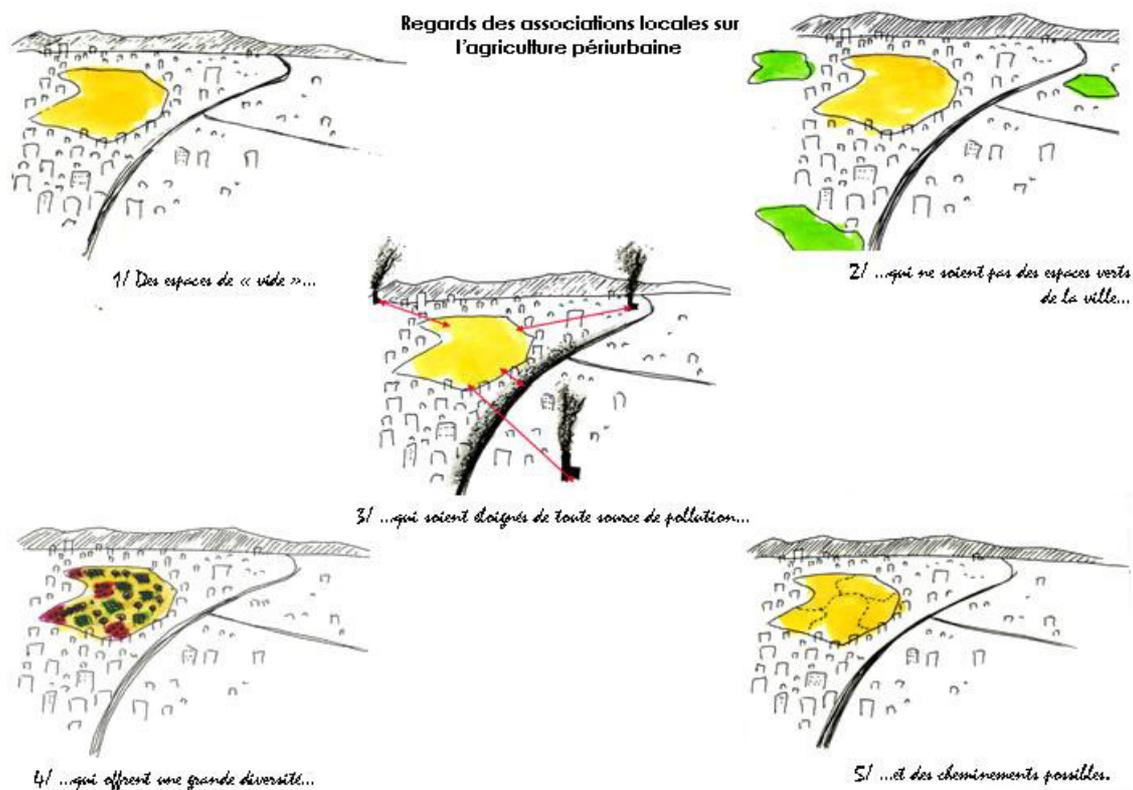
### **Les associations locales : pour une agriculture créatrice de décor**

Les associations se réfèrent essentiellement à un paysage agricole souhaité ou idéalisé : les vergers, le vignoble, le maraîchage, le bocage, etc ... Elles projettent dans ce souhait une conception de la vie urbaine qui allie ville et campagne, environnement et loisirs, santé et proximité. Le paysage agricole idéal est référé à un décor qui procure apaisement, ressourcement. C'est aussi un paysage ouvert, qui offre une liberté d'accès (au moins potentielle). Mais ce paysage est presque toujours désagricolisé. De manière générale, l'activité agricole, la production, l'agriculteur en sont absents.

Lorsque le milieu associatif se réfère à l'agriculture existante, il met en avant ses externalités négatives, qu'il s'agisse de la pollution attribuée aux pratiques agricoles que de la banalité paysagère qu'offre à la vue les grands parcellaires céréaliers. Mais ce sentiment négatif ne s'adresse pas qu'à l'agriculture. Dans leur globalité, les espaces périurbains sont perçus comme menacés par la tendance à la standardisation des formes urbaines avec, par exemple, des zones d'activités ou des lotissements qui sont les mêmes partout.

Pour les associations, alors même que les agriculteurs et la réalité économique de l'activité sont peu présents dans leurs propos, maintenir l'agriculture dans l'espace urbain est un impératif. Même "virtualisée", l'agriculture conserve une forte charge symbolique. Elle est consubstancielle à la ville en la nourrissant ou en lui offrant de l'espace à contempler et pratiquer, mais également en lui conférant une identité propre. Elle doit être génératrice de (bio)diversité paysagère en développant une diversité de formes et de cultures pour des usages et des fonctions qui ne sont ni vraiment de la ville ni de l'agriculture sensu stricto.

Planche 1 : Une agriculture créatrice de décor



**Des représentations aux paysages, quelques illustrations**



### **Les élus locaux : l'agriculture dans la maîtrise de l'espace communal**

La maîtrise de l'espace communal est un impératif auquel sont soumis les élus. Dans l'ensemble des tâches que recouvre cette maîtrise, le point central de préoccupations est nettement centré sur le village, domaine par excellence d'exercice du pouvoir de l'élu. Au delà du village, le gradient de maîtrise tend à décroître. La périphérie du village correspond à une zone convoitée pour des projets futurs pour l'extension de l'habitat et des activités. Plus loin, les confins de la commune sont perçus comme des zones floues où le contrôle de l'espace est difficile. Les agriculteurs y jouent un rôle privilégié de gestionnaire de l'espace, entretenant et informant sur ce qui se passe dans ces confins "invisibles" pour l'élu.

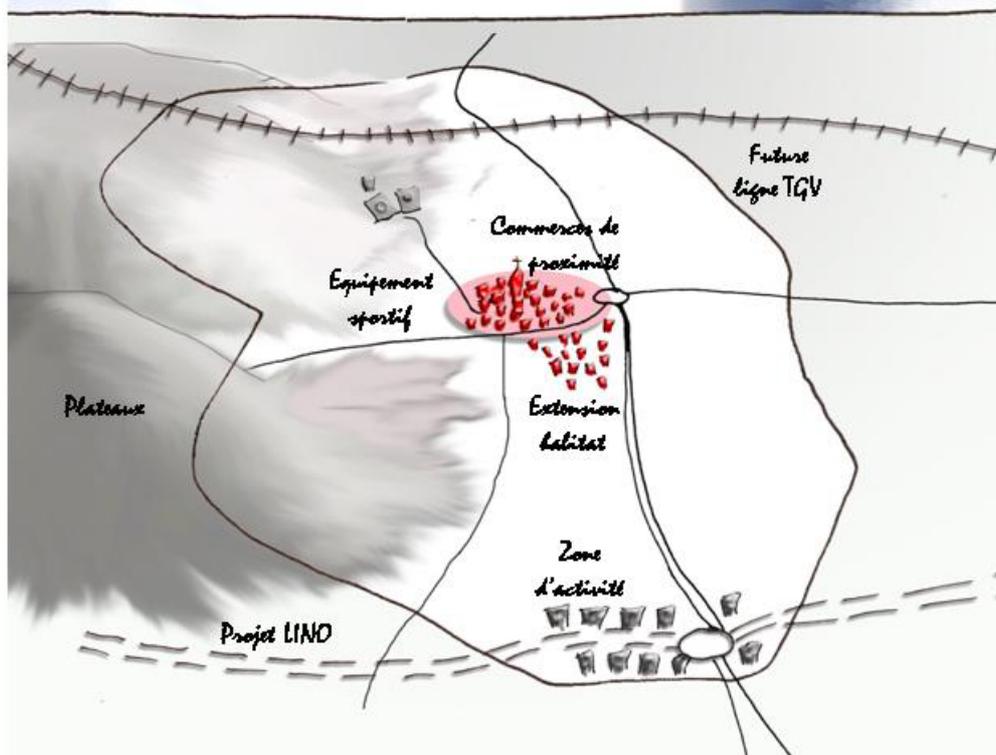
L'agriculture en tant que telle est peu présente dans les propos des élus qui expriment peu d'avis sur les formes d'agriculture qu'ils souhaiteraient voir ou promouvoir. Par exemple, ils n'expriment pas comme les associations le souhait d'une autre agriculture, même idéalisée. Les discussions font plutôt état d'une alliance tacite entre élus et agriculteurs quant au contrôle de l'espace. Cette alliance s'exprime sur différents sujets comme, par exemple, surveiller l'utilisation des chemins, contrôler les dépôts sauvages, ou endiguer le phénomène de « cabanisation » qui aurait tendance à se déployer quand des parcelles sont délaissées par l'agriculture. En procurant un "espace net", entretenu jusqu'aux portes du village et régulièrement fréquenté, l'agriculture céréalière assure en quelque sorte un relais naturel à l'administration territoriale de la commune.

Mais cette convergence connaît aussi ses limites car les élus du périurbain sont face à un paradoxe. La dynamique locale qui passe par le maintien des services, l'accueil de nouvelles populations et le développement économique de la commune, se fait en partie au détriment de l'activité agricole, et au risque de venir dénaturer à terme l'ambiance rurale exigée par la population résidente. De plus, si les élus sont conscients de l'utilité des agriculteurs au sein du territoire communal, ils se méfient aussi du poids qu'ils peuvent représenter s'ils décident de s'opposer à leurs projets. Le souci de maîtrise de l'espace se traduit alors par un double registre d'intervention, caractéristique du rôle de l'élu : l'action régaliennne (le PLU, les réglementations, le droit ...) et l'initiative personnelle (le relationnel, les négociations au cas par cas ...). La qualité du relationnel entre agriculteurs et élus est particulièrement importante pour le devenir des espaces agricoles, ce qui différencie fortement les situations des communes selon le nombre d'exploitations agricoles y ayant leur siège.

## Planche 2 : L'agriculture dans la maîtrise de l'espace communal

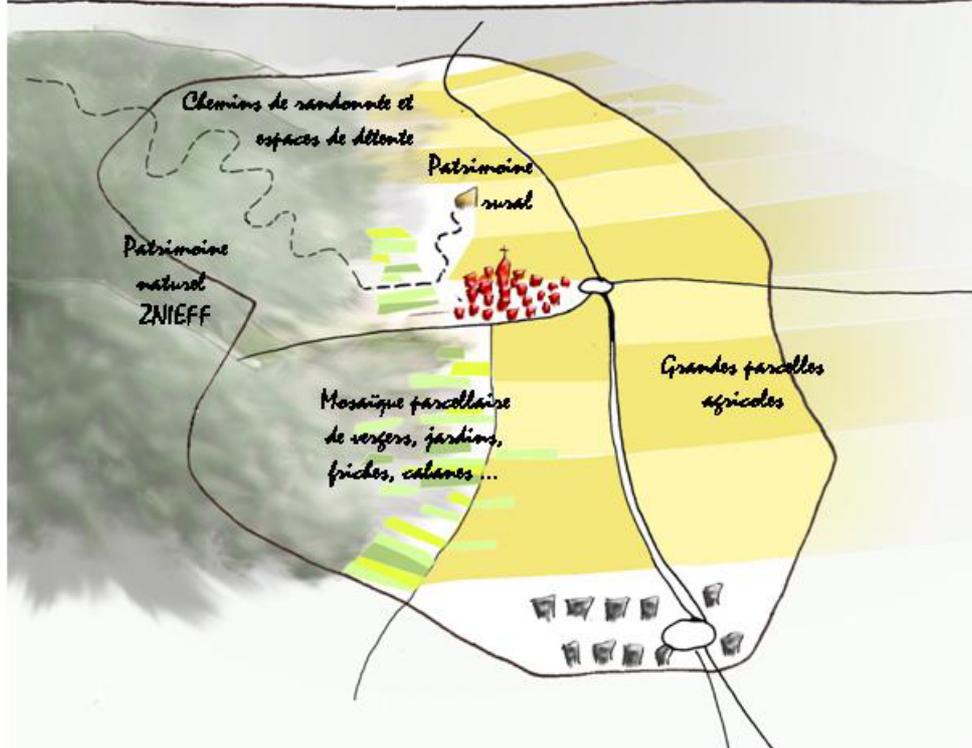
### Le village, domaine de l'élu :

gérer l'accueil des populations, l'accessibilité et la sécurité des lieux



### Sur l'espace agricole,

déléguer et arbitrer l'entretien et la surveillance de l'espace



## **Les agriculteurs : prédominance et difficultés de l'agriculture professionnelle**

Le trait commun à l'ensemble des agriculteurs est le registre technico-économique auquel ils font appel pour parler de leur métier et de l'espace agricole. Le paysage moderne symbolisé par le "bel îlot" se compose d'une exploitation aux parcelles ouvertes et bien alignées, regroupées le plus près possible de l'exploitation. Cette géométrie du paysage idéal est couplée à une abstraction de l'espace caractérisée par la prégnance de la référence à la "surface", aux contenus multiples : potentiel de production, statut foncier, droit à produire, terroir d'appellation, zonages urbains, découpages environnementaux, etc.

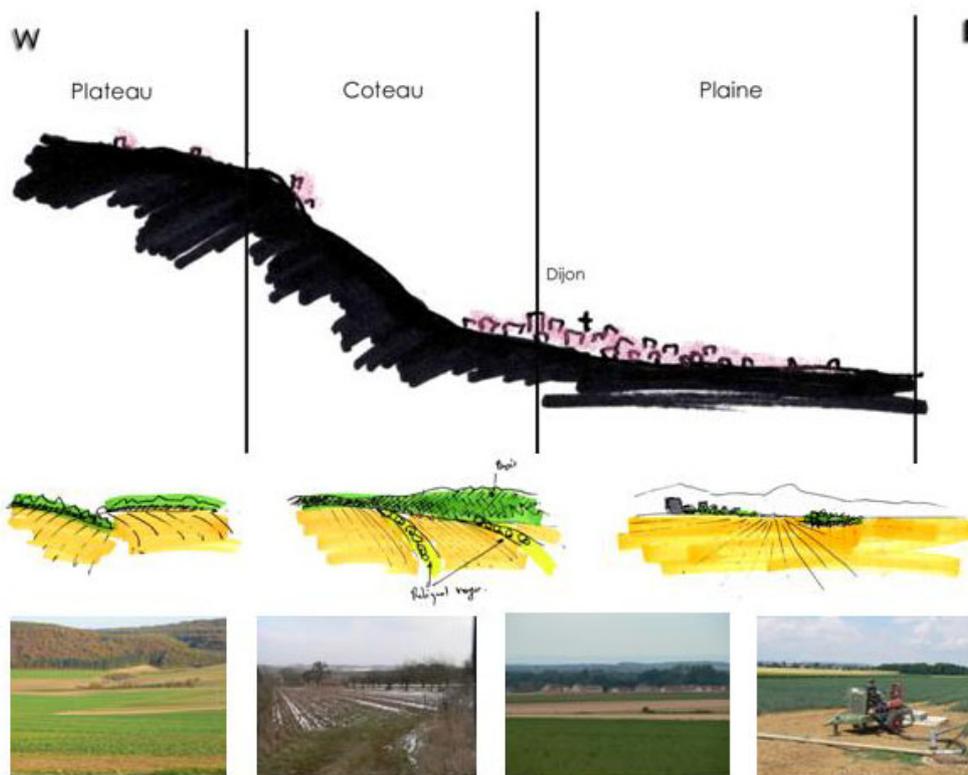
Cette vision technicienne et rationnelle de l'agriculture est menacée par la périurbanisation. En effet, l'espace périurbain est le théâtre d'un affrontement entre deux évolutions opposées : l'augmentation des prélèvements fonciers agricoles pour l'urbanisation et le besoin d'agrandissement toujours croissant des exploitations agricoles. Selon les agriculteurs, cette tension a plusieurs conséquences néfastes. L'accès au foncier est de plus en plus difficile car les prix de ventes de terres pour l'urbanisation augmentent artificiellement celui des terres agricoles dans toutes les communes alentours. D'autre part, les parcellaires des exploitations agricoles se voient partiellement démembrés. Dans leur travail quotidien, les agriculteurs doivent faire face au mitage des prélèvements fonciers et s'adapter sans cesse aux contraintes et interdictions de circulation agricole consécutives au développement des infrastructures routières et urbaines. Enfin, les agriculteurs s'attendent à ce que les réformes à venir de la PAC accroissent encore ces difficultés.

Le paysage périurbain évoque aussi les liens sociaux de voisinage, et plus particulièrement les problèmes de cohabitation que ressentent les agriculteurs. Ces problèmes se focalisent sur certaines parties du territoire communal. Premièrement, ce sont les zones mitoyennes des parcelles ou bâtiments agricoles en bordure des habitations. Les agriculteurs admettent se sentir mal à l'aise quand ils doivent traiter ou récolter aux abords des habitations. Mais les pratiques résidentielles apportent aussi leur lot de désagréments. Par endroits, des conflits de voisinage peuvent aller jusqu'à des "guérillas urbaines" et inversement à la surveillance des cultures par un "garde champêtre" pour éviter les vols et les maraudages. Deuxièmement, ce sont les accès aux parcelles et le passage sur les chemins qui desservent l'espace agricole. Tous ces lieux sont très fréquentés, de nuit comme de jour, et quelque soit leur statut, privé ou public. Cette fréquentation inquiète les agriculteurs, les gêne parfois, mais les préjudices sérieux restent heureusement très rares. A contrario, les tentatives de restriction des usages, par exemple par des voies réservées aux engins agricoles, se révèlent inefficaces, voire contre productives. Si les agriculteurs craignent les dommages et les conflits, ils redoutent encore davantage une coupure des liens qui les unissent aux habitants et usagers de l'espace. Ils s'opposent à des solutions qui risqueraient de séparer encore plus l'agriculture de la vie des villages, comme par exemple des bordures de lotissement qui cachent les champs de la vue des habitants. Mais ils avouent aussi ne pas savoir comment renouer des liens confiants et chaleureux avec des habitants ou des élus qui les comprennent mal ou les ignorent.

Le regard paysager des agriculteurs traduit leur souci de reconnaissance de leur activité, mesurant bien que l'agriculture professionnelle qu'ils veulent faire connaître et reconnaître est en fort décalage avec les pans de l'agriculture que perçoivent ou souhaitent les citoyens.

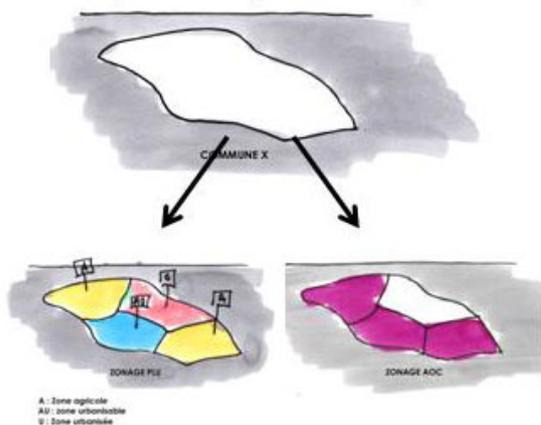
Planche 3 : Prédominance et difficultés de l'agriculture professionnelle

Prédominance des paysages des cultures

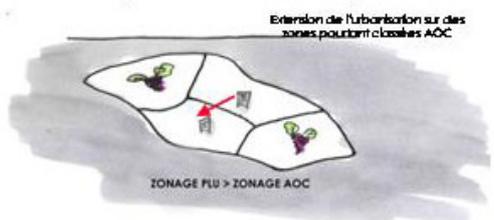


Difficultés de l'agriculture professionnelle

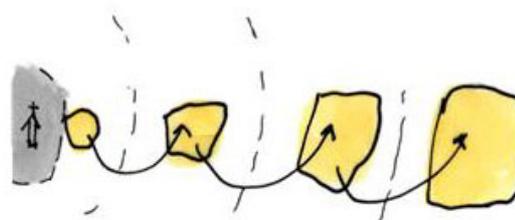
Arbitrage entre zonages urbains et agricoles



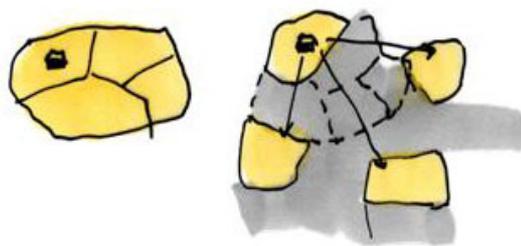
Quand la pression urbaine est trop forte...



Réaction en chaîne : une instabilité foncière



Démembrement du foncier



### **Un exemple de lecture croisée : l'aménagement de l'espace de voisinage**

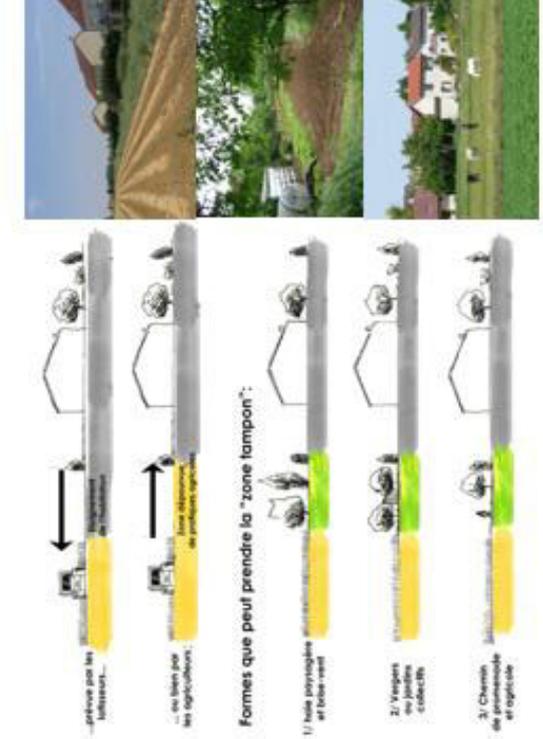
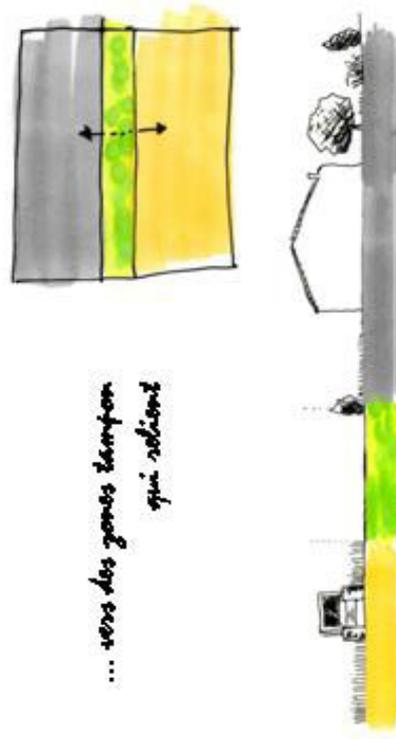
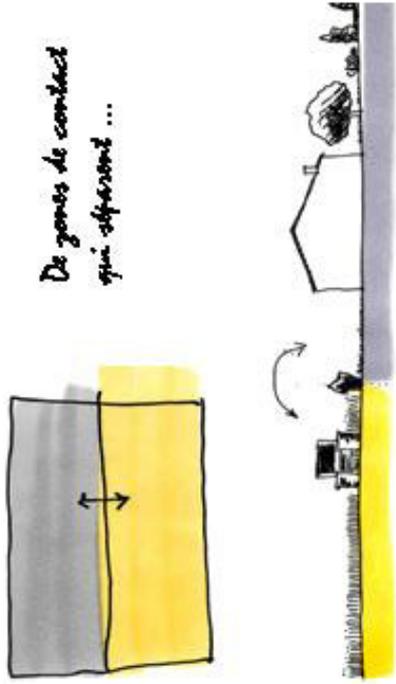
Dans les différents groupes de travail, la question du "partage" de l'espace agricole entre usagers multiples, a été largement évoquée. Les discussions sur l'aménagement de l'espace de voisinage sont révélatrices de ces préoccupations croisées entre agriculteurs, élus et habitants. Or, jusqu'à présent, il semble que l'état de ce voisinage soit peu réfléchi et pris en compte dans les décisions d'aménagement.

Les zones de contact entre les champs des agriculteurs et les habitations, maisons individuelles ou lotissements, se révèlent être des lieux particuliers. Agriculteurs et habitants s'y côtoient sans se rencontrer pour autant. En effet, avec l'extension périurbaine, les lotissements colonisent les franges de l'espace agricole, ce qui augmente les surfaces de contact des habitations avec les champs. Mais, cette cohabitation se développe à distance des sièges d'exploitation, ce qui fait que les occasions de dialogues interpersonnels avec des agriculteurs sont rares. La relation qui s'établit est donc indirecte, quelque peu virtuelle. Si les habitants voient bien la physionomie du champ et ses transformations, ils ne voient presque jamais l'agriculteur et son travail. A l'inverse, l'agriculteur intervient souvent sur ses parcelles quand les habitants du périurbain sont absents du lieu (au travail) ou à l'intérieur de leur maison (tôt le matin ou tard le soir). Ce calendrier agricole est d'ailleurs en partie lié au souci d'éviter les désagréments qu'occasionnent les travaux agricoles. Mais en les évitant ainsi, les agriculteurs réduisent involontairement les occasions de rencontres et de discussions avec les voisins.

De leur côté, les habitants observent, voire s'inquiètent, de ce qui se passe dans les champs, mais sans forcément en discuter avec l'agriculteur. Cette quasi-absence des relations entre utilisateurs d'un même lieu explique sans doute le tournant conflictuel que peuvent souvent prendre les relations de voisinage. En effet, les sujets de plaintes des habitants à l'encontre des agriculteurs sont ponctuels, mais multiples : bruit des machines, poussières qu'elles dégagent, dépôts de terre sur les routes, mauvaises odeurs, craintes d'une pollution de l'air, dommages dans les haies et jardins potagers, salissement de l'eau des piscines, etc. Il en va de même pour les agriculteurs qui peuvent subir aussi des préjudices liés au voisinage : dépôts d'ordure dans les parcelles, menus larcins ou vols organisés des récoltes (épis de blé, bottes de paille, fruits et légumes, ...), vandalisation des équipements d'irrigation, traversées intempestives de parcelles, agressions verbales ou physiques, obstacles à l'accès aux parcelles, etc.

Dans ces conditions, les agriculteurs ont impulsé une réflexion des groupes de travail sur les solutions à mettre en œuvre pour renforcer le lien social et améliorer ainsi l'intercompréhension entre des habitants, si proches, mais si loin. Parmi ces solutions, l'aménagement des bordures entre champs et habitations est apparu intéressante à explorer dès lors qu'ils sont susceptibles de relier les deux sphères privées que sont la maison et le champ. Un tel aménagement doit être pensé de façon symétrique car il interpelle aussi bien les pratiques et l'aménagement des parcelles agricoles mitoyennes que la conception et l'usage des espaces résidentiels (jardins privés, espaces verts). L'idée est progressivement apparue qu'une zone tampon, mi-publique mi-privée, pourrait remplir le double objectif de réduire les nuisances réciproques et d'améliorer les liens sociaux de voisinage (planche 4).

Plance 4 : L'aménagement de l'espace de voisinage



### **Conclusion : vers une mise en paysage de l'agriculture périurbaine**

Dans le rapport du mémoire, l'analyse des représentations paysagères est agrémentée d'une iconographie qui accompagne et illustre les propos des acteurs : photographies paysagères, photo aériennes et cartes, croquis des paysages, plans et coupes du territoire. Quelques exemples de ces réalisations ont été mis en illustration du texte résumé, mais d'autres se trouvent dans le rapport complet.

Cette "mise en paysage" des discours sur l'agriculture périurbaine jette les bases conceptuelles à partir desquelles ce type de résultats pourraient être mis eu service de l'action. En effet, si le paysage est un bon révélateur des représentations de l'agriculture périurbaine, car on entrevoit ainsi les "paysages des gens", il peut aussi servir de vecteur à la mise en discussion de ces différents regards. C'est une voie possible pour la construction de visions partagées.

Les résultats présentés dans cette étude apportent un matériau utilisable à cette fin. Ils pourraient, par exemple, fournir la base d'un diaporama ou d'une exposition sur l'agriculture périurbaine destinée à la population de l'agglomération dijonnaise.

## **6 - SYSTEMES D'ACTEURS DANS DES OPERATIONS LOCALES D'AMENAGEMENT PERIURBAIN (Etudes en région Ile-de-France)**

---

**Module TGE : Travail de groupe d'élèves de l'Enegref – Promotion 2004-2006**

**Etudiants : Jean-Baptiste Butlen, Mario Charrière, Adèle David-Vaudey**

**Encadrement Engref/Enesad : Yannick Sencébé, Nicole Chevignard<sup>22</sup>**

### **Motif de l'étude**

L'objectif est d'apporter des connaissances sur la nature et les conditions de mise en œuvre d'opérations locales d'aménagement qui tentent de concilier maintien de l'activité agricole et fonctions urbaines de l'espace agricole (paysage, loisirs). Pour cela, les étudiants ont eu pour mission, dans un premier temps, d'inventorier et de décrire des opérations locales conçues pour répondre à ces objectifs (aires d'exploration : Paris, Lyon, Dijon), et dans un second temps, d'analyser plus en détail quelques cas qui illustrent la façon dont les agriculteurs participent à ces projets. Ceux-ci étant tout à la fois, les propriétaires et gestionnaires importants sinon principaux des ceintures urbaines, des agents soumis à des injonctions souvent contradictoires (compétitivité, qualité, multifonctionnalité...), des professionnels dont l'activité est physiquement attachée à un lieu et économiquement mondialisée, et des acteurs jusqu'à présent extérieurs au système de gouvernance urbaine, il nous a semblé important d'analyser plus précisément leur place dans ce type d'opération, dont le succès dépend, c'était là notre hypothèse, de leur intégration en tant qu'acteur véritable.

### **Identification des opérations locales d'aménagement**

Les étudiants ont réalisé une recherche sur Internet, complétée par des entretiens auprès de personnes-ressources. Au terme de ce travail d'inventaire, dix opérations ont été retenues<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> Synthèse rédigée par C. Soulard (INRA) et Y. Sencébé (Enesad).

<sup>23</sup> En complément pour l'Ile-de-France, voir : IAURIF, 2004, *Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France*, p 164.

tableau 27 - Principales caractéristiques des opérations locales recensées

Description de l'opération	Motifs prioritaires du projet			Espace concerné	Acteurs moteurs	Rôle des agriculteurs	
	paysage	loisir	Agric.			marginal	central
1. Dijon (21) : Parc de la Combe à la Serpent	✓	✓		350 ha bois et pelouse propriété	Ville de Dijon (espaces verts)	✓	
2. Lyon (69) : Parc de Miribel-Jonage.	✓	✓		2200 ha avec lacs, propriété	Agglo de Lyon (espaces verts)	✓	
3. Vitry-sur-Seine (94) : Parc départemental des Lilas.	✓	✓	✓	98 ha de terrains, périmètre ENS	Conseil Gén. (ENS) Municipalité	✓	
4. Plessis-Bouchard (93) : création d'un parcours de circulation douce dans la plaine de Boissy.		✓		12 ha de bois et 41 h maraîchage	Municipalité Conseil Gén. (ENS)	✓	
5. Orly-Val-de-Marne (94) : projet d'aménagement concerté "la Verte" autour de plate-forme d'Orly.		✓		Coulée verte	?	✓	
6. Périgny-sur-Yerres : création domaine de St Leu, restructuration agricole, complexe agro-touristique		✓	✓	Terres agricoles de la commune	Municipalité SAFER		✓
7. Vernouillet (78) : action de reconquête de l'espace agricole fondée sur une charte de développement	✓		✓	300 ha friches et terrains agricoles	Municipalité Agriculteurs locaux		✓
8. Hay-les-Roses (94) : projet de maintien de l'activité maraîchère et horticole.			✓	Terres agricoles de la commune	Comm. de commune Maraîchers		✓
9. Lieusant (77) : projet d'animation territoriale porté par l'association locale "les champs de la ville"		✓	✓	Territoire communal	Association locale Syndicat de Sénart		✓
10. Saclay (91) : mobilisation pour la préservation du plateau agricole, les Jardins de Cérés - AMAP.	✓		✓	Plateau agricole intercommunal	Associations locales Agriculteur bio	✓	

### Traits distinctifs des opérations recensées

Les opérations peuvent être décrites suivant deux critères. D'une part, les objectifs qui les fondent oscillent entre deux priorités : la préservation d'espaces agricoles vus comme "poumons verts" de l'espace urbain ; ou la sauvegarde de l'activité agricole en elle-même. D'autre part, on observe deux grands types de moyens mobilisés pour agir : le recours aux opérations foncières dans lesquelles les acteurs publics prédominent ; et des démarches de mobilisation et de concertation entre usagers, alors majoritairement portées par des associations locales. On peut alors regrouper nos dix opérations en quatre catégories.

- Des parcs urbains avec terrains agricoles (1, 2, 3).

Extensions des espaces verts des villes, ces parcs sont des espaces paysagers de respiration et de détente que les collectivités ont acquis en propre (parfois depuis longtemps comme à Dijon et Lyon) ou cherchent à acquérir (cas de Vitry via la procédure des Espaces Naturels Sensibles du département).

Dédiés à un usage de sports et loisirs pour le grand public, voire à d'autres fonctions comme l'approvisionnement en eau potable (cas de Lyon), le jardinage ou la muséographie rurale (Vitry), ils incluent néanmoins des terrains agricoles qui peuvent être possédés, loués ou simplement entretenus par des agriculteurs. Ces derniers ont peu participé à la conception des parcs, mais cette situation peut évoluer au cours du temps comme nous le verrons plus loin à propos de l'exemple de Vitry. Les éléments disponibles sur les résultats de ces actions semblent montrer qu'elles contribuent peu au maintien de l'activité agricole.

- Des coulées ou trames vertes en espace agricole (4, 5).

Ces opérations s'apparentent aux précédentes dans les objectifs et les moyens : il s'agit d'acquérir du foncier pour créer un espace récréatif pour les urbains. Cependant, elles s'en distinguent par le caractère volontairement partiel de l'aménagement : il s'agit ici de créer un espace de promenade (de "circulations douces") qui connecte et relie l'espace bâti aux espaces naturels (lacs, bois) via l'espace agricole. Ce dernier est conçu comme un cadre paysager qu'il faut longer, traverser, regarder. De fait, les agriculteurs semblent avoir peu participé à ces projets. A contrario, la concertation locale des élus et associations a été nécessaire pour prendre en compte les attentes d'usagers multiples (piétons, VTT, cavaliers, ...). Les résultats de ces actions sont difficiles à évaluer. Les impacts agricoles sont sans doute faibles.

- Des programmes d'actions agri-urbains (6, 7).

Ces deux opérations cherchent à concilier aménagement foncier et développement agricole. Elles se situent dans des communes plus éloignées du pôle urbain et qui ont conservé un nombre significatif d'exploitants agricoles (respectivement 12 et 7). A l'inverse des précédentes, l'opération d'aménagement résulte ici d'une réflexion sur le développement agricole.

A Perrigny sur Yerres, la municipalité et les agriculteurs se sont mobilisés en 1977 pour éviter le départ des exploitants face à l'urbanisation. Ils ont successivement mobilisé plusieurs leviers : révision du POS, recours à la SAFER pour constituer un domaine agricole équipé et restructuré, aide à la création d'activités agro-touristiques, projet actuel d'une ZAP ...

A Vernouillet, la municipalité et les agriculteurs se mobilisent depuis 1995 pour reconquérir les parcelles agricoles abandonnées en attente de l'urbanisation. Les actions mises en oeuvre combinent une série de leviers d'action transcrits dans une charte de développement agricole. Le projet met en synergie toute une gamme d'outils d'intervention foncière (zones POS, préemptions Safer et ENS, procédure L125.1 du code rural, ZAP ...), une coordination entre opérateurs publics fonciers (Municipalité, Département, Région, Safer) et un engagement réciproque entre la municipalité et les agriculteurs pour l'entretien et la surveillance du territoire.

Dans ces deux exemples, la municipalité et les agriculteurs locaux sont les acteurs centraux. Ce sont eux qui mobilisent les moyens et les acteurs à d'autres échelons. Les résultats de ces actions semblent très significatifs en terme de maintien de l'activité agricole. Ils supposent un portage politique qui est très lourd pour les responsables locaux (maire et agriculteurs).

- Des initiatives d'animation territoriale (8, 9, 10).

Ces dernières opérations entrent moins directement dans le champ de l'étude. En effet, elles abordent la question des relations entre agriculture, paysage et loisirs sous l'angle des relations économiques et sociales entre agriculteurs et habitants. Elles comportent de fait peu d'actions en terme d'aménagement.

L'essentiel porte sur la constitution d'associations et de réseaux reliant des agriculteurs et des habitants sur des thèmes divers : vente directe de produits locaux, sensibilisation à l'agriculture et l'environnement. Selon les cas, ces actions sont soit portées à l'origine par le monde agricole (9), soit par la collectivité (8), soit par des habitants qui font la démarche d'associer certains agriculteurs (bio) à une démarche dite citoyenne (10). Les résultats de ces actions très récentes sont encore difficiles à apprécier.

### **Etude de la place des agriculteurs dans les systèmes d'acteurs**

Deux opérations ont fait l'objet d'une analyse sociologique des systèmes d'acteurs concernés. Il s'est agi d'identifier les acteurs parties prenantes de ces opérations, ainsi que les stratégies au nom desquelles ils participent à la définition et à la mise en œuvre des opérations. Le but est de caractériser de cette manière la place qu'occupent les acteurs agricoles dans deux situations contrastées : la première est une opération formelle, impulsée par "le haut" ; la seconde émane de préoccupations locales. Mais toutes d'eux visent la préservation d'un espace agricole au sein d'un territoire communal.

#### *Le Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine (94)*

Le Parc des Lilas est un exemple de mise en œuvre de la procédure des Espaces Naturels Sensibles dont la compétence revient au Conseil Général. Sur un périmètre d'une centaine d'hectares, le Conseil Général du Val-de-Marne a, en accord avec la municipalité de Vitry, mis en place un parc urbain qui, dans le cadre de la ceinture verte parisienne, vise à offrir aux habitants un espace de détente combinant loisirs sportifs, circuits de promenades, milieux naturels, jardins familiaux, activité horticole, écomusée et conservatoire de variétés horticoles, fêtes folkloriques, ... Depuis 1990, date de délimitation d'un périmètre ENS, le Conseil Général a conduit une politique d'acquisition du foncier suivant plusieurs objectifs : préserver les parcelles exploitées par les horticulteurs en place, acquérir et réhabiliter les parcelles en friches, freiner le développement des habitats précaires, éliminer les décharges et autres dépôts illicites. En 1999, cette politique a permis d'acquérir 70% de la surface du périmètre, soit par achat-rétrocession de terres et réserves foncières possédées par la Ville et la Région, soit par des acquisitions de biens privés de propriétaires disposés à céder leurs terrains. Pour compléter son action, le Conseil Général a lancé en 1999 une procédure de DUP destinée à bénéficier du droit d'expropriation sur les terrains restants. Les parcelles exploitées par les horticulteurs ont été exclues de la procédure. Et pour les parcelles avec résidences permanentes, un accord a été trouvé avec les habitants, soit pour leur permettre de céder leur bien tout en conservant l'usufruit (personnes âgées), soit pour différer la vente en attente d'une solution de relogement.

Au cours du temps, les objectifs du projet ont évolué : des espaces de loisirs ont été créés (mails, équipements sportifs), le développement des jardins familiaux a connu un succès, par contre le projet d'écomusée n'a pas vu le jour. Au niveau des horticulteurs, le bilan est plutôt négatif. Alors que le Conseil Général souhaitait maintenir les exploitants grâce à la pérennité foncière, il n'a pas pu empêcher le non remplacement des horticulteurs partis à la retraite ou les délocalisations vers des communes moins exposées à l'urbanisation. Sur les 10 exploitations présentes en 1990, seules 2 subsistaient en 2005, dont une reconvertie dans une activité d'entretien des espaces verts. Une seule en réalité se maintenait en l'état et tirait effectivement des bénéfices de la stabilité foncière.

En conclusion, il semble que garantir la stabilité foncière n'ait pas suffi à enrayer le déclin agricole, en l'absence de prise en compte des contraintes et stratégies des horticulteurs. Il aurait fallu associer à l'objectif d'aménagement une réelle politique locale de développement agricole, ce que la procédure d'ENS, qui implique l'ouverture de l'espace au public, rend difficile à concilier.

### *La reconquête de l'espace agricole à Vernouillet (78)*

L'expérience de la commune de Vernouillet apporte un éclairage complémentaire à la précédente. A l'origine, c'est la levée d'un front local anti-urbanisation (opposition à un projet d'usine d'incinération, puis d'une rocade) qui en 1995 propulse aux commandes de la commune une équipe municipale décidée à imaginer une action foncière qui préserve le cadre de vie rural de la commune. La réhabilitation des terres en friches, environ 100 ha, va servir de point de départ à une action en faveur de l'agriculture. Suite à un audit patrimonial en 1998, le maire et les agriculteurs, ainsi que les opérateurs publics, vont élaborer de façon négociée avec la population une charte de développement agricole qui prévoit les actions à mettre en place, les engagements locaux des uns et des autres, et les appuis des partenaires institutionnels. Cette charte est signée en 2000 (voir annexe), suite à quoi une association est créée en 2001 pour assurer la mise en pratique du programme d'actions : l'association pour le développement de l'agriculture périurbaine à Vernouillet et ses environs (l'ADAPAVE). Le programme d'actions comprend alors quatre axes : la maîtrise des sols et la remise en culture de terres inexploitées ; les aménagements nécessaires pour faciliter l'exploitation et protéger les terrains et les récoltes ; un plan global d'aménagement ; la communication avec la population, la promotion de l'agriculture et de ses produits.

Les actions foncières mises en œuvre en trois ans ont permis de réhabiliter et réattribuer à l'agriculture une centaine d'hectares. Cette reconquête foncière contribue au maintien et l'amélioration foncière des exploitations de la commune et des environs. Elle s'accompagne d'un plan global d'aménagement et d'entretien des espaces non bâtis de la commune qui associe d'autres acteurs que les agriculteurs, notamment la commune qui finance des gardes-champêtres en charge de la surveillance des chemins et parcelles, et les habitants qui sont invités à participer à des actions volontaires (enlèvement de dépôts sauvages ...). Ce projet global ouvre aussi la possibilité de création d'une ZAP actuellement à l'étude.

En conclusion, cette expérience confirme l'intérêt d'une approche globale d'un projet d'aménagement dès lors qu'elle est concrétisée dans un dispositif d'action adéquat, soit :

- une longue période de négociation, nécessaire à la construction d'un projet partagé (audit, information du public, concertation sur les engagements, traitement des sujets sensibles),
- une formalisation des engagements des parties prenantes, tant au niveau des décideurs locaux qu'au niveau de la coordination entre les partenaires institutionnels (charte),
- un outil d'animation unique qui fédère l'ensemble des acteurs autour d'un programme d'actions relevant de domaines de compétences multiples (association).
- L'intégration des agriculteurs en tant qu'acteurs dès la phase initiale du projet.

## ANNEXES à l'étude 6 : Systèmes d'acteurs dans des opérations locales d'aménagement périurbain

### **ANNEXE 1 - « La reconquête de l'espace agricole à Vernouillet (78) »**

#### **La charte de développement agricole**

##### **Préambule**

A l'occasion de la promulgation de la révision générale du Plan d'Occupation des Sols par délibération n° 97-130 du 16 décembre 1997, la Commune a cherché avec les acteurs du Développement Agricole, à mettre en œuvre une politique de pérennisation des Espaces Naturels, qui soit soucieuse à la fois de la protection des paysages, de leur préservation ainsi que du développement des activités agricoles sur son territoire.

Soumises à de fortes contraintes liées à la péri urbanité des sites exploités ou exploitables, ces activités ne pourront se perpétuer sans de nouvelles interventions des pouvoirs publics. Une première intervention a consisté, en 1986, à réaliser un remembrement qui ; s'il a rationalisé le découpage foncier n'a pas empêché le maintien voire le développement des friches. Une deuxième intervention a consisté, en 1992 puis en 1993, à mettre en zone de préemption respectivement 255 hectares d'espace agricole puis 79 hectares d'espaces boisés soit un total de 334 hectares. Cette procédure a eu pour conséquence de maîtriser la pression foncière et de limiter le phénomène du mitage qui s'était développé.

La puissance publique est ainsi devenue propriétaire d'environ 2 hectares de terres agricoles, qui ont fait l'objet de baux à long terme avec des exploitants. Ceci étant, en l'état de la réglementation actuelle, les Espaces Naturels Sensibles ne sont pas une mesure suffisante pour garantir aux agriculteurs l'équilibre économique de leurs entreprises qui doivent pouvoir s'appuyer sur des perspectives à long terme. Il reste cependant un outil nécessaire à la maîtrise foncière du mitage des espaces naturels, complémentaire des outils d'aide économique.

A ce titre l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France, le Conseil Général des Yvelines et la Commune se sont rapprochés, afin d'examiner la mise en place d'outils supplémentaires pour une aide plus efficace. Dans le cadre de la présente Charte, l'Agence des Espaces Verts mettrait ainsi en place un Périmètre d'Acquisition sous couvert d'une délégation de Droit de Préemption du Conseil Général sur les espaces boisés, et de l'action de la SAFER sur les espaces agricoles, qui permettrait la délivrance de baux à long terme aux exploitants. Un recensement cadastral effectué par la Commune relève que sur les 252 hectares classés Terres Agricoles 142 sont cultivés, 10 sont réservés dans le Plan d'Occupation des Sols et 100 hectares environ apparaissent non cultivés.

Deux nouvelles lois relatives d'une part à l'Orientation pour l'Aménagement du Territoire et d'autre part à l'Orientation Agricole viennent d'être promulguées, en particulier : l'article 22 de la loi 99-574 d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999, prévoit des Contrats Territoriaux d'Exploitation C.T.E. ouvrant droit à l'aide de l'état.

Le C.T.E. s'adresse aux agriculteurs qui s'engagent dans un projet d'exploitation conciliant développement économique et prise en compte des services attendus par la collectivité en termes de protection de l'environnement, d'entretien de l'espace et des paysages, etc... Les aides relatives au C.T.E. sont versées en contrepartie des engagements souscrits dans le cadre d'un contrat sous forme d'aide à l'hectare pour le volet environnemental et territorial et sous forme de subvention pour le volet économique et relatif à l'emploi.

Dans le cadre du contrat de plan le Conseil Régional s'engage à intervenir en faveur de l'agriculture péri urbaine, des agriculteurs dits spécialisés et de l'amélioration de la veille foncière. La Commune de Vernouillet prêtera son concours à toutes les actions de développement agricole soucieuses de la préservation de l'environnement.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Entre :

- L'Etat représenté par Monsieur Bernard PREVOST, Préfet du Département des Yvelines ;
- La Région représentée par son Président Monsieur Jean Paul HUCHON ;
- Le Département des Yvelines représenté par son Président Monsieur Franck BOROTRA ;
- L'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile de France représentée par son Président Monsieur David BOHBOT ;
- La SAFER représentée par son Président Monsieur Hervé BILLET ;
- La Commune de Vernouillet représentée par son Maire Monsieur Bernard GIRAUDY ;
- Les agriculteurs exploitants sur le territoire de la Commune de Vernouillet.

*Article 1* : Les signataires de la présente Charte s'engagent à travailler de concert en vue d'une approche globale des problèmes et contraintes liés à la pérennisation et au développement d'une agriculture péri urbaine sur le territoire de la Commune de Vernouillet.

*Article 2* : Ils s'engagent à participer au moins une fois par an à une conférence organisée par la Commune, au cours de laquelle seront fixées les orientations des différentes actions en faveur d'une agriculture péri urbaine de qualité. Les objectifs pris en compte seront notamment la sécurisation des récoltes, la prévention des risques liés aux coulées de boues, le recensement et la mise en valeur des chemins ruraux, la préservation de la biodiversité des essences locales, la promotion de l'agriculture auprès des jeunes, l'incitation à la transmission ou la reprise des exploitations, l'insertion des personnes en difficulté par l'activité agricole ou forestière....

*Article 3* : L'Etat s'engage à instruire avec diligence les dossiers présentés par les exploitants agricoles de Vernouillet aux différentes aides mises en place par les lois et règlements en vigueur.

*Article 4* : La Région par l'intermédiaire de l'Agence des Espaces Verts et en liaison avec la SAFER s'engage à présenter un Périmètre d'Intervention sur les Espaces Naturels Agricoles dans lequel le droit de préemption des Espaces Naturels Sensibles du Département n'est plus mis en œuvre, au bénéfice d'une action de la SAFER exercée pour le compte de la Région dans les conditions suivantes :

- - le droit de préemption de la SAFER ne sera pas exercé dans l'hypothèse où l'acquéreur exerce la profession d'exploitant agricole.
- - les préemptions seront suivies de la recherche d'un exploitant qui bénéficiera d'un bail à long terme ou du dispositif nue-propriété / usufruit.

*Article 5* : Le département s'engage dans les conditions visées à l'article 4, à déléguer son Droit de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles à la Région via l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France sur les espaces boisés de la commune qui feront partie du Périmètre d'Intervention Régional.

*Article 6* : Le Conseil Régional s'engage à appliquer sur le Territoire de la Charte de Développement Agricole, la politique régionale en faveur de l'agriculture durable, qui s'exercera à travers les dispositifs individuels ou collectifs prévus au Contrat de Plan Etat Région :

- • PRIMHEUR, aide à l'agriculture spécialisée,
- • PREVAIR soutien aux projets de diversification et de valorisation et
- • PRAIRIE accompagnement des programmes collectifs de préservation des ressources et des milieux naturels.

Par ailleurs, une procédure expérimentale territorialisée visant à soutenir les initiatives des acteurs locaux en faveur de l'agriculture péri urbaine confortera ce type d'agriculture.

*Article 7* : Dans le cadre du dispositif économique départemental en faveur de l'agriculture, le Département s'engage à instruire les demandes d'aides émanant des exploitants (liste jointe en annexe 1).

*Article 8* : La Commune avec l'aide de l'état, la Région et le Département s'engage :

- à implanter un point d'eau collectif à proximité du plateau, avec facture d'eau annuelle au prorata de la surface d'exploitation.
- à prendre en compte les desiderata de la profession agricole dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols.
- à affecter deux postes de gardes champêtres à la surveillance des Espaces Naturels.
- à mettre en place, en coordination avec les exploitants, les aides et les procédures légales nécessaires à la remise en culture des parcelles à l'état d'abandon (friches), au besoin en suscitant la procédure prévue à l'article L125.1 du Code Rural relative à la mise en valeurs des terres incultes ou manifestement sous exploitées.

*Article 9* : La profession agricole s'engage à susciter l'extension des surfaces cultivées sur la commune tout en respectant les paysages et l'environnement.

**Annexe 1 à la charte de développement agricole -  
Liste des aides départementales en faveur de l'agriculture en vigueur en septembre 1999 -  
Source du Conseil Général-**

1. Au titre des appels à projets individuels :

- Investissement : Voir fiches ci après.

2. Au titre des projets structurants :

• Si l'Etat et la Région interviennent financièrement sur un projet ayant un effet sur une filière et/ou un territoire, alors l'aide départementale au titre des appels à projets individuels peut être déplafonnée, dans les limites du respect du droit communautaire.

3. Aides diverses :

• Complément à la cotisation assurance grêle, prise en charge de la prime d'assurance à hauteur de 11 % de son montant, en vigueur sur l'exercice 1999

### **Fiches complémentaires**

#### **I - La préservation de la qualité de l'environnement**

##### **Bénéficiaires**

- Agriculteurs inscrits à la Mutualité Sociale Agricole (Personne morale ou physique).
- Industries Agro-Alimentaires et unités de transformation de produits agricoles du Département des Yvelines.
- Syndicats professionnels.
- Associations ou groupements professionnels.
- Organismes collectifs ou consulaires.

##### **Nature des actions subventionnables :**

Les études de faisabilité et les investissements matériels.

##### **Modalités d'attribution de l'aide départementale :**

L'aide peut être attribuée sous cinq formes différentes :

1. Action en faveur de la qualité de l'Environnement, destinée aux exploitants agricoles et uniquement pour les études aux organismes agricoles ou para agricoles.

Etudes : l'aide s'élève à 40% du montant HT de l'étude, la subvention étant plafonnée à 20.000 F.  
Investissements : l'aide s'élève à 10% du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 60.000 F.

2. Complément financier du volet environnement du Programme Régional pour l'Environnement, la Valorisation Agricole et l'Initiative Rurale (PREVAIR), destiné aux exploitants agricoles.

L'aide s'élève à 10% du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 60.000 F.

3. Action en faveur de l'utilisation du DIESTER par les gestionnaires des flottes captives (transport en commun et collecte de déchets ménagers).

L'aide est apportée à concurrence de 80% du surcoût lié à l'utilisation de ce carburant avec un plafond de 60.000 F de subvention, si les collectivités concernées prennent à leur charge les 20% du surcoût restant.

4. Action en faveur de l'Elevage destinée aux exploitants agricoles : - Pour l'enlèvement des cadavres d'animaux : prise en charge à 100% du tarif forfaitaire défini par Arrêté Préfectoral. - Pour les mesures

prophylactiques : prise en charge d'un contrôle annuel par animal, sous la forme d'un complément de financement à 100% du montant du contrôle.

5. Action en faveur de la protection des eaux destinée à la Chambre d'Agriculture au titre des actions : Ferti mieux. - Azote mieux - Protection raisonnée - Réduction d'intrants. L'aide s'élève à 20% du coût HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 60.000 F.

## **II - La modernisation des exploitations spécialisées**

**Bénéficiaires** : Agriculteurs inscrits à la Mutualité Sociale Agricole (Personne morale ou physique).

**Nature des actions subventionnables** : Les investissements matériels et les études de faisabilité.

### **Modalités d'attribution de l'aide départementale**

A - Taux et plafond : l'aide s'élève à 10% du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 60.000 F - Pour les études l'aide s'élève à 40% du montant HT de l'étude, la subvention étant plafonnée à 20.000 F.

B - Dispositions particulières : Les projets doivent être situés en secteurs dits "stratégiques" au Schéma Départemental des Espaces Naturels. L'aide peut venir en complément du dispositif d'Aide Régionale à l'Horticulture et au Maraîchage (ARHOM).

## **III – La diversification des productions**

**Bénéficiaires** : Agriculteurs inscrits à la Mutualité Sociale Agricole (Personne morale ou physique).

**Nature des actions subventionnables** : Les études de faisabilité et les investissements matériels.

### **Modalités d'attribution des aides départementales**

Etudes : l'aide s'élève à 40% du montant HT de l'étude, la subvention étant plafonnée à 20.000 F.

Investissements : l'aide s'élève à 10% du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 60.000 F.

### **Procédure d'instruction**

Le bénéficiaire doit déposer une demande à la Chambre d'Agriculture (à l'exception des demandes liées aux actions en faveur de l'élevage et aux actions en faveur de la protection des eaux, qui seront déposées au Département). L'instruction des dossiers est assurée par les services du Département.

Les aides sont versées à la Chambre d'Agriculture, au vu des factures originales acquittées, qui les reverse ensuite aux bénéficiaires.

### **Service à contacter**

Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme - Mission du Développement Economique et de l'Emploi - Tél. 01.39.07.78.78

**Les signataires de la charte**

Président du Conseil Régional

Préfet des Yvelines

Maire de Vernouillet

Président du Conseil Général d'Ile de France  
des Yvelines

Président de l'Agence des Espaces Verts

Président de la Société d'Aménagement  
Foncier et d'Etablissement Rural de la Région  
d'Ile-de-France

Huit agriculteurs et agricultrices

---

## **Annexe 2 - « La reconquête de l'espace agricole à Vernouillet (78) » Statuts de l'association pour le développement de l'agriculture périurbaine a Vernouillet et ses environs**

**Statuts** : A . D . A . P . A . V . E . Association pour le développement de l'agriculture  
périurbaine a Vernouillet et ses environs

**Article 1** : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la Loi du 1<sup>er</sup>  
juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **A . D . A . P . A . V . E . Association pour le  
Développement de l'Agriculture Périurbaine A Vernouillet et ses Environs**

**Article 2 : Objet. Cette association a pour objet :**

- - la mise en pratique de la Charte de Développement Agricole sur le territoire de  
Vernouillet et des communes proches,
- - favoriser le développement de l'agriculture en milieu périurbain,
- - promouvoir les produits issus de ces territoires,
- - et d'une manière générale, entreprendre toute action tendant à promouvoir la cohabitation  
en l'agriculture périurbaine et la population urbaine.

**Moyens** : A cette fin, l'association agira de sa propre initiative ou par conventions avec les communes  
concernées. Dans ce cadre, elle pourra prendre la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la  
Charte, faciliter la mise en place de contrats et de tout autre dispositif de soutien des exploitations  
agricoles concernées. Elle s'appuiera sur un Comité de Pilotage composé de la Chambre  
d'Agriculture, de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt, de la  
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, de la Région, du Département, de l'Agence  
des Espaces Verts, de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Ile de France,  
de l'Association Régionale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

Son animation sera assurée par une personne qui aura reçu l'agrément du comité de pilotage.

### **Article 3 : Sièges Social**

Le siège social est fixé en Mairie 9, rue Paul Doumer 78540 à Vernouillet. Il pourra être transféré par  
simple décision du Conseil d'Administration dans toute commune membre de l'association, sous  
réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

### **Article 4 : Composition de l'association**

L'association se compose de :

1/ membres d'honneur (ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de  
cotisation),

2/ membres bienfaiteurs (les personnes qui versent un droit d'entrée et une cotisation annuelle fixée chaque année par l'Assemblée Générale),

3/ membres actifs répartis en 3 collèges :

3.1 Les exploitants en activité inscrits à la Mutualité Sociale Agricole qui ont signé la charte ou s'engagent à en respecter les termes;

3.2 Les collectivités territoriales qui ont signé la charte ou s'engagent à en respecter les termes;

3.3 Les personnes physiques ou morales intéressées ou concernées par la mise en pratique de la Charte de Développement Agricole.

#### **Article 5 : Adhésion**

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le Conseil d'administration qui statue, lors de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées par le Président.

#### **Article 6 : Radiation**

La qualité de membre se perd par : 1/ la démission, 2/ le décès, 3/ la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

#### **Article 7 : Ressources**

Les ressources de l'association comprennent : 1/ le montant des cotisations qui est fixé chaque année par l'Assemblée Générale, 2/ les subventions de l'Etat, la Région, le Département, de la C.E.E. et des Communes, des personnes physiques ou morales, 3/ les dons et legs, 4/ les participations des adhérents (Article 2 : Objet).

#### **Article 8 : Conseil d'Administration**

L'association est dirigée par un conseil de 10 membres composé de 5 représentants des agriculteurs, 2 représentants des communes et 3 représentants des personnalités, élus pour 3 années par l'Assemblée Générale. Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur. Les membres sont rééligibles. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de : 1/ un président, 2/ un vice président, 3/ un secrétaire, 4/ un trésorier.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le conseil pourvoit provisoirement à son remplacement en cooptant un administrateur parmi les membres du collège dont il était issu. Cette cooptation est soumise à ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale. Le mandat d'un administrateur coopté prend fin au terme du mandat de l'administrateur remplacé. Les fonctions d'un administrateur représentant une collectivité territoriale prennent fin d'office si son mandat de représentation de la collectivité s'arrête.

#### **Article 9 : Réunion du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président, ou sur la demande du tiers de ses membres. Il a tout pouvoir pour mettre en œuvre les diverses actions de l'association. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Pour délibérer valablement, le conseil devra comprendre au moins la moitié de ses membres en fonction. Un administrateur empêché de participer à une séance du conseil peut se faire représenter par un autre administrateur, mais un administrateur ne peut être porteur de plus d'un

pouvoir. Tout membre du conseil qui, sans excuse n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire. Il est tenu un registre des délibérations du Conseil. Une copie des procès-verbaux des délibérations est envoyée à tous les membres de l'association. Le président peut inviter à participer au débat du conseil l'animateur et/ou des personnalités compétentes sur des points à l'ordre du jour. Ces personnes n'ont pas de voix délibérative.

#### **Article 10 : Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle est réunie une fois par an. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par le Président. L'ordre du jour est obligatoirement indiqué sur les convocations et ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour. L'Assemblée Générale Ordinaire a en charge l'approbation des comptes annuels, des budgets prévisionnels annuels, du compte rendu moral et le renouvellement des membres du conseil d'administration. Le Président, assisté des membres du bureau, préside l'Assemblée. La situation morale de l'association est exposée et approuvée par l'Assemblée. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan et le compte de résultat à l'approbation de l'Assemblée. Il est procédé, lorsque cela est prévu, au remplacement au scrutin secret, des membres du conseil sortants. Pour que l'assemblée puisse délibérer, le quorum doit comprendre la moitié des membres au moins. Si le quorum n'est pas atteint, le président convoque une nouvelle assemblée générale ordinaire dans les quinze jours. Celle-ci pourra valablement délibérer quel que soit le nombre d'adhérents présents ou représentés à condition qu'ils n'aient pas plus d'un pouvoir.

#### **Article 11 : Assemblée Générale Extraordinaire**

Si besoin est, pour toute modification des statuts, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues à l'article 10.

#### **Article 12 : Règlement Intérieur**

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

#### **Article 13 : Dissolution**

1) La dissolution peut être prononcée par une Assemblée Générale Extraordinaire. 2) En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents ou représentés à une Assemblée Générale Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Fait à Vernouillet, le 5 mars 2001

Noms et signatures des membres fondateurs



## ***7 - BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX SUR L'AGRICULTURE PERIURBAINE DIJONNAISE.***

---

Réalisation : Thierry Bonnaud, INRA LISTO

L'analyse bibliographique dresse un état des lieux des études antérieures à nos travaux sur l'agriculture périurbaine dijonnaise. Réalisé au début de l'étude, cet inventaire nous a permis de déterminer les choix d'investigations prioritaires à engager, au regard des analyses déjà faites. Comme le lecteur pourra le voir, les études antérieures consacrées à l'agriculture se sont focalisées sur deux principales préoccupations : connaître et cartographier la diversité des "zones agricoles" du périurbain dijonnais ; analyser l'impact de l'urbanisation sur les exploitations professionnelles de l'est dijonnais (exploitations de grandes cultures de la Plaine de Dijon).

Les travaux que nous avons conduits confirment et élargissent les analyses déjà réalisées. Nous avons en particulier tenté de bien préciser ce qui tient, dans les processus observés, à la proximité urbaine et aux dynamiques propres à l'agricole, c'est pourquoi nous avons privilégié une approche cartographique à double entrée. Nous avons aussi cherché à rendre compte de la mosaïque territoriale des exploitations agricoles périurbaines, qu'elles soient professionnelles ou non professionnelles, spécialisées ou diversifiées. Nos travaux font ainsi apparaître un paysage agricole dijonnais bien plus divers qu'il n'apparaissait dans les études précédentes. Mais il reste des "trous". L'analyse des caractéristiques du vignoble (où l'emploi salarié est important), par exemple, ou celle de l'agriculture de l'Arrière-Côte et de la vallée de l'Ouche (qui semble fortement tournée vers les fonctions touristiques et ludiques), restent à faire.

**Agreste Bourgogne, 2004. Recensement agricole 2000 : agriculteurs des villes et agriculteurs des campagnes.** *Agreste Bourgogne n°57*, DRAF-SRSA, mai 2004.

Analyse statistique de l'agriculture périurbaine à l'échelle de la Bourgogne qui permet de situer l'évolution de Dijon par rapport aux autres ensembles urbains régionaux. A l'échelle d'étude adoptée, un constat régional : l'urbanisation ne favorise pas le morcellement des exploitations.

**Besson A., Retailleau A., 2001. Evaluation des effets de la croissance urbaine de Dijon sur l'agriculture. Localisation et caractérisation de l'évolution de l'agriculture périurbaine,** Mémoire d'ingénieur de l'ENESAD, 16p+ann.

Mémoire encadré par JL Maigrot (ENESAD) en collaboration avec les géographes de l'Université de Bourgogne et la Chambre d'Agriculture 21. Il semble que ce soit le 1er travail consacré à l'agriculture périurbaine de Dijon. Il a pour seul objectif de construire une carte de l'agriculture sur l'aire périurbaine dijonnaise. Il en résulta un "zonage agricole" (7+1 zones) qui semble être construit empiriquement en croisant les données du RGA et les dires d'expert (cf. p. 13). Ce zonage s'affinera et se confirmera dans les mémoires suivants.

**Cassez C., 2004. Quelles sont les tendances actuelles et les facteurs d'évolution de l'agriculture dans la partie Est du SCOT du Dijonnais ?** Mémoire d'ingénieur de l'ENESAD, 52 p.+ann.

L'objectif premier du mémoire est d'identifier les enjeux agricoles et urbains sur l'Est dijonnais. Il fait suite aux mémoires de Besson & Retailleau, puis Rivault, qui indiquaient que les principales difficultés sur l'aire urbaine de Dijon sont à l'Est : plus forts enjeux d'urbanisation et meilleures terres agricoles.... Le mémoire de C. Cassez établit une typologie des agriculteurs (15 exploitations de la Plaine) en quatre profils qui rendent compte de la vision de l'exploitation dans son environnement urbain (intégrées, affranchies, sous contraintes, avenir incertain, p.26) et quatre logiques d'adaptations (commerce local, partenariat stratégique, opposition, adaptation par le retrait , p. 32). Il caractérise aussi les réseaux de relations des différents "type d'agriculteurs" identifiés. Le mémoire comporte également une typologie des « contraintes périurbaines» de 58 communes de l'Est dijonnais.

**Chambre d'agriculture de la Côte d'Or, 2004. Liaison nord de l'agglomération dijonnaise (LINO). Impacts de l'ouvrage sur l'agriculture et devenir des exploitations agricoles dans ces espaces périurbains.** Rapport du service aménagement rural, 39 p.

Analyse des conséquences, pour les exploitants agricoles concernées, de la construction (et de la zone d'emprise) de la Lino à partir d'enquêtes auprès des agriculteurs, d'entretiens auprès des élus et d'une analyse parcellaire des usages agricoles. Un constat plutôt optimiste : les impacts de la Lino seront faibles sur les exploitations. L'étude aboutit à six propositions non directement liées à la Lino mais plutôt au contexte périurbain en général (anticiper les besoins urbains, prendre en compte besoins agricoles, création d'une zone agricole protégée ...)

**Grand Dijon, 2004. Le guide écocitoyen du grand Dijon.** Petit futé. Nouvelles éditions de l'Université. Partenariat ADEME – Grand Dijon.

A la fois un état des lieux de la situation environnementale du Grand Dijon et un inventaire des possibilités pour chaque citoyen d'adopter des "pratiques plus environnementales". Les sujets traités : loisirs, eau, construire, déchets, consommation et éthique...Ne comporte aucune information sur l'agriculture.

**Conseil Economique et Social de Bourgogne, 2004. Auto saisine "Agriculture et urbanisation en Bourgogne",** Avis présenté par J. Dupaquier et M. Soyer. Séance plénière du 15 décembre 2004.

La question de l'agriculture périurbaine à l'échelle régionale et dans la perspective d'actions du Conseil régional. Un état des lieux intéressant et contextualisé à la Bourgogne. Des propositions qui sont très centrées sur la difficulté à « sécuriser » le statut des espaces agricoles périurbains.

**Damelincourt B., Dimenez G., Lartigau L., Martin E., 2002. Plaine de Dijon : Le péri-urbain.** Rapport d'étudiants de l'Enesad.

Un "petit travail" d'étudiants sur trois communes (Chevigny, Thorey et Tart-le-Haut) dont l'objectif annoncé est l'étude de la durabilité de l'agriculture. L'hypothèse de départ : trois niveaux de périurbanisation : proximité immédiate de Dijon, 2ème couronne le long des axes routiers, plusieurs enclaves. Une enquête auprès d'agriculteurs, des maires, la Safer, DDE et Comadi. Une des rares études qui, par delà sa « modestie », aborde la question agricole à partir de la géographie urbaine. A consulter pour les monographies des trois communes et la description des acteurs ainsi

que la typologie en annexe, basée probablement sur les point de vue des agriculteurs par rapport à l'urbanisation (inquiets, pas concernés, ambivalents)

**Direction Départementale de l'Équipement 21, 2002. Périurbain dijonnais. Connaissances et enjeux.** Rapport de synthèse, DDE 21, Cabinet Mouvement. 16p.

Synthèse de l'étude réalisée par le Cabinet Mouvement (oct 99 - déc 2000) sur les enjeux du périurbain dijonnais (la zone d'étude : +/- l'aire urbaine). Diagnostic d'expert à partir d'enquêtes et du traitement de données quantitatives sur la périurbanisation dijonnaise et l'utilisation de l'espace de l'aire urbaine. Principaux matériaux : Analyse quantitative de 1000 questionnaires et 100 entretiens qualitatifs auprès d'habitants du périurbain dijonnais. Un premier chapitre "constat" présente un diagnostic d'expert en mobilisant traitement de données quantitatives et résultats d'enquêtes (expertise selon une approche urbaniste). Des analyses intéressantes sur les aspirations des habitants, sur la géographie urbaine. Une deuxième partie consacrée aux grands enjeux qui ont été identifiés et à des propositions. Souligne la complémentarité entre agglomération et périurbain. Divise cette analyse en : 1) les grands enjeux pour l'agglomération dijonnaise (déplacement, stationnement, logement) ; 2) les grands enjeux pour le périurbain : orienter le développement pour en assurer la durabilité, en particulier en cas de retournement de conjoncture, ce qui conduit à proposer : de créer des polarités de proximité et conserver une image de campagne des communes périurbaines pour qu'elles conservent leur attractivité... Autres apports : la connaissance des aspirations des "nouveaux périurbains" (le cadre de vie n'apparaît pas déterminant dans leur choix de localisation). Sur le réseau routier : la notion de la trame rapide (migration quotidienne) et des trames lentes (promenade) qu'il faudrait éviter de mélanger. Catégorisation des espaces attractifs : hyper centre de Dijon, centralités périphériques, centralités proches.

**Destephen N., 2004. Le réseau Ecole en herbe en Côte d'Or : des fermes pédagogiques soutenues par une démarche multi-partenariale.** Etat des lieux et diagnostic du réseau pour des perspectives d'évolution. Mémoire d'ingénieur de l'ENESAD, 50p+ann.

Mémoire sur les fermes pédagogiques, leurs difficultés et perspectives de développement. Analyse en particulier la question de la distance à la ville.

**Enault C., 2003. Vitesse, accessibilité et étalement urbain. Analyse et application à l'aire urbaine dijonnaise.** Thèse en géographie de l'Université de Bourgogne, 409 p.+ann.

Une approche de géographe urbain qui ne s'intéresse pas directement à l'agriculture (le fond de la thèse porte sur le rapport entre le temps de déplacement et l'organisation urbaine) mais qui présente nombre d'éléments complets et synthétiques sur les différentes façons d'analyser les dynamiques d'urbanisation du Grand Dijon. Exemples : cartes pages 259 et 339 sur les réseaux routiers ; et p 370 sur la division de l'espace urbain à partir du temps d'accès au centre (carte p371).

**Grand Dijon, 2003. Appel à projet "agenda 21". Dossier de candidature.** Rapport de 5 p.+ann.

Dossier officiel de candidature portant sur le projet de ceinture verte sur la commune de Saint-Apollinaire avec cartographie d'implantations futures et description des orientations pour une trame verte structurante sur l'est dijonnais.

**Grand Dijon, 2002. Environnement : recueil de données.** Document, 99 p.

Un ensemble de 20 cartes commentées sous le titre général d'environnement et qui aborde des questions tel que l'air, les paysages, le climat, les aspects urbains (alimentation gaz, bruits, déchets...). Aucune carte ne concerne directement l'agriculture sauf indirectement , page 97, via l'occupation des sols établie à partir de la base de données Corine Land Cover.

**Hilal M., Sencébé Y., 2003. Espaces et territoires périurbains : des logiques de déplacement aux logiques d'ancrage.** Séminaire "travail et territoires. Confrontation d'approches disciplinaires en économie, histoire, sociologie". MSH Dijon, 13 et 14 mars 2003.

Document de recherche en deux parties très différentes. Celle de M. Hilal, appliquée précisément à Dijon, présente une analyse géographique détaillée de l'utilisation de l'espace dijonnais par les habitants du périurbain. Celle de Y. Sencébé expose sous l'angle sociologique la façon de vivre l'espace des "couples périurbanisés" habitant des zones pavillonnaires. Deux articles importants pour comprendre les profils et comportements des habitants du périurbain.

**Laboratoire THEMA CNRS-UB, 2001. Atlas de l'aire urbaine de Dijon.** Laboratoire de géographie THEMA-CNRS-UB - Version d'étape + article *Geocarrefour*, vol 76 4, 2001, 359-373.

Une somme de présentations cartographiques sur l'urbanisation dijonnaise (population, constructions, etc.) avec, à chaque fois, des cartes permettant d'analyser l'évolution sur la période 1960-2000. Réalisé en partenariat avec la COMADI : cf. en particulier la carte biophysique en 16 zones (p57), la carte de la SAU et des terres labourables (p,65), l'analyse de l'évolution géographique de la population synthétisée en p.25. A voir également l'article *de Geocarrefour* qui revient sur la réalisation de l'Atlas en analysant les modalités de la périurbanisation dijonnaise (facteurs déterminants : accessibilité, spécificité des communes en termes de contraintes de milieu naturel, dynamique des systèmes agricoles, politique communale, proximité des pôles secondaires)

**Laboratoire THEMA CNRS-UB, 2001. Transport et périurbanisation : les enjeux territoriaux de l'aménagement de la RD 903. Etude pour le Conseil Général de Côte -d'Or.** Rapport de synthèse, laboratoire de géographie Théma CNRS 6049, Université de Bourgogne. 19 p.

Une étude éloignée de l'agriculture mais qui constitue un bon exemple de la conduite d'une réflexion sur l'aménagement des voies de communication par les spécialistes de la question. Un travail réalisé probablement en grande partie par C. Enault car on retrouve une large partie de ce travail dans sa thèse. Présentation en fin de document de deux scénarios prospectifs de développement (au fil de l'eau et volontariste pour atténuer la logique de métropolisation).

**Levy F., 2002. Bilan de l'application de la loi de 1992 et impact du projet de loi sur l'eau de janvier 2002 sur les exploitations agricoles utilisant l'irrigation en Côte d'Or : stratégies d'adaptation des irrigants.** Mémoire ingénieur d'agronomie de l'Enesad, 68 p.+ann.

Un mémoire fournissant une bonne description des questions posées par l'irrigation, de l'actualité de ce sujet par rapport à certaines cultures "à forte marge" (oignons, betterave, pomme de terre). Le territoire d'étude (bassin d'irrigation de la Côte d'Or) englobe une partie de l'est dijonnais. Présentation d'un typologie des stratégies de irrigants (régression, stable, augmentation)

**Maurice I., 2002. Interactions entre agriculture et urbanisation dans le périmètre du SCOT dijonnais.** Mémoire d'ingénieur d'agronomie de l'ENESAD. 61p.+ann.

A partir d'un important travail bibliographique et d'un traitement statistique, ce mémoire présente une mine d'informations sur l'agriculture des communes du Scot du dijonnais. Dans l'historique des études sur l'agriculture dijonnaise, il fait suite aux mémoires "Besson et Retailleau", puis Rivault. Il reprend et affine à partir d'un important traitement statistique (portant uniquement sur les exploitations professionnelles) le zonage de Besson et Retailleau 2001 (6 zones légèrement redessinées). Ne fournit pas de réponses quant aux pistes de développement mais renvoie ce choix à la profession agricole (p. 54).

**Nature et Progrès, 2003. Guide ceinture verte de Dijon et sa communauté.** Nature et Progrès, 35 p.

Deux parties : 1) inventaire de lieux "insolites" (vergers, jardins familiaux, châteaux, fermes, parcs bois), 2) projets des associations environnementales et des collectivités locales. Le guide est rédigé à partir de l'expertise des rédacteurs et de divers éléments bibliographiques. Un point de vue d'acteur bien détaillé : s'intéresse à un patrimoine hors centre ville qui "peut être aménagé au moins le temps d'une génération" : voir la liste en pages 5 et 6. Fait des propositions sur les espaces agricoles ; les jardins familiaux et développe très longuement un projet de centre de ressources fruitières. La zone d'étude n'est pas précisée, sans doute les communes périphériques au centre ville (+/-la comadi élargie).

**Philippe Perriet-Cornet, 1977. Différenciations sociales et développement inégal de la paysannerie dans la plaine dijonnaise. Le devenir des familles paysannes et de leurs exploitations depuis 1955.** Document de recherche N°11. 79 p.+ann.

Un travail de recherche relativement ancien et qui propose une lecture de l'évolution agricole dijonnaise à partir d'une "compétition sur le foncier" entre trois types d'exploitations : la paysannerie purement « familiale », « aisée à salariés », « intermédiaire ou moyenne ».

**Rivault Vincent , 2001. Evaluation des impacts de l'extension urbaine sur les structures agricoles dans la couronne périurbaine dijonnaise.** Mémoire CESA. 265 p.+ann.

Un travail initié par la DDE en partenariat la CA et la DDAF. Il constitue la suite du mémoire du Besson et Retailleau 2001. Une mine d'informations à l'identique de celui d'I Maurice (2002). Des analyses, des points de vue d'acteurs et des propositions argumentées, fortes et tranchées (cf. par ex propositions en p. 231). Il s'appuie en particulier sur un travail d'enquêtes dans 12 communes périurbaines dont il fait des descriptions détaillées. Il propose une synthèse des enjeux et fonctions potentielles de l'agriculture : structurelle, écologique, économique, sociale ainsi que des perspectives et leviers d'action. Il présente également de nombreuses « typologies » : p 127 typo agricoles des 12 communes (classiques, industrielles, viticoles, spéciales) ; modes de développement urbain des communes (important, modéré, faible (p.200/221) ; zonage des "types d'enjeu de l'activité agricole en p. 227 et 36 du doc de synthèse). Ce zonage repose sur 5 niveaux de "très faible" à "très fort" basé sur 5 critères (qualité des terre, rôle structurant de l'agriculture, type de développement, pression urbaine, intérêts spécifiques des types de cultures)

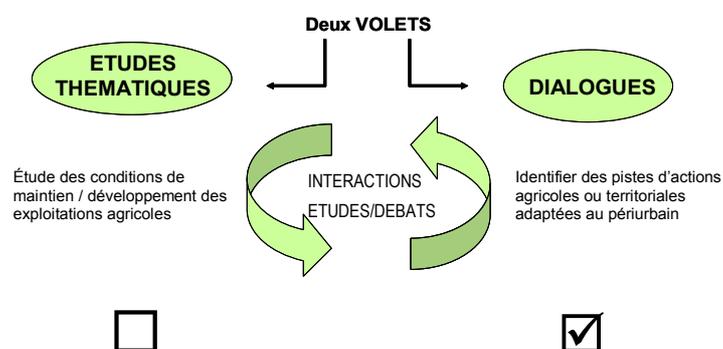


Etudes et dialogues  
sur l'agriculture périurbaine dijonnaise  
Document 2 – Rapport complet

---

**PARTIE 2**

**VOLET « DIALOGUES »**





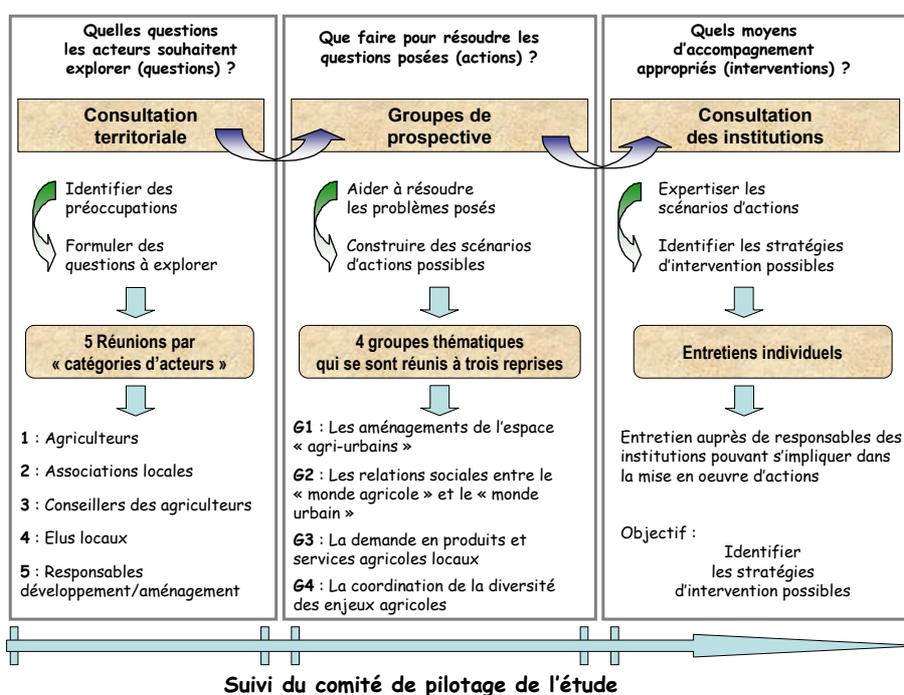
Cette partie restitue de façon aussi complète que possible les travaux du « volet dialogue » engagés en 2004-2005 dans le cadre de l'étude sur l'agriculture périurbaine dijonnaise. Par rapport au document de synthèse, ce compte rendu détaillé est important en ce qu'il explique comment, selon quels cheminements et avec quelles argumentations ont été élaborés les différentes propositions d'actions. Prendre connaissance de cette « histoire », c'est à la fois prendre connaissance de l'état, au terme de l'étude, d'un « diagnostic partagé » et rentrer au plus vite dans la compréhension des problèmes qui se posent pour l'agriculture périurbaine dijonnaise.

Respectant la chronologie de la phase de dialogue, ce document présente, successivement et en trois sections la phase de consultation (phase A), de prospective (phase B) et d'exploration de stratégies d'intervention (phase C).

### ***Présentation générale du « volet dialogue »***

Le volet « dialogue » a consisté à mettre en place et animer un dispositif de consultation d'acteurs locaux concernés par le devenir de l'agriculture périurbaine ; ce dispositif visant à produire un diagnostic partagé des problèmes qui se posent pour l'agriculture périurbaine dijonnaise et à identifier des scénarios d'actions pour les résoudre. Organisé en trois phases successives (figure 33), il a également accordé une place importante au comité de pilotage de l'étude qui avait à se prononcer, "en cours d'action" sur les différents sujets à approfondir (figure 34 et figure 35).

*figure 33 - Les trois temps du dispositif de dialogue*



#### **1<sup>er</sup> phase – La consultation territoriale.**

Cette phase avait pour objet d'inventorier les questions et préoccupations que se posent les différents acteurs intéressés par le devenir de l'agriculture périurbaine dijonnaise. Elle a reposé sur l'organisation

de cinq réunions rassemblant chacune des « catégories d'acteurs » homogènes afin de faciliter l'expression des points de vue de chacun des participants (1 Agriculteurs, 2 Techniciens agricoles, 3 Élus locaux, 4 Associations locales, 5 Responsables des structures de développement –).

Ces réunions (qui ont mobilisé 60 participants) ont donné lieu à la rédaction de compte rendus aussi exhaustifs que possible des l'ensemble des préoccupations qui ont été évoquées. C'est sur la base de cet inventaire que le comité de pilotage de l'étude a retenu quatre thèmes de travail pour la seconde phase du volet « dialogue ».

Nous ne décrivons pas ici plus en détail les résultats de cette phase renvoyons le lecteur au compte rendu qui est présenté dans la partie deux. Soulignons toutefois que :

- La question des relations entre monde agricole et monde urbain (incompréhension, problème de voisinage, ...) a été évoqué de façon récurrente par l'ensemble des groupes. La constitution d'un groupe de travail sur ce sujet a donc aisément fait consensus au sein du comité de pilotage.
- Le constat que l'agriculture périurbaine dijonnaise ne profite pas assez du potentiel de consommateurs a également été évoqué par pratiquement tous les groupes de consultation. Au sein du comité de pilotage, les représentants professionnels agricoles n'ont toutefois pas souhaité qu'un groupe de travail soit consacré à la recherche de pistes d'actions visant au développement d'exploitations orientées vers la diversification et les circuits courts de commercialisation. Leurs expériences montrent en effet que l'accompagnement de projets individuels est difficile et doit toujours être conduit avec prudence. Considérant que cette façon d'aborder la question des interactions entre bassin de consommation et agriculture périurbaine avait peu de chance d'aboutir à des pistes de travail opérationnelles, le comité de pilotage a donc souhaité que la question soit abordée sous un autre angle : celui de la demande en produits et services agricoles locaux.
- La proposition faite par l'Inra de constituer un groupe de travail sur le thème : « Pollution et préservation des ressources : nappes, cours d'eau, sols, air » n'a pas été retenu par le comité de pilotage au motif évoqué par plusieurs participants qu'il existait déjà de nombreux projets et lieux de concertations sur la question de la gestion de la ressource en eau.

## **2<sup>ème</sup> phase – Les groupes de prospective**

Cette seconde phase peut être considéré comme la partie centrale du dispositif de dialogue. Elle a reposé sur quatre groupes de prospective travaillant chacun sur l'un des quatre thèmes de travail retenus par le comité de pilotage à l'issue de la phase de consultation. Soit :

- G1 : Les aménagements de l'espace « agri-urbains » : Quels types d'aménagement de l'espace communal pour concilier les activités agricoles et l'aménagement périurbain ?
- G2 : Les relations sociales entre le « monde agricole » et le « monde urbain » : Quels dispositifs mettre en place pour améliorer les relations sociales et la compréhension entre le monde agricole et le monde urbain ? 3 entrées : 1) relations sociales locales, 2) communication ville/campagne, 3) composante éducative
- G3 : La demande en produits et services agricoles locaux : Quelle demande en circuit court de produits et services agricoles périurbains ? Quelle organisation commerciale pour développer ces circuits ?

- G4 : La coordination de la diversité des enjeux agricoles (groupe interne à la profession) :  
Comment gérer et coordonner une diversité d'intérêts agricoles en milieu périurbain ?

Chaque groupe avait pour fonction, pour le thème qui le concernait, d'identifier et de préciser au mieux les problèmes qu'il soulève et d'imaginer et évaluer des pistes d'actions envisageables pour les résoudre.

Nous renvoyons ici encore le lecteur au compte rendu de la phase de dialogue pour des précisions quand à l'organisation précise du travail de ces groupes. Indiquons seulement ici que chaque groupe de travail c'est réuni à trois reprises (soit au total 12 réunions pour 68 participants différents). La composition des groupes a été élaborée pour rassembler des personnes intéressées et/ou concernées à divers titres par les sujets traités et représentants au mieux la diversité des points de vue sur la question.

En terme de résultats, les travaux des quatre groupes ont chacun fait l'objet d'un compte rendu validé par le groupe lors d'une quatrième réunion finale. La compilation des quatre comptes rendus conduit à un ensemble d'une trentaine de piste d'actions argumentées.

### **3<sup>ème</sup> phase – La consultation des institutions**

Face à l'importance et à la diversité des pistes de travail élaborées sans perspective opérationnelles immédiates par les groupes de prospective, il semblait important de proposer une dernière phase visant à préciser leurs perspectives de mise en œuvre. Pour ce faire, il a été réalisé une série d'entretiens auprès des organismes potentiellement concernés (principalement des structures invités au comité de pilotage : Chambre d'agriculture, Communauté d'agglomération, SCOT, DDE, DDAF...). L'objectif de ces entretiens étant de mettre à plat, pour ces divers organismes, les pistes qui leur semblaient les plus pertinentes en regards de leurs actions et en quoi ils pouvaient envisager de s'impliquer dans leur mise en œuvre.

figure 34 - Calendrier de réalisation des travaux et du suivi du comité de pilotage

	Réunions du comité de pilotage de l'étude	Travaux	
1 <sup>er</sup> Dec 2004	1- Premier Comité de pilotage : présentation de la méthode d'étude	Etude bibliographique. Mise en place des travaux d'étudiants. Préparation des listes d'invités aux groupes de prospective	Suivi des travaux d'étudiants
2 fév. 2005	Comité de pilotage restreint. Préparation des groupes de prospective	Réalisation de cinq réunions de consultation territoriale	
7 mars 2005	2 - Présentation des premiers résultats des groupes de consultation territoriale	Analyse des résultats des groupes de consultation	
3 avril 2005	3 - Définition des thèmes de travail des groupes de prospective	Travaux de groupes de prospective (4 groupes qui se sont réunis à trois reprises)	
4 juillet 2005	4 - Présentation des premiers résultats des travaux des groupes de prospective	Analyse des travaux des groupes de prospective	
26 septembre 2005	5 - Présentation des résultats détaillés des travaux des groupes de prospective	Consultation des acteurs territoriaux sur les pistes d'actions envisageables	
15 novembre 2005	6 - Restitution finale		

figure 35 - Les organismes et élus invités au comité de pilotage

Monsieur J.Claude Douhait, Vice-Président du Grand Dijon ; Maire d'Ahuy. Chargé du suivi de l'étude pour la communauté d'agglomération

Agence de l'eau Rhône méditerranée corse

Chambre départementale d'agriculture

Conseil Général

Conseil Régional

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Direction départementale de l'équipement

Direction régionale de l'environnement

Monsieur Michel Bachelard, Maire de Quetigny

Monsieur Philippe Belleville, Maire de Sennecey les Dijon

Monsieur Rémi Delatte, vice-président du Grand Dijon, Maire de Saint Appolinaire

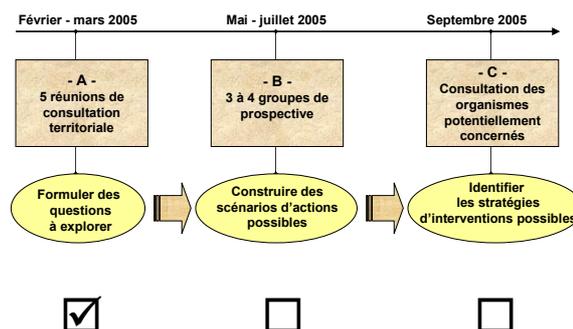
Madame Christine Durnerin, Adjointe au maire de Dijon

Monsieur Jean-Patrick Masson, Vice-président du Grand Dijon, Maire Adjoint de Dijon

Monsieur Hervé Vouillot, Vice-Président du Grand Dijon, Premier Vice Président du Scot

Services du Grand Dijon

Services du Syndicat mixte du Scot du dijonnais



## Phase A

# LA CONSULTATION TERRITORIALE

---

Ce chapitre est la reprise à l'identique du compte-rendu qui a été diffusé, en mai 2005, aux participants aux cinq réunions de consultation. Après une brève description méthodologique, sont présentés, en cinq sous-parties (numérotées de 2 à 6) les comptes rendu de chacune des réunions. La septième sous-partie est consacrée aux enseignements de cette phase de dialogue pour la suite de l'étude.

### *1 - Méthode*

---

Cette première étape « d'identification des questions à étudier » s'est appuyé sur cinq réunions d'échanges au sein de différents groupes d'acteurs (tableau 28 ci-après) pouvant chacun avoir un regard différent sur l'agriculture périurbaine dijonnaise. Ces cinq réunions des groupes de consultation territoriale se sont tenues à l'Enesad en fin février et début mars 2005.

Initialement, une liste des 133 personnes, organismes ou associations a été établie afin :

- d'obtenir un ensemble de participants représentant une diversité d'acteurs concernés par l'évolution de l'agriculture périurbaine en veillant à ce que les différents territoires de l'aire urbaine dijonnaise soient représentés
- d'organiser des réunions par « catégories d'acteurs » afin de faciliter l'expression des points de vue de chacun des participants.

tableau 28 – Participations aux réunions des groupes de consultation territoriale

	Nombre d'invitations	Nombre de participants
<i>Agriculteurs</i>	23	12
<i>Associations locales</i>	26	13
<i>Conseillers des agriculteurs</i>	25	12
<i>Elus locaux</i>	26	4
<i>Responsables développement/aménagement</i>	33	19
<i>Totaux</i>	133	60

La participation est globalement satisfaisante puisqu'au total, 60 personnes ont répondu à l'invitation et exprimé une large diversité d'idées sur les enjeux et préoccupations ressentis concernant l'agriculture périurbaine dijonnaise.

Chacune des réunions se déroulait selon la même chronologie organisée en quatre étapes :

1 - Introduction de la réunion

Rappel du contexte

Place de cette réunion dans le dispositif

Consigne...comment est organisée la conduite des débats. Présentations des « questions de départ »

2 - Tour de table

3 - Débat d'environ 1 heure 30 engagé à partir de « questions de départ » inscrites sur un tableau papier.

4 - Fin de la réunion : présentation d'une première « synthèse à chaud »

Les cinq comptes rendus présentés ci-après reprennent cette chronologie :

Une première partie présente en quelques lignes les modalités de réalisation des réunions (avec notamment la liste des participants, les questions introductives posées à l'assemblée et une courte appréciation sur la participation).

La seconde partie rend compte des débats. Elle est rédigée pour transcrire le plus fidèlement possible la liste des préoccupations évoquées par les participants. Ces transcriptions ne sont pas exhaustives. Elles ne reprennent pas certaines idées qui nous sont apparues similaires à d'autres. Par ailleurs, les propos ont été parfois reformulés (pour s'intégrer dans le style d'écriture télégraphique que nous avons adopté ou pour respecter l'anonymat) en essayant toutefois de rester au plus près des termes employés par les locuteurs. Enfin, les préoccupations exprimées sont regroupées en paragraphes. Ces regroupements ont été effectués à la première écoute des enregistrements des réunions dans le seul but de faciliter la lecture. Ils ne constituent donc pas une grille d'analyse des réunions.

## **2 - La réunion « Agriculteurs »**

---

### **Les modalités de réalisation de la réunion**

Nombre d'invitations : 23 - Participants : 12 - Vendredi.18 février - 14 h

Liste des participants :

Françoise	Audoin	Marsannay la Côte
Claude	Bourgeot	Bretenières
Béatrice	Chaume	Savigny le Sec
Jean-Pierre	Chaume	Savigny le Sec
Jacques	De Loisy	Hauteville les Dijon
Fabrice	Faivre	Varanges
Alain	Jacson	Fenay
Henri	Javot	Saint Apollinaire
Gilles	Lambert	Quetigny
Vincent	Lepretre	Messigny et Vantoux
Gérard	Paillet	Fenay
Anne	Viardot Sarrasin	Sennecey les Dijon

#### **Questions de départ :**

Quels avantages voyez-vous à être agriculteur près de Dijon ou dans le périurbain ?

Quels inconvénients voyez-vous à être agriculteur près de Dijon ou dans le périurbain ?

Quelles sont vos préoccupations en ce moment dans votre commune ?

Sur quoi pensez-vous que :

des réflexions seraient à mener prioritairement ?

des actions pourraient être engagées localement ?

#### **Observations sur les conditions de réalisation**

Les participants étaient majoritairement de l'Est dijonnais et des communes de la première couronne. Ainsi, les débats se sont souvent centrés sur des questions concernant les communes agricoles les plus densément peuplées ou en phase d'intense urbanisation. Il y a eu peu de débats concernant les communes périurbaines éloignées.

La diversité des formes de production de l'aire urbaine était globalement bien représentée : grandes cultures, élevage, circuits courts. Il manquait cependant des agriculteurs pouvant évoquer les préoccupations de l'agriculture non professionnelle et du maraîchage spécialisé

### **Compte rendu des débats**

#### **La perte de foncier pour l'extension urbaine**

- En viticulture, il existe des zones d'appellations qui ne sont pas plantées et qui sont convoitées pour l'urbanisation. Le problème : conserver leur vocation agricole. Ils représentent un potentiel pour l'installation et aussi une possibilité d'adaptation aux futures contraintes environnementales s'il faut réduire la productivité à l'ha

- Un participant expose sa situation : Il vient d'apprendre que 20 ha de son exploitation vont prochainement être pris pour l'urbanisation. Il ne sait pas aujourd'hui s'il va pouvoir continuer son activité.
- En plaine, avec la réforme de la Pac : un hectare de terrain qui part à l'urbanisation c'est un hectare de DPU (droit à paiement unique) qui disparaît.
- Pour les agriculteurs, l'important, c'est de produire et pour cela il faut des surfaces. Et dans la région, il faut des surfaces importantes (minimum 100 ha par actif)
- Ce qui nous manque, c'est le manque de prévisionnel. Avec un POS, on croit être tranquille pour 20 ans mais malheureusement la municipalité change au bout de 6 ans et... Alors que nous, on nous demande de faire du prévisionnel à 5 ou 10 ans.
- Autour de Dijon, il est difficile d'obtenir un bail. C'est souvent de la mise à disposition précaire ou du travail à façon.
- Les terres agricoles de la plaine ont un bon potentiel mais elles sont aussi les plus facilement viabilisables
- Il y a une grande différence entre fermier et propriétaire. La logique du fermier n'est pas du tout la même. Les propriétaires sont tentés de vendre.
- On a du mal à installer un jeune agriculteur. Lorsqu'un exploitant arrête, le propriétaire attend patiemment que la ville avance... ce qui se comprend
- Sur certaines communes de l'Est, ce sont même les sablières qui sont des grandes consommatrices de foncier agricole. Quand on est propriétaire, on subit en permanence des demandes d'achats pour l'urbanisation de la part d'une multitude d'intervenants. Les promoteurs, ils cherchent en permanence

### **La construction des politiques de gestion de l'espace**

- Le cône d'envol de la BA 102, c'est une protection pour l'agriculture mais également une contrainte. On ne peut pas faire ce que l'on veut et on ne sait pas ce que sera son avenir
- L'expansion de l'agglomération, c'est 100 à 120 ha par an, c'est donc une ferme et un actif qui disparaissent... En viticulture ce calcul est à faire avec 10 ha.
- Une réflexion à faire : combien on va rester et dans quelles conditions
- Quelles perspectives pour le Scot ? Soit une réserve d'indiens, pour promener les dijonnais qui viendraient nous voir ; soit des zones factices avec de la diversification ... mais nous on est dans la production de masse.
- Quelles demandes de surfaces aujourd'hui... il faudrait qu'on dispose d'une idée des objectifs et des besoins à terme.
- Le Scot pourrait être une amélioration par rapport à avant, car on a pas d'interlocuteur unique et stable.
- Pourquoi la ville ne se développe que sur Dijon et Beaune alors qu'il y a d'autres villes qui stagnent (ex. Seurre, Somberton, Pouilly). Ailleurs dans le département, on va payer des agriculteurs pour entretenir le désert.

- Il n'y a pas de réflexions pour utiliser moins de foncier et préserver l'espace agricole alors que d'autre pays le font.
- Il y a des citoyens ou des collectivités publiques qui souhaiteraient qu'on partage notre espace pour servir un peu de base de loisirs. C'est l'exemple du classement en zone naturelle autour du bourg. C'est pour nous dire que ces territoires ne nous appartiennent plus réellement.
- Les nouvelles infrastructures qui se créent sont elles réellement cohérentes. La 2X2 voies d'Is sur Tille ne va-t-elle pas accroître les villages dortoirs. Pourquoi ne pas développer des axes alternatifs du type Is-sur-Tille/Mirebeau.
- Notre soutien, pour nous protéger, ça peut être les populations en place qui peuvent souhaiter que l'urbanisation s'arrête ou soit davantage limitée.

### **La pollution urbaine**

- On ne maîtrise rien, on ne sait rien pour ce qui concerne les pollutions issues de la ville (usine d'incinération, circulation, industries). Il y a des communes entières où il n'est plus possible de faire du blé de qualité. Les meuniers aujourd'hui analysent les métaux lourds. En bio c'est encore plus contraignant.
- On est responsable de nos produits en terme de qualité même si le problème ne vient pas de nous. Et les assurances ne couvrent pas ce risque.
- On nous demande des efforts mais on ne nous propose rien (exemple contraire : à Dôle, aide de 250 euros si les agriculteurs font des engrais verts sur maïs).
- Les déchets se déversent partout sur nos surfaces car les décharges sont fermées

### **La difficulté à valoriser le « potentiel de consommateurs » de Dijon.**

- Les communes viticoles proches de Dijon bénéficient des touristes qui sont sur Dijon. Ce qui les attirent : la qualité des vins mais aussi les paysages, les actions de l'office du tourisme (routes des grands crus). Mais les viticulteurs bénéficient très peu de la clientèle des habitants de l'agglomération. Ce ne serait possible de les attirer qu'avec des « opérations spéciales ».
- L'activité de cueillette à la ferme sur Bretonnière, ça fonctionne à 90% avec une clientèle de Dijon et des alentours. Par contre, les gens du village ne sont pas clients
- C'est un avantage d'être proche de Dijon pour certaines diversifications, par ex. le gardiennage de caravanes, il ne serait pas possible de le faire à 50 km
- Le travail à façon, pour certains agriculteurs, c'est une diversification induite
- Pour continuer la vente à la ferme, bientôt, comme on ne pourra plus produire nous même, on sera obligé d'acheter à l'extérieur les produits qu'on vendra à la ferme
- La diversification : tous les agriculteurs n'en sont pas capables, ce n'est pas une panacée, ce ne sont que des niches. Pour la majorité, on ne peut pas sortir d'une logique de production de masse même s'il y a des opportunités...d'autant que beaucoup de niches sont aléatoires.

- La diversification ne peut pas être programmée sur une zone donnée, ça dépend de chaque agriculteur.
- La vente directe de pomme de terre est de plus en plus difficile à cause des changements des modes de consommation.
- La diversification, c'est un alibi pour justifier l'urbanisation sans réduire le nombre d'agriculteurs.
- La diversification avec l'équitation : c'est vrai qu'on a des atouts, on peut se promener tout une après midi sans voir une voiture
- En cueillette à la ferme, les clients sont satisfaits et nous encouragent à continuer. Ils trouvent que c'est bien ce que l'on fait
- En cueillette à la ferme, la clientèle, c'est plutôt des gens âgés qui connaissent un peu l'agriculture et aussi des gens d'origine étrangère qui font des conserves. Se sont tous des gens qui ont le goût et la reconnaissance de notre travail. Mais, en cueillette à la ferme, il ne faut pas compter ses heures

#### **Le problème de la circulation des engins agricoles**

- La circulation du matériel agricole est de plus en plus difficile du fait des « aménagements urbains » alors que nombre d'exploitations ont des configurations qui nécessitent des déplacements parfois importants
- Les grands ouvrages : TGV, Lino, autoroutes... consomment du foncier, créent des problèmes de circulation et des problèmes sanitaires
- Les communes les plus proches de Dijon sont les plus pénalisées par la circulation du matin et du soir car sur ces communes, il y a le cumul de la circulation venant des villages les plus éloignés de Dijon
- La circulation du matin et du soir, c'est un problème pour les déplacements du matériel agricole. Sur le nord dijonnais, c'est inévitable avec le retard de la Lino...la circulation se développe et les gens veulent des aménagements
- L'extension urbaine conduit à ce que les agriculteurs soient de plus en plus absents des conseils municipaux. Les conseils municipaux font des choix qui ne prennent pas en compte l'agriculture

#### **L'utilisation récréative de l'espace agricole et la difficile cohabitation agriculteurs/citadins**

- La circulation, il y a aussi celle sur les chemins agricoles et les voies secondaires. Les poussettes, les VTT, les voitures qui se parquent n'importe où. Et c'est à nous de faire avec. Ils profitent en toute quiétude... A priori, ça se passe relativement bien mais...quand il y aura de vrais problèmes, ce sera les agriculteurs qui devront payer les frais (ex. d'une propriété qui a brûlé).
- Il y a donc un grand service rendu par l'agriculture de manière naturelle à toute la collectivité mais il n'en est jamais question

- L'usage récréatif de nos espaces : il faut qu'on fasse connaître notre métier. Si je croise des chevaux, je me fais critiquer si je leur fais peur. La chasse, on partage aussi, et c'est une activité économique.
- L'utilisation de l'espace est à sens unique : le citoyen qui va s'oxygéner a tous les droits : exemple, la promenade dominicale sur les chemins de l'association foncière avec les chiens. Il est difficile de faire des traitements dans les parcelles le dimanche...ils ont des airs dégoûtés et si on a un casque et une combinaison, alors là...
- Certaines années exceptionnelles, il n'est pas possible d'obtenir des dérogations qui serait pourtant importantes. C'est l'exemple du brûlage des pailles en 2004 alors que beaucoup de pailles sont restées aux champs
- Les bords de champs sont envahis de canettes, bouteilles...c'est infernal. On est déconnecté, les citoyens ne comprennent pas notre travail. Pour lui, tout arrive du supermarché
- On se fait aussi voler la récolte...même des épis de blés que des fleuristes revendent. On est obligé de surveiller les champs.
- En grande cultures, beaucoup de gens non agriculteurs nous considèrent comme recevant beaucoup de primes. Si on essaye de se justifier, ce n'est pas possible

#### **La proximité des maisons et des champs**

- Travailler le dimanche, ce n'est pas facile et maintenant, avec les 35 heures, c'est presque tous les jours qu'on peut avoir des problèmes
- la proximité des zones pavillonnaires mitées c'est une vraie contrainte pour les agriculteurs ; comment faire quand il faut traiter une parcelle en bordure d'une haie de thuyas ?
- A côté des lotissements, l'agriculture bio est plus difficile. L'épandage des engrais organiques peut parfois poser des problèmes de voisinage à cause des odeurs.
- Avec les touristes, c'est possible de discuter mais pas avec les citoyens d'ici.
- Les écoles des villages vont peu visiter les fermes qui sont sur leur commune, sauf s'il y a des animaux.
- Tous les travaux des champs posent des problèmes de voisinage : broyage cailloux, cover crop, paille, irrigation, brûlage bois de vigne...

#### **Les bâtiments d'exploitations dans les cœurs de village**

- Même si on est un peu à l'écart du cœur de village, on se fait rapidement rattraper par l'urbanisation.
- Sur les villages viticoles, le gros problème : se mettre aux normes vis à vis des effluents. On n'a pas de place pour faire les installations nécessaires (ex. plateforme de lavage pulvérisateur)

- On est en situation inégalitaire. Les gens avaient, il y pas longtemps, le droit de construire juste à côté de mon exploitation et moi j'avais pas le droit d'épandre le fumier à moins de 100 mètres.
- Les bâtiments, on nous dit : pas dans le cœur de village et pas ailleurs non plus...

### **La question de l'eau**

- L'eau pour l'irrigation est indispensable pour la diversification des cultures. Et également on a des filières qui en ont besoin...et on se fait critiquer.
- L'urbanisation augmente les surfaces bétonnées ce qui conduit à avoir moins d'eau dans les nappes
- L'eau pour l'irrigation, c'est surtout un problème d'incompréhension de la part des citadins. Autrement, ça ne se passe pas trop mal.

### **L'utilité de l'agriculture périurbaine.**

- En viticulture, la grosse grosse préoccupation, c'est de faire reconnaître « l'utilité culture » des zones qui ne sont pas plantées
- On est avant tout des producteurs, notre métier c'est de produire des cultures à partir d'éléments végétaux.
- Notre mission et notre vocation c'est de produire sur des surfaces importantes puisque sur le secteur, on a que des productions qui nécessitent de grandes surfaces.
- Il faut une meilleure prise de conscience de la valeur des terres agricoles et de la profession agricole. Le classement de la côte viticole au patrimoine mondial...s'il faut en arrivé là, pourquoi pas

### ***3 - La réunion « associations locales »***

---

#### **Les modalités de réalisation de la réunion**

Nombre d'invitations : 26 - Participants : 13 - Mercredi.23 février, 18h15

Liste des participants :

Gérard	Boudier	Nature et Progrès
Céline	Bredeau	Association Biobourgogne
Christophe	Commegrain	Fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Yves	Galli	Quetigny environnement
Romain	Gamelon	Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Odile	Goizet Dumont	Association famille rurale Ahuy - Elu conseil municipal
Jean	Javot	
Dominique	Javot	
Yann	Lonjaret	Les Randonneurs Dijonnais - section VTT
Françine	Mulot	Quetigny environnement
Gabriel	Vaudray	Nature et Progrès
Jean-Michel	Verpillot	Association de Défense de la Qualité de Vie à Marsannay
Larane	Verpillot	Association de Défense de la Qualité de Vie à Marsannay

#### **Questions de départ :**

Quels avantages voyez-vous à la présence d'agriculteurs, d'exploitations agricoles, d'espaces agricoles.... près de Dijon ou dans le périurbain ?

Quels inconvénients voyez-vous à la présence d'agriculteurs, d'exploitations agricoles, d'espaces agricoles.... près de Dijon ou dans le périurbain ?

Quelles sont vos préoccupations en ce moment dans votre commune ou sur des secteurs que vous fréquentez habituellement ?

Sur quoi pensez-vous que :

des réflexions seraient à mener prioritairement ?

des actions pourraient être engagées localement

#### **Observations sur les conditions de réalisation**

Le regard sur le taux de participation est ambigu. Il est à la fois satisfaisant compte tenu de la présence de certaines associations à priori fort éloignées de questionnements sur l'agriculture. Par contre d'autres associations dont nous savons qu'elles interagissent régulièrement avec la profession agricole n'étaient pas présentes comme la FOL ou « l'UFC que Choisir ? ». De même nous avons regretté l'absence de représentants du milieu de la chasse, des activités de loisirs équestre, des jardins familiaux. Il nous semble qu'il s'agit d'associations ayant des points de vue expérimentés sur l'agriculture périurbaine. Au final, les débats ont été davantage marqués par les points de vue exprimés par les associations environnementales locales

## **Compte rendu des débats**

### **La programmation de l'occupation du territoire**

- Le développement urbain à l'échelle départementale est aberrant. Des zones se désertifient tandis que la zone urbaine dijonnaise est de plus en plus concentrée avec des problèmes de transport, circulation, pollution atmosphérique. Pourquoi ne cherche-t-on pas plutôt à développer des pôles plus éloignés ?
- Chaque commune veut préserver son école, sa poste, les élus se désintéressent de ce qui se passe à 50 km de chez eux.
- L'idée de préservation de l'agriculture périurbaine est une chance pour l'agglomération dijonnaise mais il faut une volonté politique forte
- La demande d'autre chose que des logements HLM est légitime pour tout le monde. Alors il faut avoir un vrai projet pour répondre à cette demande car si on ne fait rien, demain, les gens feront 100 km/jour pour aller au boulot
- Dans les communes, il y a des différences énormes entre les discours d'orientation (importance des paysages, environnement, etc.) et ce qui est décidé dans les PLU

### **Les mécanismes de la vente d'espace agricole pour l'urbanisation**

- L'agriculture est de moins en moins rentable alors c'est normal que les agriculteurs vendent à des lotisseurs. Il faut des instruments publics pour éviter que ces terres là ne soient la proie des promoteurs.
- Près de la ville, les agriculteurs sont âgés et il y a peu de repreneurs. Facilement, ils vendent à l'urbanisation. Ou alors se sont des agriculteurs de l'extérieur qui viennent de 15-20 km
- L'installation, c'est une catastrophe, même au niveau de l'agriculture dite performante.
- Il y a un lobbying des promoteurs immobiliers
- Les agriculteurs sont consultés sur les révisions de PLU mais, que peuvent-ils dire pour s'opposer... et aussi, ils peuvent y voir leur intérêt propre.

### **La disparition des systèmes diversifiés : les « petits fruits » du nord dijonnais**

- On a perdu, faute de rentabilité économique, des systèmes de production diversifiés (arboriculture, petits fruits) qui étaient très rentables et bien adaptés au contexte périurbain
- Sur les communes qui ont des terroirs adaptés et où il demeure des plantations, le fait que les agriculteurs de l'extérieur s'approprient toutes les parcelles disponibles conduit à un morcellement inadéquat pour relancer la production de petits fruits.
- Il faudrait programmer (Scot) la préservation de terroirs adaptés aux petits fruits afin de ne pas handicaper l'avenir.

### **Le développement de la vente en circuit court**

- Les agriculteurs ne profitent pas du bassin de production. En regard de ce qu'on observe sur le marché de Dijon, c'est un fait qu'il y a une demande qui n'est pas exploitée.

- Il serait bien que les formes d'agriculture évoluent vers le biologique, le raisonné... vers des formes qui profitent du bassin de consommateurs de la ville.
- La vente directe, il faut que ce soit de petites structures qui vendent près de chez elles.
- L'extension actuelle des grandes surfaces commerciales sur Dijon est en contradiction avec l'idée de développer la vente directe

### **Les formes d'agriculture, l'environnement et la pollution**

- Il serait intéressant de promouvoir des exploitations moins spécialisées, en polyculture, avec de l'élevage.
- L'élevage a pratiquement disparu et il est difficile d'en remettre parce que ça fait du bruit, etc.
- L'agriculture intensive pollue avec les traitements, surtout dans la plaine dijonnaise, même s'il n'y a pas que l'agriculture
- Si l'agriculture sur le secteur pouvait diversifier ses productions, ça ne pourrait que favoriser la qualité des eaux de surface et souterraines.
- L'agriculture intensive conduit à l'irrigation, au remembrement, à l'alignement des petits cours d'eau, etc. ... et ça a de grosses incidences sur le milieu naturel (sédiments, inondations, disparition des zones humides, etc.). Il y a eu des choses graves de faites avec les cours d'eau mis au droit.
- Il y a également à étudier pour diversifier les cultures et débloquer le système absurde du blé/orge/colza
- En fait, si on s'intéresse aux espaces où vont les promeneurs, la zone dijonnaise est très riche. Il faut distinguer les territoires agricoles, les territoires naturels, les territoires forestiers.
- Il existe des espaces comme les pelouses calcaires ou d'autres habitats très proches de la ville qui ne sont pas utilisés par l'agriculture et où celle-ci pourrait contribuer à leur conservation. L'objectif c'est de maintenir un minimum d'activité agro-pastorale pour conserver ces milieux ouverts. Les difficultés, c'est d'avoir des projets viables et de gérer le multi-usage de ces espaces quand on s'approche de Dijon. Ça, ce n'est pas facile.
- Cultiver en milieu périurbain, ça interroge sur la qualité des produits avec la circulation, les particules en suspension. C'est valable aussi pour les jardins familiaux au milieu des voies de circulation. C'est à double tranchant, il faut à la fois préserver les terres agricoles et limiter les pollutions qui les menacent. Une solution : des haies qui, en outre, éviteraient les grandes parcelles.
- La qualité des produits, en premier ce sont les variétés, ensuite c'est le terroir et là, sur Dijon, on en a une grande variété.
- L'arboriculture produit des paysages exceptionnels par rapport au jaune/vert des cultures
- Les chemins disparaissent. On le constate sur les cartes et personne ne dit rien

- Sur l'ouest et le nord est, il y a des espaces qui « résistent ». Après l'abandon, la résistance peut durer 10 à 20 ans entre les héritiers et les aménageurs qui attendent. Le problème, c'est que ces territoires pas entretenus, ils vont à la friche. Les entretenir coûte cher. Il faut choisir : « pelouses molles » ou verger, prairie, moutons.

### **L'utilité de l'agriculture périurbaine**

- La fonction première des espaces agricoles, c'est de procurer pour l'agglomération des zones vierges. L'agglomération, elle a besoins d'espaces, de vide. Une ville a besoin de respiration ; autant occuper ces espaces à l'agriculture
- Les viticulteurs, ça fait de l'animation...c'est incroyable l'activité lors des vendanges et cela aux portes de la ville.
- L'agriculture périurbaine peut être un bon support pour rapprocher deux mondes qui s'ignorent et pas uniquement avec les enfants. Les agriculteurs devraient être partant compte tenu de leur isolement, de leur prise de conscience progressive des problèmes de pollution.
- Sur le devenir de l'agriculteur périurbaine, il y a une responsabilité sociale, de garder ce qui était là, de produire quelque chose de beau, qui apporte au niveau éducation, qui rapproche les gens...et il faut que ce soit économiquement viable.

### **La cohabitation entre habitants du périurbain et agriculteurs**

- Il faudrait que le public admette que l'agriculture produit également des désagréments
- Les gens veulent aller à la campagne mais ne tolèrent pas jusqu'au bruit des cloches.
- En défendant l'agriculture périurbaine, on lutte contre quelque chose, contre l'urbanisation... mais qui a envie de vivre en HLM ?
- Un problème également c'est le maraudage. La mentalité c'est que ce qui est nature appartient à tout le monde...Mais il faut distinguer les jeunes, les citadins, le vandalisme...il faut de la tolérance
- L'arboriculture traditionnelle semble condamnée. Par contre, il convient de sauver le patrimoine. Et ce type d'opération de sauvegarde est une bonne occasion pour intéresser les citadins, les collectivités à l'agriculture.
- Quand on organise des randonnées, des circuits, on demande aux agriculteurs. En général ça ne se passe pas trop mal. S'ils refusent, on cherche un autre trajet.
- Les associations de sport nature essayent de sensibiliser les adhérents, font des chartes de bonnes pratiques...mais elles ne sont pas responsables de tous les pratiquants.
- Pour les sports nature, ce qui est apprécié ce sont les haies, les arbres, les bosquets, les petits cours d'eau...alors que quand tout est dénudé, rectiligne. Plus il y a de «grosses exploitations », moins il y a d'espaces diversifiés qui sont attractifs. L'idéal également, c'est que ça soit proche de Dijon. Sur l'ouest de Dijon, on trouve de bonnes conditions, en particulier en forêt.

- Les enfants ne comprennent plus rien aux animaux... Si on ne rapproche pas producteurs et consommateurs, ça arrivera de plus en plus que des gens n'acceptent pas que le coq chante
- L'agriculture n'a pas que des qualités : il y a des chemins labourés, des parties de forêts qui disparaissent
- Les projets locaux de sensibilisation à l'environnement sont très appréciés par la population
- Une piste pourrait être de développer des activités artisanales de transformation agroalimentaire à partir des produits locaux de l'agriculture périurbaine (bière, eau de vie, confiture). Cela pourrait également avoir un aspect éducatif.
- L'agriculture en proximité de Dijon peut jouer un rôle important sur l'éducation des jeunes citadins



## ***4 – La réunion « conseillers des agriculteurs »***

---

### **Les modalités de réalisation de la réunion**

Nombre d'invitations : 25 - Participants : 12 - Mardi.1<sup>er</sup> mars, 14h

Liste des participants :

Daniel	Caron	Safer Côte d'Or
Jérôme	Chabot	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Service aménagement rural
Armelle	Dubois	Fédération départementale des Cuma de Côte d'Or
Samuel	Garressus	Institut technique de la Betterave du centre est
Cécile	Meyronin	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Service aménagement rural
Nadine	Moles	ADASEA 21
Julien	Morisot	ADASEA 21
Alain	Mourot	Crédit Agricole-Champagne - Bourgogne
Marie Thèrese	Rollet	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Service tourisme
Carmen	Saftesco	DDAF de Côte d'Or Cellule Territoires
Claire	Schwick	FDSEA de la Côte d'Or
Eric	Vincent	INAO Région Bourgogne

### **Questions de départ :**

En tant qu'interlocuteurs privilégiés d'agriculteurs autour de Dijon :

Quelles sont les questions qui se posent qui vous semblent spécifiques de leurs situations périurbaines : Quels sont les problèmes soulevés ? Dans quelles directions travaillez-vous pour y répondre ?

Quelles sont les spécificités d'être « conseiller » auprès d'agriculteurs en milieu périurbain ?

Sur quoi pensez-vous que :

des réflexions seraient à mener prioritairement ?

des actions pourraient être engagées localement

### **Observations sur les conditions de réalisation**

Pour cette réunion le nombre et la diversité des participants a été globalement satisfaisante. Par rapport à ce que nous attendions, nous avons cependant le regret d'avoir eu une très faible participation de conseillers spécialisés sur certaines thématiques tel que le conseil technique de production ou le conseil environnemental.

### **Compte rendu des débats**

#### **Conseiller les agriculteurs face aux incertitudes qui pèsent sur le foncier**

- La difficulté, c'est de trouver du foncier pour concrétiser les projets des entreprises agricoles. Quand la priorité est la compensation financière, il ne reste pas de place pour les projets novateurs et les projets d'installation

- La contractualisation de mesures agri-environnementales (MAE) sur 5 ans est parfois difficile à conseiller aux agriculteurs quand ceux-ci ne sont pas certains de conserver certaines parcelles. Si on leur enlève des surfaces durant la durée du contrat environnemental, ils peuvent être pénalisés. Cela est d'autant plus dommageable que parfois, il s'agit d'espaces à fort enjeu environnemental.
- Cela est absurde de pénaliser l'arrêt d'une MAE pour perte de foncier à l'exception des cas d'expropriation. L'expropriation, c'est une démarche d'exception prévue quand la négociation n'aboutit pas, ce qui n'est souvent souhaitable pour personne. Et puis, quand il s'agit de zones pavillonnaires ou artisanales, c'est souvent une négociation avec le propriétaire ; l'agriculteur n'est pas responsable...
- Pour les MAE, il y a aussi tous les cas de mise à disposition précaire de foncier. Là, si l'agriculteur perd la parcelle, il est systématiquement pénalisé.
- Sur l'aspect financier, la question est celle de la pérennité des exploitations. Quand une exploitation perd 10ha sur 100ha...il n'existe pas de situation homogène. Pour certaines ça passera, pour d'autres, ce sera un drame.
- Un exploitant expulsé, il touche de l'argent et éventuellement, grâce à celle-ci, il peut continuer jusqu'à la retraite ; mais ensuite son exploitation est-elle transmissible ?

### **L'information sur les projets d'aménagement**

- Les grands projets d'aménagement urbain posent problème quand à leur zonage exact et à leur réalisation effective. Par ex, avec la Lino, si on avait tout arrêté lors de sa programmation, ça fait 40 ans qu'on aurait rien fait
- Certains projets, on les connaît longtemps à l'avance mais il en apparaît également de nouveaux tous les jours dont on ne connaît pas l'état d'avancement. C'est un problème de circulation de l'information entre les organismes. Si ça se passait mieux, on aurait pu s'organiser pour engager davantage de surfaces en MAE avec une bonne sécurité pour les agriculteurs.

### **L'investissement et la maîtrise du foncier**

- Un problème important pour les agriculteurs, c'est le financement du foncier qui est deux fois plus cher dans le périurbain
- Le financement du foncier peut se résoudre en figeant des zones à vocation agricole avec des classements du type Natura 2000 qui sont très lourds à modifier. Et là on peut penser installer des jeunes
- Identifier à moyen long terme la destination du foncier permettrait de mettre en place un certain nombre de projets.
- L'exemple d'un projet collectif d'investissement dans des bassins d'irrigations. Il représente un filet de sécurité pour l'irrigation mais va également conduire à modifier les productions. Des incertitudes nombreuses par rapport au poids de l'investissement : celle de la rentabilité des productions irriguées et de la sécurité du foncier irrigable. Pourtant, ce

projet correspond également à une demande des collectivités pour mieux gérer la ressource en eau

### **Les moyens de préserver l'espace agricole**

- Est-il possible pour l'agglomération de programmer les espaces à conserver pour l'agriculture compte tenu de la demande d'habitation individuelle
- L'image de l'agriculture est très mauvaise, et en particulier auprès des maires et des élus qui définissent les PLU
- Lors de l'élaboration des PLU, il y a le PADD. On observe alors souvent des discours généraux et hypocrites sur la préservation de l'activité agricole. Ensuite, il n'y a pas d'étude obligatoire sur la question et pas de réelle réflexion...mais uniquement des discours négatifs sur l'agriculture / Les élus ignorent souvent les efforts des agriculteurs
- Dans les conseils municipaux, plus on s'approche de Dijon, même s'il y a des agriculteurs, ils peuvent difficilement s'exprimer, se défendre compte tenu des « histoires locales ». Ce sont des extérieurs à la commune qui peuvent plus facilement les défendre.
- Les élus ne sont pas convaincus de l'utilité de l'agriculture. En plus, l'agriculture les prive d'un réservoir foncier sans limites. Se sont les élus des communes qu'il faut convaincre.
- Les élus sont maîtres chez eux. Le Scot va peut-être changer les choses.
- On ne peut pas geler l'urbanisation, c'est exclu, alors il faut trouver le juste équilibre.
- En betterave, la perte de surface du fait de l'urbanisation n'est pas une réelle inquiétude...
- L'extension urbaine : avant tout une logique de tuyau. Là où il y en a un de passé, c'est plus facile de construire à nouveau

### **La localisation des bâtiments d'exploitation**

- La proximité des bâtiments d'exploitation et les nuisances qu'ils induisent posent problème. Pour les bâtiments d'élevage, il y a la réciprocité liée au statut d'installation classée. Il n'est pas possible de construire de l'habitat à côté. Mais cela n'existe pas pour le stockage des céréales.
- Il faut faire attention aux doubles discours des agriculteurs. Lorsque le terrain mitoyen n'appartient pas à l'agriculteur, il s'oppose à sa constructibilité, mais lorsqu'il est propriétaire il demande à ce que ça soit constructible.

### **Les difficultés de mettre en œuvre certaines pratiques**

- Il y a des traitements qui doivent être effectués le matin très tôt ou éventuellement tard le soir et cela pose de nombreux problèmes aux agriculteurs : arriver aux parcelles à une heure de grande circulation n'est pas facile, et puis montrer le pulvérisateur, peu apprécié, à la vue des 1500 véhicules qui passent... S'ils traitent le soir, c'est le problème des gens sur les terrasses
- Il y a de réelles contraintes d'organisation. Pour traiter, mais aussi pour la moisson, pour l'arrachage des betteraves...

- En technique, il n'y a pas de recherche d'itinéraires qui prendrait en compte les contraintes du milieu périurbain.

### **La circulation des engins agricoles sur les routes**

- Les problèmes des voies de circulation et tous les problèmes de coexistence, sont importants, difficiles à résoudre et posent des problèmes de coûts : qui va payer ?
- Les agriculteurs sont très rapidement montrés du doigt quand il y a des accidents et un peu de terre sur les routes

### **La circulation des engins agricoles sur les chemins**

- Un exemple d'un agriculteur qui a fini par accepter l'idée que le mercredi et le dimanche, à cause des promeneurs, il n'est plus admis à circuler sur le chemin qu'il a pourtant payé.
- La circulation sur les chemins, il faut un compromis parce que, être toujours dans le conflit, ce n'est pas possible. Face aux conflits, le comportement des agriculteurs n'est pas le retrait mais l'adaptation, l'intégration des contraintes.
- Pour les citadins le paysage est relativement fermé et peu accessible. Les chemins ont une finalité professionnelle et les gens se sentent très très limités. Ils ont le droit d'habiter, ont une route pour aller chez eux, mais finalement, en dehors de cette route, ils ont très peu de possibilités, c'est terriblement frustrant. La voirie il faut la partager, même les chemins d'accès aux parcelles... sauf à séparer complètement les deux activités mais...il n'y a pas d'autres solutions que la mise en contact
- Un exemple : sur Bretigny les agriculteurs ont une voie de contournement du bourg pour les engins agricoles mais elle a très vite été utilisée par les autres habitants.
- Il semble difficile, si des voies de circulation d'engins agricoles ont un emplacement intéressant pour les citadins, d'empêcher leur usage par les voitures.
- Les chemins réservés uniquement à la balade il en existe beaucoup mais les gens aiment malgré tout bien aller en dehors de chemins balisés
- Le problème des chemins pourrait être traité par les élus mais ils préfèrent écouter les citadins plutôt que les agriculteurs.

### **Les relations citadins / agriculteurs**

- Les agriculteurs qui vendent en circuit court ou font du tourisme entendent beaucoup de reproches faites à l'agriculture en général. Cela est dû à une mauvaise information. Il faut beaucoup de temps pour expliquer car les citadins imaginent aisément des choses horribles...mais ils sont très demandeurs d'informations
- La difficulté sur la communication, se sont les médias. Pour eux, il n'y a que le bio. Ils ne sont pas objectifs...Les citadins n'ont pas forcément envie d'entendre ce qu'on veut leur dire.
- Les conflits, les agriculteurs les évitent par le retrait

- Il n'y a plus de respect de la propriété privée et par endroits, les citoyens récoltent (volent) sans aucune gêne.
- Les associations de randonnée font des chartes des promeneurs et des propriétaires
- Tant qu'il n'y aura pas de concertation qui laisse la place à l'expression des uns et des autres, il y aura des blocages et des heurts
- Si les communes pouvaient demander des services rémunérés aux agriculteurs (entretien espaces vert, mise à disposition de terrains, compostage...) cela permettrait de communiquer. Il faut recenser les besoins.
- Le leurre de départ, le mythe, c'est de vivre à la campagne mais dans des lotissements. C'est cela qui est à l'origine de la non rencontre avec les exploitants.
- Un exemple d'agriculteurs qui voulaient faire une opération de communication locale. Ils se sont rendus compte qu'ils ne savaient pas quoi dire aux gens et comment le dire. Finalement, ils expliquent individuellement aux gens (ex. de la couverture de piscine lors des moissons). Les résultats sont aléatoires et dépendent de chaque interlocuteur. C'est décourageant car ils font l'effort de prévenir et parfois ils se font engueuler
- Dans les lotissements, les gens acceptent un règlement commun (ex. : pas de tonte le samedi matin) mais l'agriculture, ils ne sont pas prêts à l'accepter. Ce sont deux milieux qui s'opposent.
- L'intérêt tant pour l'agriculteur que pour les habitants de conserver quelques hectares agricoles dans des communes très urbaines n'est pas évident (exemple de Saint Apollinaire)
- Il existe plusieurs initiatives de communication dans les écoles. Certains programmes locaux conduisent également à communiquer, à intéresser les parents et à réellement avoir un rôle social...mais ça demande beaucoup de temps d'animation

### **La diversification**

- Le bassin de consommation dijonnais, ce peut être une piste pour des exploitants qui perdent des surfaces ou pour l'installation.
- Pour faire de la diversification, il faut des profils d'agriculteurs particuliers.
- Compte tenu de la pression foncière dans l'agglomération, ce n'est pas sur cet espace que pourra se développer le tourisme rural ou la vente directe de produits agricoles
- Les projets d'installation hors cadre familial en diversification, il en existe quelque uns qui demandent peu de foncier mais on a très peu de recul sur leur viabilité.
- Le manque de transparence des projets d'aménagement, c'est une volonté des décideurs car ils ont une crainte de la profession agricole qui sait s'organiser.



## ***5 - La réunion « élus locaux »***

---

### **Les modalités de réalisation de la réunion**

Nombre d'invitations : 26 - Participants : 4 - Mardi.1<sup>er</sup> mars,18h15

Liste des participants :

J.Claude	Douhait	Ahuy
Jean	Le Grand	Noiron-sous-Gevrey
François	Maugé	Arc-sur-Tille
Marc	Mazoyer	Corcelles-les-Monts

#### **Questions de départ :**

En tant qu'élus, quel intérêt pour votre commune d'avoir des agriculteurs, des exploitations agricoles, des espaces agricoles ?

Quelle difficulté rencontrez-vous ?

Sur quoi pensez-vous que :

des réflexions seraient à mener prioritairement ?

des actions pourraient être engagées localement ?

#### **Observations sur les conditions de réalisation**

La participation des élus locaux est excessivement faible. En outre les participants sont des élus qui, pour diverses raisons, s'intéressent à l'agriculture périurbaine. Ainsi, les élus n'ayant pas d'intérêt particulier à l'agriculture n'ont pas jugé utile de répondre à notre invitation et cela qu'ils soient élus de communes fortement ou faiblement urbanisées.

Malgré cela, les idées exprimées durant cette réunion ont été particulièrement riches et éclairantes sur la façon dont un élu du périurbain perçoit les enjeux de l'agriculture sur sa commune.

### **Compte rendu des débats**

#### **Le développement communal**

- Nous voulons conserver nos écoles et pour cela, nous sommes obligés de développer de l'habitat. On a construit pas mal à une époque, ensuite on s'est arrêté et maintenant la population vieillit et on a été obligés de fermer des classes. On construit simplement pour maintenir le seuil.
- On a réussi à faire en sorte que la commune soit très bien équipée (cantine, garderie, bibliothèque, Internet...) mais cela fait aussi qu'il y a une poussée de fièvre catastrophique sur l'immobilier...

- Les habitants les plus anciens se plaignent parfois des impôts mais nous ont leur dit de regarder la plus value qu'ils font sur leur maison grâce à l'attractivité des services communaux.

### **L'évolution du nombre d'agriculteurs sur la commune**

- Le nombre d'exploitations, il diminue sur notre commune. C'est parce que les jeunes ne veulent plus s'y lancer, peut-être parce qu'ils ont peur ou peut-être parce qu'on est proche de la ville.
- Avec la réduction du nombre d'exploitations on aura un bloc ; un ou deux agriculteurs qui vont avoir tout l'ensemble. C'est un problème parce que s'il y en a un qui a tout, il devient intouchable. Et puis quand ils sont plusieurs, on peut démontrer qu'il y a un collègue, il fait les choses autrement et que c'est beaucoup mieux.
- Quand il ne reste qu'un seul agriculteur, on n'a plus le problème d'en pénaliser certains et pas d'autres
- Un agriculteur est parti à la retraite ; on pensait que ses terres se seraient redistribuées entre les autres agriculteurs. Eh bien non, c'est un seul qui a tout pris et pas celui qui est le plus menacé par l'extension urbaine de la commune. Alors, pour ce dernier, il faut qu'on fasse un gros travail pour lui retrouver des terres en remplacement de ce qu'on va lui prendre.
- Sur notre commune, peut-être parce qu'elle est grande, il n'y a pas de problèmes de succession. Les problèmes sont uniquement sur la concurrence sur l'espace.
- Pour l'avenir, il va encore y avoir des diminutions du nombre d'exploitations parce que ça va être impossible d'accéder au foncier, parce que c'est de plus en plus complexe avec la proximité de gens qui ne comprennent rien à l'agriculture (bruit, odeurs, boue, circulation...)

### **La gestion de l'espace communal avec les agriculteurs**

- Le risque de la compensation du foncier urbanisé, c'est que là où il y a une commune dynamique sur le plan agricole, les agriculteurs obtiennent des terres sur les communes alentours et ces dernières finissent par ne plus avoir d'agriculteurs.
- La difficulté, c'est d'identifier les agriculteurs qui veulent poursuivre l'agriculture et ceux qui ont d'autres intérêts de valorisation par l'urbanisation de leurs terres.
- Nous, avec le remembrement, on a regroupé le foncier communal autour du bourg, comme ça, c'est la commune qui urbanise. Parce que autrement, c'est la commune qui a les charges et les vendeurs du terrain qui ramassent l'argent.
- Les agriculteurs ils veulent toujours plus de surfaces. Souvent on s'aperçoit qu'ils ont dévié les chemins, gratté un peu sur la forêt communale. C'est un peu folklorique, c'est inné chez eux.

- Les chemins, les agriculteurs expliquent toujours de bonnes raisons de les labourer et de les semer...bon les agriculteurs, c'est en discutant, en parlant, puis quand on les connaît bien, on arrive à faire des choses ensemble

### **L'aménagement de l'espace communal**

- Le problème, avec le remembrement qui date de l'époque où les agriculteurs dirigeaient la commune, c'est que toutes les terres communales sont très éloignées du bourg. Désormais, les prix de rétrocession des terres sont devenus délirants, alors on préfère conduire une politique d'échange de parcelles. On demande aux agriculteurs de choisir soit la pérennisation de leur surface agricole (avec la délocalisation de leur siège d'exploitation) soit la valorisation de leur surface par l'urbanisation ; mais pas de jouer sur les deux tableaux.
- On essaye de résoudre les problèmes dans le PLU.
- Sur les communes proches de Dijon, on a des demandes intempestives d'immobilier, et ils y mettent le prix. Le problème pour les communes : le droit de préemption n'existe que sur le bâti et puis sur ce qu'on aura décidé au PLU...mais autrement, tous les autres terrains...
- Il y a aussi le problème des successions des gens qui habitent au loin. Ils vendent à un autre sans qu'on le sache. Le nouveau propriétaire, il vient nous voir, il aimerait mettre un petit chalet, et puis avoir l'eau et puis l'électricité...d'autant plus que ces parcelles, nous on aimerait bien les acheter ou alors les agriculteurs, mais on ne sait pas quand elles se vendent. Alors on essaye d'informer la population pour qu'ils nous disent quand ils savent que des parcelles sont en vente. Et puis dans le PLU, maintenant on va interdire les chalets.
- Les communes ne peuvent préempter que sur les zones urbaines ou les zones urbaines futures et la Safer n'a pas le droit de préempter pour les collectivités. Pourtant, si les communes pouvaient préempter sur l'agricole, ce serait bien pour faire des réserves, pour faire des aménagements avec les agriculteurs.

### **La circulation des engins agricoles**

- Si on veut une bonne productivité des terres et que les sols ne s'abîment pas, les agriculteurs sont pratiquement obligés d'avoir du gros matériel qui est pratiquement hors gabarit.
- Le gros problèmes des voies de circulation, pour les engins agricoles, se sont les ponts.
- Le matériel est de plus en plus de grande dimension. Pour aller sur les routes ils doivent replier à chaque fois et cela fait perdre énormément de temps.
- Ce qui serait bien, des chemins agricoles parallèles aux routes et sans arbres pour ne pas avoir à replier le matériel ; ce qui fait gagner du temps, évite de salir les routes et apporte de la sécurité. Ce pourrait passer par les bandes enherbées s'il y a une cohérence, de la continuité.

- Sur notre commune, le gros problème : l'intensité de la circulation le matin et le soir. C'est incroyable. Ne pourrait-on pas arriver à faire du « stop-emploi » avec la liaison de tous les autocaristes du périphérique dijonnais.
- Un exemple de prévision de nouvelles circulations agricoles spécifiques (emprise au sol suffisante et garde au sol basse) car du fait de la nature des sols de la commune les agriculteurs ont systématiquement des parcelles de chaque côté du bourg
- Les agriculteurs dans les bourgs, ils ne peuvent plus laisser leur matériel dans les champs à cause du vandalisme, de la sécurité.

### **Les relations agriculteurs/autres habitants**

- Globalement ça se passe bien mais... Sur une commune, plusieurs agriculteurs ont fait des jachères en bordure de route. Il y en a un seul qui ne l'a pas fait et qui salit donc la route. Ce dernier conduit à faire critiquer l'ensemble des agriculteurs.
- Les problèmes d'intolérance de la population, c'est surtout là où il y a de l'élevage...avec le fumier...la question c'est est-ce qu'il vaut mieux le mettre cinq jours à fond ou un petit peu tous les jours ?
- Sur les dégradations, il serait important de communiquer, mais on aura toujours des individus incontrôlables... l'anormal.

### **Les « nouveaux arrivants » et l'évolution de la vie sociale**

- Comment arriver à communiquer aux nouveaux arrivants la réalité de la ruralité par rapport au rêve de la réalité. Les gens ont tellement de temps disponible qu'ils ont le temps de rêver, en particulier avec la télévision, internet et tout ça. Les gens ne vivent pas la réalité du milieu où ils vivent, ils l'interprètent en fonction des éléments qu'ils voient sur les écrans.
- Les problèmes ce sont les jeunes arrivants, qui ne savent pas ce que c'est que l'agriculture et l'espace rural mais qui rêvent de l'agriculture racontée par leurs grands-parents
- Les gens qui viennent habiter chez nous, ils veulent venir à la campagne mais ils ont des habitudes d'urbains.../... Sur notre commune le terrain est cher. Alors les gens, ils construisent des grosses maisons sur de petits terrains et ils s'enferment.
- Les gens désormais deviennent individualistes. Ils ne se parlent plus, et quand il y a un problème, avec des agriculteurs ou autres, ils ne se le disent pas et ça enfle, et ça fait des histoires pour rien.
- Comme les gens ne se parlent pas, on est les premiers interlocuteurs de voisins qui ont des problèmes de cohabitation.
- Les nouveaux arrivants, ils ont des exigences urbaines en matière d'équipements, de services. Il y a un problème d'information des enseignants, du milieu associatif pour faire découvrir ce qu'est la nature réelle.

- On lance des initiatives avec la commission environnement et avec des associations pour faire découvrir l'espace de la commune aux nouveaux habitants, les espaces naturels, les vieux bourgs et on leur explique l'agriculture.
- Informer les nouveaux habitants sur ce qu'est la commune, on le fait pas directement car d'abord, on a du mal à les recenser. En France il n'y a pas de domiciliation centralisée, alors on ne sait pas forcément.
- Pour faire apprécier le territoire de la commune, on a fait un circuit fléché pour présenter un certain nombre de choses...on a eu quelques problèmes avec un certain nombre d'agriculteurs. Ils avaient peur que ce soit les même gens que ceux qui dégradent tout.
- Sur la nature, c'est vrai qu'il y a un besoin d'information, des jeunes notamment, les plus âgés malheureusement n'en prennent pas le temps. Ils seraient pourtant preneurs d'info sur des choses.
- Dans la nouvelle population, on a pas mal de retraités qui ont vendu en ville pour venir vivre à la campagne. Ce sont ces gens là qui sont les moins tolérants parce qu'ils veulent de la quiétude et en plus ils veulent les mêmes services qu'en ville et ils sont là pour longtemps. Ça crée aussi des déséquilibres pour les écoles.
- Si on n'a pas du locatif en parallèle du pavillonnaire, on a des déséquilibres qui s'accroissent.

### **Les orientations de production des agriculteurs de la commune**

- Ce qui pourrait être envisagé...la vente au détail, mais c'est un métier et il demande des avances financières importantes et c'est énormément de travail
- De la diversification, oui, il y en a un petit peu mais c'est ultra marginal. Autrement c'est de la production standard, ils travaillent en extensif avec des grandes surfaces. Ceux qui font autre chose, on ne les voit pas tellement s'épanouir...et puis ce ne sont pas réellement des agriculteurs professionnels...ce sont des gens qui ne vivent pas principalement de l'agriculture.
- Sur le foncier agricole, entre agriculteurs c'est la guerre. Il y aurait des possibilités de faire autre chose de viable et intéressant pour la commune. Ex d'un projet de centre hippique... mais les gens qui avaient ce projet et qui étaient pas agriculteurs, il n'y a pas eu moyen qu'ils obtiennent quelques ha de terres. Et les agriculteurs, ils se bagarrent pour chaque parcelle, même si elle n'est pas bien grande, pas bien riche et loin de chez eux.
- Il y a beaucoup d'extensions de surfaces et des assolements simplifiés. Il y a peu d'exploitations qui se sont tournées vers l'intensification de la main d'œuvre par l'élevage, l'irrigation et les productions légumières...et qui auraient pu ainsi conserver une surface et une main d'œuvre stable.
- La réforme de la Pac, on ne sait pas ce que ça va produire comme diversification. Dans un an on saura plus...mais autrement les mentalités ne sont pas à intensifier.../...L'agrandissement ça continue

## Le siège d'exploitations dans les bourgs

- Le siège d'exploitation dans les bourgs ça pose des problèmes pour les agriculteurs pour sortir avec leurs engins
- Avec l'extension des habitations, progressivement, les sièges d'exploitations se retrouvent entourés d'habitations. Et ils sont mal acceptés par les nouveaux habitants à cause du bruit...
- On a prévu un secteur de localisation des exploitations, un « lotissement agricole », suffisamment éloigné pour qu'il ne soit pas rattrapé par l'urbanisation et que les coûts de raccordement aux réseaux ne soient pas prohibitifs.
- On a aussi créé une zone agricole inconstructible autour du bourg. Parce que le problème, c'est que si on laisse les agriculteurs construire leur bâtiment agricole trop près du bourg, dans 10 ans, ils seront au milieu des maisons
- Sur une autre commune : Toutes les zones A et constructibles pour les agriculteurs, on a exigé qu'elles se mettent à des endroits raccordées au tout à l'égout. Donc on a des zones de réimplantation agricole.
- Les lotissements agricoles, ce n'est pas forcément la meilleure solution. L'important pour les agriculteurs, c'est d'avoir toutes les surfaces à proximité de la ferme, ...pour pas avoir à se balader sur les routes.... Par contre, pour tout regrouper autour, il y a aussi le problème juridique parce qu'au delà d'un certain pourcentage d'échanges à l'amiable, les agriculteurs n'ont pas le droit de faire des échanges de cultures entre eux
- Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que le premier exploitant qui a construit à l'extérieur du village, les gens l'ont critiqué parce que ça leur a changé leur espace de visibilité, de lisibilité en y voyant implanté une exploitation agricole. C'est incroyable quand même de se faire critiquer alors que c'était pour donner du confort dans le bourg...mais le paysage, il l'a modifié en implantant son hangar, c'est ce qui a le plus choqué les gens.
- A cause du vandalisme, les agriculteurs, même s'ils n'ont plus d'élevage, ils sont obligés d'avoir leurs bâtiments d'exploitation à côté de leur habitation. Donc, quand ils reconstruisent à l'extérieur du bourg, il faut qu'ils sortent leur exploitation et leur maison d'habitation.
- Les agriculteurs, quand ils changent leur siège d'exploitation, ils y laissent forcément quelque chose. Même s'ils peuvent revendre les bâtiments où ils étaient, ça à un coût qui pénalise longtemps l'exploitation. Et les femmes d'agriculteurs, elles acceptent pas toujours facilement...et puis la famille qui voit partir la ferme familiale...et puis, quand il s'éloigne du bourg, il faut aussi qu'ils conduisent les enfants à l'école, etc....ça enclenche des phénomènes secondaires
- C'est très difficile de faire de l'urbain surtout quand les agriculteurs sont dans le vieux village et qu'on veut l'aménager parce qu'ils ont des engins qui sont pratiquement hors normes.

## **Les fonctions de l'agriculture**

- L'intérêt de l'agriculture c'est l'intérêt d'avoir un espace entretenu même s'il y a des nuisances à proximité immédiates du village.
- Le gros problème : faire de l'habitation en conservant l'espace agricole qui est très important parce qu'il constitue un environnement et qu'il faut que chacun vive.
- Un autre gros problème, c'est les terrains qui se vendent comme ça. Ils sont achetés par quelqu'un qui installe un mobile home et puis qui installe sa famille...Malheureusement c'est difficile à maîtriser...il faut faire attention. Sur les surfaces agricoles réellement exploitées, ça n'arrive pas
- Des demandes de travaux communaux aux agriculteurs, un petit peu, mais c'est plutôt des services à l'amiable. Aller plus loin, ça pose un certain nombre de problèmes, y compris juridiques.
- Un service que rendent les agriculteurs et qui est relativement important, c'est la surveillance du terrain. En tant que permanent sur le terrain, ils voient tout et ils peuvent nous alerter sur un certains nombre de problèmes

## **Le non respect de l'espace public et agricole**

- Comme on est proche de Dijon, on a beaucoup de gens qui habitent à Dijon et qui viennent les dimanches. Ils n'ont absolument aucune connaissance du métier d'agriculteur et ils balancent un peu tout et n'importe quoi, ça c'est courant. Ils jettent presque les objets encombrants dans les rivières et les champs de chez nous

## **La gestion de l'eau**

- L'eau, ce n'est pas maîtrisé non plus. Il y a des besoins pour les cultures irriguées et, avec nos régimes de rivières, elles sont quasiment taries en été. Alors, ça pose des problèmes de cohabitation avec les besoins pour certains loisirs, et les pêcheurs aussi
- Il y a aussi les problèmes réglementaires avec l'eau. Sur la commune, on a des gros fossés. Bizarrement les chemins sont à l'association foncière et les ponts à la commune...mais bon...un jour il fallait réparer un pont en urgence. Entre demandes et autorisations, cela a demandé un an et a coûté 50% plus cher et cela a très fortement handicapé l'accès aux parcelles agricoles.
- L'eau, les agriculteurs ne sont pas exempts de tous reproches quant ils pompent dans une rivière où il n'y a pratiquement plus d'eau. Le jour où on mettra des compteurs peut-être que ça ira mieux.
- Sur la qualité de l'eau, on a des jeunes agriculteurs qui font des gros efforts...avec l'opération « fertimieux » par exemple. Ce n'est pas parfait mais...
- La protection immédiate des puits de captage ce n'est pas inintéressant mais quand on regarde les cônes de rabattement, c'est à l'échelle du bassin versant qu'il faudrait travailler.

- Les parcelles de protection immédiate des puits de captage qui devraient être gelées, elles devraient être rachetées parce que l'exploitant, si on leur pose des contraintes, ils n'auront plus aucun intérêt à les exploiter...mais nous les communes on a pas les moyens pour cela.

## ***6 - La réunion « responsables de structures de développement / aménagement »***

---

### **Les modalités de réalisation de la réunion**

Nombre d'invitations : 33 - Participants : 19. Lundi 2 février 16h

Liste des participants :

Chantal	Amiot	Lycée Félix-KIR
Sébastien	Appert	Grand Dijon
Jean-François	Bathelier	Confédération Paysanne de la Côte d'or
Françoise	Boyer	Direction Départementale de l'Équipement de Côte d'Or
Daniel	Caron	Safer Côte d'Or
Laure	Caussin	Agence de l'eau - Besançon
Joël	Cernois	Maison Familiale Rurale Quetigny
Jérôme	Chabot	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Alain	Cordier	Conseil Régional de Bourgogne
Jacky	Dupaquier	Conseil économique et sociale de Bourgogne
Fabrice	Faivre	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Dominique	Ferrand	DIREN Bourgogne
Etienne	Genet	Sucreries de Bourgogne (Société Nouvelle)
Christine	Giraud	Syndicat mixte du Scot du Dijonnais
Thierry	Hubert	Maison Familiale Rurale Quetigny
Vincent	Leprêtre	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Jean-Patrick	Masson	Grand Dijon et SCOT
Madame	Racle	Bresson (SA)
Lydia	Weber	EPLEFPA de Quetigny

#### **Questions de départ :**

Quelles sont vos préoccupations en ce moment concernant la place et l'évolution de l'agriculture sur le territoire périurbain Dijonnais ?

Sur quoi faudrait-il intervenir pour l'agriculture périurbaine Dijonnaise ?

Quelles sont les actions déjà conduites qu'il faudrait renforcer ?

Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés et qui sont sans solutions aujourd'hui ?

#### **Observations sur les conditions de réalisation**

La participation à ce groupe a été très satisfaisante (19 participants). La diversité était également au rendez-vous. On peut même penser que le nombre important de participants a nuit à l'expression de certains points de vue. Par exemple, nous avons relevé avec satisfaction la présence des trois établissements d'enseignement agricole dijonnais. Il demeure que l'orientation des débats sur des problématiques d'aménagement leur a laissé peu de place pour exprimer leurs attentes et difficultés à travailler sur des thématiques agricoles périurbaines.

## **Compte rendu des débats**

### **La programmation de l'extension urbaine**

- Il faudrait plus de transparence sur les projets d'aménagements pour mieux assurer la pérennité des exploitations agricoles.
- S'il y avait plus de transparence sur les décisions d'aménagement, cela conduirait fatalement à des inflations considérables du foncier
- Le Scot a pour mission de veiller aux équilibres des espaces urbains, agricoles, naturels...mais il n'a pas encore fixé ses orientations. Il doit dès à présent donner des avis sur les extensions urbaines et c'est délicat de se prononcer pour ce qui concerne les inconvénients pour l'agriculture,

### **La politique de la ville et de gestion de l'espace**

- Est il possible de dire : on va maintenir l'agriculture périurbaine et on ne se fixe pas de limites à l'extension de l'agglomération ? Il y a un but politique n°1, comme toutes les grandes agglomérations, de croissance sans limite. En même temps il y a une exigence des urbains - qu'on ne peut pas tout a fait condamner- à avoir plus de place, plus de lumière, un confort plus grand. Pourtant, on ne peut pas dire en même temps : plus de gens, plus de place et conserver l'agriculture.
- Les grands enjeux sur Dijon, ce pourrait être la question du département qui se développe uniquement sur l'agglomération dijonnaise ou encore la base aérienne située en ville.
- Par rapport à l'agriculture, la question importante, c'est quel type de développement des communes de la couronne périurbaine au delà de l'agglomération...il y a plusieurs réponses possibles qui conduisent à des consommations d'espaces différentes. La dynamique actuelle est très consommatrice d'espace (6 hab. /km<sup>2</sup>) même si c'est l'objectif inverse qui est visé, pour des raisons autres que l'agriculture (transports...).
- La question de la densification se pose principalement pour une centaine de communes autour de Dijon.
- Il faudrait réétudier la politique de l'habitat pour qu'elle consomme moins d'espace

### **Les formes de préservation de l'espace agricole**

- Les agriculteurs refuseront la seule préservation, sur le modèle de la réserve indienne. Il faut trouver un statut à l'agriculture périurbaine avant que la casse ne soit faite.
- Du point de vue de l'Etat, l'important c'est que la qualité du tissu urbain soit préservée. Cela tient à un mixage bâti/non-bâti avec des terrains agricoles viables, entretenus, qui ne soit pas des gadgets, qui servent à quelque chose, y compris aux citadins
- Sanctuariser des espaces pour l'agriculture est difficile car cela va parfois à l'encontre des attentes de certains agriculteurs, c'est un paradoxe

- La maîtrise de l'espace à moyen long terme : délimiter ce qui restera demain comme périmètre agricole ; et cela sans créer d'enclaves... Les agriculteurs ont besoin de vraies orientations très claires.
- L'extension urbaine conduit à aborder la question agricole uniquement sous l'angle de la compensation foncière des agriculteurs. C'est dommage qu'il n'y ait pas d'autres projets pour l'agriculture périurbaine

### **Le rapprochement des urbains et de l'agriculture**

- Une volonté de la part des établissements d'enseignement agricole de la zone urbaine dijonnaise de travailler à la croisée de l'urbain et de l'agricole sur des projets concrets :
  - La maison familiale de Quetigny : une zone récréative qui vise à réapprendre à observer le milieu naturel autour d'une mare à destination des scolaires.
  - Le Lycée agricole de Plombières : un atelier pédagogique agroalimentaire qui aide également des agriculteurs à mettre au point des recettes pour commercialiser des produits issus de la ferme.
  - Le Lycée agricole de Quetigny : - une exploitation avec diversification/vente directe, chemin de randonnées, table de lecture de paysage, accueil adultes et scolaires)
- L'éducation des jeunes, c'est important si on veut les sensibiliser à l'agriculture. Et cela n'est pas possible avec des réserves, des zones à caractère trop récréatif. Il faut des zones où il y ait un maillage entre agriculture et préservation des sites...et cela en proximité immédiate de l'agglomération, pas à 50 ou 100 km.

### **Les problèmes de l'extension urbaine pour le secteur agricole**

- Pour les industriels : le développement de la ville mange des terres et déplace certains agriculteurs. Cela conduit à modifier ou réduire le rayon moyen de collecte et d'approvisionnement - Par ailleurs, il y a des aménagements qui sont souhaitables et souhaités en particulier sur les infrastructures pour les transports et déplacements.
- Le mitage du territoire par l'urbanisation pose des problèmes pour les agriculteurs mais également en terme de transport, de rationalité de l'usage du territoire...Le mitage c'est aussi l'incompréhension entre voisins, ceux qui habitent la ville et ceux qui habitent la campagne

### **Les moyens de préserver les espaces agricoles**

- Il y a besoin de travailler sur l'aménagement du territoire mais aussi au niveau social pour permettre à chacun de vivre dans des conditions acceptables. Aujourd'hui, le mode de développement de la ville, et quelque part aussi de l'agriculture périurbaine, n'est pas durable.
- Il ne faut pas raisonner binaire (ville/campagne) mais usage du territoire par rapport à des problématiques diverses. Le territoire agricole périurbain, c'est aussi du patrimoine.

Travailler sur ce message devrait être aussi efficace que le réglementaire pour protéger l'espace agricole.../... Ce qu'il faut considérer c'est l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire. Pour un urbain, l'agriculture c'est aussi un espace libre de construction, un espace de liberté

- Le Scot devrait être un outil très utile pour les élus des petites communes du périurbain .../... Dans tous les cas, il y a beaucoup de réponses qui relèvent du futur Scot.../... Beaucoup de maires considèrent le terrain agricole comme un réservoir... Le Scot pourrait être une solution
- La contradiction interne de la profession agricole : les actifs agricoles demandent du foncier (un outil de travail) et les retraités agricoles demandent à vendre leur foncier... La profession a besoin que les choix sur la constructibilité des terrains soit faits par la collectivité (PLU).../... Représenter la profession agricole dans l'élaboration des PLU, ce n'est pas une mince affaire
- Il est probablement impossible d'avoir une programmation à l'échelle de l'aire urbaine qui contraigne totalement les municipalités sur leur extension. Pour organiser l'aménagement de l'espace de la zone urbaine, se sont les regroupements de collectivité, les communautés de communes, qui devraient permettre d'avancer.
- Agir sur l'aménagement urbain, faire en sorte que la ville soit plus agréable à vivre pourrait conduire à ce que les gens souhaitent moins investir la couronne.
- Dans les communes, par rapport à une formidable demande de lotissement, l'intérêt agricole est minoritaire
- La meilleure garantie pour que ça ne se construise pas partout c'est que les agriculteurs aient besoin d'espaces pour faire vivre leur exploitation

### **Orientation de production et diversification**

- Les grandes parcelles de blé sont accusées de tous les maux alors que se sont elles qui assurent la solidité financière des exploitations et qui éventuellement permettent aux agriculteurs d'investir d'autres productions plus diversifiées.
- En terme de conseil, les productions diversifiées (arboriculture, etc...) proches de la ville, on n'a pas les supports pour dire qu'économiquement, un jeune agriculteur pourra gagner sa vie.
- Il y a certainement un marché pour la vente directe, même pour les gens qui vont acheter en grandes surfaces, mais comment on peut prouver cela ?
- Il ne faudrait pas que la diversification devienne un alibi pour rendre acceptable la diminution du foncier agricole.
- Comment encourager les circuits courts et le lien entre population urbaine, restauration collective et productions très locales ?
- Quelle cohérence entre une aspiration à ce que l'agriculture locale s'oriente vers la vente en circuit court et le développement important des GMS ?

- La plaine dijonnaise n'est pas la Beauce. Avec les nouveaux règlements européens (réforme de la Pac, sucre) est ce que l'agriculture de la plaine aura sa place dans le futur ?
- Concernant la pérennité des exploitations, il faut s'intéresser à l'éloignement de l'agglomération. Au plus loin, pour les grandes cultures il faut des grands espaces et une unicité foncière. Par contre, plus près de l'agglomération, avec des espaces interstitiels, il faut peut être penser à d'autres formes d'agriculture mieux en mesure de valoriser ces configurations (maraîchages, productions labellisées...) et repenser l'organisation de l'espace (parcelles proches, liens entre parcelles...)
- Tout se concentre à l'Est. C'est là que le foncier est le plus cher mais c'est aussi là qu'il y a le plus de pistes pour travailler sur les formes d'agriculture diversifiées
- Les marchés, les foires agricoles, c'est important pour faire le lien agriculture/société dont chacun à besoin.

### **La circulation des engins agricoles**

- La question de la circulation des engins agricoles devrait être traitée par le Scot car les agriculteurs se déplacent sur des distances importantes dépassant le seul cadre des communes
- Sur les grands axes de circulation, compte tenu de l'évolution de la circulation avec l'étalement urbain, il serait important d'avoir des chemins agricoles le long des routes

### **Agriculture et environnement**

- Est il fatal que la plaine de Dijon n'ait plus d'arbres ni de haies ?
- Les bois sont importants vis-à-vis de la ressource. Un paysage composé uniquement de grandes plaines cultivées et d'immeubles est voué à l'échec.
- Pourquoi l'urbanisation se développe toujours sur l'agricole et jamais sur la forêt ? L'espace agricole c'est le ventre mou.
- Dans l'aménagement de l'espace, on ne fait pas assez de lien avec la question de la santé.

### **Les bâtiments agricoles**

- Les communes ont tendance à classer en « environnemental » les espaces qu'elles ne souhaitent pas urbaniser, ce qui relève de la sanctuarisation et pose le problème de la localisation des exploitations agricoles. Comment faire accepter dans les PLU la constructibilité des terrains agricoles pour les sièges d'exploitations ?

### **Les fonctions de l'agriculture**

- L'agriculture est un rempart contre l'étalement urbain.
- La ville consomme et détruit les espaces. C'est lorsqu'elle est allée trop loin qu'elle s'inquiète des espaces agricoles.
- Il est compréhensible que les gens aient des besoins d'espaces pour se défouler mais de quel droit on imposerait cela sur des espaces privés ? Ces usages posent des problèmes

importants aux agriculteurs (poubelles, dépôt sauvages...). On ne peut pas imposer l'usage récréatif des espaces agricoles privés aux agriculteurs à titre gracieux.

- Est-ce que la grande culture céréalière et betteravière a sa place ? Il s'agit de filières qui font vivre des agriculteurs et des industries.

### **La ressource en eau**

- La ressource en eau est primordiale pour les filières de transformation industrielle (betterave, oignon, légume de pleins champs). Sera-t-il possible de préserver des espaces pour réaliser des retenus collinaires permettant l'irrigation en toute circonstance. Si l'irrigation devient impossible, c'est tout un pan de l'agriculture dijonnaise qui peut être rayé de la carte
- Une question fondamentale : la qualité de l'eau dans le dijonnais qui implique l'agglomération, les industriels mais aussi l'agriculture
- Concernant la ressource en eau, l'agriculture pose 3 problèmes différents : 1) Le problème quantitatif : la question est à la fois de pérenniser l'irrigation tout en ayant une maîtrise de la ressource et un respect des milieux naturels. Des pistes de travail sont les retenues hivernales mais aussi l'amélioration de l'organisation collective des irrigants. L'idéal serait de travailler à l'échelle du bassin versant... 2) Le problème bien connu des pesticides et des nitrates 3) Le problème de l'aspect physique des cours d'eau, de leur calibrage, des digues... surtout en aval de Dijon. Là, il y aurait des actions à mener, au moins expérimentales, en partenariat avec les agriculteurs et peut être aussi avec la Safer.
- Sur l'eau, les agriculteurs font des efforts importants (référence au projet de retenue hivernale pour l'irrigation) mais c'est très difficile de conduire un tel projet. Les démarches sont excessivement compliquées.

### **Economiser le foncier**

- Pour les communes rurales, densifier l'habitat avec des immeubles est très difficile (ex de Messigny où un projet a été annulé par le tribunal administratif).
- Pourquoi la politique des villes nouvelles n'existe plus alors qu'elle est moins consommatrice de foncier agricole

### **Aménager l'espace communal**

- Les zones agricoles en proximité des lotissements posent des contraintes sur les activités agricoles (traitement, moisson après 10 heures...). Il ne faudrait pas que ces secteurs deviennent des réserves naturelles.
- Sur la commune de Barge, il a été réalisé un « espace de contact, de promenade » autour du bourg. Pourquoi pas, mais ça consomme encore du foncier et est-ce que cela répond au problème de fond ?
- Sur le proche dijonnais, il y a encore des petites parcelles cultivées, ça vit, c'est propre, entretenue (Daix, Hauteville, Talant). Pour une municipalité, c'est facile quand c'est

comme ça de faire respecter le classement agricole et se ne sont pas des espaces à vocation naturelle qui demandent des artifices d'entretien.

- Chacun est mécontent - les agriculteurs et les autres habitants- des nuisances de l'autre. Fondamentalement il faudrait travailler sur une réduction de l'incompréhension des ces deux populations. Partager le territoire en bandes réservées pour chacun ne résoudrait rien. Qui va entretenir les paysages artificiels destinés aux citadins ? Il faudrait plutôt donner aux agriculteurs la possibilité de gérer correctement le paysage avec leurs propres contraintes et l'accompagner d'une démarche de communication importante entre les citadins et les agriculteurs
  
- Avis du CESR : Le conseil économique et social de Bourgogne a produit un avis (autosaisine) sur l'agriculture périurbaine en Bourgogne en décembre 2004. Les recommandations de cet avis ont été rappelées en début de réunion. Le document complet est disponible sur Internet du CESR à l'adresse :

<http://www.cr-bourgogne.fr/conseil/acteurs/cesr4.asp.html>

## ***7 – Les enseignements pour la seconde étape***

---

*Le texte qui suit - partie intégrante du compte rendu qui a été diffusé auprès des participant aux réunions - a été rédigé en fin de la phase de consultation et avant la mise en place des groupes de prospective. Ceci explique que certains passages faisant état des travaux à venir soient rédigés au futur.*

Pour définir les groupes de prospective à mettre en place durant la seconde phase de l'étude, nous avons repéré les préoccupations les plus fréquemment évoquées lors des différents réunions de consultation et qui ont fait l'objet, soit d'un diagnostic partagé, soit de prises de positions contrastées. Ensuite, nous avons retenu celles qui nous semblent les plus en mesure d'être traitées selon une démarche prospective. Par exemple nous avons écartés les préoccupations sur le déséquilibre entre développement de Dijon et « désertification » de certaines parties du département car ce sujet ne semble pas traitable au sein de groupes de prospectives centrés sur la zone urbaine dijonnaise. Enfin, nous avons regroupé les préoccupations retenues en quatre thèmes. Cela nous a conduit à construire plusieurs groupes de prospective se définissant par un questionnement central, et selon les cas, un certain nombre de sujets plus précis à explorer. Le comité de pilotage de l'étude, réuni le 4 avril 2005, a validé les quatre groupes de prospective suivants :

- Groupe 1 : Les aménagements de l'espace « agri-urbain »
- Groupe 2 : Les relations sociales entre le « monde agricole » et le « monde urbain »

- Groupe 3 : La demande en circuits courts de produits et services agricoles
- Groupe 4 : La coordination de la diversité des enjeux agricoles

Ces groupes seront mis en place au cours de mai et juin 2005. A ce stade, nous pouvons présenter pour chacun, les questions à explorer, les types de résultats attendus et quelques repères méthodologiques.

### **G1 : Les aménagements de l'espace « agri-urbain »**

**Question à explorer :**

**Quels types d'aménagement de l'espace communal pour concilier les activités agricoles et l'urbanisation ?**

Trois sujets seront préférentiellement étudiés :

- 1) l'implantation des sièges d'exploitation,
- 2) la circulation agricole,
- 3) les parcelles en bordure de village.

#### **Résultats attendus**

Les débats des réunions GTC – et en particulier la réunion des élus locaux, - montrent que chaque commune a des contraintes spécifiques (nombre agriculteurs, surface agricole de la commune, configuration du finage, etc.). Il semble qu'il n'existe pas d'aménagement idéal qui concilierait définitivement contraintes urbaines et contraintes agricoles et qui serait transférable à n'importe quelle commune périurbaine.

L'objectif de ce groupe prospectif sera donc de dégager des principes d'actions pouvant aider agriculteurs et élus locaux à traiter ce type de questionnement ; ceci en évaluant différentes solutions sous l'angle de leur conditions de mise en œuvre et des résultats envisageables.

#### **Repères méthodologiques :**

Ce groupe sera formée d'une assemblée restreinte qui participera à l'ensemble de la réflexion (3 ou 4 sessions de travail) : agriculteurs, élus, DDE, experts du bâtiment, etc.

Le travail prospectif s'appuiera sur :

- des études de cas sur trois communes ayant des configurations agricoles et urbaines très différentes (communes à définir)
- le recours à des experts de l'aménagement foncier, de l'urbanisation, de la circulation routière et de la construction.

### **G2 : Les relations sociales entre le « monde agricole » et le « monde urbain »**

**Question à explorer :**

**Quels dispositifs mettre en place pour améliorer les relations sociales et la l'inter-compréhension entre le monde agricole et le monde urbain ?**

Trois entrées : 1) relations locales agriculteurs-habitants, 2) communication ville/campagne, 3) composante éducative

### **Résultats attendus**

Lors des réunions GCT, l'amélioration des relations entre monde agricole et monde urbain a été longuement évoquée dans tous les groupes. Il était question de différents types de difficultés (conflit, incompréhension, dégradation, individualisme...), d'espoirs quant aux conséquences de l'amélioration de ces relations, d'initiatives de natures très diverses...

L'objectif de ce groupe sera d'explorer les conditions de mise en œuvre de différents types d'actions en s'interrogeant sur :

- la coordination entre acteurs qui développent des actions de communication (agriculteurs, enseignants, élus, associations...),
- les différents types d'actions pouvant être envisagés selon les situations locales et les objectifs de chacun des acteurs impliqués,
- les compétences requises et les moyens appropriés.

### **Repères méthodologiques :**

Le groupe sera composé de porteurs d'expériences (école en herbe, fermiers, nature en ville, rédacteurs de chartes...) et « d'experts » des différents domaines concernés (experts de la communication, de la culture urbaine ou rurale, de l'éducation)

Après un inventaire collectif des types d'actions envisageables et de leurs intérêts respectifs, le groupe explorera les possibilités de mises en œuvre d'un nombre limité d'actions visant à améliorer les relations sociales ou la compréhension entre monde agricole et monde urbain.

## **G3 : La demande en produits et services agricoles locaux**

### **Question à explorer :**

**Quelle demande en circuits courts de produits et services agricoles périurbains ? Quelle organisation commerciale pour développer ces circuits ?**

### **Résultats attendus**

Le constat que l'agriculture périurbaine dijonnaise ne profite pas assez du potentiel de consommateurs de l'agglomération fait globalement consensus. Par contre, inciter fortement les agriculteurs à s'engager dans la vente directe semble beaucoup plus délicat. L'idée serait donc, avec ce groupe, de s'intéresser prioritairement à la demande commerciale de produits et de services liés à l'agriculture. Le groupe sera composé de d'acteurs économiques divers : moyenne et petites surfaces, restaurant, magasins spécialisés, cantines scolaires, municipalités...). Les résultats attendus sont doubles :

- 1) mieux comprendre les attentes commerciales en circuits courts de produits et services agricoles locaux
- 2) confronter ces attentes à l'expertise agricole afin de dégager des pistes d'actions impliquant des agriculteurs en particulier pour ce qui concerne l'organisation productive et de collecte nécessaire pour mieux répondre à ces demandes.

### **Repères méthodologiques :**

Ce groupe sera composé d'une assemblée restreinte participant à l'ensemble de la prospective : agriculteurs, conseillers spécialisés, Chambres consulaires (CA, CCI,...); représentants des consommateurs, etc.

Deux réunions distinctes seront organisées durant lesquels des acteurs de la commercialisation en circuit courts seront invités à partager leur analyse et leurs perspectives ; soit :

- une réunion sur la demande commerciale de produits agricoles locaux
- une réunion sur l'offre de services liés à l'agriculture

La synthèse et l'inventaire des pistes d'actions possibles seront réalisés par le groupe restreint.

### **G4 : La coordination de la diversité des enjeux agricoles**

#### **Question à explorer :**

#### **Comment gérer et coordonner une diversité d'intérêts agricoles en milieu périurbain ?**

Une réflexion prospective qui concerne plus directement la profession agricole sur 3 sujets :

- 1) la protection des espaces agricoles (zonages, ...)
- 2) l'accès au foncier pour les agriculteurs (coûts, précarité,...)
- 3) le multi-usages des espaces agricoles (production, loisirs, environnement)

#### **Résultats attendus**

Le choix de ce groupe est issu du comité de pilotage du 7 mars 2005 qui, lors de la présentation des résultats des réunions de consultation territoriale, a proposé qu'en lieu et place d'un groupe sur la pollution et la préservation des ressources (au sujet desquels de nombreuses initiatives sont déjà en place) on aborde une question plus large : comment faire cohabiter une agriculture productive (céréales, betteraves) dans un milieu périurbain ?

Cette question résume en effet un certain nombre d'inquiétudes exprimées par les agriculteurs lors des réunions de consultation territoriale et en particulier celles concernant : 1) les types de zonages de protection des espaces agricoles, 2) la précarité de l'accès au foncier pour les agriculteurs, 3) le multi-usages des espaces agricoles. Tous ces points viennent interférer avec les contraintes périurbaines d'une « agriculture productive », du type de celle de l'Est dijonnais.

Les réunions GTC ont également montré que la profession agricole est attentive aux actions de préservation de l'espace agricole. Par contre, lorsque l'on s'approche de questionnements opérationnels telles que ceux évoqués précédemment, celle-ci éprouve des difficultés à être force de propositions auprès des acteurs du développement urbain. Cela résulte pour partie de la diversité des intérêts et aspirations qui sont en jeu au sein du milieu agricole.

L'objectif de ce groupe sera donc de produire des éléments d'analyse pour aider les agriculteurs et la Chambre d'agriculture à mieux débattre en interne des perspectives de l'agriculture productive dans le périurbain dijonnais. *In fine*, l'objectif sera d'améliorer les conditions de débat de la profession agricole avec les responsables de l'urbanisme.

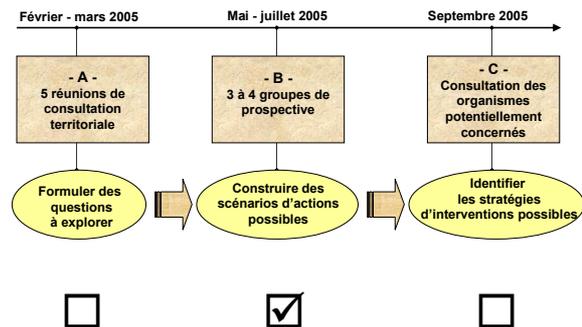
### **Repères méthodologiques :**

Il est souhaitable de conduire ce type de démarche prospective sur un espace moins grand que le vaste ensemble du Scot ou de l'aire urbaine. Ceci d'une part pour faciliter le recueil d'un certain nombre d'informations nécessaires à une démarche prospective (document des POS et PLU, informations quantitatives sur l'agriculture en place...) et d'autre part, parce que l'espace de « l'agriculture productive » qui préoccupe le plus la profession concerne principalement l'Est dijonnais

Pour ce faire, le lieu retenu est le canton de Genlis. Situé à l'Est de Dijon, il forme un espace intermédiaire offrant une bonne représentativité de « l'agriculture productive » et des différents gradients de la pression urbaine.

Le groupe sera composé de représentants agricoles (responsables professionnels, conseillers, agriculteurs représentatifs de la diversité agricole du canton). Pour chacun des trois thèmes (zonages, précarité, multi-usages), différents scénarios d'actions seront analysés en terme de conséquences à moyen et long terme sur les exploitations agricoles et les filières. En tant que de besoins, des représentants extérieurs à la profession (ex. : urbanistes, élus, Scot...) seront invités à présenter leurs attentes ou objectifs de développement.





## Phase B

# LES TRAVAUX DES GROUPES DE PROSPECTIVE

---

Cette seconde phase peut être considérée comme la partie centrale du dispositif de dialogue. Elle a reposé sur quatre groupes de prospective travaillant chacun sur l'un des quatre thèmes de travail retenus par le comité de pilotage à l'issue de la phase de consultation. Soit :

- G1 : Les aménagements de l'espace « agri-urbains » :
- G2 : Les relations sociales entre le « monde agricole » et le « monde urbain »
- G3 : La demande en produits et services agricoles locaux :
- G4 : La coordination de la diversité des enjeux agricoles (groupe interne à la profession)

Dans cette partie, après une brève exposée méthodologique, nous présentons successivement les quatre comptes rendu de fin des travaux de chaque groupe qui ont été validés par les différents participants. Enfin une sixième sections propose, dans une visée plus opérationnelle, un mode de lecture synthétique de l'ensemble des pistes d'actions inventoriées.

### *Méthode*

---

Pour chacun des groupes de prospective, il a été programmé une série de trois réunions successives espacées de deux à trois semaines durant les mois de mai et juin 2005.

La constitution des groupes a visé à rassembler des interlocuteurs concernés par les sujets proposés et venant d'horizons diversifiés. Cela a demandé un important travail d'identification des interlocuteurs potentiels. En effet, pour obtenir 117 participations sur l'ensemble des réunions, il a fallu lancer 300

invitations (tableau 29 et listes de participants en début des comptes rendu). Un autre objectif de constitution des groupes (mais aussi de l'animation au fil des réunions) était de conserver un noyau stable de participants en vis-à-vis de « personnes ressources » qui ne pouvait être mobilisée que pour la réunion qui abordait spécifiquement leur domaine d'action (ex. distribution alimentaire pour une réunion du groupe 3 consacrée à la demande en produit agricole). Enfin, dans certains cas, certains invités dont le témoignage semblait important n'ont pu se libérer à la date prévue. Dans ces situations particulières, nous avons conduit un entretien individuel dont les principaux enseignements ont été présentés oralement au groupe (cf. « entretiens complémentaires » dans les graphiques ci-après de présentation de la participation aux réunions)

Conformément à l'objectif de cette phase de travail, les débats étaient conduits dans une perspective d'approfondissement des questionnements proposés en cherchant à identifier aussi précisément que possible les problèmes qui se posent et en imaginant et évaluant les différentes pistes d'actions envisageables pour les résoudre.

Chaque groupe était laissé libre d'orienter ces travaux dans les directions qu'ils souhaitaient. L'animation se concentrant sur l'aide à la formulation de problèmes. Ainsi, lors de la première réunion de chaque groupe, il a été présentée une « feuille de route » indiquant les préoccupations identifiées durant la phase de consultation (encadrés ci-après). C'est ensuite le groupe qui a organisé l'avancement et les orientations qu'il souhaitait donner à ses travaux. En particulier, c'est à sa demande et sur ces recommandations que des interlocuteurs supplémentaires ont été invités aux réunions suivantes.

Pour être complet sur la conduite des travaux, précisons que tous les débats étaient enregistrés. Dans la mesure du temps disponible, entre chaque réunion, ces enregistrements étaient étudiés afin de présenter au groupe, en début de réunion suivante, une synthèse des débats précédents. Cela n'a cependant pas pu être fait systématiquement. Ce n'est qu'en fin du cycle de travail des quatre groupes, qu'une analyse systématique des enregistrements a été entreprise. Elle a donné lieu à la rédaction d'un compte rendu des débats et des pistes d'action envisagées. Ces comptes rendus ont été amendés par les différents participants soit par réponse écrite soit oralement lors d'une quatrième et dernière réunion de fin de travaux organisée en septembre 2005

La chronologie des travaux de chacun des groupes a été la suivante :

### **G1 : Les aménagements de l'espace « agri-urbains »**

#### *Feuille de route*

<i>Quels types d'aménagements de l'espace "agri-urbains" ?</i>	
<i>Implantation des sièges d'exploitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déplacements des bâtiments hors du bourg</li> <li>- intégration du bâti agricole dans les villages</li> <li>- construction de nouveaux équipements</li> <li>- logement des agriculteurs</li> </ul>
<i>Organisation de la circulation agricole</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- desserte des parcelles agricoles, silos, ...</li> <li>- compatibilité aménagements routiers et centre-bourgs avec déplacements agricoles</li> <li>- partage des usages des chemins de différents statuts (communaux, ruraux, AF, autres)</li> </ul>
<i>Gestion des parcelles en bordure de village</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- quels types de solutions pour les parcelles mitoyennes (aménagements, zonages, nouvelles pratiques ...) pour réduire les nuisances réciproques (pollution air, bruit, paysage, déchets, vandalisme, maraudage, ...)</li> </ul>

Après une première réunion de lancement, les réunions deux et trois se sont déroulées sur deux sur deux communes du périurbain : Arc sur Tille puis Ahuy. Pour chacune des ces deux réunions, les débats se sont appuyés sur une présentation, par le maire et un agriculteur de la commune des questions qui se posent localement relativement aux trois points inscrits sur la feuille de route

## **G2 : Les relations sociales entre le « monde agricole » et le « monde urbain »**

*Feuille de route*

<i>Relations sociales entre le « monde agricole » et le « monde urbain »</i>	
<i>Faire connaître l'agriculture aux urbains</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Quels objectifs et résultats attendus ?</i></li> <li>- <i>Comment sensibiliser : quel public (les jeunes, les adultes...), quels moyens et méthodes (opérations ponctuelles, démarche de long terme, ....) ?</i></li> <li>- <i>Sensibiliser sur quoi (environnement, économie, alimentation...)?</i></li> </ul>
<i>Créer du lien social entre agriculteurs et habitants : mitoyenneté, voisinage, proximité au quotidien</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les nouveaux habitants du périurbain s'intègrent peu dans la vie locale. En particulier, ils ignorent et s'intéressent peu à l'agriculture qui les entoure ; ce qui peut être source de conflits</i></li> </ul>
<i>Combiner activité agricole et ouverture au monde urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les agriculteurs qui « donnent une mauvaise image »</i></li> <li>- <i>Des aspects de l'agriculture qui pose problème pour le « monde urbain »</i></li> <li>- <i>Des exploitations qui soient à la fois économiquement viables et des lieux privilégiés de rencontre, de lien social</i></li> <li>- <i>Des exploitations d'accueil proches de l'hyper-centre dijonnais</i></li> </ul>

Les trois réunions ont eu lieu en salle, la première réunion a été consacrée à une exploration générale des questions à explorer. Les réunions deux et trois ont fait l'objet d'invitations supplémentaires de structures ou porteurs d'expériences en rapport avec les pistes de travail inventoriées lors de la réunion 1 (ex. : inspection académique, agriculteur ayant fait une charte de bon voisinage...). La réunion deux a été plus spécifiquement consacrée à l'analyse des objets de mise en relation (produits locaux; écoles; expériences locales) et la réunion trois à l'analyse d'expériences sur le lien social local et sur les actions avec les écoles.

## **G3 : La demande en produits et services agricoles locaux**

*Feuille de route*

<i>Quels demande en circuits court de produits et services agricoles" ? Quelle organisation commerciale pour développer ces circuits ?</i>	
<i>Quelle demande commerciale en produits et services agricoles locaux ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Quels sont les opérateurs potentiellement intéressés ?</i></li> <li>- <i>Inventaire des freins au développement : disponibilité des produits en qualité ou en volume, circuit commerciaux, etc.</i></li> </ul>
<i>Quelles difficultés pour répondre à cette demande du point de vue du secteur agricole ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les conditions pour aider les agriculteurs à prendre en compte et valoriser cette demande ?</i></li> <li>- <i>Quelle organisation appropriée pour développer ces circuits commerciaux ?</i></li> </ul>

Ce groupe a respecté scrupuleusement la feuille de route. Après une première réunion de lancement, la réunion deux a été consacrée à la demande en produit avec la participation d'opérateurs de la restauration et de la distribution alimentaire. La réunion trois a été consacrée à la demande en service avec également des invitations spécifiques de commanditaires ou de prestataires de services.

## **G4 : La coordination de la diversité des enjeux agricoles**

*Feuille de route*

<i>Comment faire cohabiter une agriculture productive (céréales, betteraves)</i>
--

<i>dans un milieu périurbain ?</i>	
<i>Protection des espaces agricoles productifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Intérêts et limites des zonages qui contiennent l'urbanisation : zones naturelles des PLU, zones agricoles protégées (ZAP), environnement ...</i></li> <li>- <i>Caractéristiques des espaces agricoles à faire valoir face à l'urbanisation : unité spatiale, connexité, accès aux lieux éloignés.</i></li> </ul>
<i>Accès au foncier pour les agriculteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Divergences d'intérêts entre propriétaires et fermiers, possibilités d'installations périurbaines</i></li> <li>- <i>Les agriculteurs face aux opérateurs fonciers : collectivités, promoteurs immobiliers, autres.</i></li> <li>- <i>Statuts fonciers précaires et contrats pluriannuels ou projets à long terme</i></li> </ul>
<i>Multi-fonctionnalité de l'agriculture périurbaine : production, environnement, loisir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Concurrences spatiales entre usages de l'espace agricole : consommations d'espaces (sablères, ...), multi-usages des chemins et zones de loisirs, protection des captages, ...</i></li> <li>- <i>Urbanisation et besoins d'irrigation : parcelles, retenues, équipements, rôle des ASA ...</i></li> </ul>

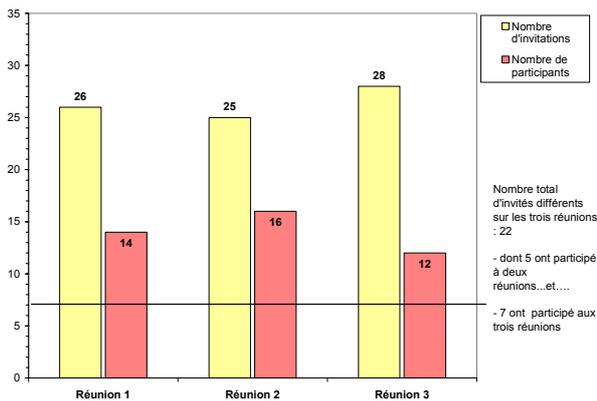
Les débats et travaux conduits par ce groupe se sont appuyés sur la situation du canton de Genlis. Suite à la première réunion de lancement, une part notable de la seconde réunion a été consacrée au problème de la sensibilité des exploitations aux pertes foncières pour urbanisation. La réunion trois a permis d'approfondir encore cette question et d'aborder, pratiquement toutes les propositions de la feuille de route ainsi que d'autres propositions n'ayant pas été initialement envisagées (remise en état agricole gravière, installation, relation de voisinage...)

tableau 29 - Décompte global des participations aux 12 réunions

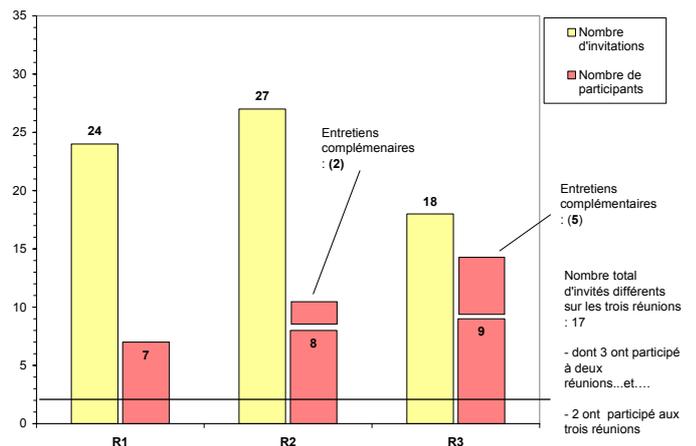
	Nombre d'invitations	Nombre de participations	Nombre de participants
Agents de collectivités territoriales	16	9	4
Agents de structures intervenant sur l'aménagement du territoire	13	7	5
Agents de structures agricoles	85	33	15
Agriculteurs	79	39	19
Associations et services (sociaux, culturels ...)	45	9	9
Elus	36	12	8
Structures du secteur économique (hors secteur agricole)	26	8	8
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>117</b>	<b>68</b>

Participation aux trois réunions des différents groupes de prospective

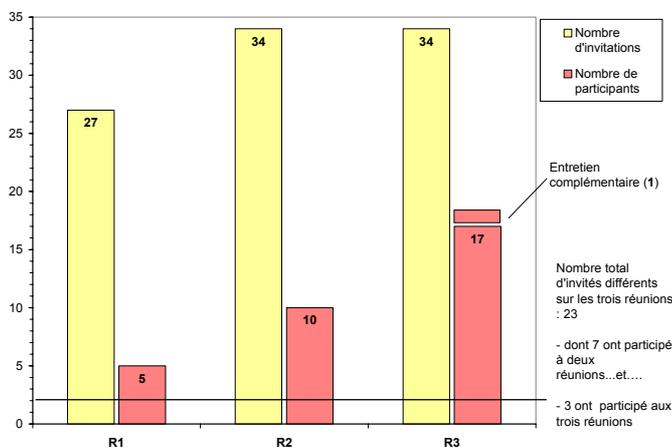
Gruppe 1 : Les aménagements de l'espace « agri-urbain »



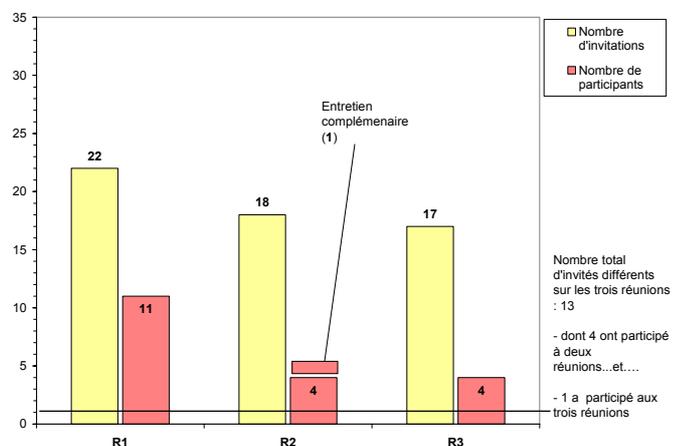
Gruppe 3 : La demande en produits et services agricoles locaux



Gruppe 2 : Les relations sociales entre le « monde agricole » et le « monde urbain »



Gruppe 4 : La coordination de la diversité des enjeux agricoles





## ***Groupe 1 : Les aménagements de l'espace « agri-urbain »***

---

### **Les participants aux 3 réunions du groupe**

*(entre parenthèses : nombre de participations aux réunions)*

Françoise Audoin	Viticultrice, Marsannay la Côte (3)
Michel Bachelard	Maire de Quetigny (2)
Emmanuel Bughin	Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon (1)
Jérôme Chabot	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Service aménagement rural (3)
Laurent Chavanton	Grand Dijon, mission charte et environnement (3)
Jacques de Loisy	Agriculteur à Hauteville les Dijon, FDSEA de Côte d'Or (3)
Jean-Claude Douhait	Maire d'Ahuy - Grand Dijon (3)
Armelle Dubois	Agricultrice à Varois et Chaigneau - Fertimieux (1)
Christian Estivalet	Agriculteur à Ahuy (1)
Philippe Fleurot	Géomètre Expert - SAGE Fleurot, Morel, Viard (3)
Bertrand Girard	Stagiaire, SAGE Fleurot, Morel, Viard (1)
Christine Giraud	Syndicat mixte du Scot du Dijonnais (3)
Monsieur Hennard	Mairie de Marsannay la Côte (1)
François Maugé	Maire Arc sur Tille, Scot Dijonnais (2)
Cécile Meyronin	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Service aménagement rural (2)
Pascal Minard	Maire Darois - Scot dijonnais (agriculture et forêt) (1)
Patrick Morelière	Agriculteur à Arc sur Tille (2)
Monsieur Moudenner	Mairie de Marsannay la Côte (1)
Bernard Paillet	Agriculteur à Saint Julien - Coopérative Dijon Céréales (2)
Paul Roizot	Maire d'Ouges (1)
Véronique Vacher	Service planification et réglementation du Grand Dijon (1)
Nathalie Vincent	Direction Départementale de l'Équipement de Côte d'Or (1)

Ce groupe a conduit sa réflexion en s'appuyant sur l'exemple de deux communes du périurbain dijonnais : Arc sur Tille pour la réunion 2 et Ahuy pour la réunion 3. Sur chacune de ces deux communes, le maire et un agriculteur de la commune ont présenté la situation géographique et les projets d'aménagement de la commune, ainsi que les questions que cela pose pour l'agriculture locale.

La réflexion du groupe porte sur les décisions et les pratiques d'aménagement urbain qui ont des conséquences sur l'activité agricole. Elle aborde les quatre sujets suivants :

- les conditions de circulation des engins agricoles,
- l'implantation des sièges d'exploitation agricole (bâtiments et maisons d'habitation agricoles)
- les problèmes de voisinage sur les parcelles agricoles en bordure d'habitations,
- la prise en compte de l'agriculture dans les PLU.

## **I. Les conditions de circulation des engins agricoles**

### **Restitution de l'analyse et des débats au sein du groupe**

Selon les **agriculteurs** du groupe, les difficultés de circulation qu'ils rencontrent en zone périurbaine sont de plusieurs ordres. Au niveau local de la commune, ce sont les obstacles à la circulation dans les cœurs de village (traversées de bourgs avec voies étroites, sens uniques, chicanes, ...), l'accès aux corps de ferme (passages étroits, voitures mal garées, insertions routières difficiles en sortie de ferme) et la desserte des différentes parcelles du finage. Au niveau intercommunal, ce sont les contraintes de déplacements vers les lieux de travail éloignés (parcellaire d'exploitation sur plusieurs communes, travaux en commun de plusieurs exploitations, livraisons aux silos). Sur ces longues distances, les difficultés sont la gêne à la circulation (embouteillage) et le risque d'accident. Les agriculteurs peuvent résoudre en partie ces difficultés en évitant certaines heures et certains axes très fréquentés, ce qui complique l'organisation du travail agricole. Mais ils constatent aussi que les aménagements routiers sont généralement réalisés sans qu'on leur demande leur avis. Si c'était le cas, ils pensent que des solutions plus appropriées pourraient être trouvées. Ils ne revendiquent pas la création de voies réservées<sup>24</sup> mais plutôt une meilleure intégration de la circulation des engins agricoles dans la conception et la réalisation des plans de circulation et des aménagements routiers.

Le diagnostic de la situation fait par les agriculteurs est partagé par les **élus locaux** présents dans le groupe. Mais leur analyse du problème est différente. Ils resituent la circulation agricole dans l'ensemble des circulations qu'ils ont à gérer : automobile, transports en commun, cyclistes, piétons, ... Leur souci est de concilier ces circulations, avec des priorités différentes. Depuis longtemps, il s'agit d'assurer en priorité la sécurité routière, la fluidité du trafic automobile et d'améliorer le réseau des transports en commun. Plus récemment, la réflexion sur la circulation des cyclistes et des piétons s'est engagée. Concernant la circulation agricole, les élus s'en occupent de façon plus informelle. La plupart du temps, cela se fait en discutant au cas par cas avec les agriculteurs concernés par un aménagement prévu ou en cours. S'il fallait mieux formaliser cette démarche, les élus reconnaissent manquer d'informations et de méthode pour raisonner l'amélioration des conditions de circulation agricole.

Si les élus et les agriculteurs étaient nombreux dans le groupe, les pistes de solutions sur l'aménagement des circulations agricoles relèvent aussi **d'autres interlocuteurs** comme, par exemple, le Conseil général et la DDE pour l'aménagement des routes dont ils ont la responsabilité, ou le Grand Dijon et le Syndicat mixte du SCOT via leurs actions sur l'aménagement du territoire. Les interlocuteurs de ces organismes indiquent que les outils réglementaires dont on dispose permettent de prendre en compte correctement toutes les circulations. Mais le problème semble être dans la difficulté d'application, car celle-ci suppose d'associer toutes les parties prenantes, au bon moment (en amont de la réalisation) et au bon endroit (avec les acteurs locaux). Cela se fait parfois, souvent lors de grands aménagements dotés de moyens ad-hoc (ex : ligne d'Arc), mais très souvent les acteurs locaux découvrent après coup des aménagements inadaptés qui auraient pu être conçus autrement s'il y avait eu concertation. Ou alors, il y a une volonté d'intégrer les questions de circulation agricole dans les réflexions sur l'aménagement du territoire, c'est le cas à propos du syndicat mixte du SCOT du

---

<sup>24</sup> Les exemples autour de Dijon de création de voies agricoles doublant ou contournant des voies routières très fréquentées montrent que l'usage réservé aux véhicules agricoles ne suffit pas à empêcher l'utilisation de ces voies par tous types de véhicules. Le phénomène est amplifié en zone périurbaine car ces voies agricoles se transforment rapidement en raccourcis empruntés par les voitures aux heures de pointe.

dijonnais, mais la connaissance territoriale des caractéristiques de circulation agricole n'existe pas encore.

Cependant, même si les acteurs avaient la volonté de se concerter pour agir, les solutions pour répondre aux contraintes des circulations agricoles en milieu périurbain restent très mal connues. D'abord, parce que les engins agricoles sont extrêmement divers. Les problèmes de circulation qu'ils génèrent tiennent à la fois à différents types d'engins (automoteurs, portés, articulés, traînés ...), de gabarits (poids, largeur, hauteur), et de vitesse (25 et 40 km/h selon gabarit). Ensuite parce que la circulation agricole ne concerne pas que les engins agricoles. Enfin parce que les problèmes de circulation agricole diffèrent selon les territoires et les systèmes de production agricoles présents autour de Dijon, par exemple :

- dans **les villages viticoles** (ex : Marsannay) les centre-ville sont exigus, avec une forte densité d'exploitations qui génèrent des circulations multiples, plus ou moins saisonnières : circulation des enjambeurs vers les vignes, transport des vendangeurs, stationnement de la clientèle, livraisons et expéditions par poids lourds qui doivent pouvoir accéder aux caves particulières.

- dans **la Plaine** les villages (ex : Arc sur Tille) sont plus spacieux mais ils sont fréquentés et traversés par d'énormes flux de circulation automobile. Les exploitations de grandes cultures génèrent des circulations agricoles intercommunales sur des routes à grande circulation.

- au **contact plaine-plateau** (ex : Ahuy), les liaisons routières sont sinueuses et surfréquentées. Quand ils peuvent les éviter, les agriculteurs empruntent des chemins qu'ils aménagent plus ou moins partiellement avec, comme problème, un flou et une discontinuité dans les statuts juridiques (privé, rural) qui empêche de les considérer comme de véritables dessertes agricoles intercommunales.

### **Pistes d'actions envisagées**

La circulation agricole est un problème important pour les agriculteurs périurbains alors qu'elle reste mal connue des acteurs en charge de l'aménagement urbain et routier. Elle est multiforme et les solutions satisfaisantes pour résoudre les difficultés rencontrées sont difficiles à trouver et encore plus à systématiser. Elles doivent résulter d'une concertation locale, communale et/ou intercommunale, disposer d'une base d'informations sur les contraintes de circulation agricole et s'insérer dans une réflexion globale sur l'ensemble des circulations

#### **Raisonnement la Circulation agricole à l'échelle de l'aire urbaine**

- Créer des groupes composés d'élus et d'agriculteurs (3 à 5 communes ou par grandes zones est ouest nord) en charge de construire un **système d'informations sur les déplacements agricoles** qui englobe :
  - a) un observatoire des points noirs,
  - b) un inventaire de solutions techniques d'aménagement,
  - c) des méthodes pour établir un plan de circulation agricole dans un secteur d'aménagement pour apporter aux pouvoirs publics et aux élus locaux les informations leur permettant d'intégrer la circulation agricole dans leurs politiques d'aménagement.
- Elaborer un **schéma directeurs des circulations agricoles à l'échelle du Scot** avec des circuits interconnectés à l'identique de la méthode suivi pour les sentiers de randonnée et évaluer les impacts de chaque nouvel aménagement. sur ce schéma de circulation

- Faire passer les aménagements routiers des communes devant une **commission qui évaluerait** leur compatibilité avec les circulations agricoles. (exemple : appliquer les références de circulation des bus accordéon).

## **II. L'implantation des sièges d'exploitation agricole**

### **Restitution de l'analyse et des débats au sein du groupe**

Le groupe a étudié les problèmes de maintien et de développement des exploitations agricoles liés à leur implantation dans des villes et villages périurbains. Ces problèmes peuvent provenir de l'évolution urbaine ou agricole. L'évolution urbaine peut remettre en cause le maintien d'exploitations dont le corps de ferme est inclus dans l'espace bâti, soit parce que cette localisation soulève des problèmes d'accès et de voisinage insolubles, soit parce que c'est le développement urbain qui vient (ou viendra selon les PLU) encercler les corps de ferme. Parallèlement, l'évolution agricole peut générer de nouveaux besoins d'espace quand un agriculteur projette de nouvelles constructions ou de nouveaux aménagements. Cela peut aussi s'imposer à lui. Par exemple, une réglementation environnementale en préparation risque d'imposer prochainement aux agriculteurs de s'équiper de plateformes de lavage du matériel avec récupération des effluents. Ces nouveaux besoins d'espace seront difficiles à satisfaire, ce d'autant plus qu'en milieu urbain, compte tenu des risques de vol et de vandalisme, il est difficile d'imaginer une délocalisation des bâtiments d'exploitation à l'écart du lieu d'habitation.

La réflexion engagée à Arc-sur-Tille a permis au groupe d'étudier un cas concret. Dans cette commune, élus et agriculteurs ont mené une réflexion sur les possibilités de délocalisation d'exploitations dont le corps de ferme allait se trouver en bordure de village à l'endroit des lotissements programmés dans le PLU en cours d'élaboration. La commune propose d'accompagner les agriculteurs qui souhaiteraient se délocaliser à l'extérieur du village, en réservant deux secteurs du finage à l'accueil de nouveaux sièges d'exploitation. Deux secteurs sont pressentis car ils sont faciles à acquérir et à viabiliser et ils sont situés en des points permettant la circulation agricole de part et d'autre de la commune. Le résultat de la discussion avec les agriculteurs a permis de faire plusieurs observations : 1) la délocalisation semble envisageable lors de l'installation des agriculteurs, plus difficilement lorsque l'agriculteur est en place ; 2) les agriculteurs qui envisagent une délocalisation préfèrent aller s'installer sur des emplacements où ils sont propriétaires, ce qui n'est pas nécessairement cohérent avec le plan d'extension de l'urbanisation.

Pour les agriculteurs du groupe, la délocalisation hors des bourgs représente un coût énorme alors que cette démarche ne résulte souvent pas de leur volonté. Ils pensent que ces projets ne pourront se faire qu'auprès d'agriculteurs qui le souhaitent et grâce à des aides financières.

Pour les élus qui veulent aider les agriculteurs à se délocaliser, ils disent qu'il leur est toujours difficile de savoir s'ils ont réellement le projet de pérenniser l'outil de production ou s'ils ont un objectif de spéculation foncière.

### **Pistes d'actions envisagées**

Maintenir les exploitations agricoles et conserver le caractère rural des communes périurbaines demande autant que faire se peut de conserver les sièges des exploitations dans les villages. Toutefois, dans des villages qui connaissent un fort développement résidentiel, il ne faut pas ignorer que

l'implantation des sièges d'exploitation peut poser des problèmes aigus et très délicats à résoudre. Dans ce contexte, le groupe a proposé deux pistes de recherche de solutions :

- **Inventorier et mettre en œuvre des moyens de maintien à long terme des corps de ferme situés dans les villages.** Ex. regroupement délocalisé et sécurisé des installations bruyantes, préservation des axes de circulations indispensables... Cette piste d'action est particulièrement importante pour les villages viticoles AOC qui ne peuvent pas, même si les contraintes et conflits sont très forts, envisager une délocalisation des caves des viticulteurs.
- **Faciliter et organiser la délocalisation partielle ou complète d'exploitations hors des centres bourg.** C'est une piste de travail à laquelle il faut se résoudre mais la place qu'elle occupe dans le spectre des solutions à mettre en place ne fait pas l'unanimité : les agriculteurs sont très réticents et c'est pour eux une solution de dernier recours ; pour certains élus, cette solution pourrait être réfléchie de façon plus volontariste moyennant une approche anticipatrice et plus globale. Un exemple dans le PLU d'Arc sur Tille où la municipalité a émis le projet de limiter les constructions agricoles en zone immédiate de la périphérie du village (urbanisation future) et d'inciter les agriculteurs intéressés à se délocaliser plus loin, la commune créant alors une zone agricole privilégiée d'implantation où il y aurait garantie à long terme de ne pas être rattrapé par l'urbanisation, des facilités de raccordement aux réseaux et où la circulation agricole serait aisée. Notons qu'en préalable à la mise en œuvre d'une telle piste il faudrait définir quels moyens réunir pour financer ce transfert sans préjudices pour l'exploitation agricole concernée.

### **III. Les parcelles en bordure de lotissement**

#### **Restitution de l'analyse et des débats au sein du groupe**

Les problèmes de voisinage sont un problème important sur certaines communes. Ils ne se réduisent bien sûr pas à des questions de techniques d'aménagement (l'aspect social de ce thème est traité dans le groupe 2) mais ceux-ci n'y sont pas non plus étrangers. Par exemple, le groupe a pu constater sur Ahuy et Arc sur Tille que les conflits de voisinage ne se localisent pas n'importe où. Il semble exister des configurations de contact qui réduisent les conflits de voisinage. Par exemple, une rivière, un chemin ou une ligne de vergers, situés entre des maisons et des parcelles diminuent la perception des nuisances.

Il y a peut-être à réfléchir sur ces zones de contact entre habitations et parcelles, mais surtout pas dans l'idée de créer des aménagements qui isoleraient encore plus l'espace agricole des habitations. Les agriculteurs sont particulièrement sensibles à cette question. Il faut imaginer des solutions qui, tout en réduisant les nuisances, relient et connectent l'espace agricole à l'habitat (exemple : un chemin de promenade le long d'un lotissement).

#### **Pistes d'actions envisagées**

- **Aménager les bordures de lotissement**
  - a) Inciter les élus et lotisseurs à concevoir des **aménagements en bordure** de lotissement qui limitent les risques de situations conflictuelles.

b) Aider financièrement les agriculteurs à la mise en place de **bandes de cultures** le long des lotissements

- **Lutter contre les dégradations sur les espaces agricoles**

a) Dispositif curatif : pour les élus, **service de nettoyage**...mais pour les agriculteurs ?

b) Dispositif préventif : **brigade verte ou garde-champêtre** ... mais comment surveiller de si vastes territoires ? L'exemple d'Ahuy sur la surveillance des vergers et jardins est assurée par une association de propriétaires récoltants. Une expérience difficilement généralisable...

#### **IV. Un point transversal : la prise en compte de l'agriculture dans les PLU**

##### **Restitution de l'analyse et des débats au sein du groupe**

Lors de l'élaboration d'un PLU, la prise en compte des enjeux agricoles passe légalement par le fait que la Chambre d'Agriculture soit une personne consultée. Ce dispositif n'apparaît pas satisfaisant sur les communes qui ne veulent pas réellement prendre en compte la problématique agricole. Par contre, pour les élus souhaitant s'intéresser aux questions agricoles, il n'est pas toujours aisé d'organiser une concertation avec les agriculteurs.

Par ailleurs, pour certaines des structures ayant à donner un avis sur les PLU avant leur agrément, il est difficile de construire une critique argumentée des projets des communes qui prennent peu ou mal en compte l'agriculture. Il y a normalement des obligations légales d'études préalables. Celles-ci sont cependant relativement souples et autorisent une prise en compte de l'agriculture à des niveaux très variables, en particulier quand il y a pas ou peu d'agriculteurs implantés sur la commune.

Il a cependant été souligné que l'élaboration d'un PLU ne peut pas régler toutes les questions de l'aménagement de l'espace agri-urbain. Dans un contexte périurbain en perpétuelle évolution, il faut également un échange permanent entre les élus et les agriculteurs.

##### **Pistes d'actions envisagées :**

- **Etudes d'impact sur l'agriculture :**

a) Imposer que les PLU présentent une étude spécifique sur les impacts agricoles à l'identique et distincte de l'étude environnementale

b) Rédiger à l'attention des élus locaux, des bureaux d'étude et des structures ayant à donner un avis sur les PLU un **guide méthodologique permettant d'analyser et de juger des impacts d'un PLU sur l'agriculture** (cf. piste 2 sur les circulations).

- **Identifier des structures souples représentatives des agriculteurs locaux** que les élus pourraient aisément interroger sur l'ensemble des questions « d'aménagement agri-urbain » en veillant, sur les communes les moins dotées en agriculteurs, à organiser des regroupements intercommunaux.

## **V. La réunion de retour sur compte-rendu**

### **Restitution de l'analyse et des débats au sein du groupe**

La dernière réunion de restitution du présent compte rendu a conduit le groupe à aborder un second questionnement transversal qui concerne la structuration des espaces agricoles au sein de l'espace périurbain. L'idée émise est que les dynamiques d'urbanisation en cours devraient être orientées de telle sorte qu'elle préserve des unités d'espace agricole productifs garantissant aux exploitants un ensemble minimale de caractéristiques fonctionnelles d'exploitations (nombre d'agriculteurs, circulation, taille des parcelles, voisinage urbain, mitage ...).

### **Pistes d'actions envisagées :**

- Définir le concept et les **critères de constitution de zones agricoles fonctionnelles** qui pourraient servir de base de réflexion pour les débats entre la profession agricoles et les « aménageurs ».
- **Identifier**, sur l'aire urbaine dijonnaise, les espaces agricoles répondants actuellement aux critères de constitution de zones agricoles fonctionnelles.
- **Tester**, sur des secteurs fortement menacés de déstructuration de l'espace agricole, la mise en oeuvre **d'une protection durable** de telles unités par le dispositif ZAP (zone agricole protégée)



## **Groupe 2 :** ***Les relations sociales entre le "monde agricole" et le "monde urbain"***

---

### **Liste des participants**

*(entre parenthèses : nombre de participations aux réunions)*

Sébastien Appert	Grand Dijon (2)
Joël Cernois	Maison familiale de Quetigny (2)
Jérôme Chabot	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Service aménagement rural (1)
Nathalie Destephen	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or (2)
Christine Diffenbach	DRAC de Bourgogne, convention agriculture/culture (1)
Armelle Dubois	Agricultrice à Varois et Chaigneau (2)
Régis Dumey	Agriculteur à Saint Loup Géanges (1)
Pascal Farcy	Agriculteur à Champdôtre (2)
Marcel Follea	Fédération départementale des foyers ruraux de Côte d'Or (1)
Jérôme Fontaine	CPE, Lycée Félix-KIR (2)
Véronique Garreau	Agricultrice à Saint Julien (3)
Bernard Jacquemin	DRAF Bourgogne (1)
Vincent Lecuret	Agriculteur à Lux - Pdt fête de l'agriculture 2004 (2)
Madame Lemonnier	A3S ; Conseil, études, maîtrise d'œuvre dans les domaines paysagers et urbains (1)
Raymond Maguet	Quetigny environnement (1)
Françoise Millot	Famille rurale Ahuy (1)
Ghiselaine Nouallet	Inspection Académique. Centre départemental de ressources en sciences (1)
Michel Perreau	Quetigny environnement (1)
Michel Visteaux	ICOVIL (1)
Serge Waszak	CCSTI de Bourgogne (1)
Lydia Weber	EPLEFPA "Olivier de Serres" (3)

### **Entretien complémentaire**

Madame la Directrice de la MJC Montchapet

---

Lors de la consultation territoriale de février 2005, une majorité de participants ont exprimé sous différentes formes le souhait d'améliorer le dialogue entre les agriculteurs et la population locale. En arrière-plan de ces demandes, des évolutions globales de la société : (1) l'accroissement démographique d'anciens villages ruraux qui connaissent un apport de population nouvelle, ce qui conduit à un sentiment d'isolement des agriculteurs au sein des villages, à un faible soutien de la population aux problématiques agricoles en milieu périurbain et à une multiplication des conflits d'usages subis ou causés à l'agriculture ; (2) le sentiment largement partagé d'un décalage croissant entre le "métier vécu" des agriculteurs et "l'agriculture souhaitée" par la population non agricole, tout ceci se déployant dans un contexte de profusion d'informations médiatiques contradictoires sur l'évolution de l'agriculture (pollution, OGM, PAC, ...).

Le groupe a eu pour tâche d'imaginer ce qui pourrait être fait pour réduire la situation d'isolement et le sentiment d'incompréhension dont témoignent les agriculteurs du périurbain. Le groupe a travaillé dans trois directions :

- sensibiliser et informer les jeunes sur l'agriculture ;
- communiquer sur l'agriculture auprès des adultes ;
- améliorer les relations, au sein des communes, entre agriculteurs et habitants.

## **Restitution de l'analyse et des débats**

### **I- Sensibiliser et informer les jeunes sur l'agriculture**

Certaines actions conduites en direction des jeunes existent déjà. La principale d'entre elle en Côte d'Or concerne les classes de maternelle à qui on offre chaque année des sorties dans des exploitations agricoles. La Chambre d'Agriculture anime un réseau d'agriculteurs en charge de cet accueil pédagogique nommé "école en herbe". Elle met en relation les écoles du département avec les agriculteurs, via l'inspection académique de Dijon. Ces initiatives correspondant souvent à des visites-découverte des animaux de la ferme qui ont certes leur intérêt, mais, du point de vue des professionnels agricoles, elles ne sont pas vraiment tournées vers une information sur l'activité agricole proprement dite. Il semblerait donc utile de travailler avec des classes plus âgées (collège et lycée) en insérant l'agriculture dans le cadre de programmes pédagogiques plus approfondis. Mais, un tel projet n'est pas simple à mettre en oeuvre. Pour cela, il faut bien analyser les difficultés à résoudre pour impliquer enseignants et agriculteurs dans ce genre de projet.

En effet, toute action pédagogique s'appuyant sur l'agriculture doit pouvoir s'inscrire dans les objectifs et l'emploi du temps des programmes scolaires. Une action qui sort de ce cadre se heurtera au manque de temps des enseignants pour s'y impliquer. Des cadres pédagogiques et des moyens financiers existent pour conduire des projets s'appuyant sur l'agriculture, exemples : classes PAC (pratique artistique et culturelle); le soutien par la communauté d'agglomération à la mise en place d'activités pédagogiques liées à l'environnement. Mais le peu d'initiative dans ce sens semble aussi résulter du manque d'information des enseignants face à un secteur d'activité qu'ils méconnaissent souvent - quels supports de formations ? à qui s'adresser ? - et par rapport à d'autres offres mieux structurées.

Du côté des agriculteurs, s'impliquer dans des actions pédagogiques leur demande très vite d'y passer beaucoup de temps sans véritable rémunération pour cela. Les inciter à s'investir dans des actions pédagogiques n'est donc pas facile. De plus, le hasard fait qu'aucune des fermes d'accueil du département ne se trouve dans l'aire urbaine de Dijon.

Dans ce contexte, il faudrait être en capacité de proposer et de faire valider par l'inspection académique des supports de formation qui partent des objectifs pédagogiques officiels pour un niveau scolaire donné et non pas seulement des objectifs de communication exprimés par la profession agricole. Un exemple existe sur le département qui illustre cette double approche : dans le cadre de l'opération Fertimieux, un support de formation sur le thème de la qualité de l'eau a été élaboré par des agriculteurs, la Chambre d'Agriculture et des professeurs des écoles. Il a été validé par l'inspection académique qui va le mettre à la disposition des professeurs sous forme de CD-rom.

Enfin, notons qu'il existe pratiquement aucun partenariat avec les structures et associations qui s'occupent des jeunes en dehors du temps scolaire comme, par exemple, les MJC. Pourtant, ces structures offrent un cadre d'action moins contraint que l'école. C'est une piste nouvelle à explorer.

## **II - Communiquer sur l'agriculture auprès des adultes**

Mieux faire connaître l'agriculture à la population locale est un souhait fortement exprimé par les agriculteurs et les acteurs du développement agricole (enseignement agricole, conseillers ...). En effet, aujourd'hui les occasions de rencontre entre agriculteurs et autres habitants sont devenues rares, à la fois parce que les agriculteurs sont de moins en moins nombreux, mais aussi parce que l'évolution de leur travail rend celui-ci de moins en moins facile à comprendre de l'extérieur. Par exemple, comment réussir à expliquer que les agriculteurs d'aujourd'hui ont réduit considérablement leurs quantités d'apports de produits phytosanitaires à l'hectare alors qu'ils utilisent des pulvérisateurs de plus en plus gros.

En fait, il est très difficile de trouver la "bonne entrée" pour faire comprendre des problèmes agricoles très concrets ou, à l'inverse, pour que l'agriculteur connaisse ce que la population voudrait savoir et comprendre sur l'agriculture. Le groupe a évoqué plusieurs pistes de réflexion dans ce sens :

- il faut multiplier **les lieux de rencontres** entre agriculteurs et habitants : l'agriculture sera d'autant mieux comprise que les agriculteurs deviendront plus visibles. Un excellent support pour cela est la vente directe ou pour le moins la présence dans les commerces de produits agricoles locaux. De même, les prestations de service réalisées par les agriculteurs (déneigement, dépannages, etc.) contribuent à valoriser leur image... Autre idée : des agriculteurs souhaiteraient tisser des liens avec le milieu associatif, en particulier avec les associations environnementales, mais les partenariats sont difficiles à mettre en place. Parallèlement, des associations sont désireuses de travailler avec le secteur agricole, via en particulier des préoccupations environnementales.
- il existe **des initiatives agricoles** de communication vers le grand public. Celles-ci sont de nature très diverses et vont du local à l'événementiel grand public. Par exemple, Nature en Ville qui a attiré plus de 30 000 personnes en mai 2005 sur le thème agriculture et alimentation ; nombreuses fêtes de l'agriculture locales. Du point de vue de la profession, il faut communiquer pour présenter la réalité de l'agriculture d'aujourd'hui et éviter le plus possible deux types de représentations en décalage avec leurs représentations du métier : une agriculture passéiste et une agro-industrie polluante.
- il existe **des initiatives urbaines** de découverte du territoire (loisirs nature, formation à l'environnement, ...) ou des actions culturelles (expositions dans des musées, pièces de théâtre, ...) qui pourraient servir de support à différentes formes de communication vers l'agriculture.
- Pour certains publics, il semble exister un réel intérêt public pour des informations très techniques sur l'agriculture, à l'identique de l'intérêt porté au **tourisme industriel**.

## **III - Améliorer les relations, au sein des communes, entre agriculteurs et habitants.**

Dans les communes périurbaines, l'évolution démographique fait qu'il devient impératif pour l'agriculture de mieux se faire connaître des nouveaux habitants si on veut éviter la multiplication des situations conflictuelles. Les nouveaux habitants ont des références et des incompréhension vis-à-vis de l'agriculture que les agriculteurs doivent chercher à comprendre et accepter afin de pouvoir

construire un réel dialogue au quotidien sur leurs pratiques (exemple : expliquer patiemment pourquoi on retire le veau nouveau-né d'une vache laitière).

Il existe des initiatives locales de la part d'agriculteurs pour mieux se faire comprendre (fête de l'agriculture, intervention d'agriculteurs dans les écoles des villages, bulletin d'informations, mise en place avec des associations locales de circuit de randonnée, etc). Ces expériences montrent que si le décalage est grand entre agriculteurs et habitants, il y a aussi tout un travail à faire entre agriculteurs pour définir les "bonnes conduites" à tenir pour améliorer les relations de voisinage. Les agriculteurs qui s'impliquent dans la vie locale craignent que certains de leurs collègues adoptent des comportements qui peuvent conduire à discréditer l'ensemble des agriculteurs de la commune. Pour illustrer cette situation, un agriculteur d'un canton du nord de la Saône-et-Loire a présenté une démarche d'élaboration d'une charte cantonale de bonnes pratiques de voisinage signée par les agriculteurs et les élus locaux. L'expérience montre que pour certains agriculteurs, ces engagements locaux volontaires de respect du voisinage sont vécus comme "une contrainte de plus" dans un contexte d'accroissement permanent des obligations réglementaires. Il ne faut donc peut-être pas chercher à fixer des normes trop vite et poursuivre le dialogue local. Les élus locaux sont aussi très divers sur cette question. Certains portent peu d'intérêt à l'agriculture souvent par méconnaissance de ce secteur d'activité. Ils sont cependant des acteurs qui peuvent grandement influencer sur la gestion des relations entre habitants et agriculture.

## **Pistes d'actions envisagées**

### **I- Sensibiliser et informer les jeunes sur l'agriculture**

Compte tenu des règles de fonctionnement du secteur éducatif et de la méconnaissance de l'agriculture par le personnel enseignant, la sensibilisation des jeunes ne peut résulter en période scolaire que d'une volonté forte de la profession agricole elle-même qui doit produire des supports d'informations et de formation adaptés. Il faut aussi explorer les actions à mener hors temps scolaire.

- A l'initiative de la profession agricole et en partenariat avec les acteurs et structure de l'éducation nationale :

**a)** élaborer, en partant des programmes pédagogiques, un ensemble de **supports d'informations et de formation** correspondant à des besoins de formation des jeunes de niveaux variés (primaire, collège, lycée) sur des thèmes divers (science, biologie, géographie, environnement, expression artistique, etc.) et organiser la diffusion et le suivi de ces supports dans les établissements scolaires une fois qu'ils sont éprouvés;

**b)** parallèlement, constituer un **fichier d'adresses d'agriculteurs** disposés à participer à des actions pédagogiques sur des thèmes variés. Exemple, travailler à étendre le réseau "école en herbe" à des exploitations qui couvrent l'aire urbaine de Dijon et qui soient susceptibles d'accueillir des élèves plus âgés que les maternelles.

**c)** Enfin, bien définir les possibilités de garantir une rémunération de la fonction d'accueil pédagogique qu'assureraient les agriculteurs impliqués dans de telles actions, moyennant l'octroi **d'indemnités financières satisfaisantes**.

### **L'ensemble de ces pistes peuvent s'inscrire dans le prolongement du partenariat instituer entre l'inspection académique et l'opération Fertimieux**

- Explorer les possibilités de conduire des actions de sensibilisation à l'agriculture avec les structures qui font de **l'accueil des jeunes hors temps scolaire**

## **II - Communiquer sur l'agriculture auprès des adultes**

Les causes du manque de compréhension entre monde urbain et monde agricole sont multiples. L'évolution du métier d'agriculteur fait que celui-ci est de moins en moins compréhensible par les autres habitants (perte des relations directes via les produits alimentaires, diminution du nombre d'agriculteurs ...). Au final, n'est lisible pour le citoyen que les impacts visuels du quotidien (paysage, engins agricoles). Tout l'enjeu est de détecter des "entrées" susceptibles de favoriser des rencontres et des dialogues sur l'activité agricole, ses difficultés générales et ses adaptations locales.

Dans cette perspective, il paraît utile de :

- Soutenir les initiatives qui rapprochent agriculteurs et habitants et rendent l'activité agricole plus visible et compréhensible. Exemples : points de **commercialisation de produits en circuit court** ; développement de **services collectifs** fournis par l'agriculture qui participent à l'intercompréhension entre monde urbain et monde agricoles (cf. travaux du groupe 3).
- Réaliser des **visites ou des expositions sur l'agriculture périurbaine** en s'appuyant sur les méthodes utilisées pour le tourisme industriel (dans ce cadre, évaluer les possibilités de partenariat avec les entreprises agro-alimentaires locales) ou dans le cadre d'un programme d'actions artistiques ou patrimoniales.
- Mettre en place des actions visant à faire des **usages récréatifs sur l'espace agricole des supports d'information** auprès du grand public (ex. : demande du Grand Dijon de travailler sur la signalétique agricole des sentiers de randonnée).
- Fournir **une assistance technique** aux agriculteurs qui conduisent des actions de communication mais sont isolés, ne disposent pas de supports visuel de communication (panneaux, documents) : **a) inventories et coordonner les différentes initiatives** issues du milieu agricole (explorer en particulier les possibilités d'actions intermédiaires entre l'événementiel grand public et les actions très locales) ; **b) Produire des supports d'informations** à mettre à disposition des différents porteurs d'actions.

## **III - Améliorer les relations, au sein des communes, entre agriculteurs et habitants.**

Un préalable à toute initiative est de faire accepter aux agriculteurs l'idée que certaines de leurs pratiques sont difficilement compréhensibles par les autres habitants et qu'il leur faut s'expliquer en partant aussi des interrogations et attentes de la population non agricole.

- De nombreuses **initiatives locales** peuvent servir d'exemple pour des groupes locaux d'agriculteurs souhaitant améliorer le **dialogue avec les habitants**. Elles peuvent s'appuyer sur les groupes existants (association foncière, syndicat local, CUMA, ...). Exemple d'actions concrètes pouvant être mise en place :

- a)-** Se rapprocher des **élus locaux** qui peuvent être des relais pour la communication auprès des habitants et participer au financement d'actions de communication ;

**b)-** Travailler avec les **association locales**, exemples : journées de découverte du finage avec les nouveaux habitants, rallyes découverte, aménagements de sentiers de randonnée, gestion de l'usage récréatif des bandes enherbées avec association de pêcheurs et de randonneurs, débats et actions avec des associations environnementales, etc. ;

**c)-** Elaborer des **chartes de bon voisinage** signées entre les différents élus et les agriculteurs d'un canton (exemple de réalisation en Saône et Loire) ;

**d)-** Mettre en place des **dispositifs d'avertissements** sur les travaux agricoles pouvant occasionner des gênes : avertissement par quartier sensible, diffusion d'articles informants sur les travaux agricoles à venir qui seraient proposés par voie de bulletins municipaux et presse locale.

#### **IV. Prolongements suite à la réunion de retour sur compte-rendu**

Les commentaires faits par les participants du groupe à la restitution du compte rendu permettent de poser deux pistes supplémentaires :

Les établissements d'enseignement agricole présents sur l'aire urbaine dijonnaise peuvent être, de part la diversité des publics qu'ils accueillent et de part leurs missions et compétences, des points d'appui pour expérimenter et initier des actions d'information et de communication.

- Evaluer à quelles conditions et sur quel type d'actions les **établissements d'enseignement agricole** pourraient s'investir dans l'information et la communication sur l'agriculture auprès des habitants de l'aire urbaine dijonnaise.

Pour la profession agricole, il est difficile de déterminer comment, sur quoi, avec quels moyens et avec qui communiquer. D'un autre côté, il existe des porteurs de projets extérieurs à l'agriculture (à l'exemple des projets du Grand Dijon sur les thématiques environnementales) qui rencontrent des difficultés pour identifier des interlocuteurs du secteur agricoles disposés à s'impliquer dans leur projet. La question qui se pose alors est celle de la mise en relation active de ces deux types d'acteurs

- Mettre en place un **réseau d'interlocuteurs** du milieu agricoles et du milieu urbain clairement identifiés et ayant **pour fonction d'aiguiller les porteurs d'initiatives** vers les différentes ressources existantes (en terme d'acteurs, d'outils, de méthode...) et d'identifier les besoins non satisfaits.

### ***Groupe 3 : La demande en produits et services agricoles locaux***

---

#### **Liste des participant aux groupes de prospective**

*(entre parenthèses : nombre de participations aux réunions)*

Chantal Amiot	Lycée Félix-KIR, Halle technologique (2)
Thierry Besançon	Agriculteur à Avelanges (2)
Cyril Bon	Lycée Félix-KIR, Halle technologique (1)
Jean-Bernard Bourdon	Agriculteur à Tart le haut (1)
Céline Bredeau	Biobourgogne SEDARB(2)
Jérôme Chabot	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Service aménagement rural (3)
Nicole Chevignard	Gîtes de France Côte d'Or (1)
Gilles Durand	Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon (1)
Fabrice Faivre	Agriculteurs à Varanges, membre Chambre d'agriculture (1)
Geminal Garcia	Conseil Général de Côte d'Or, service routes (1)
Madame Gautier	Epicerie Fine Gautier (1)
Agnes Le Grand	Service de la restauration scolaire (1)
Philippe Lebugle	Chambre d'Agriculture de Bourgogne (3)
Marie Thèrese Nectoux	Restaurant universitaire Maret, Responsable achat (1)
Didier Petitcolas	Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Côte d'Or (1)
Gilles Poinot	Intermarché, rue des 3 forgerons (1)
Marie Thèrese Rollet	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or. Service tourisme (1)

#### **Entretiens complémentaires réalisés**

Monsieur Barande	Comité d'établissement de la région SNCF Dijon, Restaurant Dijon Ville
Alain Cognard	Agriculteur à Messigny les Ventoux. Pension chevaux
Madame Delabays	Agriculteur à Echigey. Négoce pailles et fourrages
Carole Drogoul	Enesad, département zootechnie
Anne Hermant	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Anne Pommier	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or - Service de remplacement

---

Le constat que l'agriculture périurbaine dijonnaise ne profite pas assez du potentiel de consommateurs de l'agglomération fait globalement consensus. Par contre, inciter fortement les agriculteurs à s'engager dans cette direction semble beaucoup plus délicat. L'idée était donc, avec ce groupe, d'analyser les liens possibles entre « agriculture locale » et « bassin de consommation » en partant de la demande commerciale de produits et de services liés à l'agriculture, les objectifs étant :

1) de mieux comprendre les attentes commerciales en circuits courts de produits et services agricoles locaux ,

2) de confronter ces attentes à l'expertise agricole afin d'évaluer l'intérêt et le faisabilité des actions proposées.

## **I - La demande en produits**

### **Restitution de l'analyse et des débats au sein du groupe**

La demande en produits a été abordée lors de la seconde réunion du groupe, en présence de représentants d'épicerie fine, de moyenne surface, de restaurateurs et de gestionnaires de restauration collective.

Le premier constat important est que ces différents demandeurs potentiels de produits locaux ont tous exprimés, pour des raisons parfois différentes, un intérêt pour un approvisionnement local (ex. réactivité des fournisseurs pour la restauration collective, segment « qualité » pour les commerces, image terroir pour les restaurateurs). Leur constat général est ensuite celui d'une réelle difficulté à identifier les fournisseurs en capacité de répondre à leurs attentes.

Une des difficultés évoquées lors de la première réunion du groupe était que les formes modernes de distribution offrent peu de place aux fournisseurs locaux. Les points de vues des différents « représentants de la demande » sont apparus nettement plus nuancés.

Pour les représentants des épiceries fines, la réduction de l'approvisionnement local résulte simplement de l'absence de proposition d'approvisionnement (avec en particulier la forte réduction d'activité du marché de gros de Dijon). Ils regrettent très fortement cet état de fait et sont clairement en attente de fournisseurs locaux en capacité de répondre à leurs demandes en terme de qualité mais aussi de logistique d'approvisionnement régulier et réactif. Le manque est manifeste en fruits et légumes. En contre-exemple, ils citent, la production fromagère fermière, qui répond désormais très bien à leurs attentes grâce à des opérateurs qui regroupent des offres initialement très atomisées.

Pour le représentant des moyennes surfaces, l'approche est sensiblement identique à celle exprimée par les épiceries fines, en particulier pour ce qui concerne une offre locale de produits de qualité supérieure à l'offre des centrales d'achat. Il exprime ainsi une attente d'identifiants spécifiques du type « produit local de l'agriculture raisonnée ». Concernant le mode d'approvisionnement, il explique qu'il existe des solutions efficaces de regroupement de l'offre régionale adaptée au dispositif de central d'achat. L'approvisionnement local dépend donc principalement de la volonté de la production et de la distribution de travailler ensemble.

Pour le représentant des restaurateurs, les produits locaux posent une question de prix. Cependant, l'obstacle premier à un approvisionnement local semble être celui de l'évolution des modes d'approvisionnement des chefs de cuisine qui se font désormais principalement auprès de fournisseurs centraux (exemple Métro, Promocash). Même si les chefs de cuisine peuvent être intéressés par des approvisionnements locaux du fait de l'image « terroir » de la restauration bourguignonne, il faut une démarche volontaire de la part des fournisseurs locaux pour proposer aux chefs de cuisine une souplesse d'approvisionnement similaire à celle des centrales d'approvisionnement.

Pour les représentants de la restauration collective, les contraintes sont les gros volumes, le prix, la régularité d'approvisionnement et surtout le calibrage. Il s'agit d'autant de points qui peuvent poser problème, mais pour lesquels des fournisseurs locaux ont, a priori, autant d'atouts que des structures de plus grande dimension. Pour les restaurants scolaires ou universitaires, le fait que les appels d'offre

soient européens ne constituent pas, du point de vue des responsables d'achat, un obstacle à un approvisionnement local. Cependant ils constatent avec regret que les réponses aux appels d'offre fait par les fournisseurs locaux ne cessent de diminuer. Ils s'expliquent mal cette évolution. Pour certains types de produit, cela semble résulter de la capacité technique des fournisseur locaux à répondre aux exigences de la restauration collective (à l'exemple de l'approvisionnement en viande charolaise, qui a pourtant fait l'objet d'un important travail de rapprochement entre offre et demande locale lors de la crise de l'ESB). Pour beaucoup d'autre produit il semble également y avoir un effet de repoussoir des contraintes administratives imposées par les procédures de marché public.

Le constat fait par le groupe est celui d'un ensemble de difficultés pour les fournisseurs potentiels (structuration et regroupement de l'offre et de la logistique de livraison, recherche de marché et contact avec les clients potentiels, analyse et réponse aux appels d'offre) qui peuvent être englobés dans une problématique globale de « logistique d'approvisionnement local » et pour lesquelles il existe peu de structures intermédiaires assurant ces fonctions et travaillant spécifiquement sur les produits locaux.

Un regard croisé sur les attentes exprimées par les différents « demandeurs » présents à la réunion montre que l'adéquation entre demande et approvisionnement en produits locaux doit être analysée en terme de catégories de produit (viande, légumes, produit laitier...), de catégories de demandeurs (commerce de proximité et épicerie fines, moyenne surface, grandes surface, restaurant, restauration collective,...) et de catégories de fournisseurs (agriculteurs, grossistes, fournisseurs de dimension régionale). Par exemple, en légumes, la petite et moyenne distribution recherche des produits locaux de qualité supérieure qui se différencie nettement de l'offre générique des grands fournisseurs, alors que la restauration collective est surtout en attente de fournisseurs en capacité d'assurer un approvisionnement de quatrième gamme parfaitement calibré

### **Pistes d'actions envisagées**

#### **• La logistique d'approvisionnement**

Pour pratiquement tous les demandeurs potentiels, une des raisons des difficultés importantes qu'ils rencontrent pour s'approvisionner en produits agricoles locaux est le manque de structures logistiques spécialisées.

- **Etudier**, pour un produit « local » donné, les conditions de création d'une logistique d'approvisionnement de l'aire dijonnaise.
- **Inciter** à la création de structures locales assurant la logistique d'approvisionnement (structuration et regroupement de l'offre et de la logistique de livraison, recherche de marchés, analyse et réponse aux appels d'offre) entre la production et les demandeurs finaux.

#### **• Rapprocher l'offre et la demande locale**

Pour les distributeurs et les restaurateurs, il est difficile d'identifier les fournisseurs locaux.

- Initier une **démarche inter-consulaire** visant à accroître l'interconnaissance entre les acteurs de l'offre et de la demande locale. Pistes envisagées : site Internet, salon professionnel régional, catalogue de fournisseurs et demandeurs.

- **Répondre aux appels d'offre des marchés publics**

Pour les responsables de restaurants collectifs, les fournisseurs locaux ont de réelles difficultés matérielles à répondre aux contraintes administratives des appels d'offre

- **Former les fournisseurs locaux** aux modalités pratiques réponse aux appels d'offre publics
- Apporter aux fournisseurs locaux un **dispositif d'assistance** pour la réponse aux appels d'offre publics

- **Les spécificités des demandes de la restauration collective**

En restauration collective, alors que la région est largement excédentaire en viande, l'offre et la demande ne parviennent pas à se rencontrer.

- En viande et pour la restauration collective, prolonger – hors contexte de crise (ESB) **les travaux** déjà réalisés sur les **freins à l'utilisation de viande charolaise** (mieux caractériser la diversité des demandes par type de restaurants, recherche technologique sur la valorisation de différents morceaux des carcasses charolaises en restauration collective)

- **La valorisation des produits locaux pour les distributeurs**

Les distributeurs sont demandeurs, pour certains produits locaux de qualité, d'identifiants permettant de mieux les mettre en valeur.

- Poursuivre et finaliser - en partenariat avec les demandeurs régionaux - les démarches en cours de mise en place des **signes de qualité adossés à des identifiants régionaux**, par exemple sur l'agriculture raisonnée, à l'identique de la démarche de l'agriculture biologique (marque Biobourgogne).

- **Travailler avec les restaurateurs**

La restauration Bourguignonne a une forte image de terroir mais utilise peu de produits locaux.

- Réaliser une enquête sur les attentes potentielles des restaurateurs en produits locaux.
- Inciter les restaurateurs à promouvoir **des recettes fondées sur des produits locaux** (ex. recette à base d'oignons d'Auxonne).
- Evaluer avec les fournisseurs centraux (Métro, Promocash) les perspectives de développement de **rayons spécialisés en produits locaux**

- **Soutenir l'innovation**

Des agriculteurs ou des petites entreprises investissent dans l'innovation technologique mais se préoccupent peu de la distribution

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des producteurs et petites entreprises agroalimentaires innovantes pour les aider à **mieux analyser la demande locale et envisager leurs futurs circuits de distribution.**

## **II - La demande en services**

### **Restitution de l'analyse et des débats au sein du groupe**

La troisième réunion du groupe a été consacrée à la demande de services. Pour organiser cette réunion, il a été beaucoup plus difficile d'identifier des représentants de la demande. Par exemple, pour l'activité de « petits terrassement » la meilleure solution a été d'inviter un agriculteur réalisant ce type d'activité. En outre, lors de cette réunion, les débats se sont fréquemment orientés vers la capacité directe des agriculteurs à répondre aux demandes (alors que cela a peu été le cas pour la réunion sur la demande en produits). Cela traduit concrètement le fait que la demande de service est très atomisée et que les relations entre agriculteurs et demandeurs sont souvent très directes et informelles.

Durant la réunion, à partir de témoignages de personnes connaissant bien, à divers titres, différents types de services, les activités suivantes ont été détaillées :

- Les services divers aux particuliers avec notamment l'exemple des activités de petit terrassement. Pour l'agriculteur qui a témoigné de cette activité, il s'agit d'un secteur bien adapté aux travaux agricoles du fait de la possibilité de différer les chantiers. Il indique en outre que la demande est relativement importante car elle est peu satisfaite par les entrepreneurs de BTP. Elles émanent aussi bien de particuliers que de municipalités. L'agriculteur concerné a ainsi évoqué tout un panel de services divers (débranchage, fauchage, déneigement...) qui s'appuient sur la réactivité et la polyvalence des exploitants et qui peuvent, pour partie, leur permettre de mieux amortir certains matériels agricoles.

- Les services aux collectivités : l'analyse des atouts et contraintes de ce type d'activité c'est appuyé sur l'exemple du déneigement avec le Conseil général et du ramassage des ordures ménagères sur le Pays Seine et Tille. Le Conseil Général a ainsi expliqué que la disponibilité des agriculteurs sur l'ensemble des communes constitue un atout important pour une activité comme le déneigement. Ce service est contractualisé avec environ 100 agriculteurs sur l'ensemble du département et procure des résultats très satisfaisants. Le Conseil Général souligne cependant que, pour que les agriculteurs travaillent avec une collectivité territoriale, il y a un certain nombre d'exigences réglementaires (règles de sécurité pour les travaux sur voie publique, appel d'offre, passage au mine du matériel) que ceux-ci peinent à accepter. Il a donc été nécessaire de mettre en place une démarche très volontaire pour recruter et former les agriculteurs.

- Le tourisme et les prestations d'accueil : selon plusieurs participants connaissant bien ces secteurs d'activité, il existe des demandes importantes et diverses, issues à la fois du tourisme extérieur à la zone urbaine et de la population de l'agglomération. Pourtant les agriculteurs de l'aire urbaine investissent relativement peu ce secteur d'activité. Par exemple, il existe des demandes réelles de restauration à la ferme (ferme auberge, table d'hôte) et de visite de ferme en groupe auxquelles les agriculteurs répondent peu. L'hébergement (touristique ou de séjour : gîtes et chambres d'hôte) est également un secteur avec une forte demande sur l'aire dijonnaise mais sur laquelle les agriculteurs sont peu présents. Enfin les services liés au cheval (prise en pension, foin) apparaissent en plein développement. Sur ce dernier créneau, les agriculteurs disposent d'une réelle rente de situation. Il s'agit cependant d'un secteur mal organisé avec une demande et une offre qui sont très atomisées.

Selon l'expertise agricole, les différents services inventoriés peuvent contribuer à la pérennisation d'exploitations ayant un foncier limitant ou à conforter des projets d'installation, en particulier lors de la période de transitoire de la reprise père-fils. Cependant, le conseil aux agriculteurs sur ces types d'activités est toujours difficile car tous les agriculteurs ne sont pas aptes à répondre à n'importe quel type de demande. C'est en particulier le cas pour les activités d'accueil car, même si la demande est bien connue, les résultats que peuvent escompter les agriculteurs résulteront pour une large part de leur aptitude relationnelle avec les clients. En outre, il s'agit d'une activité très contraignante en temps de travail qui ne semble pouvoir être encouragée que dans le cadre de structures sociétaires. Il faudrait donc, pour le conseil, être en capacité de bien connaître une large diversité d'activités de services pour aider les agriculteurs potentiellement intéressés à mieux identifier celles qui peuvent correspondre au mieux à leurs capacités et à leurs aspirations.

Un autre objectif de l'implication de l'agriculture dans les services avait été évoqué lors de la première réunion du groupe. Il s'agit de faciliter l'emploi salarié sur les exploitations agricoles sur la base de groupements d'employeurs multiservices. En effet; les compétences multiples que savent mobiliser les salariés de l'agriculture pourraient sans doute intéresser d'autres secteurs d'activité durant les périodes de moindre activité agricole. Malheureusement, faute d'avoir pu identifier de telles expériences, cette perspective n'a pas davantage été explorée.

Enfin, sur un tout autre plan, certains des représentants de la profession ont souligné que si les activités de service devaient se développer sur le périurbain dijonnais, il faudrait alors veiller à ce qu'elles n'entrent trop en concurrence avec les entreprises spécialisées du secteur considéré. Ceci parce que ces entreprises sont promptes à critiquer le fait que les agriculteurs bénéficient d'une exemption de la taxe professionnelle (cette exemption étant toutefois limitée à un certain volume d'activité).

### **Pistes d'actions envisagées**

#### **• L'accompagnement des projets individuels des agriculteurs**

Il semble exister un large panel de demandes de services qui sont potentiellement complémentaires de l'activité agricole. Cependant, il existe peu d'informations disponibles pour faire du conseil aux agriculteurs sur ces activités.

- **Mieux identifier et caractériser les différentes demandes** et les conditions de réponse à ces services de la part des agriculteurs (temps de travail, rentabilité, formation, perspective de développement) et mettre ces informations à disposition des conseillers et des agriculteurs potentiellement intéressés.

#### **• L'insertion des services agricoles dans des marchés concurrentiels**

L'investissement des agriculteurs dans les activités de services pose un problème de positionnement loyal face à la concurrence des entreprises spécialisées.

- En particulier pour les services divers aux particuliers, accompagner les agriculteurs pour qu'ils se **positionnent** convenablement par rapport aux **concurrents « non agriculteurs »**:
  - pour ceux qui conservent uniquement le statut d'agriculteur (avec exemption de la taxe professionnelle), les inciter à cibler des marchés non concurrentiels,

- pour ceux qui se placent sur un marché concurrentiel, les inciter à créer une société distincte de l'exploitation agricole (et soumise à la taxe professionnelle).

- **Les services pour les collectivités**

Il existe un potentiel de demande de services de la part de diverses collectivités territoriales mais pour celles-ci, travailler avec des agriculteurs dans le cadre des marchés publics pose un certain nombre de difficultés.

- Pour les services aux collectivités, faire bénéficier les communes et communautés de communes intéressées des **expériences de contractualisation existantes** (Conseil Général, Communauté de communes de St Seine l'Abbaye).

- Inventorier les **besoins d'organisation de ce secteur** d'activité (ex : regroupement des demandes et annuaire des agriculteurs candidats, formation centralisée des agriculteurs aux mesures de sécurité et dispositions réglementaires, formation aux dossiers de réponses aux appels d'offre).

Pour ces deux pistes, il a été souligné que leur mise en oeuvre devrait être envisagée à l'échelon départemental (plutôt que celui de l'aire urbaine) sachant que certaines attentes évoquées portent principalement sur des secteurs ruraux du département (ex. entretien des bords de routes départementales).

- **L'organisation de la relation offreurs-demandeurs**

Les demandes de services aux agriculteurs sont très atomisées, ce qui conduit à une faible lisibilité de du marché tant pour les agriculteurs que pour les demandeurs potentiels.

- Inciter, soutenir les initiatives visant, pour les secteurs qui semble les plus atomisés, à **améliorer l'organisation de l'offre et de la demande** (exemple de secteur d'activité : prise en pension de chevaux, groupement d'employeurs multi-services)



## ***Groupe 4 : La coordination de la diversité des enjeux agricoles***

---

### **Liste des participant aux groupes de prospective**

*(entre parenthèses : nombre de participations aux réunions)*

Jean-François Bathelier	Agriculteur à Genlis (1)
Thierry Besançon	Agriculteur à Avelanges (1)
Jérôme Chabot	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Service aménagement rural (2)
Jacques de Loisy	Agriculteur à Hauteville les Dijon, FDSEA de Côte d'Or (1)
Fabrice Faivre	Agriculteurs à Varanges, membre Chambre d'agriculture (3)
Gérard Fourquenay	Sucreries de Bourgogne (1)
Vincent Garnier	Agriculteur à Ouges, Syndicat des betteraviers (2)
Jérôme Gervais	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or (1)
Henri Javot	Agriculteur, Saint Apollinaire. FDSEA21 (2)
Julien Morisot	Adasea 21 (1)
Cyril Pautet	Agriculteur à Rouvres en Plaine (2)
Claire Schwick	Animatrice Fdsea de la Côte d'Or (1)
Anne Viardot Sarrasin	Agricultrice à Sennecey les Dijon (1)

### **Entretiens complémentaires réalisés**

Daniel Caron	SAFER
--------------	-------

---

Ce groupe a pour particularité de rassembler uniquement des représentants du monde agricole. Cette configuration résulte de l'observation faite durant les réunions de consultation qu'il existe une diversité d'aspirations au sein du milieu agricole qui rendent difficile la construction, par la profession agricole, d'un point de vue partagé sur les problématiques agricoles périurbaines et, conséquemment, sur les positions à débattre avec les acteurs du développement urbain.

Le travail de ce groupe s'est appuyé sur l'exemple du canton de Genlis, espace intermédiaire à l'Est de Dijon, offrant une bonne représentativité de « l'agriculture productive » et des différents gradients de la pression urbaine.

## **Restitution de l'analyse et des débats au sein du groupe**

Ce groupe, en s'intéressant aux difficultés posées par la périurbanisation sur le canton de Genlis a abordé un nombre importants de sujets qui, pour certains, ont également été traités par d'autres groupes de travail. Nous avons regroupé ces débats en sept « situations à problèmes » :

- la gestion du foncier agricole en milieu périurbain,
- la prise en compte, en interne à la profession, des spécificités de l'agriculture périurbaine,
- la précarisation du foncier agricole,
- les relations de voisinage sur les bordures de parcelles en contact avec l'urbanisation,
- le renouvellement des exploitations,
- l'irrigation,
- les gravières.

### **La gestion du foncier agricole en milieu périurbain**

La question la plus longuement traitée par le groupe concerne la gestion du foncier agricole en milieu périurbain. Elle pose un ensemble de problèmes étroitement imbriqués et ayant de multiples causes. Le constat initial est celui d'une tension énorme sur le foncier agricole.

Ainsi, quel que soit le mode de faire-valoir, nombre d'agriculteurs sont en permanence confrontés au risque de perte de surfaces pour l'urbanisation (même s'il a été dit que sur le canton de Genlis, hors les communes les plus proches de Dijon, la diminution de la surface agricole n'était pas d'une importance déterminante). Par ailleurs, les exploitants disposant d'un foncier limitant ne sont pas nécessairement les mieux placés pour accéder à de nouvelles surfaces. Enfin, en regard de la rareté du foncier disponible, le souci de la part des agriculteurs de rechercher des surfaces cohérentes géographiquement est mis au second plan, ce qui conduit à un éclatement des parcelles d'exploitation.

Les débats ont ainsi abouti à la question des moyens envisageables pour mieux gérer le foncier agricole afin :

- d'assurer au mieux la compensation foncière des agriculteurs pénalisés par des extensions urbaines
- de faciliter l'accès au foncier pour les exploitations les plus menacées du fait d'une dimension insuffisante (idée de conforter les exploitations existantes)
- de faire en sorte que les mouvements de foncier agricole contribuent au maintien ou à l'amélioration des parcelles d'exploitation.

Une première piste de travail a été celle d'un dispositif de réserve foncière. En effet, de tels dispositifs (couplés à des opérations de réaménagement d'infrastructures agricoles) existent fréquemment lors de la réalisation de grands aménagements (TGV, voie rapide) et sont souvent satisfaisants. Ne serait il pas possible d'imaginer un tel dispositif permanent à l'échelle d'un canton périurbain comme Genlis ?

Un des points forts d'un tel dispositif serait sa possibilité d'action sur la réorganisation parcellaire. Par contre, il demanderait des moyens financiers très importants et qui devraient être durables. Une autre

difficulté importante est celle du zonage pertinent de mise en œuvre. Une gestion foncière à une échelle plus large que le canton permet, avec la Safer, de faire « rouler » les parcelles entre exploitations pour améliorer les parcelles d'exploitation (même s'il y a un coût important : 8% Safer à chaque transfert de foncier). Cependant, il a été dit que les expériences antérieures de mise en réserve et de réaffectation de surfaces agricoles du canton ont conduit, du fait d'un pilotage départemental, à des réaffectations peu satisfaisantes vis-à-vis d'une gestion plus locale du foncier agricole.

Il existe ainsi une certaine « méfiance locale » vis-à-vis des réserves foncières qui a été précisée par ce qui a été appelé « l'effet domino » : les agriculteurs de la première couronne sont régulièrement en recherche de foncier plus éloigné du centre dijonnais. Les agriculteurs de la seconde couronne sont alors à leurs tours forcés de rechercher des nouvelles surfaces plus à l'extérieur. Ce processus existe en dehors du dispositif de réserve foncière. Cependant, certaines des réaffectations foncières issues de réserve sont conduites selon cette démarche et concourent donc à la méfiance des agriculteurs de la seconde couronne vis-à-vis d'un tel dispositif.

Une réserve cantonale serait probablement mieux acceptée localement mais poserait la question de la cohérence de la réorganisation foncière à l'échelle de l'aire urbaine. A l'opposé, cette dernière échelle d'action plus large, pose, lors des réaffectations foncières, d'épineuses questions d'arbitrages entre agriculteurs de la première et seconde couronne.

Cela a conduit le groupe à détailler les fonctions et les difficultés que rencontre la commission foncière cantonale. Elle a été présentée comme une structure essentiellement consultative qui avait des difficultés à assurer réellement son rôle par manque de moyens et d'informations en amont des différents projets d'urbanisation et de réaffectation de foncier. Pourtant, les personnes connaissant le mieux son fonctionnement estiment qu'il s'agit d'une structure qui, par son ancrage local, pouvait grandement contribuer à la réorganisation foncière si elle avait les moyens d'analyser suffisamment tôt les projets des agriculteurs et les perspectives de libération de foncier ou d'urbanisation. Une seconde piste de travail s'est ainsi dégagée. Il s'agirait de renforcer la commission foncière en créant un dispositif d'animation foncière cantonale. Celui-ci aurait pour mission de suivre au plus près l'ensemble des mouvements fonciers et de proposer un lieu de débat entre agriculteurs qui pourrait limiter les dynamiques actuelles de surenchères sur le foncier agricole.

### **La prise en compte, en interne à la profession, des spécificités de l'agriculture périurbaine**

L'approfondissement de la réflexion sur les dynamiques foncières en milieu périurbain a également mis en avant des questions qui relèvent d'une réflexion interne à la profession sur les positions qu'elle pourrait défendre concernant certaines dispositions réglementaires. L'idée générale étant qu'un certain nombre de ces dispositions sont pensées à l'échelle départementale et prennent peu en compte les spécificités de l'agriculture périurbaine dijonnaise (il a cependant été souligné que depuis quelques mois, la dotation jeune agriculteur est majorée sur les périmètres de la communauté d'agglomération et du Scot)

Par exemple, les principes actuels de compensation foncière pour éviction conduisent à donner la priorité aux exploitants propriétaires. Pourtant, dans certaines configurations (en particulier lorsqu'ils s'agit de propriétaires de la première couronne vendant très cher leur foncier), ces derniers peuvent apparaître moins prioritaires que des fermiers.

Un autre exemple évoqué est celui de l'expropriation des fermiers. Dans ce cas, la compensation financière pour éviction qu'ils obtiennent est certes graduée par rapport à la pression foncière locale. Il demeure qu'en milieu périurbain, celle-ci ne résout pas leur problème de réduction de surface qu'ils auront d'énormes difficultés à compenser compte tenu de la rareté du foncier disponible.

### **La précarisation du foncier agricole :**

Ce débat sur la prise en compte, en interne à la profession, des spécificités de l'agriculture périurbaine a conduit les agriculteurs situés en proximité immédiate de Dijon à souligner leur propre singularité par rapport aux agriculteurs de l'ensemble du périurbain. Ils ont expliqué que les propriétaires, quels qu'ils soient (propriétaires privés mais aussi collectivités) souhaitent de plus en plus conserver à tout moment la possibilité de convertir leurs terrains agricoles à l'urbanisation. Les agriculteurs de la première couronne sont ainsi de plus en plus fréquemment contraints à accepter des mises à disposition précaires de foncier. Cette pratique d'exception au droit rural est lourde de conséquences : fragilisation des exploitations et difficultés à bâtir des projets en particulier pour l'installation de jeunes agriculteurs. Aucune piste n'a été identifiée pour réduire la tendance actuelle à la précarisation du foncier hormis l'idée d'une meilleure programmation de l'extension urbaine afin de limiter les aspirations des propriétaires à pouvoir disposer rapidement de leur bien. Par contre, les agriculteurs de la première couronne ont vivement souhaité qu'il y ait une meilleure prise en compte du pourcentage de foncier précaire dont ils disposent lors de leurs différentes demandes d'évolutions de leur structure qui font l'objet d'une validation (ex. commission des structures, projet d'installation...).

### **Les problèmes de voisinage sur les bordures de parcelles en contact avec l'urbanisation.**

La différence de points de vue entre agriculteurs plus ou moins éloignés du centre ville s'est également exprimée à propos des relations de voisinage sur les parcelles en contact avec des habitations. Le diagnostic est commun : les situations à problèmes par rapport aux pratiques agricoles réalisées à proximité des habitations augmentent de façon très perceptibles. Ensuite les points de vue divergent quant aux positions à adopter vis-à-vis de ces nouveaux comportements.

Pour les agriculteurs les plus éloignés de la première couronne (et peut être moins concernés par la question), accepter de travailler sur cette question peut constituer un « engrenage dangereux ». L'idée défendue est donc à la fois de faire respecter la légitimité des pratiques agricoles et de vivre en bonne intelligence. Plus concrètement encore, il s'agit pour les agriculteurs d'être irréprochables dans leurs pratiques et à partir de là, de ne pas faire de concessions particulières.

Par contre, les agriculteurs les plus proches de la ville évoquent l'intensité des problèmes qu'ils rencontrent et leur difficulté à être « irréprochables ». Ils aspirent également à ce que ces nouveaux voisins respectent la légitimité des pratiques agricoles mais envisagent plus aisément de participer à des actions visant à améliorer la situation, comme par exemple leur implication dans des programmes d'aide compensatoire pour la mise en place de bandes de cultures posant moins de problèmes de voisinage (luzerne, gel...)

### **Le renouvellement des exploitations**

Sur la question de l'installation, le consensus a été pratiquement total sur l'idée que la conjugaison de la conjoncture économique agricole et de la pression urbaine fait que, sur le canton de Genlis, défendre un objectif de renouvellement des exploitations avec un rapport de un pour un semble déjà un grand

maximum. L'installation de jeunes agriculteurs apparaît donc comme un sujet difficile et à n'envisager que dans le cadre de la reprise familiale.

Ce sont ici encore les exploitants de la première couronne qui envisagent plus facilement l'évolution des exploitations vers la pluri-activité et la diversification, ce type d'orientation permettant de rester agriculteur avec une superficie de moindre importance. Cependant, ils soulignent que même s'il existe des exemples réussis sur le canton, les initiatives dans cette direction demeurent modestes. De leur point de vue, elles vont cependant et probablement s'imposer à moyen terme comme un modèle incontournable pour les agriculteurs qui voudront rester en activité.

### **L'irrigation :**

Concernant l'irrigation, sur le canton de Genlis, les agriculteurs concernés estiment qu'il y a une ressource en eau importante et non limitante. En outre, il n'y a pas, sur le canton, de forages pour l'alimentation en eau potable. Ainsi, ces agriculteurs indiquent que l'irrigation pose peu de problèmes particuliers et ce d'autant qu'il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de critiques et de dispositions réglementaires de limitation de l'irrigation réellement pénalisantes.

Cependant, certains des agriculteurs concernés s'inquiètent fortement des perspectives d'accroissement des critiques et des remises en cause de l'irrigation (qui résulteraient en partie d'une généralisation de problèmes situés sur d'autres zones, là où la ressource est plus limitée). Pour s'y préparer, ils estiment qu'il serait souhaitable d'avoir une meilleure coordination entre les agriculteurs irrigants. Celle-ci viserait alors à adopter collectivement des pratiques qui seraient mieux acceptées localement (ex. positionnement du matériel d'irrigation moins gênantes par rapport aux voies de circulation) et éventuellement à réfléchir à des installations collectives conduisant à des pratiques plus économes. Cette orientation semble cependant ne pas faire consensus au sein des collectifs d'irrigants

### **Les gravières**

Une part importante des débats a également été consacrée à une question très spécifique au canton de Genlis, celui des gravières d'extraction de granulats. Du point de vue des agriculteurs, l'extension des gravières constitue une gestion non durable d'un espace qui est pourtant à fort potentiel agronomique.

Ces gravières sont critiquées pour leur consommation d'espace agricole, mais également parce qu'elles conduisent à une déstructuration de la cohérence des espaces agricoles du fait de leur localisation apparemment aléatoire. D'autres critiques leur sont également adressées : - en fin d'exploitation, elles semblent laissées à l'abandon et constituent un espace de multiplication des plantes adventices. - la demande d'ouverture de nouvelle gravière contribue à l'accroissement des tensions sur le foncier agricole, - en été les gravières en eau sont des espaces d'évaporation importants et donc de gaspillage de la ressource.

Les problèmes posés par les gravières du point de vue des agriculteurs les ont conduit à envisager deux types d'actions :

a) Des actions sur les gravières existantes pour lesquelles il pourrait être intéressant d'étudier la faisabilité de leur remise en état agricole (car cette piste semble avoir peu été étudiée).

b) Des actions concernant les futures gravières : Les autorisations d'exploitation devraient davantage prendre en compte la localisation de la gravière par rapport à son impact sur la structuration des espaces agricoles. Lors de l'ouverture d'une gravière qui doit répondre directement aux besoins d'un

grand aménagement, celle-ci devrait être incluse dans le programme d'accompagnement agricole contrairement à ce qui se passe actuellement. Enfin, et dans une perspective de développement durable, il serait important d'étudier les alternatives possibles à l'ouverture de gravière dans la plaine (carrière sur massif rocheux ayant moins d'impacts surfaciques).

### **Pistes d'action envisagées par le groupe :**

#### **• La gestion du foncier :**

Le contexte périurbain conduit à des tensions énormes sur le foncier agricole. Il conviendrait d'avoir des moyens d'actions afin :

- d'assurer au mieux la compensation foncière des agriculteurs pénalisés par des extensions urbaines,
- de faciliter l'accès au foncier pour les exploitations les plus menacées du fait d'une dimension insuffisante (idée de conforter les exploitations existantes),
- de faire en sorte que les mouvements de foncier agricole contribuent au maintien ou à l'amélioration des parcelles d'exploitation.

- Constituer des **réserves foncières permanentes** qui ne soient pas attachées à tel ou tel grand projet urbain et qui soient constituées à une échelle favorisant les nécessaires restructurations foncières (canton, pluri-cantonal, aire urbaine...). Faire en sorte que ces réserves bénéficient d'un **financement suffisant et surtout durable**.

- En s'appuyant éventuellement sur les commissions foncières cantonales, mettre en place une **animation foncière** qui analyse les demandes et les projets afin de pouvoir se prononcer en permanence sur les priorités de compensation (et qui pourrait également : « agir » sur les transactions de gré à gré, analyser les opportunités de restructuration parcellaire,...).

Remarque : lors de la quatrième réunion de validation du compte rendu, le groupe a donné la priorité à la piste 2 sur l'animation foncière. Le principe de « réserve foncière permanente » étant jugé comme un « dispositif compensatoire » qui, au final, présente peu d'intérêt pour penser le maintien de l'agriculture en milieu périurbain.

#### **• La prise en compte des spécificités de l'agriculture périurbaine**

L'agriculture périurbaine, notamment pour ce qui concerne le foncier et les agriculteurs de la première couronne, a des spécificités qui sont imparfaitement prises en compte par les dispositifs d'accompagnement ou de soutien à l'agriculture. L'exemple le plus marquant est celui de la précarisation du mode de faire valoir du foncier qui est peu prise en compte dans les projets d'évolution d'exploitation qui font l'objet d'une validation (ex. commission des structures, projet d'installation).

- Réfléchir à une **meilleure prise en compte de la précarité du foncier** en périurbain dans les instances ayant à se prononcer sur les projets de développement des exploitations...
- ...et plus généralement, réfléchir à une **meilleure prise en compte des spécificités de l'agriculture périurbaine** dans les dispositifs d'accompagnement ou de soutien à l'activité agricole (exemple de la priorité donnée au propriétaire lors de compensation foncière).

- **L'installation et le renouvellement des exploitations**

Le renouvellement des exploitations semble très difficile à assurer. Pour les agriculteurs, un ratio de un est le seuil maximal à espérer compte tenu du contexte économique agricole et de la pression urbaine. En particulier sur la première couronne, il est probable les agriculteurs voulant se maintenir devront choisir des systèmes d'exploitations plus diversifiés.

- Mieux caractériser les **trajectoires d'installation envisageables en milieu périurbain** (gestion de la période de transitoire père/fils ; installation hors reprise familiale) compte tenu en particulier des atouts et contraintes existants (faible disponibilité foncière, précarité foncière, possibilité de multi activité ou de diversification).

- **Les parcelles en bordure de lotissement**

Les problèmes de voisinage sur les bordures de parcelles en contact avec les habitations semblent augmenter, en particulier pour les agriculteurs de la première couronne. L'attitude à adopter face à cette évolution de l'environnement n'est pas consensuelle.

a) Il faut faire respecter la légitimité des pratiques agricoles. Pour cela, il faut être irréprochable dans ses pratiques et essayer de vivre en bonne intelligence mais il ne faut faire aucune concession car il s'agit d'un engrenage dangereux

b) S'impliquer dans les actions visant à éviter les situations conflictuelles (exemple . évoqué : mise en place des mesures d'aides compensatoires pour des bandes de cultures posant moins de problèmes de voisinage (luzerne, gel...))

- **L'irrigation**

Compte tenu de l'importance de la ressource en eau sur le canton de Genlis, la pratique de l'irrigation ne pose pas de problèmes particuliers du point de vue des agriculteurs. Cependant, chacun convient que l'acceptabilité de cette pratique peut rapidement devenir plus difficile

- Travailler avec les syndicats d'irrigants sur les pratiques qui permettent de **mieux gérer la ressource et d'accroître l'acceptabilité sociale** de l'irrigation

- **Les gravières**

La question très spécifique au canton de Genlis des gravières d'extraction de granulats pose un certain nombre de problèmes aux agriculteurs qui souhaiteraient des actions tant de restauration agricoles des anciennes gravières qu'une programmation plus attentive aux conséquences agricoles de l'ouverture des nouvelles installations

- Etudier la faisabilité de la **remise en état agricole des gravières**
- **Mieux programmer la localisation** des nouvelles gravières en prenant en compte leurs impacts sur la structuration des espaces agricoles
- Lorsqu'une gravière est ouverte pour répondre directement aux besoins d'un grand aménagement, inclure celle-ci dans la DUP de l'ouvrage en question.
- Dans une perspective de développement durable, étudier des **alternatives aux gravières de plaine** ayant moins d'impacts sur l'espace agricole.

- **Piste d'action transversale**

Lors des débats conduits par le groupe agricole, l'origine de nombre de problèmes rencontrés par l'agriculture périurbaine est imputée aux tensions importantes qui pèsent sur le marché du foncier agricole, ainsi qu'au incertitudes quant aux directions que prendront les futures extensions urbaines.

- Demander au syndicat mixte du SCOT de programmer **clairement et à long terme** les différentes étapes d'extension de l'urbanisation en veillant au maintien de la **cohérence des espaces agricoles**.

## ***Les résultats des groupes de discussions***

---

Il est difficile de restituer simplement toute la richesse des analyses et des propositions présentées dans les comptes rendus des travaux des groupes. Conscient de cette limite, notre parti pris dans cette section est d'offrir un guide de lecture des propositions sous la forme d'une "liste de pistes d'actions possibles". En préalable, nous explicitons en quelques paragraphes les analyses qui relient ces pistes d'actions.

### **Le produit des groupes : du questionnement initial aux pistes d'actions possibles**

Les résultats obtenus permettent de spécifier tout d'abord le "champ d'action" dans lequel les groupes ont inscrit et orienté leur réflexion sur l'avenir de l'agriculture périurbaine dijonnaise. Ce champ ne couvre pas toute la gamme des problèmes et des enjeux sur ce sujet. Il privilégie délibérément le repérage des questions et des pistes de solutions dont le traitement relève, au moins en partie, de moyens d'actions locaux. Il cherche aussi à combiner deux façons de rentrer dans la question de l'agriculture périurbaine en terme de développement : l'approche principalement "agricole" qui privilégie l'exploitation agricole et le travail des agriculteurs ; l'approche davantage "urbaine" qui aborde la problème par la composante agricole du développement et de l'aménagement d'un territoire périurbain. Il spécifie ainsi **une orientation directrice de l'action** qui tente d'articuler plusieurs axes de développement en faveur du maintien durable des exploitations et espaces agricoles périurbains.

#### **Trois axes de développement**

Nous pouvons tout d'abord spécifier trois grandes orientations d'action qui se dégagent des résultats des groupes de discussion. Pour chacune d'elles, nous expliciterons les grandes lignes de l'analyse qui les fondent, puis nous préciserons les différents thèmes de travail identifiés pour engager l'action.

##### **AXE 1. Inscrire l'agriculture dans l'aménagement du territoire périurbain.**

L'actualité des programmes d'aménagement en région dijonnaise (révisions des PLU, mis en place du Scot, projets Lino et ligne TGV est) place cette question au cœur des préoccupations immédiates des acteurs locaux. Or, vouloir inscrire l'agriculture dans ces projets futurs nécessite d'aller au-delà de ce qui est officiellement prévu dans les procédures d'études et de consultation des programmes d'aménagement. Cela suppose d'inscrire des objectifs agricoles dans une analyse globale de la cohérence des orientations d'aménagement envisagées sur le territoire périurbain dijonnais. Dans cette perspective, l'idée directrice est de réfléchir, en raisonnant à long terme et sur des territoires suffisamment vastes, aux caractéristiques fonctionnelles des espaces agricoles qui sont, ou seront, la cible d'opérations d'aménagement. Cela implique d'agir dans deux grandes directions. Premièrement, mettre en place des lieux de concertations qui améliorent à la fois les capacités d'anticipation et

l'aptitude à la réactivité<sup>25</sup>. Deuxièmement, remédier au manque d'informations dont disposent les aménageurs sur l'activité agricole et, inversement, les acteurs agricoles sur les aménagements futurs.

Les pistes d'actions envisagées sur cet axe peuvent être regroupées en cinq thèmes de travail :

- **Raisonnement l'agriculture en amont des documents d'urbanisme.** L'idée qui prévaut ici est de développer des réflexions qui se situent en amont des décisions d'aménagement. Les pistes d'actions proposées dans ce but regroupent à la fois des actions prospectives de long terme, comme par exemple la définition des critères utiles à la définition de "zones agricoles fonctionnelles" à l'échelle du Scot, et des actions pratiques à l'image du projet d'élaboration d'un guide agricole de l'élu local destiné à l'aider dans ses démarches d'études d'impacts d'un futur projet urbain.
- **Renforcer l'animation professionnelle sur la gestion du foncier agricole.** Ce thème est issu du groupe des agriculteurs qui a réfléchi sur la gestion foncière en milieu périurbain. Le cadre cantonal apparaît à la fois intéressant pour fédérer la réflexion professionnelle et inadapté pour traiter les problèmes du périurbain (relations cantons urbains - ruraux). Les agriculteurs ressentent le besoin d'une meilleure compréhension des mouvements fonciers agricoles, ce qui nécessite de développer l'activité de veille foncière et de réfléchir à la meilleure façon de raisonner la coordination des outils fonciers. Cette animation foncière cantonale est aussi une condition indispensable à une politique de renouvellement des exploitations et de créations d'activités en milieu périurbain.
- **Améliorer les conditions de circulation des engins agricoles.** La réflexion sur ce point débouche sur de nombreuses pistes d'actions concrètes. Le principe général de l'action dans ce domaine est de penser la circulation agricole dans l'ensemble des circulations (voitures, transports en commun, piétons, cycles, ...) et à deux échelles : celle de la commune (accès et traversée des bourgs) et l'échelle intercommunale (compte tenu de l'extension des structures agricoles d'aujourd'hui).
- **Travailler sur l'implantation des corps de ferme.** Ce sujet est délicat et a fait débat dans le groupe car il symbolise plus encore que les prélèvements fonciers la menace que l'urbanisation fait peser sur l'agriculture. Si certains élus souhaitent réfléchir sur l'éventualité d'une délocalisation des exploitations agricoles, du village vers le finage, d'autres refusent cette optique et préfèrent affirmer le maintien à tout prix des corps de ferme dans les villages. Le groupe a envisagé les deux scénarios. A partir d'un cas concret, les intérêts et limites du maintien dans le village ou de la délocalisation au milieu du finage ont pu être explorés. Les résultats ne permettent pas de conclure en faveur de l'une ou l'autre option. La règle de la négociation au cas par cas semble devoir rester, en l'état actuel, la seule solution offerte.

---

<sup>25</sup> L'analyse du déroulement d'opérations locales d'aménagement semble montrer que plus la concertation entre acteurs s'engage précocement plus elle a des chances d'aboutir à des compromis durables (Document 2, § 6).

- **Adapter les pratiques sur l'espace agricole et en bordure de village** (thème commun aux axes 1 et 2). Ce point a été abordé sous plusieurs angles : les relations de voisinage entre habitants et agriculteurs des parcelles mitoyennes, les pratiques des usagers sur les chemins et parcelles agricoles, les problèmes de surveillance des cultures et des récoltes, les nuisances réciproques, etc. Ces différents problèmes relèvent à chaque fois de micro-solutions ponctuelles. Il semble qu'en la matière l'attitude à adopter, tant par les agriculteurs que par les élus, soit d'acquiescer le réflexe d'incorporer ces données dans les projets et les pratiques. Par exemple, côté aménageurs, penser à prendre en compte le travail agricole dans la conception d'un schéma de sentiers de randonnées, ou côté agriculteurs, réfléchir à l'intérêt de saisir des mesures agri-environnementales adaptées au périurbain (ex : jachère fleurie le long d'une route ou d'un sentier).

### **AXE2. Articuler les aspirations des agriculteurs aux attentes urbaines.**

On ne peut pas aborder l'agriculture dans les problèmes d'aménagements sans traiter aussi de l'évolution des relations sociales entre les habitants et les agriculteurs. Ce point a largement été mentionné dans les débats, aussi bien par les agriculteurs, en quête d'une meilleure reconnaissance de leur métier, que par les autres participants de "l'urbain" qui ont exprimé une diversité d'attentes vis-à-vis du monde agricole<sup>26</sup>. Les débats ont porté largement sur l'intérêt et les limites des initiatives dans ce domaine, exemple : accueil des jeunes scolaires, fêtes locales de l'agriculture, opérations de communication auprès des habitants. Toutes font ressortir la difficulté qu'ont les agriculteurs à identifier sur quoi ils peuvent communiquer à l'extérieur, auprès de qui, et dans quels cadres. Parallèlement, les attentes urbaines vis-à-vis de l'agriculture sont également difficiles à cerner car elles sont souvent à l'expression périphérique d'autres préoccupations que l'agriculture (ex : le cadre de vie du village) ou s'inscrivent, au contraire, dans des préoccupations d'informations tellement globales qu'elles sont difficiles à discuter dans un cadre local (ex : événements médiatiques sur la pollution, les OGM, les aides agricoles ...).

Les pistes d'actions envisagées sur cet axe peuvent être regroupées en quatre thèmes de travail :

- **Sensibiliser et informer les jeunes.** Les actions à engager dans ce domaine sont nombreuses mais exigent une étude sérieuse du partenariat avec les structures de l'éducation nationale. La Côte d'Or a suffisamment d'expérience dans ce domaine pour développer des initiatives dans ce sens. Un point particulier à approfondir dans le périurbain dijonnais : trouver des exploitations d'accueil pédagogiques suffisamment proches de Dijon (réseau de bus).
- **Communiquer auprès des adultes et Améliorer les liens locaux entre agriculteurs et habitants.** Les initiatives dans ces deux domaines sont très nombreuses et variées car les entrées dans la communication sur l'agriculture sont multiples : la science, les produits, la nature, les paysages, l'histoire rurale, le tourisme industriel, l'art, etc. Les pistes suggérées

---

<sup>26</sup> Sur les décalages entre ce qu'agriculteurs et habitants du périurbain pensent les uns des autres, voir Doc 2, § 4.

dans ce domaine relèvent donc davantage de l'accompagnement des porteurs de projets locaux.

- **Organiser la fonction d'accueil dans les exploitations agricoles** (thème commun aux axes 2 et 3). Ce point a sans doute été insuffisamment discuté alors qu'on constate un fort déficit de structures d'accueil en exploitation agricole. Le manque de temps et de financement limite le développement de l'accueil pédagogique. Les pistes proposées dans ce domaine insistent sur la nécessité d'identifier et soutenir des porteurs de projets, qu'ils soient des agriculteurs ou d'autres structures comme les établissements d'enseignement agricole ou d'autres.

### **AXE 3. Favoriser l'économie de proximité : produits et services agricoles locaux.**

Ce troisième axe provient surtout d'une demande des "urbains" adressés aux agriculteurs. L'idée de départ était relativement simple : Dijon étant un bassin de consommation, pourquoi ne pas développer un approvisionnement en produits agricoles locaux ? Les agriculteurs y ont répondu en exprimant de fortes réserves sur l'idée d'une réflexion prospective axée sur la diversification agricole. Cette optique paraissait à leurs yeux hasardeuse dans le contexte local d'une agriculture céréalière qui doit d'abord solutionner ses propres problèmes de productions diversifiées (betteraves, légumes plein champ). C'est pourquoi il a finalement été décidé d'explorer cette question par l'autre bout du problème : la demande en produits et services agricoles locaux. Les résultats du groupe de travail sur ce thème confirment la pertinence de cette réorientation du sujet : il existe bien des opérateurs commerciaux en attente de produits locaux ; de même, les demandes en services de proximité offerts par l'agriculture périurbaine sont en augmentation. Dans ces conditions, les actions qui paraissent les plus opportunes relèvent d'une politique volontariste de repérage et d'accompagnement des porteurs de projets économiques, aussi bien en matière d'approvisionnement de produits locaux que de services de proximité.

Les pistes d'actions envisagées peuvent être regroupées en trois thèmes de travail :

- **Développer la demande en produits agricoles locaux.** Les débats ont permis de faire émerger plusieurs catégories d'opérateurs commerciaux intéressés par des produits agricoles locaux : des commerçants de détail ; des restaurateurs ; des moyennes surfaces ; la restauration collective. Avec chacun d'eux, des pistes d'actions spécifiques ont été proposées par le groupe. Ces pistes nécessitent la mise en place d'une animation inter consulaire entre Chambre d'Agriculture et Chambre de Commerce et d'Industrie.
- **Organiser le développement des services aux particuliers et aux collectivités locales.** Nous sommes actuellement dans un contexte où demandes et offres sont en émergence. Les domaines couverts par les services de proximité sont très divers. Identifier ces activités et aider à les structurer sont la priorité. Dans le domaine des services aux particuliers, les besoins exprimés concernent la concurrence entre l'agriculture et d'autres secteurs d'activités (BTP, transports, commerce, ...). Dans le services aux collectivités, la passation de contrats de droit public est au cœur des préoccupations (ex : déneigement, fauchage,

etc.). Enfin, un secteur en plein développement dans le périurbain mérite une étude plus approfondie : la ou les filières "du cheval".

- **L'accompagnement des porteurs de projets économiques locaux.** Que ce soit pour les services ou les produits, les initiatives porteuses de résultats vont passer par les opérateurs économiques, qu'ils soient agriculteurs, commerçants, intermédiaires, etc. Certaines pistes d'actions ont été proposées pour identifier et aider les candidats à la création d'activités nouvelles.

### **Des limites**

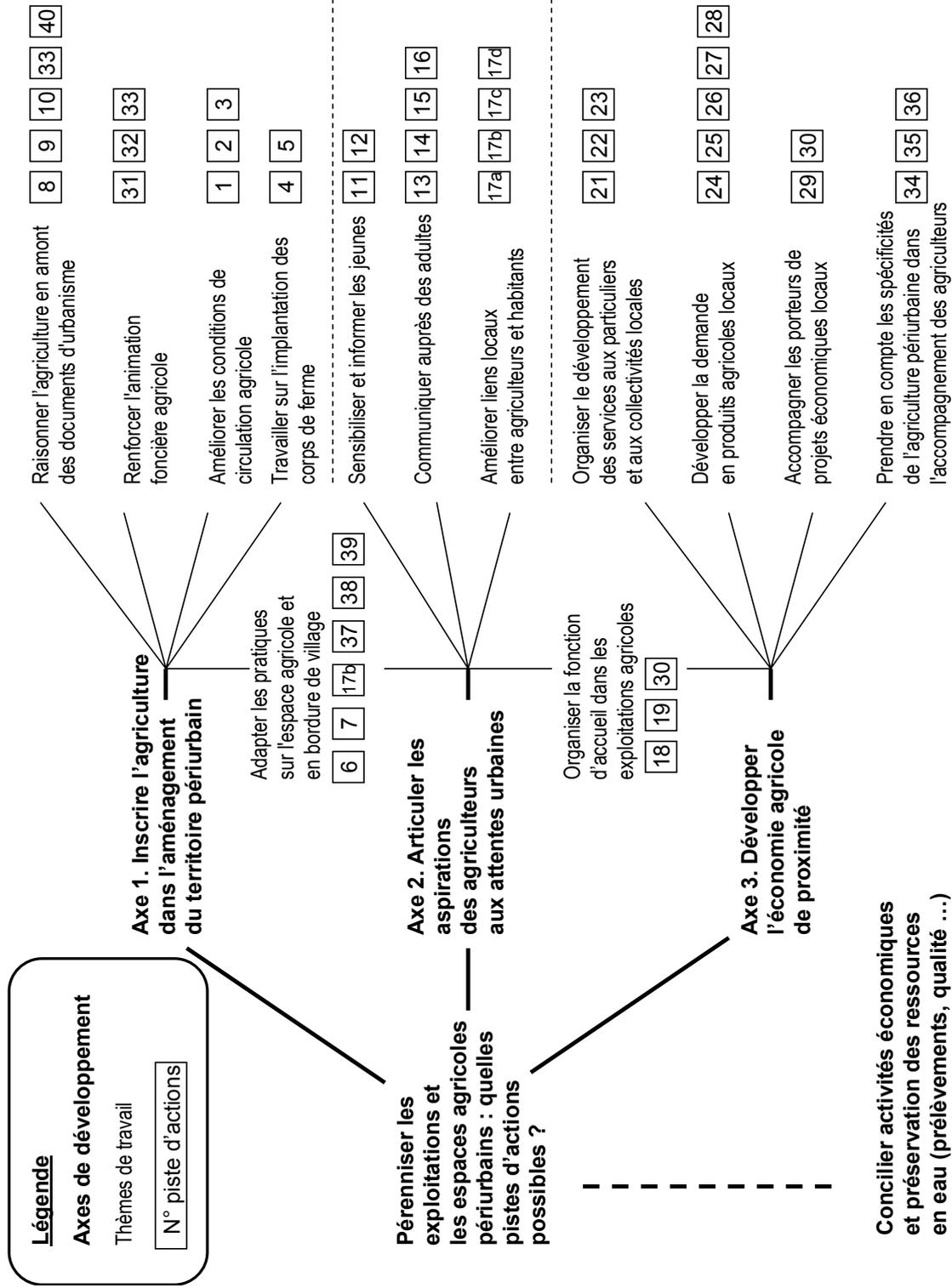
Pour être complet, nous devons préciser que les groupes n'ont pas exploré la totalité des questionnements identifiés au cours des réunions initiales. Pour des raisons pratiques (nombre maximum de groupes, temps limité, ...), le comité de pilotage a dû faire un arbitrage thématique. Celui-ci a conduit à exclure le thème de la ressource en eau, non pas parce qu'il s'agit d'un sujet ayant été considéré moins important, mais parce qu'il existait déjà des structures, des recherches et des projets oeuvrant déjà dans ce domaine.

### **Une synthèse**

Pour réunir tous les sujets abordés dans l'étude et faire le lien entre thèmes de travail et liste détaillée des pistes d'actions envisagées par les groupes, nous avons établi un schéma de synthèse qui retrace l'ensemble du raisonnement. (**figure 36**). Dans ce schéma, les pistes proposées par les groupes renvoient aux numéros indiqués dans les listes placées en pages suivantes.



figure 36 : : Correspondances entre axes de développement et pistes d'actions possibles.





## Des pistes d'actions possibles

Tableaux de présentation résumée des pistes d'actions inventoriées par les quatre groupes de prospective sur l'agriculture périurbaine dijonnaise<sup>27</sup>.

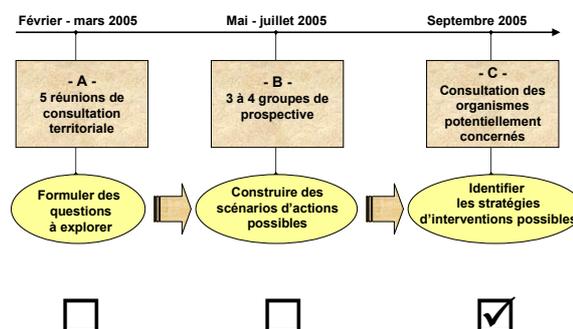
<b>Groupe 1 : Les aménagements de l'espace « agri-urbain »</b>	
<b>Les conditions de circulation des engins agricoles</b>	<p><b>Piste 1 – Raisonner la Circulation agricole à l'échelle de l'aire urbaine :</b> Créer des groupes composés d'élus et d'agriculteurs (3 à 5 communes ou par grandes zones est/ ouest/nord...) en charge de construire un système d'informations sur le déplacements agricoles qui englobe :</p> <p>1a) un observatoire des points noirs, 1b) un inventaire de solutions techniques d'aménagement, 1c) des méthodes pour établir un plan de circulation agricole dans un secteur d'aménagement pour apporter aux pouvoirs publics et aux élus locaux les informations leur permettant d'intégrer la circulation agricole dans leurs politiques d'aménagement.</p> <p><b>Piste 2 –</b> Elaborer un <b>schéma directeurs des circulations agricoles</b> à l'échelle du Scot avec des circuits interconnectés à l'identique de la méthode suivi pour les sentiers de randonnée et évaluer les impacts de chaque nouvel aménagement. sur ce schéma de circulation</p> <p><b>Piste 3 -</b> Faire passer les <b>aménagements routiers</b> des communes devant <b>une commission qui évaluerait leur compatibilité avec les circulations agricoles.</b> (exemple : appliquer les références de circulation des bus accordéon).</p>
<b>L'implantation des corps de ferme</b>	<p><b>Piste 4 -</b> Inventorier et mettre en œuvre des moyens de <b>maintien à long terme des corps de ferme situés dans les villages..</b></p> <p><b>Piste 5 –</b> Quand cette solution connaît ses limites, ou si c'est souhaité par les exploitants, <b>faciliter et organiser la délocalisation</b> partielle ou complète d'exploitations hors des centres bourg.</p>
<b>Les pratiques sur l'espace agricole et bordure de lotissement</b>	<p><b>Piste 6 – Aménager les bordures de lotissement</b></p> <p>6a) Inciter élus et lotisseurs à concevoir des <b>aménagements en bordure</b> de lotissement qui limitent les risques de situations conflictuelles. 6b) Aider financièrement les agriculteurs à la mise en place de <b>bandes de cultures</b> le long des lotissements</p> <p><b>Piste 7 – Lutter contre les dégradations sur les espaces agricoles</b></p> <p>7a) Dispositif curatif : pour les élus, <b>service de nettoyage</b>...mais pour les agriculteurs ? 7b) Dispositif préventif : <b>brigade verte ou garde-champêtre</b> ... mais comment surveiller de si vastes territoires ? L'exemple d'Ahuy sur la surveillance des vergers et jardins est assurée par une association de propriétaires récoltants. Une expérience difficilement généralisable...</p>
<b>La prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme</b>	<p><b>Piste 8 - Etudes d'impact sur l'agriculture :</b></p> <p>8a) Imposer que les PLU présentent une <b>"étude d'impacts agricoles"</b> à l'identique et distincte de l'étude d'impact environnemental prévue dans ces documents. 8b) Rédiger à l'attention des élus locaux, des bureaux d'étude et des structures ayant à donner un avis sur les PLU un <b>"guide agricole de l' élu"</b> permettant d'analyser et de juger des impacts d'un PLU sur l'agriculture.</p> <p><b>Piste 9 - Identifier des structures souples représentatives des agriculteurs locaux</b> que les élus pourraient aisément interroger sur l'ensemble des questions « d'aménagements agri-urbains » ; en veillant, sur les communes les moins dotées en agriculteurs, à organiser des regroupements intercommunaux.</p> <p><b>Piste 10 – Définir des critères pour des espaces agricoles supports de développement</b></p> <p>10a) Définir le concept et les critères de constitution de <b>zones agricoles fonctionnelles</b> qui pourraient servir de base de réflexion pour les débats entre la profession agricoles et les « aménageurs ». 10b) Identifier, sur l'aire urbaine dijonnaise, les espaces agricoles répondants actuellement aux critères de constitution de zones agricoles fonctionnelles. 10c) Tester, sur des secteurs fortement menacés de déstructuration de l'espace agricole, la mise en oeuvre d'une protection durable de telles unités spatiales par le dispositif ZAP (zone agricole protégée)</p>

<sup>27</sup> Le classement est thématique. La numérotation n'indique pas une hiérarchisation des priorités d'actions.

<b>Groupe 2 : Les relations sociales entre le "monde agricole" et le "monde urbain"</b>	
<b>Sensibiliser et informer les jeunes sur l'agriculture</b>	<p><b>Piste 11. A l'initiative de la profession agricole et en partenariat avec les acteurs et structure de l'éducation nationale :</b></p> <p><b>11a)</b> élaborer, en partant des programmes pédagogiques, un ensemble de <b>supports d'informations et de formation</b> correspondant à des besoins de formation des jeunes de niveaux variés (primaire, collège, lycée) sur des thèmes divers (science, biologie, géographie, environnement, expression artistique, etc.) et organiser la diffusion et le suivi de ces supports dans les établissements scolaires une fois qu'ils sont éprouvés;</p> <p><b>11b)</b> parallèlement, constituer un <b>fichier d'adresses d'agriculteurs</b> disposés à participer à des actions pédagogiques sur des thèmes variés. Exemple, travailler à étendre le réseau "école en herbe" à des exploitations qui couvrent l'aire urbaine de Dijon et qui soient susceptibles d'accueillir des élèves plus âgés que les maternelles.</p> <p><b>11c)</b> Enfin, bien définir les possibilités de garantir une rémunération de la fonction d'accueil pédagogique qu'assureraient les agriculteurs impliqués dans de telles actions, moyennant l'octroi <b>d'indemnités financières satisfaisantes</b>.</p> <p><b>Piste 12 :</b> Explorer les possibilités de conduire des actions de sensibilisation à l'agriculture avec les structures qui font de <b>l'accueil des jeunes hors temps scolaire</b></p>
<b>Communiquer sur l'agriculture auprès des adultes</b>	<p><b>Piste 13.</b> Soutenir les initiatives qui rapprochent agriculteurs et habitant et rendent l'activité agricole plus visible et compréhensible. Exemples : points de <b>commercialisation de produits en circuit court</b> ; développement de <b>services collectifs</b> fournis par l'agriculture qui participent à l'intercompréhension entre monde urbain et monde agricoles (cf. travaux du groupe 3).</p> <p><b>Piste 14.</b> Réaliser des <b>visites ou des expositions sur l'agriculture périurbaine</b> en s'appuyant sur les méthodes utilisées pour le tourisme industriel (dans ce cadre, évaluer les possibilités de partenariat avec les entreprises agro-alimentaires locales) ou dans le cadre d'un programme d'actions artistiques ou patrimoniales.</p> <p><b>Piste 15.</b> Mettre en place des actions visant à faire des <b>usages récréatifs sur l'espace agricole des supports d'information</b> auprès du grand public (ex. : demande du Grand Dijon de travailler sur la signalétique agricole des sentiers de randonnée).</p> <p><b>Piste 16.</b> Fournir <b>une assistance technique</b> aux agriculteurs qui conduisent des actions de communication mais sont isolés, ne disposent pas de supports visuel de communication (panneaux, documents) : <b>a) inventories et coordonner les différentes initiatives</b> issues du milieu agricole (explorer en particulier les possibilités d'actions intermédiaires entre l'événementiel grand public et les actions très locales) ; <b>b) Produire des supports d'informations</b> à mettre à disposition des différents porteurs d'actions.</p>
<b>Améliorer les relations, au sein des communes, entre agriculteurs et habitants.</b>	<p><b>Piste 17.</b> De nombreuses <b>initiatives locales</b> peuvent servir d'exemple pour des groupes locaux d'agriculteurs souhaitant améliorer le <b>dialogue avec les habitants</b>. Elles peuvent s'appuyer sur les groupes existants (association foncière, syndicat local, CUMA, ...). Exemple d'actions concrètes pouvant être mise en place :</p> <p><b>17a)-</b> Se rapprocher des <b>élus locaux</b> qui peuvent être des relais pour la communication auprès des habitants et participer au financement d'actions de communication ;</p> <p><b>17b)-</b> Travailler avec les <b>associations locales</b>, exemples : journées de découverte du finage avec les nouveaux habitants, rallyes découverte, aménagements de sentiers de randonnée, gestion de l'usage récréatif des bandes enherbées avec association de pêcheurs et de randonneurs, débats et actions avec des associations environnementales, etc. ;</p> <p><b>17c)-</b> Elaborer des <b>chartes de bon voisinage</b> signées entre les élus et les agriculteurs d'un canton ;</p> <p><b>17d)-</b> Mettre en place des <b>dispositifs d'avertissements</b> sur les travaux agricoles pouvant occasionner des gênes : avertissement par quartier sensible, diffusion d'articles informants sur les travaux agricoles à venir qui seraient proposés par voie de bulletins municipaux et presse locale.</p>
<b>Organiser la fonction d'accueil dans les exploitations agricoles</b>	<p><b>Piste 18 :</b> Evaluer à quelles conditions et sur quel type d'actions les <b>établissements d'enseignement agricole pourraient s'investir dans l'information et la communication</b> sur l'agriculture auprès des habitants.</p> <p><b>Piste 19 :</b> Aider les porteurs de projets d'action de communication : Mettre en place un <b>réseau d'interlocuteurs</b> du milieu agricole et du milieu urbain clairement identifiés et ayant pour fonction <b>d'aiguiller les porteurs d'initiatives</b> vers les ressources existantes (acteurs, outils, ...) et d'identifier les besoins non satisfaits.</p>

<b>Groupe 3 : La demande en produits et services agricoles locaux</b>	
<b>Organiser le développement des services aux particuliers et aux collectivités locales</b>	<p><b>Piste 21 – Les services aux particuliers : accompagner l'insertion des services agricoles dans des marchés concurrentiels.</b> En particulier pour les services divers aux particuliers, accompagner les agriculteurs pour qu'ils se <b>positionnent</b> convenablement par rapport aux <b>secteurs concurrents</b> (artisanant, BTP ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour ceux qui conservent uniquement le statut d'agriculteur (avec exemption de la taxe professionnelle), les inciter à cibler des marchés non concurrentiels,</li> <li>- pour ceux qui se placent sur un marché concurrentiel, les inciter à créer une société distincte de l'exploitation agricole (et soumise à la taxe professionnelle).</li> </ul> <p><b>Piste 22 - Les services pour les collectivités : analyser les besoins et les modes de contractualisation</b>  <b>22a)</b> Pour les services aux collectivités, faire bénéficier les communes et communautés de communes intéressées des <b>expériences de contractualisation existantes</b> (Conseil Général, Communauté de communes de St Seine l'Abbaye).  <b>22b)</b> Inventorier les <b>besoins d'organisation de ce secteur</b> d'activité (ex : regroupement des demandes et annuaire des agriculteurs candidats, formation centralisée des agriculteurs aux mesures de sécurité et dispositions réglementaires, formation aux dossiers de réponses aux appels d'offre).</p> <p><b>Piste 23 – Aider à organiser la relation offre-demande des secteurs d'activité atomisés.</b> Inciter, soutenir les initiatives visant, pour les secteurs qui semble les plus atomisés, à améliorer l'organisation de l'offre et de la demande. Exemple de secteur d'activité : prise en pension de chevaux.</p>
<b>Développer la demande en produits agricoles locaux</b>	<p><b>Piste 24 – Mettre en place une logistique d'approvisionnement local</b>  <b>24a) Etudier</b>, pour un produit « local » donné, les conditions de création d'une logistique d'approvisionnement de l'aire dijonnaise.  <b>24b) Inciter</b> à la création de structures locales assurant la logistique d'approvisionnement (structuration et regroupement de l'offre et de la logistique de livraison, recherche de marchés, analyse et réponse aux appels d'offre) entre la production et les demandeurs finaux.</p> <p><b>Piste 25- Initier une démarche inter-consulaire</b> visant à accroître l'interconnaissance entre les acteurs de l'offre et de la demande locale. Pistes envisagées : site Internet, salon professionnel régional, catalogue de fournisseurs et demandeurs.</p> <p><b>Piste 26 – Travailler sur la spécificité des demandes de la restauration collective :</b> En viande, et pour la restauration collective, prolonger hors contexte de crise (ESB) les travaux déjà réalisés sur les freins à l'utilisation de viande charolaise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>26a). Mieux caractériser les morceaux demandés</b> par type de restaurant : recherche technologique sur la valorisation des morceaux des carcasses charolaises en restauration collective.</li> <li><b>26b). Aider les fournisseurs locaux à répondre aux appels d'offre des marchés publics :</b> former les fournisseurs locaux aux modalités pratiques réponse aux appels d'offre publics ; Apporter aux fournisseurs locaux un dispositif d'assistance pour répondre aux appels d'offre publics.</li> </ul> <p><b>Piste 27 - La valorisation des produits locaux pour les distributeurs :</b> Poursuivre et finaliser les démarches en cours de mise en place des <b>signes de qualité adossés à des identifiants régionaux</b>, par exemple sur l'agriculture raisonnée, à l'identique de la démarche de l'agriculture biologique (marque Biobourgogne).</p> <p><b>Piste 28 - Travailler avec les restaurateurs</b>  <b>28a)</b> Réaliser une enquête sur les attentes potentielles des restaurateurs en produits locaux.  <b>28b)</b> Inciter les restaurateurs à promouvoir <b>des recettes fondées sur des produits locaux</b> (ex. recette à base d'oignons d'Auxonne).  <b>28c)</b> Evaluer avec les fournisseurs centraux (Métro, Promocash) les perspectives de développement de <b>rayons spécialisés en produits locaux</b></p>
<b>L'accompagnement des porteurs de projets économiques locaux</b>	<p><b>Piste 29 – Soutenir l'innovation :</b> Mettre en place un dispositif d'accompagnement des producteurs et petites entreprises agroalimentaires innovantes pour les aider à <b>mieux analyser la demande locale et envisager leurs futurs circuits de distribution.</b></p> <p><b>Piste 30 – Accompagner la mise en place par les agriculteurs de ces services ou productions en circuit court</b> (organisation du travail, évaluation de la rentabilité, formation, études de marché) et mettre en place des référentiels à disposition des conseillers et des agriculteurs intéressés.</p>

Groupe 4 : La coordination de la diversité des enjeux agricoles	
<b>Renforcer l'animation foncière agricole</b>	<p><b>Piste 31</b> : Constituer des <b>réserves foncières permanentes</b> qui ne soient pas attachées à tel ou tel grand projet urbain et qui soient constituées à une échelle favorisant les nécessaires restructurations foncières (canton, pluri-cantonal, aire urbaine...). Faire en sorte que ces réserves bénéficient d'un <b>financement suffisant et surtout durable</b>.</p> <p><b>Piste 32</b> : En s'appuyant éventuellement sur les commissions foncières cantonales, mettre en place une <b>animation foncière</b> qui analyserait les demandes et les projets afin de pouvoir se prononcer en permanence sur les priorités de compensation et qui pourrait également : « agir » sur les transaction de gré à gré, analyser les opportunités de restructuration parcellaire,.....</p> <p><b>Piste 33</b> : Demander au syndicat mixte du SCOT de programmer <b>clairement et à long terme</b> les différentes étapes d'extension de l'urbanisation en veillant au maintien de la <b>cohérence des espaces agricoles</b>.</p>
<b>Prendre en compte les spécificités de l'agriculture périurbaine dans l'accompagnement des projets des agriculteurs</b>	<p><b>Piste 34</b> : Réfléchir à une <b>meilleure prise en compte de la précarité du foncier</b> en périurbain dans les instances ayant à se prononcer sur les projets de développement des exploitations...</p> <p><b>Piste 35</b> : ...et plus généralement, réfléchir à une <b>meilleure prise en compte des spécificités de l'agriculture périurbaine</b> dans les dispositifs d'accompagnement ou de soutien à l'activité agricole (exemple de la priorité donnée au propriétaire lors de compensation foncière).</p> <p><b>Piste 36</b> : Mieux caractériser les <b>trajectoires d'installation envisageables en milieu périurbain</b> (gestion de la période de transitoire père/fils ; installation hors reprise familiale) compte tenu en particulier des atouts et contraintes existants (faible disponibilité foncière, précarité foncière, possibilité de multi activité ou de diversification).</p>
<b>Les pratiques sur l'espace agricole et en bordure de lotissement</b>	<p><b>Piste 37</b> : Il faut faire respecter la légitimité des pratiques agricoles. Pour cela, il faut être irréprochable dans ses pratiques et essayer de vivre en bonne intelligence mais il ne faut faire aucune concession car il s'agit d'un engrenage dangereux</p> <p><b>Piste 38</b> : S'impliquer dans les actions visant à éviter les situations conflictuelles (exemple . évoqué : mise en place des mesures d'aides compensatoires pour des bandes de cultures posant moins de problèmes de voisinage (luzerne, gel...))</p> <p><b>Piste 39</b> : Travailler avec les syndicats d'irrigants sur les pratiques qui permettent de <b>mieux gérer la ressource et d'accroître l'acceptabilité sociale</b> de l'irrigation</p>
<b>L'agriculture dans les documents d'aménagement : cas des gravières</b>	<p><b>Piste 40a</b> : Etudier la faisabilité de la <b>remise en état agricole des gravières</b></p> <p><b>Piste 40b</b> : <b>Mieux programmer la localisation</b> des nouvelles gravières en prenant en compte leurs impacts sur la structuration des espaces agricoles</p> <p><b>Piste 40c</b> : Lorsqu'une gravière est ouverte pour répondre directement aux besoins d'un grand aménagement, <b>inclure celle-ci dans la DUP de l'ouvrage en question</b>.</p> <p><b>Piste 40d</b> : Dans une perspective de développement durable, étudier des <b>alternatives aux gravières de plaine</b> ayant moins d'impacts sur l'espace agricole.</p>



## Phase C

# QUELLES STRATEGIES D'INTERVENTION POUR L'AGRICULTURE PERIURBAINE DIJONNAISE

---

Les travaux des groupes de prospective ont permis d'identifier un certains nombres des problèmes qui se posent pour l'agriculture périurbaine dijonnaise et de dégager de nombreuses de pistes de travail. Cette production a cependant été réalisée en faisant, autant que faire se peu, abstraction des modalités pratiques de mise en œuvre. Face à la diversité des pistes de travail inventoriées, il a été conduit, à la demande du comité de pilotage, une série d'entretiens auprès des différents organismes pouvant s'impliquer dans leur mise en œuvre. L'objectif étant clairement, pour cette dernière phase, de préparer la suite de l'étude en identifiant les capacités des différentes structures rencontrées à s'investir dans une phase opérationnelle.

### *Méthode*

---

Il n'était pas question, pour cette dernière étape de l'étude d'aller trop loin dans la définition de ce que pourrait être la mise en œuvre des pistes d'action sachant qu'il s'agit d'un tout autre travail qui relève

à la fois de la décision politique et de l'ingénierie de projet. Plus modestement, l'investigation s'est restreinte aux structures qui apparaissent les plus directement concernées, du fait de leurs champs de compétences, par une majorité des pistes d'actions inventoriées. Ces structures sont donc sensiblement les mêmes que celles invitées au comité de pilotage (encadré ci-après). Il faut ainsi bien souligner que ce travail d'investigation ignore un nombre importants d'acteurs identifiés lors des différentes phases précédentes et pouvant potentiellement s'investir dans la mise en oeuvre de telle ou telle piste d'action. Ce sont par exemple les établissements d'enseignement agricole pour la mise en œuvre d'actions relevant de thème sur les relations entre « agriculture et monde urbain » ou encore le secteur de la distribution alimentaire pour les pistes d'actions sur l'économie de proximité.

La conduite des entretiens a reposé sur les trois axes de travail identifiés (inscrire l'agriculture dans l'aménagement du territoire périurbain, favoriser l'économie de proximité, articuler les aspirations des agriculteurs périurbains aux attentes urbaines) et sur un triple questionnement :

- Quelle est la pertinence des pistes d'actions inventoriées ?
- Comment pourrait être envisagée la mise en oeuvre d'action (à l'initiative de qui, avec quel partenariat...)?
- Quelles sont les capacités d'investissements de la structure sur la mise en oeuvre d'actions (implication, moyens, compétences).

*Structures et personnes enquêtées*

- Chambre de commerce et d'industrie : G. Durand
- Chambre régionale d'agriculture. P. Lebugle
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt : G Fournier
- Conseil général : Paul Rose (équipement rural et aménagement foncier) et Y. Gognat (infrastructure et transport)
- Direction départementale de l'équipement : B. Bosquet et F. Boyer
- Direction régionale de l'environnement : D. Ferrand et B. Freslier
- Communauté d'agglomération. J.-P. Masson et S. Appert
- Chambre d'agriculture : F. Lamy, T. Besançon, J. Chabot

## ***Résumé des consultations***

---

### **Chambre de commerce et d'industrie**

Cette structure est logiquement et exclusivement intéressée par l'axe 2 sur l'économie de proximité. En terme de constat, l'idée qu'il existe une demande en produits agricoles locaux qui n'est pas totalement satisfaite semble juste (mais demanderait à être davantage étudiée et précisée). En outre et pour diverses raisons, le contexte général est nettement plus favorable au lancement de projets dans cette direction qu'il y a quelques années. Cependant, le rôle potentiel de la CCI dans l'opérationnalisation de pistes d'actions apparaît délicat dans la mesure où cette structure fédère des opérateurs en concurrence commerciale qui sont donc toujours difficiles à rassembler sur un projet commun. Aujourd'hui la CCI enregistre avec satisfaction la constitution d'un groupe de travail qui, dans le cadre d'un partenariat avec l'Ademe et le Grand Dijon, a réussi à conduire deux projets (arrêt de distribution des sacs plastics, éclairage des points de vente). Il s'agit d'un groupe qui se rencontre régulièrement et qui pourrait éventuellement aborder la question de l'approvisionnement en produit locaux. Compte tenu de la « fragilité » d'un tel groupe, il n'est cependant pas possible pour la CCI de s'avancer aujourd'hui sur la capacité de ce collectif à être moteur d'en la conduite d'actions visant à rapprocher offre et demande de produits agricoles locaux. Il conviendra donc de consulter prochainement ce groupe sur cette question. Ainsi et plus généralement, l'engagement de la CCI sur une thématique « produits agricoles locaux » résultera à la fois de l'écho qu'elle trouvera auprès des professionnels et de sollicitations extérieures du type de celles initiées par l'Ademe.

### **Chambre régionale d'agriculture.**

Cet entretien n'avait pas vocation à s'intéresser à la capacité d'investissement de la Chambre régionale d'agriculture. Il visait avant tout à solliciter son expertise sur les pistes d'actions de l'axe 2 (économie de proximité). Pour le service tourisme rural et promotion de la Chambre régionale, l'ensemble des pistes inventoriées lors de l'étude apparaissent pertinentes. Leur mise en oeuvre est par contre plus difficile à envisager. Un des points important à prendre en compte est la multiplicité des acteurs et initiatives abordant partiellement ou à d'autres échelles certaines des pistes évoquées et pour lesquelles il faut construire et valoriser des points de synergie (ex. - Réseau technique qualité bourgogne qui vise à recenser les démarche de qualité, - initiatives d'origines diverses sur les marques commerciale (panier de Bourgogne, produit avec goût en Bourgogne...)). Il conviendrait donc de bien inventorier les actions existantes et les synergies possibles avant de s'engager sur l'une ou l'autre des pistes inventoriées.

Une autre difficulté importante concerne les limites réglementaires à l'action publique quand il s'agit, pour certaines actions, d'intervenir sur des domaines concurrentiels (ex. aide à la réponse aux appels d'offre).

Au final, une des conditions pour avancer sur le thème de l'économie de proximité est de parvenir à rassembler des acteurs ou des secteurs d'activités qui, naturellement, se rencontrent peu. La Chambre interconsulaire pourrait apparaître comme la structure *had hoc* mais, en l'état de sa structuration, elle ne semble pas pouvoir jouer ce rôle. Ce serait donc bien des structures « transversales » comme la communauté d'agglomération et la Chambre d'agriculture qui apparaissent les plus à même d'être porteur d'initiatives sur ce thèmes.

## **Direction départementale de l'agriculture et de la forêt**

Du point de vue de la DDAF, un certain nombre des résultats de l'étude trouvent pour partie des réponses dans les dispositifs nationaux dont elle a la maîtrise d'oeuvre. Ainsi, elle applique une dotation jeune agriculteurs majorée pour les installations en zone périurbaine. Pour d'autres actions inventoriées, il existe des dispositions nationales qui pourraient aisément et rapidement être mobilisées pour peu qu'il y ait une volonté générale de les mettre en oeuvre. C'est l'exemple, pour ce qui concerne les bordures de lotissement, du dispositif d'aides aux jachères fleuries qui est utilisé dans d'autres départements. Par ailleurs, elle dispose d'un ensemble d'informations sur l'agriculture dont l'analyse pourrait permettre de mieux préparer la mise en oeuvre de certaines actions. Au final, la DDAF, en regard de ses missions et des moyens dont elle dispose, se positionne avant tout comme un ensemble de ressources disponibles pour des porteurs d'initiatives en direction de l'agriculture périurbaine.

## **Conseil général**

Les personnes enquêtées imaginent difficilement une implication du Conseil général sur des actions consacrées spécifiquement à l'agriculture périurbaine dijonnaise et qui ne concerneraient donc qu'une partie du territoire départementale. Par ailleurs, les actions agricoles qu'engagent le Conseil général pour l'agriculture sont encadrées par une convention avec la Chambre d'agriculture. Modifier la programmation en cours pour s'investir sur des problématiques agricoles périurbaines demanderait donc un soutien de la Chambre d'agriculture. Enfin, très mobilisé actuellement par l'élargissement de ses domaines de compétence (et en particulier, budgétairement, par les dépenses sociales), le questionnement agricole périurbain n'apparaît pas prioritaire.

On retiendra toutefois que le Conseil Général met en oeuvre, à son initiative propre, une aide aux micro-filières agricoles qui, sans être spécifique au périurbain dijonnais, est dans la ligné des actions inventoriées par l'étude sur le thème de l'économie de proximité.

Sous l'angle des circulations agricoles, l'action du conseil général est logiquement centrée sur les voies qui relèvent de sa compétence. Il se sent donc peu concerné par la question des circulations agricoles qui doit prendre en compte l'ensemble des voies disponibles sur une commune. S'agissant des aménagements des centres bourgs, il estime qu'il s'agit d'une compétence stricte des élus locaux. Son rôle se limite à inciter régulièrement les élus, lors de l'élaboration de leur projet, à s'interroger sur les circulations agricoles et à soutenir la mise en oeuvre d'aménagements expérimentaux mobiles avant installation définitive des aménagements. Au final, le traitement des différentes questions liées aux circulations agricoles relève, du point de vue des services du Conseil Général, des relations entre agriculteurs et élus locaux sur lesquelles il ne peut guère intervenir. Plus généralement et en terme d'orientation pour l'avenir, le conseil général explique que, pour ce qui relève de sa responsabilités, il aura probablement de plus en plus de difficultés à assurer le financement de voie dédiées à un type de circulation et qu'il faudra alors penser en terme de voies mixtes de type « chemins nature » qui pourraient par exemple être réservés aux agriculteurs, cyclistes et promeneurs.

## **Direction départementale de l'équipement**

La direction départementale de l'équipement a une position qui se rapproche de la DDAF. Fréquemment témoins des contradictions qui animent l'aménagement du territoire périurbain, elle se présente comme très favorable à toute initiative visant à ce que l'ensemble des acteurs locaux se coordonnent davantage pour mieux prendre en compte les questionnements agri-urbains. Elle indique

par exemple disposer d'informations très complètes sur l'occupation de l'espace périurbain dont l'analyse pourrait être utile lors de la mise en oeuvre de certaines piste d'actions. De même, du fait de ses fonctions d'assistances elle peut également - et à l'image du Conseil Général - avoir un rôle de relais d'informations auprès des élus locaux. Par contre, en tant que service de l'Etat, elle estime que beaucoup de clés de l'aménagement agri-urbain sont avant tout entre les mains des élus locaux et des agriculteurs. Si elle est disposée et intéressé à travailler sur ce thème, elle ne peut se positionner que comme soutien à des initiatives qui doivent être portées par des acteurs du territoire.

### **Direction régionale de l'environnement**

La Diren se montre très intéressée par le questionnement agri-urbain. La diversité des pistes soulevées par l'étude dépasse cependant ses capacités d'investissement. Elle souhaiterait donc se mobiliser que sur quelques thèmes et évoque en particulier les questions concernant la gestion de l'eau ou encore celle se rapportant à l'économie de proximité. Soucieuse d'une approche globale de la place de l'agriculture dans le périurbain, elle souligne l'importance qu'il pourrait y avoir, sur plusieurs des thèmes d'action, à s'appuyer sur des dispositifs ou initiatives connexes tel que le Sffere (Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement pour ce qui concerne les action de formation à l'agriculture), l'Adem ou encore le Comité de pilotage de la charte de l'environnement.

Relativement proche par son positionnement des autres administrations décentralisées, elle ne s'affiche pas comme initiateur potentiel et ce d'autant qu'elle n'est pas réellement structurée pour travailler à l'échelle d'une zone comme le périurbain dijonnais. Elles se présentent davantage comme une ressource disponible pour travailler sur les pistes d'action en rapport avec son champ de compétence.

### **Communauté d'agglomération.**

La communauté d'agglomération est intéressée par les trois axes de travail dégagés par l'étude. Elle est particulièrement sensible aux pistes de l'axe 1 (inscrire l'agriculture dans l'aménagement du territoire périurbain) qui renvoient à la programmation de ces propres besoins fonciers et aux travaux en cours du Scot dijonnais. Elle estime par ailleurs que la période est favorable pour travailler sur ce sujet sachant que les besoins foncier du Grand Dijon ne redeviendront important qu'à moyen terme. Plus concrètement encore, la question pour la communauté d'agglomération comme pour le Scot est de savoir quelles sont les espaces agricoles qui, du point de vue de la profession, sont les plus important à protéger de l'urbanisation. L'idée par exemple - avec la piste sur les zones agricoles fonctionnelles - de produire de façon concerté des critères permettant de justifier de la préservation de différents types d'espaces agricoles semble une bonne base de départ qui pourrait, dans un second temps, déboucher sur des concertations de terrain plus efficaces. Engager une telle démarche apparaît d'autant plus souhaitable que l'attention portée à l'agriculture périurbaine par les différents acteurs du développement urbain est très variable. Convaincre une majorité de ces acteurs de s'intéresser à la question agri-urbaine suppose de leur apporter des éléments de compréhension et d'analyse suffisamment élaborés.

Plus généralement, en regard de l'ensemble des pistes de travail identifiées et compte tenu de la qualité des débats conduits par le comité de pilotage durant l'étude, la communauté d'agglomération souhaiterait poursuivre et institutionnaliser le dialogue engagé entre la profession et les différents acteurs du développement urbain. Elle serait disposée à s'investir dans ce sens (en terme d'initiative et de moyens mis à disposition) sous la forme d'un comité de concertation ayant une configuration à

définir précisément mais qui pourrait être très proche de celle du comité de pilotage de l'étude. En fonction des thèmes abordés, le comité pourrait ensuite provoquer la constitution de groupes de travail élargis à d'autres structures plus directement concernées par un thème particulier (ex. entreprises du secteur alimentaire sur le thème de l'économie de proximité, établissement d'enseignement agricole sur le thème de « l'éducation à l'agriculture »,...)

La communauté d'agglomération est par ailleurs soucieuse d'engager rapidement des travaux permettant de concrétiser et de pérenniser le dialogue engagé durant l'étude. Il conviendrait, parmi les différentes pistes inventoriées, d'identifier celle(s) qui pourrai(en)t le plus aisément se concrétiser.

### **Chambre d'agriculture**

La chambre d'agriculture manifeste son attachement à une collaboration avec la communauté d'agglomération et c'est en ce sens qu'elle s'est investie dans les différentes réunions de travail organisées durant l'étude.

Les résultats de l'étude, tels qu'ils sont organisés en trois thèmes lui semblent constituer une bonne base de travail. Il reste désormais à envisager des suites opérationnelles. Elle a conscience qu'elle doit être une force de proposition mais cette position lui apparaît difficile à tenir sans davantage de précisions quant aux soutiens qu'elle peut espérer - notamment en terme de moyens - de la part de la communauté d'agglomération. Sous un autre angle, il lui apparaît également important d'institutionnaliser ses relations avec la communauté d'agglomération. Ainsi, aux yeux de la Chambre d'agriculture, il serait souhaitable de définir un accord cadre de partenariat qui permettrait plus aisément et progressivement de définir les types d'actions à engager.

En terme de priorité, les trois axes de travail dégagés par l'étude sont potentiellement d'égale importance. Sur le thème de l'aménagement du territoire périurbain et plus précisément sur celui de la protection des espaces agricoles, il semble qu'il y ait encore matière à prolonger les débats sur les démarches les plus pertinentes à adopter en s'appuyant davantage sur les attentes de la communauté d'agglomération et du Scot.

A l'identique de la communauté d'agglomération, la Chambre d'agriculture souhaiterait mettre rapidement en place une action qui permettrait d'engager concrètement le partenariat. Au moment de l'entretien, la réflexion sur une telle proposition à faire à la communauté d'agglomération n'était pas aboutie. Une piste parmi d'autres serait - en regard de nombre important de communes qui élaborent un PLU - de conduire une action de sensibilisation des élus locaux aux problématiques agricoles (guide/charte...de l' élu). Un autre piste pourrait être de s'appuyer sur l'un des outils ou dispositifs dont dispose déjà la Chambre d'Agriculture et qu'il s'agirait de développer et/ou de réorienter pour mieux répondre aux propositions d'actions de l'étude (ex. : réseau école en herbe sur la piste éducation des jeunes, dispositif « Bienvenue à la ferme » sur le thème de l'économie de proximité).

## ***Synthèse et propositions pour la suite de l'étude***

---

A la suite de ces entretiens, plusieurs recommandations peuvent être faites afin de mieux envisager les suites à donner à l'étude :

### **1- Des initiatives qui devront être portées conjointement par la communauté d'agglomération et la Chambre d'agriculture.**

Toutes les structures enquêtées conviennent de l'intérêt qu'il y aurait à travailler sur une meilleure articulation entre développement urbain et agricole. Cependant, il s'agit d'un sujet difficile. Des opinions ou des intérêts contradictoires se manifestent, rendant difficile la mise en place d'actions effectives. Dans ce contexte, l'initiative ne peut venir que des deux organismes les plus directement concernés : la Chambre d'agriculture et la Communauté d'agglomération. La concertation préalable entre ces deux structures devrait faciliter l'investissement d'intervenants plus périphériques qui, individuellement, ne peuvent être source d'initiative. Il resterait aussi à préciser l'implication du Syndicat mixte du Scot. En l'état, il semble nécessaire que les travaux et réflexions préliminaires qu'il a engagé soient davantage avancés pour envisager ensuite un partenariat plus fort avec la profession agricole. Il nous semble que, pour la profession agricole, initier dès à présent des travaux avec la communauté d'agglomération pourrait lui permettre de mieux préparer son intégration dans les débats à venir sur la construction du schéma de cohérence territoriale.

### **2 - Se donner les moyens de solliciter et de mobiliser d'autres acteurs.**

Les entretiens ainsi que les réunions des groupes de prospective montrent qu'il existe un ensemble de structures ou de dispositifs qui pourraient être intéressés à s'impliquer dans la mise en œuvre des pistes d'actions inventoriées (en terme d'expertise, de moyens éventuels mis à disposition, d'apports de points de vue extérieurs, de financement d'actions concrètes, de mise en synergie d'actions similaires). C'est, il nous semble, un enseignement important pour la suite de l'étude que de construire une structure partenariale entre la Chambre d'agriculture et la Communauté d'agglomération qui s'attache à identifier et solliciter, en fonction des thèmes de travail, l'ensemble des acteurs potentiellement concernés.<sup>28</sup>

### **3 - Configurer un partenariat sur la durée.**

S'il apparaît relativement évident que les prolongements de l'étude doivent résulter de l'initiative de la Communauté d'agglomération et de la Chambre d'agriculture, l'expérience de travail en commun est encore récente et ces deux structures ont encore à débattre de leurs attentes respectives et devront tester progressivement leur capacité à oeuvrer en commun. C'est pourquoi, par delà la mise en œuvre à court terme d'actions concrètes, institutionnaliser un lieu de débats et de concertations sur un temps long semble fortement souhaitable. Il convient alors de déterminer la configuration pouvant le mieux répondre à cet objectif tout en facilitant l'implication d'autres acteurs (cf. point 3).

---

<sup>28</sup> C'est l'exemple très concret de la question de la ressource en eau. Il s'agit d'un sujet qui n'a pas été retenu par le comité de pilotage comme thème de travail pour un groupe de prospective au motif qu'il existait déjà de nombreux travaux et initiatives sur ce sujet. Il conviendrait alors que ces initiatives soient mieux intégrées dans le partenariat à venir entre la profession agricole et la communauté d'agglomération

#### **4 - Engager dès maintenant une ou deux actions exemplaires.**

Un point commun aux organismes du comité de pilotage est le désir d'engager dès maintenant une ou plusieurs actions qui concrétiseraient l'intense période de débat engagée durant l'étude et qui permettraient aussi de tester la capacité des structures à travailler en commun. Pour choisir par quoi commencer, il convient alors de déterminer, parmi l'ensemble des pistes d'actions inventoriées, celles qui pourraient aisément et rapidement s'adosser à des expériences, des procédures ou des programmes déjà existants ou facilement adaptables. En regard des expériences évoquées durant les réunions de prospective, nous avons relevé au moins trois actions pouvant répondre à ces critères:

- Insérer l'agriculture périurbaine dans une formation d'initiation à l'environnement du Grand Dijon en s'appuyant sur le réseau « Écoles en herbe ».
- Diffuser et valoriser auprès des écoles (du Grand Dijon et des CC environnantes...) le CD-Rom Ferti-Mieux « eau et agriculture » et accompagner les enseignants souhaitant l'utiliser.
- Tester, en partenariat entre le Grand Dijon, la DDAF et la Chambre d'agriculture le financement et la mise en place de jachères fleuries en bordure de ville.

#### **5 - Se préparer à travailler sur le long terme en concevant des dispositifs d'interventions nouveaux.**

Nombre des pistes d'actions inventoriées vont nécessiter des partenariats inédits. Cela implique de disposer de temps pour mettre en place ces partenariats et d'imaginer de nouveaux dispositifs d'intervention. Il semble illusoire ici de prétendre à la définition d'un « dispositif-type ». Chacune des pistes demandera probablement des configurations de travail différentes. Il est cependant possible de dégager de l'étude des points de repère pour cette nouvelle phase de la réflexion.

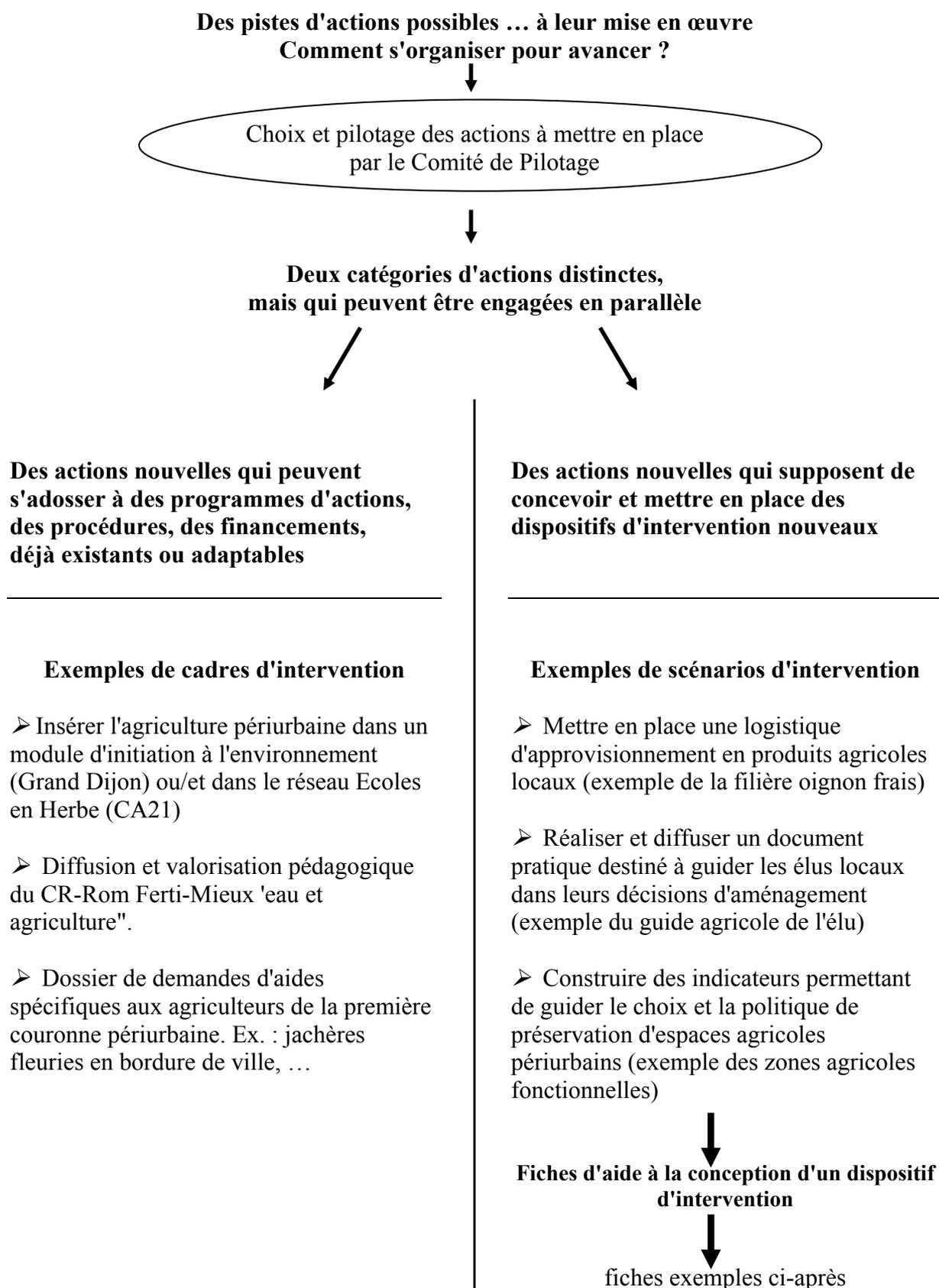
#### **6- Des dispositifs d'intervention spécifiques**

L'énoncé des principes 4 et 5 débouche sur la nécessité de procéder à une hiérarchisation des pistes en fonction de l'effort d'innovation qu'implique leur mise en œuvre effective (figure 37). Pour les actions qui nécessitent un effort préalable de cadrage des modalités d'intervention, les éléments réunis dans l'étude nous donnent une série d'informations stratégiques et pratiques que nous pouvons réunir au sein de "fiches" dont la lecture peut aider à la conception de tels dispositifs nouveaux. A titre d'illustration, trois fiches ont été rédigées dans cet esprit. Elles sont jointes en pages suivantes (fiches-exemples 1, 2 et 3). Leur lecture fournit une grille d'aide à une démarche d'ingénierie de projet<sup>29</sup>.

---

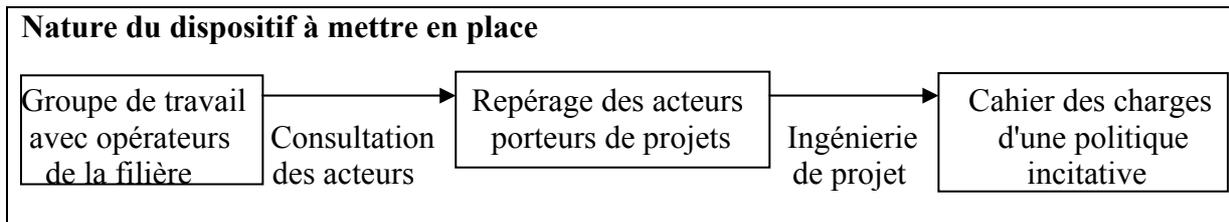
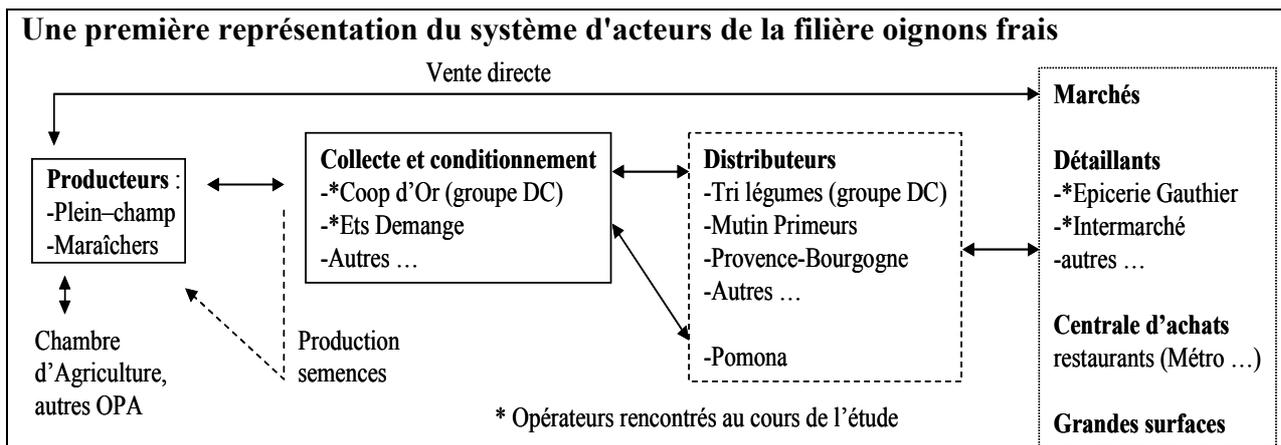
<sup>29</sup> Les exemples présentés dans ces fiches ne signifient pas qu'il s'agit là des actions à mettre en œuvre prioritairement. Nous les avons choisis pour illustrer différents types de dispositifs d'intervention spécifiques, en prenant des exemples pour lesquels nous disposons de suffisamment d'informations.

figure 37 - Synthèse des propositions 4 et 5



## FICHE-EXEMPLE 1 : développer l'approvisionnement en produits agricoles locaux

<p><b>Question posée</b> Comment mettre en place une logistique d'approvisionnement en produits agricoles locaux ?</p>	<p><b>Acteurs cibles</b></p> <p>Opérateurs économiques</p>
<p><b>Titre de l'action à mettre en place</b> Filière locale "oignons frais" : identification des porteurs de projets et définition d'une politique incitative en faveur de circuits courts.</p>	



### Principaux moyens à mobiliser

- \* Animation inter-consulaire CCI et CA
- \* Compétences en études de marchés et en ingénierie de projet

### Principes de gouvernance

- \* Pré-travail donc durée courte (< 1 an)
- \* Dialogue entre les différents métiers pour éviter la coupure offre-demande

### Actions de référence (exemples)

- \* Expérience des groupes de travail avec les distributeurs (CCI-Ademe-Grand Dijon)
- \* Démarches régionales : Réseau technique qualité, marque panier de Bourgogne ... (CRAB)
- \* Programmes d'aides à la création d'activités, aux filières innovantes (Conseil Régional)

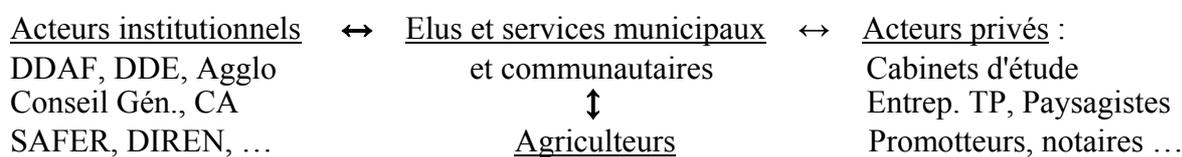
### Types de produits attendus

Cahier des charges d'une politique économique locale de soutien à des projets de création d'activités, à des démarches ou équipements collectifs (du type annuaire, site web, ...) ou à des dispositifs de coordination (ex : comité de promotion, ...)

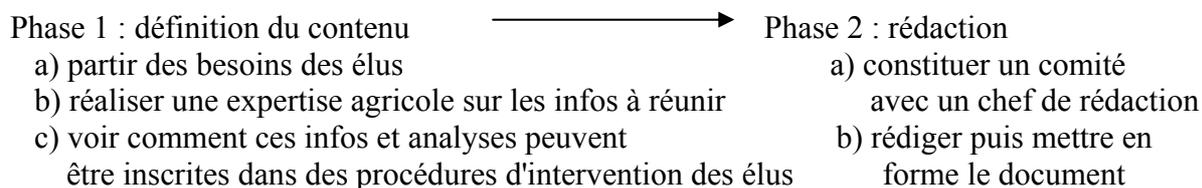
## FICHE-EXEMPLE 2 : élaborer un guide pratique destiné aux élus locaux

<p><b>Question posée</b> Comment permettre aux élus locaux de mieux prendre en compte l'agriculture en amont des décisions d'aménagement ?</p>	<p><b>Acteurs cibles</b></p> <p>Elus et services municipaux et communautaires</p> <p>Intervenants publics et privés en charge d'aider à concevoir, réaliser, vérifier des projets</p>
<p><b>Titre de l'action à mettre en place</b> Réalisation d'un guide pratique qui réponde aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- liste des points à balayer pour prendre en compte l'agriculture</li> <li>- nature et localisation des sources d'informations existantes</li> <li>- éventail des méthodes de travail : expertises, concertation, ...</li> </ul> <p>Ce guide pourrait être illustré par des exemples de réalisations exemplaires sur différents sujets : PLU, aménagements routiers, actions foncières innovantes, projets paysagers intégrant l'agriculture, etc.</p>	

### Une représentation du système d'acteurs concernés



### Nature du dispositif à mettre en place



### Principaux moyens à mobiliser

- . Un groupe de travail co-piloté par le Gd Dijon, le syndicat mixte du SCOT et la Chambre d'Agriculture et composé de représentants d'utilisateurs futurs du guide
- . Un "chef de rédaction" en charge de coordonner le plan, l'inventaire des sources d'informations et la rédaction du guide.
- . Prévoir une prestation spécifique pour la charte graphique et l'édition du guide

### Principes de gouvernance

- . Le guide doit être conçu pour être un outil de management de projet en amont des décisions et appels d'offres locaux
- . En conséquence, les représentants des élus, de leurs services et de leurs partenaires directs ont un rôle majeur dans l'élaboration de l'économie générale du guide
- . Ce guide est d'intérêt local : en + des informations standards sur l'agriculture, il précise les domaines qui nécessitent les capacités d'expertise des agriculteurs locaux

### Actions de référence

- Réalisation d'autres guides : guide de l'écocitoyen, ...
- Documents méthodo élaborés par des structures de conseil : Mairie-Conseils, UNADEL, ...

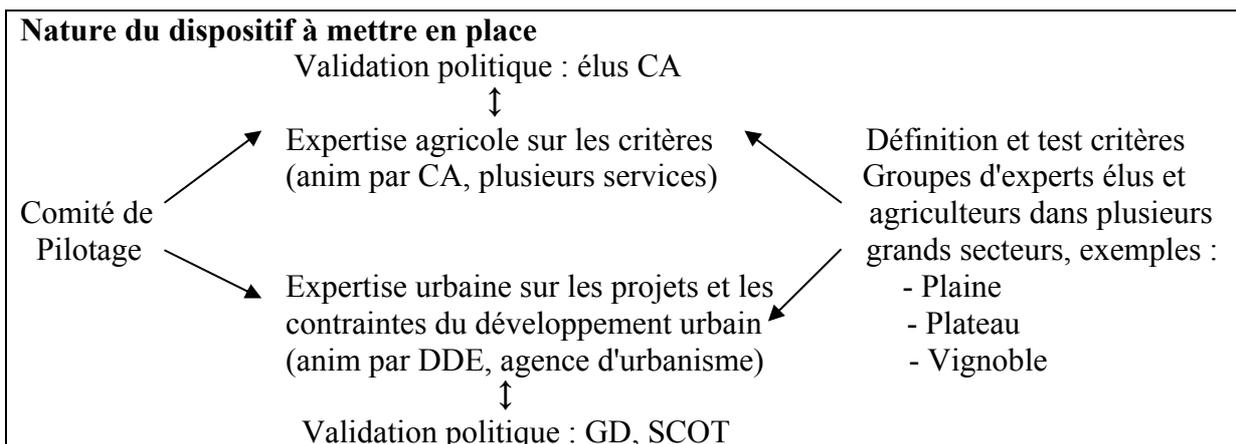
### Types de produits attendus

- Edition du guide. Organisation de sa diffusion auprès des utilisateurs

### FICHE-EXEMPLE 3 : définition des espaces agricoles à préserver de l'urbanisation

<p><b>Question posée</b> En fonction de quelles données justifier l'objectif de préservation d'espaces agricoles menacés par le développement urbain ? Pour le monde agricole : comment se préparer à participer aux concertations à venir sur la construction du SCOT ?</p>	<p><b>Acteurs cibles</b> Responsables de la cohérence des décisions d'aménagement dans l'aire urbaine</p>
<p><b>Titre de l'action à mettre en place</b> Construction de critères permettant d'identifier des "zones agricoles fonctionnelles" qu'il serait intéressant de protéger de l'urbanisation. Par exemple : surface et nombre minimum d'exploitations ; démographie agricole ; différences de sols ; périmètres d'irrigation ; diversité des systèmes de production ; organisation du travail agricole ; etc.</p>	

<p><b>Une représentation du système d'acteurs concernés</b> Acteurs-porteurs : les organismes de l'actuel Comité de Pilotage Acteurs-ressources "agriculture" : services CA, DDAF, SAFER, ADASEA, ... Acteurs-ressources "urbanisme" : services urbanisme GD et SM SCOT, services aménagement Conseil Général et Conseil Régional, DDE, ...</p>
---



<p><b>Principaux moyens à mobiliser</b>          . Groupes de travail à animer en binôme, par exemple : CA et GD          . Mobiliser les base de données sur l'agriculture de l'aire urbaine et sur le développement urbain : synergies entre services statistiques et SIG des organismes concernés</p>
--

<p><b>Principes de gouvernance</b>          . Maintenir l'exigence d'une double expertise agricole et urbaine : animation bicéphale          . Séparer et articuler deux registres d'action : technique (construction critères) et politique (validation et retours sur les critères)          . Déroulement à caler par rapport au calendrier des politiques d'aménagement</p>
---

<p><b>Actions de référence</b>          Contenu agricole des SCOT, méthodologie de mise en place des ZAP (exemples ailleurs)          Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux : typologie d'espaces</p>
--

<p><b>Types de produits attendus</b>          Promouvoir la mise en œuvre des critères dans les nouvelles décisions d'aménagement, ce qui suppose : a) une formalisation des critères b) un mode d'emploi ; b) une promotion de leur usage, par exemple lors de l'application de l'outil ZAP</p>
--

